This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

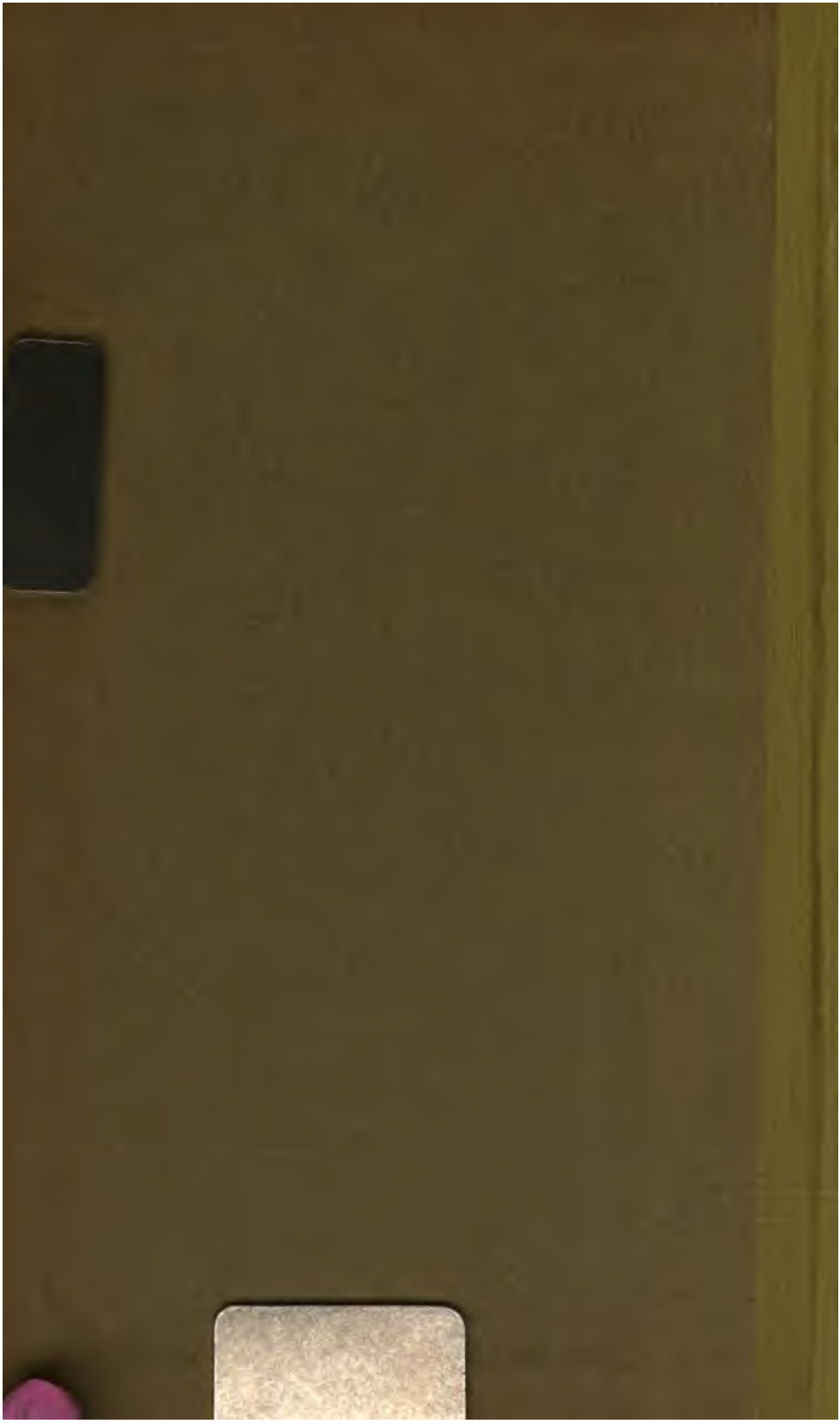

On est prié de lire l'AVIS placé à la page 2 de la couverture.

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

Reconnue comme Établissement d'utilité publique
par Décret du 11 Mai 1891

1906

XXX[e] VOLUME

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R L

BOURGES
TYPOGRAPHIE TARDY-PIGELET
IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

1907

AVIS

Le Conseil d'administration a décidé qu'à l'avenir la Société prendra à sa charge les frais d'envoi des publications à ceux de ses membres qui auront acquitté leur cotisation dans les délais fixés par l'article 22 du *Règlement intérieur*.

Il rappelle que cet article est ainsi conçu :

ARTICLE 22. — La cotisation fixée par l'article 5 des statuts[1] est due dans le premier mois de chaque année.

Les membres nouvellement admis, sauf ceux qui sont nommés aux séances de novembre et de décembre, doivent la cotisation de l'année courante dans le mois qui suit leur admission.

Les frais de recouvrement sont à la charge des membres dont la cotisation, faute de paiement aux époques réglementaires, est mise en recouvrement par le Trésorier.

1. Membres fondateurs 25 francs ; membres titulaires 15 francs ; membres associés libres 6 francs.

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

Reconnue comme Établissement d'utilité publique
par Décret du 11 Mai 1891

1906

XXX• VOLUME

BOURGES

TYPOGRAPHIE TARDY-PIGELET

IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

1907

THE NEW
PUBLIC LIBRARY
770479A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1936 L

RAPPORT

SUR

LA SITUATION FINANCIÈRE ET MORALE DE LA SOCIÉTÉ

ANNÉE 1906

Par M. DE LAUGARDIÈRE, Président

Messieurs,

A s'en tenir aux apparences, la situation de nos finances se serait encore améliorée en 1906, dans une proportion plus forte qu'en 1905. Les recettes ont dépassé les dépenses non point seulement de 181 francs, mais bien de 272 fr. 95. Mais il convient de dire tout de suite que si certaines dépenses prévues, qui ne seront payées qu'en 1907, l'avaient été un an plus tôt, dépenses et recettes se seraient, selon les probabilités, équilibrées, et c'eût été déjà fort satisfaisant.

Une fois encore je vais jeter dans le même moule les constatations, comparaisons et réflexions que je suis, par nos statuts, forcé de vous présenter.

RECETTES

Revenu des fonds placés	229	40
Cotisations recouvrées au 31 décembre.	1.557	»
Frais d'envoi recouvrés	79	50
Ventes de volumes	66	50
	1.932	40

DÉPENSES

Annuité payée à la ville	280 fr.	50
Impôt et assurance.	47	15
Coût du XXIX^e volume.	1.160	80
Frais d'administration.	43	70
Entretien des collections.	15	10
Frais d'envoi et de recouvrement.	112	20
	1.659	45

Les recettes ordinaires, dont vous venez d'entendre le détail, ont été de 72 fr. 05 supérieures à celles de 1905, dépassant de 64 fr. 70 celles de 1904 ; l'amélioration s'est donc soutenue et même accentuée. Les fonds placés ont produit 12 fr. 95 de plus que l'année précédente ; les cotisations (dont 1.473 francs s'appliquant à l'exercice et 84 — exactement la même somme qu'en 1905, — représentant des paiements en retard) ont dépassé de 65 francs le total qu'avait atteint en dernier lieu cette catégorie essentielle de nos perceptions ; les frais recouvrés ont aussi acquis une augmentation notable de 24 fr. 60. Le tout donne 102 fr. 55 ; mais la vente de volumes, bien qu'assez importante encore, est en diminution de 30 fr. 50, c'est-à-dire près du tiers, sur celle de 1905. C'est en déduisant cette réduction de la majoration obtenue sur trois autres chefs, qu'on arrive à consta-

ter ce bénéfice de 72 fr. 05 que j'ai relevé tout d'abord.

Par contre, les dépenses ordinaires soldées ont légèrement décru. En effet, si l'impôt et l'assurance réunis ont augmenté ensemble de 25 centimes, le prix de revient du volume des Mémoires de 27 francs et les frais d'envoi et de recouvrement de 9 fr. 55, au total 36 fr. 80, les frais d'administration ont diminué de 14 fr. 70, l'entretien des collections a coûté 17 fr. 50 de moins, il n'y a pas eu de dépense correspondant à celle de 24 fr. 50 effectuée en 1905 pour achat de quelques jetons d'argent, d'où abaissement pour ces trois points de 56 fr.70, qu'il faut réduire des 36 fr. 80 ci-dessus, et la diminution vraie des dépenses ressort à 19 fr. 90. C'est précisément la différence en moins entre les dépenses afférentes à l'année écoulée, 1.659 fr. 45, et celles qui en 1905 avaient été effectuées, 1.679 fr. 35.

Pour ne point modifier mon cadre habituel, je n'ai fait état, ni à l'actif ni au passif, d'une somme qui constitue une recette inusitée, non prévue dans notre budget, et a servi à payer une dépense extraordinaire, non moins imprévue. Parmi nos associés libres, il s'est trouvé une personne généreuse qui, sous le voile absolu de l'anonyme, m'a fait parvenir une somme de cent francs, spécialement destinée à permettre à la Société des Anti-

quaires d'acheter, à la vente du fonds de la librairie Just Bernard, pour sa bibliothèque berruyère, certains ouvrages utiles qui lui manquaient. Le Bureau s'est appliqué à remplir ces intentions, dignes d'inspirer des imitateurs, assurés à l'avance de toute notre reconnaissance ; la somme donnée a été exactement employée à l'acquisition de bons livres, en partie seulement reliés, et, avec l'assentiment de qui de droit, à la reliure de ceux qui avaient été vendus brochés. Si j'en avais tenu compte dans les calculs qui précèdent, les totaux de recettes et dépenses se seraient respectivement élevés à 2.032 fr. 40 et à 1.759 fr. 45.

Je n'ai à vous signaler aucune décision de quelque importance qu'ait prise le Conseil d'administration ; du moins ai-je, en jetant un coup d'œil sur la situation morale de la Société, la grande satisfaction de reconnaître que, fidèle à ses louables habitudes, elle a continué à tracer laborieusement son sillon profond et droit, dans l'immense champ de la science historique et archéologique. Quelques recrues ont mis une main vaillante à l'œuvre, et je voudrais espérer que ce n'est qu'une avant-garde. Permettez-moi de saluer leurs débuts, et plus affectueusement ceux du jeune auteur du bon travail sur *le livre d'heures des Maubruny,* que nous imprimons dans le volume auquel ce rapport servira de préliminaire. Il m'est

doux, pourquoi le tairais-je? de voir un membre de plus de ma famille réelle prendre place dans les rangs de cette famille d'attraction et de choix que constitue pour nous tous la Société des Antiquaires du Centre. Déjà il y a trouvé cet accueil plein d'aménité vraiment confraternelle et de courtoisie, qui est de tradition parmi nous. C'est un des caractères les meilleurs de notre Compagnie, que la facilité des sympathies réciproques ; c'est l'une des garanties les plus sûres de sa durée et de ses progrès continus, que la cordialité des relations qui ne cesse de régner dans nos réunions et en fait l'incontestable charme.

Cette tendance à la concorde en séance engendre tout naturellement une solidarité scientifique entre collègues et nous dispose tous à nous féliciter, comme corps, des succès que quelques-uns trouvent à l'extérieur, à nous en enorgueillir pour notre association. Aussi nous sommes-nous réjouis deux fois, en 1906, comme amis de l'histoire, quand M. le Vicomte de Brimont, membre titulaire, déjà lauréat de l'Académie française, a obtenu d'elle, le 14 juin, pour son grand ouvrage sur *Le seizième siècle et les guerres de la Réforme en Berry,* une part dans le prix Thérouanne, « destiné à récompenser les meilleurs travaux « historiques publiés dans l'année précédente » ; et comme archéologues, quand M. Gustave Mal-

lard, membre associé libre, a présenté au Congrès des Sociétés savantes, le 18 avril, à la Sorbonne, son rapport si hautement apprécié sur les fouilles du théâtre de Drevant.

Les sentiments d'estime et d'affection qui nous unissent les uns aux autres trouvent, malheureusement, de trop fréquentes occasions de se manifester lorsque la mort fait dans nos rangs de nouvelles victimes. En 1906 encore, nous avons eu le regret de perdre trois associés libres, M. Ferdinand de Lignac et M. le Comte de Lyonne, qui ont fidèlement et pendant longtemps figuré côte à côte sur nos listes, où ils avaient été inscrits simultanément et d'où ils disparaissent à quelques mois de distance, — et enfin M. Gaston de Verneuil qui, jadis membre titulaire, avait publié dans le XVI[e] volume de nos Mémoires, une sérieuse et attrayante étude d'histoire judiciaire issoldunoise, sous ce titre : *Un procès criminel au XVIII[e] siècle*. Avec sa compétence d'ancien magistrat, sachant peser le pour et le contre et discerner la vérité là où elle est, il en avait puisé et choisi les éléments dans les factums imprimés des parties en cause, sources en général trop peu connues et utilisées. On aurait désiré que, depuis 1889, il ait donné une suite à son travail ; j'espère que son exemple, rappelé aujourd'hui, lui suscitera quelque jour des continuateurs. Marcher sur ses traces sera la-

meilleure manière de rendre hommage à l'excellent collègue qui nous a été enlevé, le 20 décembre dernier.

Et maintenant, Messieurs, qu'il me soit permis de détourner mes regards du passé dont j'avais à vous rendre compte, pour les reporter vers un avenir prochain, imminent. Dans quelques instants, vous allez procéder au renouvellement triennal de votre Bureau, où j'ai, parce que votre bienveillante confiance l'a voulu consécutivement à plusieurs reprises, occupé durant de longues années la première place ; vous m'y aviez appelé puis maintenu avec une flatteuse, une constante unanimité. Je ne saurais vous en témoigner suffisamment ma profonde et inaltérable gratitude. Pourtant je dois renoncer à solliciter derechef vos suffrages, que vous ne m'auriez point refusés, car pour moi l'heure est venue à laquelle, comme l'a dit un vieux poète, Honorat de Bueil, Marquis de Racan, le cousin tourangeau de nos Comtes de Sancerre :

... il faut penser à faire la retraite.

Mon grand âge et son cortège de misères, qui ne peuvent que s'aggraver, ne me permettraient plus de remplir, pour une nouvelle période, les devoirs du poste que je n'abandonne pas sans émotion.

Mais si je ne me reconnais plus apte à diriger vos travaux et vos débats, je tiens cependant à ne pas me désintéresser des principales conditions de votre existence sociale. Je pose donc ma candidature au Comité de rédaction, qui constitue avec le Bureau le Conseil d'Administration de la Société des Antiquaires du Centre. Heureux si je puis vous y rendre quelques derniers services, me dédommageant ainsi de n'avoir pas pu ou pas su faire, pour le bien commun, toutes les belles choses que j'avais rêvées quand vous m'avez appelé au grand honneur de la Présidence. Sachez-le, mes chers collègues, je ne la quitterai point sans proclamer très haut combien tous, dignitaires et sociétaires, vous me l'avez, par votre concours empressé, rendue agréable et facile.

17 avril 1907.

Après la lecture de ce rapport, il a été procédé au vote conformément à l'ordre du jour. M. de Laugardière en a annoncé les résultats et a prononcé l'allocution suivante :

Vous avez accompli mes désirs, Messieurs, en m'appelant au Comité de rédaction ; vous les avez dépassés en me conférant la dignité de Président honoraire. Ce sera pour ma carrière scientifique, dont s'approche le déclin, un couronnement ines-

timable. Agréez donc mes plus sincères remerciements.

Et puisque je détiens une dernière fois la parole dans cette séance, j'en veux profiter pour me conformer aux usages en vigueur dans les grandes Compagnies savantes, et pour installer dans ses fonctions le successeur que désignaient tant de titres à me remplacer.

(*S'adressant à M. le Marquis des Méloizes*) :

Prenez la Présidence, mon cher ami ; vous y aviez tous les droits. Le premier inscrit sur la liste des membres de la Société, l'un des trois survivants de ses véritables *fondateurs*, dépositaire de toutes les traditions qui ont constitué sa force et préparé dès le début ses succès, il est trop juste que vous figuriez désormais à sa tête. Tous nous savons ce que vous avez fait pour sa prospérité ; comme son Secrétaire depuis tant d'années, vous en avez été vraiment la cheville ouvrière. Si mon passage à la Présidence n'a pas été infécond ; si notamment, à partir de 1899, la publication régulièrement annuelle du volume de *Mémoires* a pu être assurée, je le dois et je m'empresse de le reconnaître, à la collaboration intime et incessante que, dans une conformité toujours parfaite de vues, vous m'avez prêtée sans ménager vos labeurs. Lauréat de l'Institut, comme mon prédécesseur toujours

regretté, titulaire en outre d'une médaille d'argent décernée par la Société des Antiquaires de France dans la solennité de son Centenaire, vous allez redonner un nouvel éclat, nous en sommes tous convaincus, à ce siège que j'aurais peut-être à me reprocher d'avoir occupé trop longtemps à votre détriment.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

PENDANT L'ANNÉE 1906

PAR LE SECRETAIRE

MESSIEURS,

Votre trentième volume sera distribué dans très peu de semaines, car la composition typographique s'achève et les épreuves sont à la correction. Cela explique comment votre Secrétaire peut donner lecture aujourd'hui du rapport réglementaire qui doit présenter les divers mémoires publiés dans ce volume, dire quelques mots de ceux qui ont excité votre attention mais ne pourront paraître que plus tard, analyser enfin les communications variées faites en séance sans devoir faire l'objet de travaux particuliers destinés à l'impression.

Il convient, avant tout, de déclarer à l'honneur de nos collègues que c'est leur exacte activité qui

va permettre de donner satisfaction au désir souvent exprimé de voir publier notre recueil périodique dans les premiers mois de l'année qui suit celle où lecture a été donnée des mémoires qu'il doit reproduire. L'heureux résultat atteint cette fois, grâce à la bonne volonté de tous, deviendra habituel dans l'avenir dès que chacun voudra bien s'astreindre à remettre autant que possible au Bureau les manuscrits dans la séance même où ils auront été lus et qu'ainsi le Comité de rédaction pourra se livrer à l'examen de ceux envoyés par la Société à son appréciation avant que, devenus trop nombreux, ils ne rendent réellement pesante la charge de leur révision et ne donnent trop naturellement la tentation d'ajourner un examen qui, retardé, n'est que plus laborieux. Soyons fermement décidés de part et d'autre à réaliser l'effort utile pour assurer la régularité de nos publications au profit de tous.

On remarquera avec plaisir dans notre volume de 1906 plusieurs signatures de collègues qui, appartenant depuis peu à la Compagnie, viennent à nous pour la première fois. Ils nous ont offert dès leur avènement d'érudites dissertations archéologiques ou historiques que vous avez accueillies avec une sympathie très justifiée.

L'ordre chronologique habituel des matières donne place à l'une d'elles dans nos premières

pages. Elle fournit une étude de M. le lieutenant Bourlon sur les *tailleries de silex à Meusnes* (*Loir-et-Cher*). Notre nouveau confrère associé libre y analyse les procédés de transformation des blocs de silex en pierres à fusil dans une localité très voisine de nous qui, depuis plus de deux siècles, garde le monopole de cette fabrication. Il se livre à d'instructives comparaisons de l'industrie moderne avec la taille antique et particulièrement avec les produits de l'époque tarandienne. Ses conclusions sont fort intéressantes et bien déduites.

La Société a, dès le début des recherches faites à Drevant par M. Gustave Mallard, prêté une très vive attention au projet manifesté par lui d'entreprendre des fouilles sur l'emplacement du théâtre antique, signalé au XVIII^e^ siècle par Caylus, sommairement exploré en 1834 par Hazé et trop négligé depuis. Elle s'est empressée de recommander au Comité des Travaux historiques le dessein de notre confrère auquel elle a témoigné aussitôt, par l'envoi d'allocations en rapport avec ses ressources, son désir d'encourager une entreprise qu'elle regardait comme des plus importantes pour l'archéologie. Les procès-verbaux de nos séances montrent avec quelle sympathique attention nous suivions les travaux de M. Mallard en attendant que celui-ci ayant exposé le résultat de ses fouilles à une réunion des délégués des Sociétés

savantes à la Sorbonne, et le Ministère de l'Instruction publique en ayant publié le compte rendu, nous fussions autorisés par l'article 37 de notre règlement à l'imprimer nous-mêmes dans notre plus prochain volume. Nous sommes heureux de reproduire aujourd'hui ce rapport sur *le théatre gallo-romain de Drevant* (*Cher*) tel qu'il vient de paraître dans le Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, avec d'excellentes photogravures que nous publions également.

Vous ne serez pas surpris que M. Etienne Michon, président de la séance du 18 avril 1906 à la Sorbonne, où notre confrère a donné lecture de son rapport, ait hautement « félicité M. Mallard du résultat de ses fouilles et de l'exposé qu'il en a fait ». Après lui, M. Camille Jullian, faisant « ressortir le grand intérêt des fouilles et découvertes de M. Mallard », a exprimé la pensée que « Drevant a été à l'époque romaine un centre de réunions pour les populations du voisinage et présentant des édifices pour le trafic et pour la prière ». Ces derniers mots renferment une allusion aux autres monuments dont les ruines ont été constatées par Ilazé et par M. Mallard lui-même. Souhaitons que celui-ci, avec l'aptitude parfaite dont il a fait preuve pendant cinq ans en remettant au jour « un des plus remarquables monuments que nous

ait laissés la période romaine, et d'un type qui n'avait pas encore été étudié », puisse entreprendre leur déblaiement et les faire connaître au monde savant[1].

A un nouveau collègue membre titulaire, M. Alfred Gandilhon, archiviste du Cher, dont la collaboration assure d'importants chapitres à nos volumes, est dû le mémoire sur *les terres de Vatan et de Graçay et Jean de France, duc de Berry (1370-1405)*. Il nous offre l'histoire de l'administration de ces châtellenies et de leurs dépendances sous la main d'un maître qui n'était, il faut le reconnaître une fois de plus, rien moins que scrupuleux dans le choix des moyens employés pour agrandir ses domaines. L'examen des comptes de gestions de la terre de Graçay a permis à M. Gandilhon de faire connaître quantité de détails précieux pour l'étude de la fin du XIV^e^ siècle. Il eût été extraordinaire, dès qu'il s'agissait de Jean de Berry, qu'il ne s'y trouvât point quelque indication se rapportant aux arts. Les renseignements

1. Lire dans la *Revue épigraphique*, (tome V, p. 152, dans les *Remarques épigraphiques* par M. Ant. H. de Villefosse ; membre de l'Institut. XIX. — Drevant (Cher). *Fragments d'inscriptions*), un article dans lequel notre éminent Membre Correspondant, après avoir parlé des rares fragments épigraphiques découverts autrefois à Drevant, cite les débris de poteries estampillées découverts par M. Mallard et indique quatre groupes de lettres gravées dans le théâtre, sur des pierres dont plusieurs appartiennent au *podium*.

de ce genre n'y manquent pas, car on voit entre autres, à propos de travaux faits à Genouilly, la révélation du nom d'un nouveau peintre verrier employé par le duc, Pierre Lalement, qui fabriqua des vitraux pour les appartements et pour la chapelle du manoir.

La question d'art n'est pas absente non plus du travail qui est imprimé ensuite. Il s'agit, en effet, dans *le livre d'Heures des Maubruny*, par M. l'abbé Maurice de Laugardière, d'un manuscrit orné de miniatures. Celles-ci, qui n'ont pas une très grande valeur, n'ont pu être photographiées, comme nous l'aurions désiré, pour en donner quelques spécimens, à cause de la transparence exagérée du vélin qui laisse apparaître, au milieu du dessin en grisaille légère, l'écriture tracée au revers. D'ailleurs, le véritable intérêt du livre est dans son texte et dans les notes généalogiques qui y sont adjointes. Notre jeune confrère associé libre, dans sa critique scientifique de l'un et des autres, se montre le distingué disciple de son oncle, notre très savant Président, et le digne fils de M. Max de Laugardière, notre ancien collègue titulaire, l'érudit auteur de l'*Histoire du pays de Villequiers en Berry*. Ses brillants débuts dans une voie où l'accompagnent de telles traditions de famille sont de nature à nous promettre pour l'avenir une collaboration précieuse.

J'ai dit l'année dernière, et le lecteur a pu apprécier, dans nos Mémoires de 1905, l'intérêt du consciencieux travail de M. Deshoulières sur le *Maréchal Claude de la Châtre*. La Société a lieu de se féliciter de pouvoir cette année imprimer la fin de cette étude biographique et historique que son étendue n'avait pas permis, à notre regret, de faire paraître en une seule fois.

M. de Boismarmin a découvert dans des archives privées et nous a communiqué une liste de titres de familles qui peut être fort utile à consulter pour certaines recherches historiques. Cet inventaire avait été dressé en 1767 par le chevalier Gougnon qui fut procureur général d'une commission établie pour la recherche des faux-nobles en Berry et qui réunit ainsi, en vue de ses fonctions, une grande quantité de documents appartenant à toutes les maisons nobles de la province. Notre collègue, dans le travail qu'il présente sous le titre : *le Chevalier Gougnon*, offre un sérieux instrument de travail aux érudits spéciaux par la reproduction intégrale de l'inventaire qu'il a découvert et indique, autant que possible, le sort ultérieur des nombreuses pièces dont il est fait mention par le nom de leurs anciens possesseurs. La Société a jugé utile de reproduire à la fin de ce travail une copie du ban de Berry de 1569, trouvée par M. de Boismarmin dans les mêmes archi-

ves, bien que soit déjà connu le rôle d'une date assez voisine, 1552[1].

Le mémoire suivant sur *les Numismatistes berruyers,* dû à notre vice-président, M. Mater, si particulièrement compétent en la matière, est une revue très intéressante pour notre histoire locale de tous les personnages originaires du Berry qui ont disparu après avoir acquis une notoriété par l'étude de la numismatique, tant comme ayant réuni des collections importantes de monnaies et de médailles anciennes que comme ayant publié sur ces questions spéciales des écrits dont l'auteur donne la bibliographie.

Ce travail précède immédiatement le *Bulletin numismatique et sigillographique* que rédige pour nous M. Mater à la fin de chacune des années pendant lesquelles ont été faites des trouvailles en nombre suffisant pour leur consacrer une notice particulière. Cette révision périodique des découvertes de sceaux et de monnaies en Berry est toujours très appréciée et apporte à nos volumes un nouveau gage de succès.

Pendant toute l'année écoulée, l'animation de nos séances a été constamment entretenue non seulement par la lecture des travaux dont l'im-

1. Celui-ci a été publié dans la *Revue du Berry* (fascic. de septembre 1904).

pression a été décidée et par les amicales et instructives discussions qui ont suivi, mais aussi par bon nombre de communications verbales sur des sujets historiques et archéologiques variés. Il faut mentionner spécialement les renseignements souvent très importants que M. de Laugardière, au commencement de chacune de nos réunions, extrait de l'analyse assidue à laquelle il s'astreint des nombreux volumes envoyés par les Sociétés savantes nos correspondantes. Que de fois ont été ainsi relevées des allusions à des faits de notre histoire locale qui se trouvent éclairés au profit de nos études ! Offrons ici une fois de plus à notre vénéré Président l'expression de notre profonde gratitude pour le labeur qu'il s'impose dans notre intérêt. Soumettons-lui notre vœu de le voir s'imposer la charge supplémentaire de nous livrer les documents qu'il a réunis depuis près de dix ans et qu'il serait si utile de mettre par l'impression à l'abri de l'oubli.

M. de Laugardière nous a présenté une belle antéfixe qu'il a naguère acquise à Bourges lorsqu'elle venait d'y être découverte. Je n'ai ici qu'à rappeler sans détails cette communication, son auteur se proposant de la publier prochainement dans nos Mémoires.

M. l'abbé Siguret, à une des réunions de l'année dernière, a signalé à l'attention de la Compagnie

la découverte faite en 1897 par M. l'abbé Chaput, dans sa propriété de Saint-Genou (Indre), d'un souterrain qui n'a été exploré que sommairement. L'étendue en est, paraît-il, assez considérable. Il existe plusieurs galeries qui sembleraient rappeler les souterrains-refuges si répandus dans notre pays. Mais elles s'en distinguent en ce qu'elles sont voûtées par des arcs en pierres de taille soutenant le tuf qui reste apparent dans leurs intervalles. Faute d'un examen méthodique, on ne peut rien préciser quant à l'époque de leur construction. Elles ont été fortuitement constatées lorsqu'on creusait un puits qui les a traversées. Elles s'étendent au-dessous des dépendances de l'ancienne abbaye d'Estrées qui a dû, sinon les creuser, du moins les utiliser en les consolidant et, peut-être, en les agrandissant. M. Siguret pense qu'il pourrait être intéressant d'y opérer des fouilles. Vous avez été d'avis, Messieurs, qu'une exploration attentive s'impose tout d'abord et vous avez prié notre collègue de vous tenir au courant des recherches qui pourront y être faites.

Poursuivant ses enquêtes artistiques toujours fructueuses, M. Gauchery a eu l'occasion de nous parler d'un manuscrit de la Bibliothèque Nationale (*latin, n° 699*) qui a été signalé avec quelques erreurs par Vallet de Viriville dans sa notice sur Jacques Cœur. Ce manuscrit contenant des ser-

mons sur le *Pater* est du XV^e^ siècle. Il porte à son premier feuillet un bel encadrement en miniature et, en bas, un écu aux armes des Cœur et trois morts aux ailes d'or comme supports entourés d'un phylactère sur lequel on lit l'inscription : MORIR COVIET | SOVENT : ADVIENT : | ET NEN : SOVIENT. Il a été dédié par un moine d'Herlach (*frater* S. *humilis monachus heriliacen.*), à un évêqu enon de Luçon, comme l'a lu Vallet de Viriville, qui a cru qu'il s'agissait de Nicolas Cœur [1], mais de Lausanne (*lausann. epo.*). M. Gauchery pense que ce livre a été acquis par Jean Cœur qui y aura fait peindre une sorte d'Ex-libris, car la miniature appartient à la fin du XV^e^ siècle et il a montré, par le sceau de cet archevêque de Bourges et par un écusson peint dans une miniature [2] que lui a fait connaître M. Léopold Delisle et dont il vous a présenté une photographie, que le fils de Jacques Cœur portait comme tenant de ses armoiries un mort ailé et la devise MEMENTO MORI.

A cette occasion, M. Gauchery a fait remarquer que Jean Cœur, qui était fort riche, a restauré un grand nombre d'églises du diocèse où ses armes

1. VALLET (DE VIRIVILLE), *Jacques Cœur*, Paris, 1864, in-8, page 16.

2. Bibl. nat., Ms. lat. *de homine*, n° 3754, avec la mention : *De libris Johis Cordis, archiepiscopi bituricensis, 1449*, f° 1.

se voient encore. On les trouve en maints autres endroits, par exemple sur un tympan provenant du château de Naves (arrondissement de Ganat, Allier), qui fut un domaine de l'Archevêché. Après la ruine de Naves, le tympan a été transporté, dans le voisinage, au château de Veauce (Allier) où il est encastré dans un mur de clôture du parc. Notre collègue en a pris un dessin qu'il a offert aux collections de la Société. On y voit, au centre, un écusson sculpté aux armes des Cœur devant une croix pastorale posée en pal. Deux cœurs sont sculptés de chaque côté. A la base du tympan, à droite et à gauche, est répété un écu plus petit à deux cœurs en chef et une coquille en pointe.

Notre même laborieux collègue, en réunissant des renseignements sur un livre d'*Heures à l'usage de Bourges* appartenant à la Bibliothèque Royale de la Haye (n° 666), portant les armes des Lallemant et dont M. Léopold Delisle a vanté les admirables miniatures, s'est trouvé entraîné à s'occuper de tout ce qui regarde la famille Lallemant, ses possessions et ses alliances. S'étant appliqué à attribuer un blason jusqu'ici inexpliqué : *d'or à deux lions léopardés de gueules*, posé *sur le tout,* dans les armes de cette maison, il y est arrivé en compulsant les manuscrits de la Bibliothèque nationale. Il nous a fait connaître

que ce blason est celui des Barillet, dits de Xancoins, annoblis par Charles VII, en 1446, dans les deux lignes masculine et féminine, et dont était issue Marie Petit, la femme de Jean Lallemant, Receveur général de Normandie.

Au cours des mêmes recherches, M. Gauchery a découvert une description des peintures, vitraux et devises qui décoraient autrefois la salle où se tiennent aujourd'hui les séances de la Société des Antiquaires du Centre.

Enfin, aux Archives du Cher, il a trouvé un important document non encore révélé. C'est le compte rendu d'une descente faite à Vierzon, en 1505, par Jean Lallemant, pour lors maire de Bourges, et Bienaimé Georges, échevin, pour faire exécuter des travaux ayant pour but de rendre l'Yèvre et le Cher navigables et faciliter la communication de Bourges avec la mer. Cette pièce des plus curieuses contient un marché passé « suivant le pourtraict qu'en a donné l'ingénieur de Milan » pour la construction d'une écluse faisant communiquer l'Yèvre avec le Cher. L'écluse fut faite et M. Gauchery en a découvert un ancien plan au cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale. Or les premières *écluses à sas* connues jusqu'ici en France étaient celles du canal de Briare qui ne sont que du XVII^e^ siècle tandis que

le marché passé à Vierzon est antérieur d'un siècle.

Je me laisserais facilement entraîner à parler trop longuement sur tous ces sujets attrayants ; mais ce serait risquer de défiorer des mémoires que M. Gauchery ne manquera pas, nous y comptons, de rédiger à notre intention. C'était pourtant un devoir de lui faire honneur de ces trouvailles dues à sa remarquable perspicacité aussi bien qu'à son infatigable persévérance et de lui en assurer la priorité.

Les procès-verbaux de nos séances renferment le compte rendu détaillé d'une visite faite dans les premiers jours de 1906, sur la gracieuse invitation de M. le Proviseur Constant, par M. le Président de Laugardière accompagné de l'auteur du présent rapport, au Petit-Lycée, ancien Hôtel de Ville, à l'effet d'examiner des restes de peintures qui venaient d'apparaître par l'enlèvement d'une couche de badigeon dans une des salles de cet édifice. Nous y avons reconnu, peintes sur la hotte d'une belle cheminée du XV^e^ siècle, dans un grand cartouche soutenu par le berger et la bergère, supports habituels de Bourges, les écussons accolés de France et de Navarre entourés des colliers des Ordres ; au-dessous une inscription en majuscules dorées presque complètement effacée, mais lue pourtant par M. Constant : LÆTI DUM

LILIA FLORENT, et plus bas l'écu de la ville, sans le chef aux trois fleurs de lys qui est une concession royale du milieu du XVII[e] siècle.

Sur le linteau s'étend l'inscription aussi flatteuse pour les administrateurs municipaux d'alors que pour leurs administrés : NUSQUAM DISCORDES CONCORDEM REXIMUS URBEM. Entre les deux parties de cette légende sont peints cinq écussons timbrés de casques avec lambrequins. Ce sont les armoiries du maire au centre : Pierre Heurtault, sieur de Coquebelande et des échevins deux par deux à ses côtés : Philippe Le Bègue, sieur du Bouchet, Philippes Fouchier, Pasquet Hémeré, sieur de Beaulieu, et Jean Hemeré, sieur de Thuet, élus en 1617, et continués dans leurs charges en 1618.

Toutes ces peintures, anciennement endommagées mais dégagées avec un remarquable respect archéologique, grâce aux soins personnels de M. le Proviseur Constant et de M. le Professeur Maynial, auxquels nous en avons rendu hommage, sont tracées par un pinceau très expert. M. de Laugardière a indiqué que d'après les comptes municipaux, elles sont l'œuvre de Pierre Lefebvre, peintre attitré de la ville de Bourges, qui reçut pour ce travail, en 1619, la somme de 60 livres, et que la salle où elles figurent est la Chambre du Conseil de la Maison de Ville.

Je dois, avant de finir, mentionner diverses présentations faites à nos réunions, telles que, de la part de M. le comte de Toulgoët-Treanna, celle de plusieurs objets des XV^e^ et XVI^e^ siècles ; au nom de M. le docteur Mirpied, celle de douze lettres originales de Catherinot, appartenant à M. Henri de Grossouvre, neveu de notre collègue, et enfin les communications de monnaies et de sceaux faites par MM. Ponroy et Gauchery ou envoyées par M. Ulric Richard-Desaix. M. Mater en rend compte dans son *Bulletin numismatique,* mais j'ai tenu, en nommant ici leurs auteurs, nos collègues, à bien montrer l'empressement dont chacun parmi nous fait preuve en apportant sa contribution dévouée à la mise en valeur de tout ce qui peut être relevé dans l'intérêt de l'histoire de notre province.

Je voudrais, Messieurs, dans ce rapport trop étendu peut-être, mais dont vous excuserez la longueur en considération de la multiplicité des sujets dont j'avais à rendre compte, avoir réussi à mettre en exacte lumière l'assiduité scientifique, toujours soutenue, de la Compagnie. Qu'il me soit permis de dire que si cette activité est démontrée par ses résultats, elle peut s'expliquer en partie par l'accueil toujours bienveillant, et par là-même des plus encourageants, qu'assure aux tra-

vaux de chacun l'affectueuse confraternité qui nous unit. Maintenons fidèlement cette précieuse tradition de dévouement mutuel qui fait le charme de nos réunions et l'honneur de la Société des Antiquaires du Centre.

17 avril 1907.

DES MÉLOIZES.

LES TAILLERIES DE SILEX

DE MEUSNES [1] (*Loir-et-Cher*)

Par M. le Lieutenant BOURLON

En juin 1905, M. Adrien de Mortillet conduisit les membres de la « Société des Excursions scientifiques » visiter à Meusnes les tailleries actuelles de pierre à fusil. N'ayant pu assister à cette réunion à laquelle j'avais été convié, je me rendis dans cette localité en juillet 1906 et c'est le résultat d'une étude faite sur place que j'ai l'honneur de présenter à la Société.

Depuis 200 ans on taille le silex à Meusnes. Malgré la diminution forcée amenée dans la consommation par l'invention de la capsule fulminante, cette industrie est encore florissante : les entrepreneurs se plaignent même du manque d'ouvriers ! Le marché seul est déplacé, les populations africaines ayant fourni le nouveau contingent des consommateurs. Et c'est pourquoi en plein XX^e^ siècle et à 200 kilomètres de Paris une population agricole tout entière emploie ses loisirs à la fabrication des pierres à fusil.

1. Je tiens à remercier ici M. Vaillant Dérouet, un des tailleurs les plus habiles de Porcherioux près Meusnes, pour l'aide obligeante qu'il m'a prêtée pendant toute mon excursion. C'est de lui que je tiens une partie des renseignements ici exposés.

Le plus curieux est le silence, je dirais presque le mystère, qui entoure cette industrie. Inconnue à Bourges, Blois, Orléans, elle l'est de même aux environs on peut dire immédiats de Meusnes. A Gièvres, distant de 15 kilomètres, un cafetier n'en avait jamais entendu parler. Même constatation faite sur deux personnes interrogées à Selles-sur-Cher à 6 kilomètres des tailleries! Le peu d'intérêt que présente pour les populations un semblable travail ne suffirait pas à expliquer son peu de notoriété si on ne faisait intervenir le désir qu'ont les intermédiaires de conserver le monopole de ce trafic.

FABRICATION DE LA PIERRE A FUSIL

La matière première est en grande partie fournie par le silex blond de Loir-et-Cher, remarquable par sa dureté et la facilité de sa taille. Les carrières des environs de Meusnes ayant été complètement épuisées, c'est maintenant de Valençay que les ouvriers tirent leur silex. Ce dernier se présente en nodules plus ou moins volumineux, recouvert d'un épais cortex très friable de carbonate de chaux.

Deux variétés très recherchées également sont le silex noir de Saint-Aignan et le jaspe rouge des environs de Valençay.

Tous, extraits récemment, sont travaillés ayant encore leur eau de carrière.

Il y a deux opérations distinctes dans la fabrication :

1° Le débitage des blocs de silex en lames.

2° La transformation des lames en pierres à fusil.

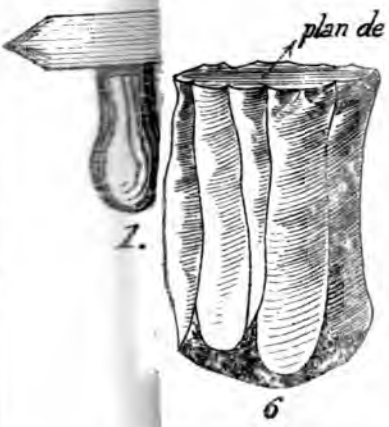

– Légende –

…rteau
…non de silex
…non précédent avec le plan de frappe
… lames de dégrossissement enlevées.
…non précédent préparé pour l'obten-
… des bonnes lames.
… lame de dégrossissement entière-
…nt recouverte de cortex.
…ame de dégrossissement laissant
… une partie dépourvue de cortex.
…ne lame à une arête dorsale
…ne lame à double arête dorsale.

1° Débitage des Blocs de Silex. — Bien que n'apprenant rien de nouveau à un préhistorien, ce débitage est excessivement intéressant, la théorie faisant ici place à la pratique.

L'outil employé est un marteau court, pesant et pointu (pl. I, fig. 1). Après avoir choisi sur le rognon le sens qui lui donnera les plus longues lames, l'ouvrier tenant le bloc dans la main gauche met à nu le silex juste au point où il veut frapper le premier coup[1]. Il enlève ensuite une calotte sphérique qui laisse à sa place une partie plane appelée *plan de frappe*. Puis par des coups secs frappés sur le bord de ce plan, l'ouvrier tenant toujours le bloc de la main gauche[2], enlève tout autour une série de lames présentant sur le dos une partie de cortex (pl. I, fig. 2 et 3) : ce sont les lames de dégrossissement, lames rejetées comme inutilisables (pl. I, fig. 4 et 5). Le bloc primitif (pl. I, fig. 2) ainsi débarrassé de son cortex, est devenu une sorte de tronc de cône à facettes : il est préparé pour l'obtention des bonnes lames (pl. I, fig. 6). L'ouvrier continue ainsi détachant sans effort apparent et avec une remarquable facilité de belles lames très régulières (pl. I, fig. 7 et 8) jusqu'à ce que le nucleus soit épuisé : il est alors rejeté.

La première opération est terminée. Elle n'a pas duré cinq minutes. Le fabricant a donc à sa disposition

1. Sans cette précaution, la gangue très épaisse amortirait le choc et nuirait au succès de l'opération.

2. La nécessité de tenir le bloc à la main s'impose pour assurer l'élasticité du coup. S'il était appuyé, le *choc en retour* briserait la lame en son milieu.

Pl. II

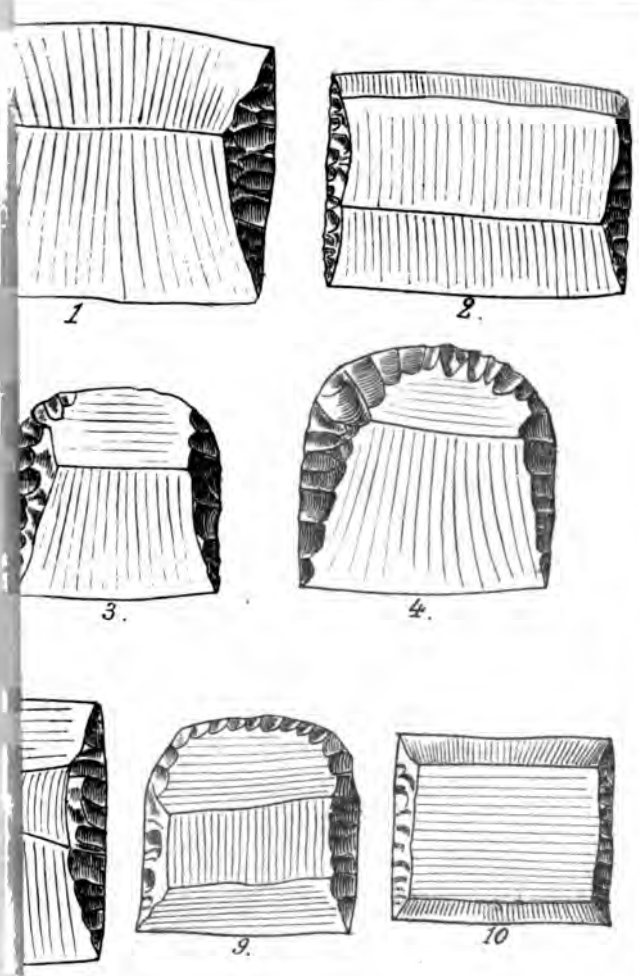

-3. Carrée ordinaire.- 4. Grande fine ronde.-
fine. -10. Petite à deux mèches.

fusil.

Grattoirs. — Je commençai par l'instrument le plus simple : le grattoir. Le tailleur était familiarisé avec sa fabrication qu'on lui avait déjà plusieurs fois demandée : en quelques coups de disque il obtient le grattoir représenté par la figure 1 de la planche III, et dont l'extrémité AB rappelle un côté de la pierre à fusil du type dit *grande fine ronde*. Cette tendance à reproduire les types habituels se remarquera d'ailleurs sur toutes les copies qui seront tentées. A retenir encore que le copiste comme le magdalénien a pris une lame pour fabriquer son grattoir.

Pour compléter l'expérience, j'abîme plusieurs fois le tranchant de l'outil. Ce même nombre de fois la *même lame* est retaillée, donnant ainsi des grattoirs de plus en plus courts. A la dernière fois, une difficulté s'étant opposé à la réfection du grattoir du même côté, la lame fut cassée près du conchoïde et la cassure retouchée donna le *grattoir double*.

Je fais alors exécuter la copie d'un grattoir de la Madeleine (pl. III, fig. 2) qui porte vers le bas et à gauche une cassure naturelle CD. La reproduction (pl. III, fig. 3) en est fidèle. Tout, même ce qui était inutile, — tel que la cassure CD — a été reproduit. Mais le but de l'outil n'a pas été compris et c'est pourquoi l'extrémité relevée de la lame mal choisie rend la copie impropre au grattage. A retenir de cette première expérience :

1° Le grattoir uniquement dérivé de la lame. Curieux rapprochement avec le manque presque absolu de racloirs et grattoirs discoïdes dans les stations magdaléniennes.

Pl. III

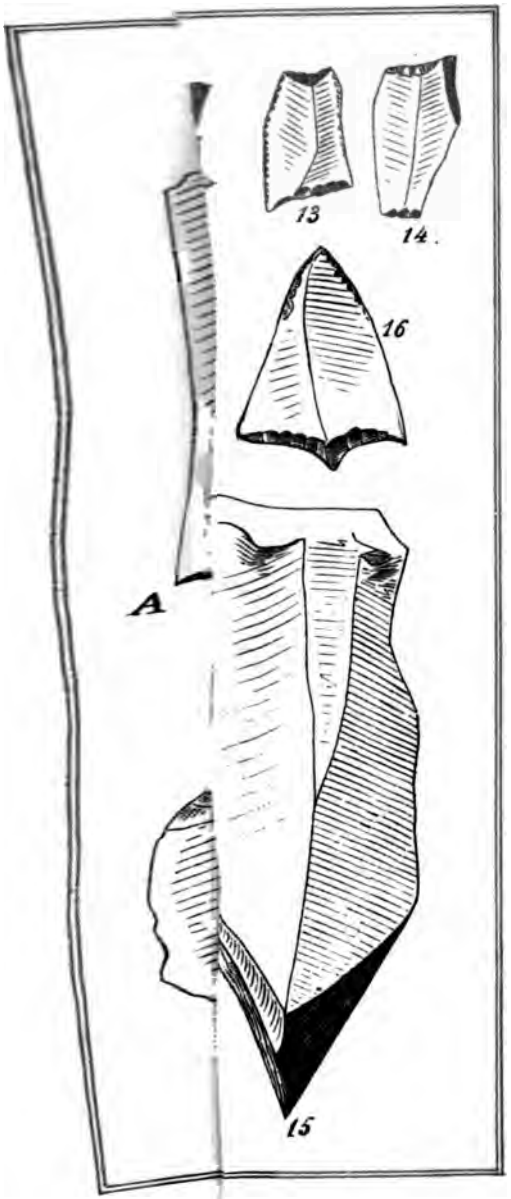

2° Confections de grattoirs de plus en plus courts sur la même lame retaillée plusieurs fois. Usage qui explique le grand nombre de grattoirs courts, trouvés dans les mêmes stations.

3° Réminiscence involontaire des formes de pierre à fusil dans la copie des anciens outils.

4° Copie servile des contours apparents des modèles, sans souci de leur emploi.

Perçoirs. — Là encore, dans la copie d'un perçoir droit de la station du Muids (Loiret) (fig. 4, pl. III), la base taillée rappelle un côté de pierre à fusil. Là encore le contour apparent est fidèlement reproduit, mais la partie utile ne remplit pas le but car, au contraire du modèle, elle est faible et fragile (pl. III, fig. 5).

Mêmes observations pour l'imitation d'un perçoir oblique de la même station (pl. III, fig. 6, 7).

Lames a dos abattu. — Comme modèle, une superbe petite lame à dos abattu provenant de Tunisie (collection du général Oudri, pl. III, fig. 8). La meilleure copie représentée à la figure 9, pl. III, se passe de commentaires.

Burin. — La fabrication de cet instrument typique de l'âge du renne devait être particulièrement intéressante. D'autant plus que l'ouvrier voyait ce type pour la première fois et qu'il n'en avait donc jamais tenté l'essai.

La première tentative porta sur un superbe burin-

grattoir formé de deux *coups de burin*[1] très nets, provenant des Eyzies[2] (pl. III, fig. 10). Une fois de plus le copiste s'en est tenu à la reproduction servile des contours du modèle. Ainsi la coche naturelle EF provenant de l'esquillement latéral du coup de burin fut reproduite avec beaucoup de soin en E'F' (pl. III, fig. 11). Malheureusement le résultat final n'est pas un burin. Le tranchant terminal en biseau n'existe pas : c'est une simple pointe obtenue par la retouche bilatérale d'une lame.

La deuxième expérience porta sur un petit burin triple sur angle de lame[3] (pl. III, fig. 12). La copie (pl. III, fig. 13) est tout ce qu'on voudra excepté un burin.

Après m'être ainsi assuré que l'ouvrier ignorait le procédé spécial dit *coup de burin*, je le lui expliquai. Très incrédule au début, il essayait lui-même le coup ne produisant qu'après de nombreux essais de grossiers burins d'un type assez rare (pl. III, fig. 15).

Une nouvelle tentative dans la copie du petit burin triple donna un mauvais résultat (pl. III, fig. 14).

Le tailleur de Meusnes n'est d'ailleurs pas plus heureux avec les pièces fines du néolithique. La fig. 16, pl. III, montrera l'abîme qui sépare leurs fausses

1. Expression remarquablement juste, empruntée à M. l'abbé Breuil.

2. Station du magdalénien ancien, sur la terrasse à droite en regardant la grotte des Eyzies.

3. Type découvert et décrit dans la grotte de Noailles (Corrèze) par MM. les abbés Bardon et Bouyssonie, de la générosité desquels je tiens cet échantillon.

pointes de flèche des bijoux qui font l'orgueil de certaines collections.

Ajoutons donc aux remarques faites plus haut :

1° Impossibilité de reproduire par cette méthode les pièces fines de l'âge de pierre.

2° L'ignorance du *coup de burin* et, ce coup une fois démontré, la difficulté de reproduire, même grossièrement, cet outil d'apparence si simple.

Amoncellement des Débris de Taille. — D'un volume de plusieurs mètres cubes, ces amoncellements se rencontrent nombreux à Meusnes, où ils servent à l'empierrement des routes. Ils se composent uniquement de têtes de rognons enlevées pour l'obtention du plan de frappe, de lames brutes et recouvertes de cortex, de nuclei rebutés et de très rares éclats. Leur dispersion sur les chemins et les nombreux chocs qu'elle comporte est plus dangereuse que leur maintien en tas ; si en effet, ils se rapprochent des dépôts taraudiens par la forme de leurs éclats, l'absence de tout instrument taillé et de tout débris de faune est caractéristique pour un connaisseur.

CARACTERES

QUI PERMETTENT DE RECONNAITRE LES SILEX DE MEUSNES

1° Débris Récents. — Ce sont évidemment les plus faciles à distinguer. A tous les caractères du silex

fraîchement débité (absence de patine, cassure terne et rugueuse, blancheur éclatante du cortex) s'ajoutent les nombreuses traces de l'outil de fer. Une parmi ces dernières est typique : *c'est le reflet métallique du point de frappe au sommet du cône conchoïdal.*

2° Copies. — J'emploie le mot « copie » et non « faux » car je dois dire à l'honneur des tailleurs de Meusnes, qu'ils ne cherchent pas à tromper les amateurs. Ils mettent leur expérience à leur service et rien de plus.

Outre les précédents caractères, les copies présentent une taille moins belle et un aspect plus écrasé que les modèles. Beaucoup enfin ne sont que des reproductions serviles, sans que le caractère des objets qu'elles représentent ait été reproduit.

3° Débris Anciens. — Innombrables sont les éclats qui depuis deux siècles ont pris une patine suffisante pour tromper les meilleurs connaisseurs. Les uns ont un reflet bleuâtre assez brillant qui va en s'atténuant pour disparaître chez d'autres dont la surface devient alors simplement brillante. Toutefois certains portent un signe infaillible qui décèle leur origine : une trace de rouille très apparente au point de frappe, au sommet du cône conchoïdal.

Montrons-nous donc très réservés dans l'acceptation de silex provenant de Meusnes, mais convenons que tous ces éclats, la plupart sans retouches, offrent un danger bien minime pour les collectionneurs.

Conclusions. — Résumons brièvement les enseignements fournis par cette étude :

1° Confirmation nouvelle de la théorie admise relative au débitage du silex.

2° Explication nouvelle de la fréquence des lames-grattoirs longues et courtes à l'exclusion du grattoir discoïde dans les gisements taraudiens.

3° Difficulté du *coup de burin*, difficulté dont le corollaire doit être une admiration plus grande encore pour les gracieux burins de l'âge du renne.

4° Démonstration de l'insuffisance de la percussion directe ou sur enclume par contre-coup, pour la fabrication des pièces fines.

Telles sont les réflexions que m'a suggérées ma visite aux tailleries de Meusnes. Leurs rapports intimes avec l'étude de l'âge de pierre m'ont seuls décidé à les signaler à la Société des Antiquaires du Centre.

Marmagne, 10 août 1906.

Dans une communication faite par M. Rutot à la Société d'Anthropologie de Bruxelles dans la séance du 27 octobre 1902 sur les *Cailloux de M. Thieullen*, je relis à la page 9 du tiré à part la phrase suivante :

« L'ensemble de ces trouvailles montrent qu'aux temps chelléens comme aux temps mesviniens qui précèdent, le débitage des blocs de silex avait lieu en une fois, c'est-à-dire que, contrairement à ce qu'on croit généralement, nos ancêtres, ayant l'intention d'obtenir tel ou tel outil, au lieu de ne débiter du nu-

cleus qu'un ou deux éclats d'une forme calculée et appropriée au but à atteindre, débitaient, au contraire, tout le bloc un peu au hasard, de manière à obtenir une grande quantité d'éclats, parmi lesquels ils choisissaient ensuite ceux qui leur paraissaient les plus favorables à l'usage. »

Ce qui se passe actuellement à Meusnes confirme cette opinion de M. Rutot établie d'après d'autres constatations. Les tailleurs de pierre à fusil eux aussi opèrent en une seule fois le débitage des blocs de silex. L'épaisseur, la largeur, le nombre des arêtes dorsales des lames ainsi obtenues décident seuls ensuite de leur transformation en telle ou telle sorte de pierre à fusil.

LE

THÉATRE GALLO-ROMAIN

DE DREVANT (CHER)

Par M. Gustave MALLARD

Mémoire lu au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, le 18 avril 1906.

I

LES RUINES DE LA VILLE DE DREVANT

1. — A 4 kilomètres de la ville de Saint-Amand-Montrond, dans la direction du Midi et sur la rive droite du Cher, se trouve le village de Drevant, chef-lieu d'une commune de 300 habitants.

Cette petite localité est située près de l'ancienne voie romaine de Bourges (*Avaricum*) à Néris (*Aquæ Neri*), indiquée par la Carte de Peutinger. Une inscription gravée sur la base d'une colonne milliaire qu'on peut encore voir de nos jours sur la principale place de la petite ville de Bruère appartient à cette voie. Drevant est désigné dans un titre de 1241, déposé autrefois aux archives départementales, sous le nom de *Derventum* ou *Dervent*, et tirerait son nom de la langue celtique

d'après certains auteurs modernes. On peut, en effet, y trouver le mot *derw,* chêne, au pluriel *derwen ;* ou encore *vaen*, pierre, avec la syllabe *der* qui présenterait l'idée de grandeur ou de quantité.

Cette seconde étymologie paraîtrait mieux en rapport avec la nature du pays dont le terrain, formé de marnes et de calcaire du *trias,* renferme d'abondantes carrières d'un grès de couleur grisâtre généralement très dur. Ce grès a fourni les matériaux qui ont servi jadis à bâtir la ville romaine aujourd'hui disparue, mais dont l'existence et l'importance ne sauraient être contestées.

De vastes forêts couvraient le sol de la Gaule, mais rien n'indique qu'il y ait eu à Drevant plus qu'ailleurs des chênes auxquels la ville devrait son nom, nous inclinerions plutôt à voir dans le *Derventum* du moyen âge un mot d'origine latine.

Le comte de Caylus, dans son *Recueil d'Antiquités*, dit que la tradition du pays donnait à cette localité le nom de *Milan ;* il ajoute qu'il ne faut pas confondre ce lieu avec le *Mediolanum* de la Table Théodosienne, car plusieurs villes des Gaules portaient le même nom : *Mediolanum* des Aulerques ou Evreux, *Mediolanum* des Santons ou Saintes, *Mediolanum* des Bituriges aujourd'hui Châteaumeillant. L'éminent archéologue a-t-il cherché à approfondir l'origine de cette dénomination ou s'en est-il rapporté simplement à cette prétendue tradition ? Nous ne pouvons pas le savoir, car s'il a eu quelques indications à ce sujet, il ne les a point fait connaître.

En face de Drevant et de l'autre côté du Cher, sur un plateau très escarpé dont une pointe s'avance vers le nord et domine toute la vallée, se trouvent les restes d'une fortification considérable improprement désignée dans la région sous le nom de *Camp de César*. C'est un de ces énormes *oppida* où se réfugiaient nos aïeux pour s'y mettre à l'abri des incursions et des attaques de toute nature auxquelles ils étaient si fréquemment exposés. (Pl. I.)

L'emplacement en question, défendu naturellement de trois côtés par la pente du terrain, l'est au midi par un rempart où *agger*, grossier entassement de terre et de pierres, large de 15 mètres à la base, haut de 4 à l'intérieur et de 5 à l'extérieur. La défense était peut-être encore augmentée par un fossé, mais comme il n'en reste plus aucune trace, il est impossible d'en affirmer l'existence; d'ailleurs on ne voit, dans les environs, aucune excavation où on aurait pu prendre de quoi le combler.

L'*agger* a 250 mètres de longueur; il est coupé vers son tiers, du côté de l'ouest, par une entrée large de 5 mètres, protégée elle-même par deux retours vers l'intérieur de l'*oppidum*. Au milieu de l'enceinte se trouvait un puits très profond, grossièrement maçonné et maintenant rebouché.

En dépit de son nom populaire que depuis longtemps, en France, on est habitué à donner à tout ce qu'on regarde comme un ouvrage des Romains, on ne saurait attribuer à César cette fortification primitive; elle est bien l'œuvre des habitants de la contrée. Ceux-ci de-

vaient, au moment du danger, s'y retirer avec leurs familles et leurs troupeaux.

Vainqueurs des Bituriges, les Romains ont évidemment occupé ce poste avantageusement situé, ainsi que le prouvent divers objets trouvés sur le plateau, comme des tuiles à rebord (*tegulæ*) et des tuiles creuses à recouvrement (*imbrices*), des débris de poteries et des monnaies [1], mais là, comme en bien d'autres points, débarrassés du souci de la conquête, ils ont abandonné un sommet aride et brûlant pour fonder une ville dans une fraîche et fertile vallée du voisinage.

Le modeste village qui remplace cette ville et porte aujourd'hui le nom de Drevant, que nos paysans prononcent *Deurvant*, renferme un ensemble de ruines gallo-romaines qui peuvent être classées parmi les plus importantes du centre de la France.

On y trouve, en effet, en beaucoup d'endroits et à la surface du sol, des débris de constructions sur la nature et l'antiquité desquelles il ne saurait y avoir de doute. On y voit les restes de plusieurs monuments dont le caractère et les dimensions témoignent hautement de l'importance de la ville où ils étaient réunis. Ni les auteurs anciens, ni les écrivains du moyen âge dont les écrits sont parvenus jusqu'à nous, ne font cependant mention de cette ville ; son nom s'est perdu dans la nuit des temps sans que l'histoire ait gardé le

1. Un sieur Pennetier vient de découvrir récemment, dans un champ qu'il possède près du *camp*, trois vases de poterie grossière contenant 500 pièces au moins de monnaies impériales, grand et moyen bronze, allant de Trajan à Maximien (98 à 310).

souvenir de sa fondation, ni fixé la date des événements qui en ont déterminé la ruine.

Le Berry fut occupé en 475 par les Wisigoths ; on peut raisonnablement penser que ces barbares détruisirent la ville de Drevant, probablement entre 475 et 507, époque à laquelle ils furent chassés de notre pays par Clovis qui tua de sa main leur roi Alaric, à la bataille de Vouillé.

Nous savons aussi, par Grégoire de Tours [1], qu'une grande bataille eut lieu dans les environs de *Castrum Mediolanum,* en 583, entre les troupes de Gontran, roi de Bourgogne, maître du Berry et de l'Aquitaine, et celles de Chilpéric I^er^, roi de Neustrie, dont le général Didier ravagea de fond en comble notre province. Il peut aussi se faire que ce soit pendant cette occupation que Drevant ait été dévasté, car la distance entre ce village et Châteaumeillant n'est que de quelques lieues, et tout indique que l'antique cité a disparu dans un immense incendie que l'acharnement des adversaires peut expliquer.

Signalées pour la première fois en 1765 par Caylus, puis en 1806 par Barailon, dans un ouvrage intitulé *Recherches sur plusieurs monuments celtiques et romains,* c'est seulement en 1834 que ces ruines furent l'objet

1. « Biturici vero cum quindecim millibus ad Mediolanense castrum confluunt, ibique contra Desiderium ducem confligunt : factaque est ibi strages magna, ita ut de utroque exercitu amplius quam septem millia cecidissent. Duces quoque cum relicta parte populi ad civitatem pervenerunt, cuncta diripientes vel devastantes : talisque depopulatio inibi acta est, qualis nec antiquitus est audita fuisse, ut nec domus remaneret, nec vinea, nec arbores, sed cuncta succiderent, incenderent, debellarent. » Greg. Turon. *Hist. Francor.*, VI, 31.

de recherches sérieuses, opérées sous la direction de Hazé, conservateur des monuments historiques du département du Cher. Hazé fut malheureusement arrêté par le manque de fonds, avant d'avoir pu obtenir de ses fouilles, au profit de l'archéologie et de l'histoire, tous les résultats qu'il était en droit d'espérer.

Actuellement, les substructions relevées et décrites par Hazé sont détruites ou recouvertes d'une couche épaisse de décombres et de terre gazonnée; elles ne peuvent plus que difficilement être l'objet d'une étude, tandis qu'une quantité notable de constructions à demi enfouies sous leurs propres débris et n'ayant jamais été explorées s'élèvent encore au-dessus du sol. Ces vestiges gisent sur un terrain communal; ils sont classés comme monuments historiques; le temps impitoyable exerce sur eux, lentement il est vrai, mais sans arrêt, son œuvre de destruction.

La plupart des maisons de Drevant ont été construites avec des moellons et des blocs de grès provenant des ruines romaines. La population ne les a pas respectées comme le méritaient leur antiquité et l'intérêt historique qu'elles offrent. Il eût été profondément regrettable que ces monuments, témoins d'un autre âge, disparussent avant que les fouilles de 1834 n'eussent été reprises et conduites de façon à permettre de classer définitivement ceux des édifices qui ont été incomplètement déblayés et ceux qui n'ont été l'objet d'aucun examen sérieux.

2. — Cinq établissements ont été signalés par Hazé : deux, selon lui, sont des *thermes*; à notre avis, ce sont

plutôt des *bains* privés, et ces deux établissements très rapprochés l'un de l'autre n'en font peut-être qu'un seul. (Pl. I, n° 2.)

Dans les thermes, en effet, on voyait non seulement des bassins et des chambres pour toutes les variétés de bains en usage chez les Romains, mais encore des salles de réunion et de conversation, des bibliothèques, des galeries de tableaux et de statues, des jardins pour la promenade et des terrains disposés pour tous les exercices du corps. Les édifices de Drevant ne nous semblent pas avoir eu cette importance; néanmoins ce qu'on y a retrouvé, les piscines, les hypocaustes, les mosaïques, les enduits de murailles, tout enfin indique le soin et le luxe avec lequel ces constructions ont été faites.

Quoique les fouilles n'aient pas été menées à fond, la description laissée par Hazé est presque suffisante pour en apprécier la valeur. Une grande partie de ces ruines a été détruite par les fouilles mêmes et une maison d'école communale a été construite, il y a une vingtaine d'années, sur l'emplacement occupé par l'un de ces établissements balnéaires. Ce qui pouvait en avoir été conservé a été démoli à cette époque sans qu'il en ait été exécuté un nouveau relevé. Un de ces bains avait 33 mètres de façade sur une profondeur de 42 mètres; les dimensions du second, actuellement recouvert par la construction que nous venons d'indiquer, étaient de 35 mètres sur 29.

Un troisième amoncellement de débris, situé dans le voisinage des précédents, n'a été que superficiellement exploré et n'a pu, par conséquent, être déterminé : on

a reconnu seulement une construction oblongue, ayant sur un de ses grands côtés 27 mètres et 18 sur un des petits ; à l'un des angles de ces deux lignes se trouvait une annexe de forme circulaire d'un diamètre intérieur de 5 mètres avec une épaisseur de murs de 0 m. 85. (Pl. I, n°5.)

Au milieu des décombres, on a recueilli quelques monnaies, notamment deux Tetricus et un Claude le Gothique, mais on ne possède aucune donnée sur la destination de l'édifice, qu'on pourrait peut-être retrouver aujourd'hui.

Un quatrième ensemble de constructions formant un énorme quadrilatère de 100 mètres de côté a été regardé par Hazé comme un temple : il a été, de sa part, l'objet de recherches intelligentes mais incomplètes par la raison indiquée plus haut, le manque d'argent. Cependant l'intérêt présenté par les restes de cet édifice semblerait devoir exciter au plus haut point l'attention des archéologues et aussi des historiens qui ont souvent recours, pour suivre la marche des événements, aux indications que peut fournir l'étude des monuments.

Hazé, en effet, a trouvé, dans les déblais de cet ensemble de bâtiments ruinés, des portions de chapiteaux corinthiens, des fûts de colonnes ornés de feuilles de laurier imbriquées et dont le module accuse une hauteur de cinq ou six mètres, des antéfixes de pierre de grandes dimensions et d'un bon travail, dont une (fig. 1), encore en parfait état, a été encastrée dans le pignon de l'église paroissiale, les deux pieds d'une statue de bronze plus grande que nature avec des chaussures d'une forme particulière, des morceaux de

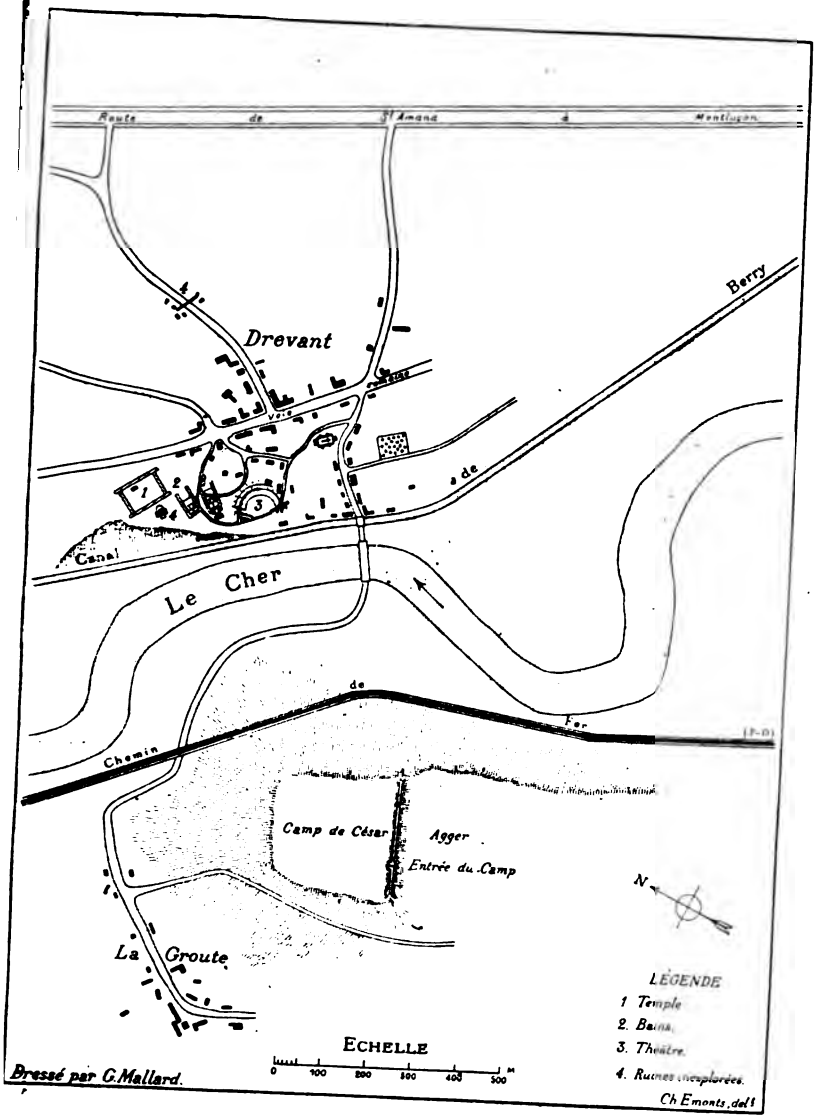

PLAN DES RUINES ROMAINES

marbre de Carrare et de Paros, toutes choses enfin, dont les détails indiquent l'importance du monument disparu et semblent devoir faire fixer la date de sa construction à l'époque des Antonins (96 à 192).

Fig. 1.

Je ne puis cependant partager complètement l'appréciation du consciencieux conservateur. Il me semble qu'on doit voir plutôt sur ce point une réunion de constructions différentes élevées autour d'un espace vide, comme un *forum;* le temple ne devait occuper qu'une partie de cet ensemble. (Pl. I, n° 1.)

Il est vrai qu'une enceinte réservée était quelquefois ménagée autour des temples romains, mais les dimensions de l'enceinte n'étaient pas aussi considérables quand la *cella* était peu importante comme à Drevant. Nous avons dit que les côtés du quadrilatère avaient un développement extérieur de 100 mètres; or la *cella*, dont toutes les fondations se voient encore très bien, n'avaient que sept mètres intérieurement et la galerie qui l'entoure a 15 mètres en dehors : c'est un peu plus que la moitié de la Maison Carrée de Nîmes (24 mètres

sur 12). De plus, notre sanctuaire, comme le précédent, était placé vers l'une des extrémités de l'enceinte générale au nord-est et ses murs n'étaient parallèles à aucun des côtés de celle-ci. Au contraire, le *forum* était fréquemment environné de portiques et d'arcades : il y a peut-être lieu de penser qu'on en retrouve l'emplacement à Drevant.

Les fouilles, là encore, ont été incomplètes, surtout en ce qui concerne quatre pavillons importants, situés aux quatre angles de l'enceinte extérieure et dans lesquels on a sommairement déblayé un certain nombre de salles luxueusement ornées. Les sondages que je viens de faire pratiquer dans ces pavillons m'ont permis de découvrir des constructions qu'Hazé n'avait certainement pas explorées.

Le troisième édifice, signalé plus haut et placé dans le voisinage de celui-ci, pouvait bien en dépendre. C'était peut-être une *basilique*, c'est-à-dire l'endroit réservé du *forum* où les préteurs rendaient la justice, où les avocats donnaient leurs consultations et où les marchands se réunissaient pour traiter de leurs affaires comme dans une espèce de bourse de commerce.

Le cinquième monument, le seul dont il restait des parties visibles au-dessus du sol, est aussi celui qui avait été le plus délaissé jusqu'à ce jour.

Le plus ancien dessin que nous en possédions est de Chastillon, topographe du roi Henri IV ; comme Caylus, il n'en donne qu'une vue sommaire. Hazé l'a à peine exploré. Il pensait que cette construction était un théâtre et restait encore entière sous les décombres. Il

n'a opéré là que des fouilles peu profondes, de simples sondages qui lui ont suffi pour donner un aperçu de la disposition générale de la construction. Il en a pourtant donné un plan d'après lequel Caumont a pu dire que le théâtre de Drevant offrait plusieurs traits de ressemblance avec ceux de Lillebonne dans la Seine-Inférieure et de Valognes dans la Manche, c'est-à-dire que le contour de l'*orchestre* ne devait pas former seulement une demi-circonférence, mais bien trois quarts de cercle, et qu'il était disposé ainsi pour servir à plusieurs genres de spectacles[1]. (Pl. I, n° 4.)

Sans accessoires, ce pouvait être un édifice au milieu duquel les gladiateurs combattaient entre eux ou contre des animaux féroces. Avec une scène mobile de bois et un plancher ou *pulpitum* de même nature, on avait un théâtre pour les pantomimes ou les autres représentations scéniques. Le savant archéologue était d'avis que le théâtre de Drevant méritait d'être étudié et décrit avec soin.

Les restes visibles de ce monument se composaient de quatre galeries voûtées, parallèles, et de hauteur décroissant de la circonférence au centre, dans lesquelles on a cru voir des loges pour les animaux. Cette opinion pouvait être corroborée par la quantité d'ossements de toute nature qu'on y avait trouvés, par des défenses de sangliers, des bois de cerfs et des fémurs ayant dû appartenir à des fauves étrangers à nos climats et de taille prodigieuse. Mais, après des recherches plus complètes, on peut se convaincre que les murs de ces

1. A. DE CAUMONT, *Abécédaire d'archéologie; ère gallo-romaine*, 2e édition, p. 316, cf. *Bulletin monumental*, t. XXXII.

galeries servaient de contreforts pour soutenir les murs circulaires de l'édifice. (Pl. II et V.)

Près de là se trouvait une porte assez élevée et surmontée d'une voûte en partie ruinée : on devait y arriver par un escalier dont Hazé croit avoir reconnu des restes qu'il n'est plus possible aujourd'hui de retrouver. Il a, de plus, constaté par de simples sondages que le mur extérieur était formé de vingt-deux arcades supportées par des piliers; il a retrouvé ces piliers dans toutes les parties qui n'étaient pas recouvertes par des maisons modernes. En suivant la ligne courbe de cette enceinte, on voyait de place en place quelques pans de mur encore debout, et le reste de l'édifice disparaissait sous une épaisseur considérable de terre et de décombres.

On a recueilli là, à différentes époques, une monnaie de Claude, un style à écrire en os, des lingots de cuivre, des fragments de chaînes de fer et plusieurs objets de diverse nature paraissant avoir subi le contact du feu. Plus récemment, on y a trouvé une fort belle pièce d'or de Gratien, fils de Valentinien II, très bien conservée; cette pièce fait partie du cabinet de M. Auclair, de Saint-Amand.

3. — L'importance de la ville antique est encore confirmée par l'existence de deux aqueducs d'un travail soigné. Le premier, découvert en frimaire an XII (novembre 1803) près du bourg de Colombier, commune voisine de Drevant, amenait l'eau de la Marmande, destinée probablement aux bains, installés bien au-dessus du lit du Cher; le second, mis au jour en 1772,

lors de la construction de la route de Saint-Amand à Montluçon, amenait les eaux d'une source située au lieu dit Meslon, source encore aujourd'hui abondante et pure. Ces dernières eaux étaient réservées sans doute à l'alimentation des habitants.

La tradition rapporte que ce second aqueduc, dont on voit encore de nombreux restes dans les environs du pont-canal de la Tranchasse, conduisait à Drevant les eaux des sources thermales de Néris. La chose paraît difficile à croire. Quoi qu'il en soit, ces deux aqueducs étaient à peu près identiques comme dimensions et comme construction. Ils avaient 0 m. 27 de largeur sur 0 m. 34 de hauteur ; le corps du conduit est composé d'un massif de mortier et de petites pierres, épais de 0 m. 20 environ, revêtu intérieurement d'une couche de ciment et recouvert de dalles. Ces aqueducs répondaient évidemment aux besoins et au luxe d'une population dont il est difficile de se faire aujourd'hui une idée exacte, mais qu'on peut raisonnablement, eu égard aux vestiges qui nous restent encore, regarder comme ayant eu jadis une certaine importance.

Deux inscriptions votives ont été retrouvées à Drevant vers 1835. La première n'offre qu'un intérêt relatif ; elle est gravée sur une dalle de grès aujourd'hui placée au-dessus de la porte d'entrée d'une maison particulière ; les lettres sont formées de canaux ronds sans *apices* et assez mal dessinées. On y lit le nom de *Damonus*. Il est presque certain que nous n'en possédons que la moitié et que le reste se trouvait sur une autre dalle aujourd'hui disparue.

La seconde inscription était plus importante ; elle se

compose de huit lignes gravées sur un autel de 0 m. 80 de haut, dont malheureusement nous ne possédons que la partie gauche. Le nom du dieu manque ; le consécrateur s'appelait *L(ucius) Catius [Extri]catus*. Elle vient d'être transportée au musée de Bourges, où elle sera à l'abri des injures du temps. Ces deux textes ont été insérés avec les indications bibliographiques utiles dans le vol. XIII du *Corpus* latin [1].

II

LE THÉATRE

Les choses étaient en cet état quand, le 11 juillet 1898, les membres du Congrès archéologique de France réuni à Bourges, firent une excursion à Drevant ; ils furent vivement intéressés par la visite des restes de constructions gallo-romaines qui s'offraient à leur vue, principalement par les ruines du théâtre. Ils exprimèrent un vif regret qu'elles fussent restées si longtemps oubliées et me prièrent instamment de pratiquer de nouvelles recherches dans cet important monument qui n'avait jamais été sérieusement exploré.

Malgré mon inexpérience et quoique je n'eusse que ma bonne volonté à mettre au service d'un désir exprimé de la façon la plus flatteuse pour moi, je ne pus refuser d'étudier sérieusement la question.

Dans les premiers mois de l'année 1901, à la suite

1. *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, nos 1364 et 1364 *bis*.

d'un mémoire adressé au Comité des Travaux historiques et scientifiques, et après un avis favorable de la section d'archéologie, M. le Ministre de l'Instruction publique voulut bien m'allouer une subvention de cinq cents francs affectée à l'exécution de fouilles archéologiques sur l'emplacement du théâtre gallo-romain de Drevant.

J'avais ainsi la possibilité de rechercher si, comme le pensaient Caylus et Caumont, une partie plus ou moins importante de l'antique édifice était encore debout sous l'amoncellement de décombres provenant de sa ruine et de l'effet du temps. Dès les premiers coups de pioche, j'ai eu la satisfaction de n'avoir pas entrepris une tâche inutile.

Les travaux d'exploration ont été commencés le 9 avril 1901. Grâce aux crédits qui m'ont été successivement attribués et qui se sont montés à la somme de 4.800 francs, ainsi qu'aux souscriptions que la Société des Antiquaires du Centre et nombre de personnes, intéressées par les premières découvertes, ont bien voulu me faire parvenir (1.537 francs), j'ai pu, après une suite de campagnes d'une durée de cinq années, interrompues seulement pendant la saison des travaux agricoles, remettre au jour un des plus remarquables monuments de la période gallo-romaine, monument dont les détails sont encore si complets, qu'il m'a été permis d'y retrouver un type de théâtre construit sur un plan qui n'avait point encore été étudié.

Situation. — Dispositions générales. — J'ai indiqué, dans de précédents rapports adressés au Comité des

Travaux historiques, comment j'avais procédé dans mes explorations ; j'ai dit les difficultés que j'avais eu à vaincre, les facilités que j'avais trouvées auprès de M. Benay qui a mis gracieusement à ma disposition son chemin de fer ; je ne reviendrai pas sur ces détails quelquefois contradictoires par la force des choses et qui n'auraient plus aujourd'hui aucun intérêt. Je veux seulement faire connaître le résultat définitif de mes explorations, résultat qui a dépassé tout ce qu'on pouvait espérer avant de les avoir commencées.

Le théâtre de Drevant est, suivant un usage fréquemment constaté dans la Gaule, adossé à une colline inclinée du nord au sud et aboutissant à la rivière du Cher.

L'établissement du canal de Berry au commencement du siècle dernier a nécessité à Drevant des remblais qui ont eu pour effet d'enfouir profondément le mur de façade du théâtre ; celui-ci n'est distant de la berge que de 22 mètres.

Les règles établies par Vitruve ont donc pu, par suite de la configuration du sol, être observées pour la construction de l'édifice, et l'orientation du sol en est exactement de l'est à l'ouest[1]. C'est de ce côté que se trouve la façade ; elle a une étendue de 69 mètres avec une saillie produite par le *postscenium*, vers le milieu, sur une longueur de 17 mètres, débordant de 4 mètres sur le reste de la ligne droite qui forme la base d'une demi-circonférence.

La bâtisse se compose de huit murs courbes et con-

1. VITRUVE, liv. V, chap. III.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R L

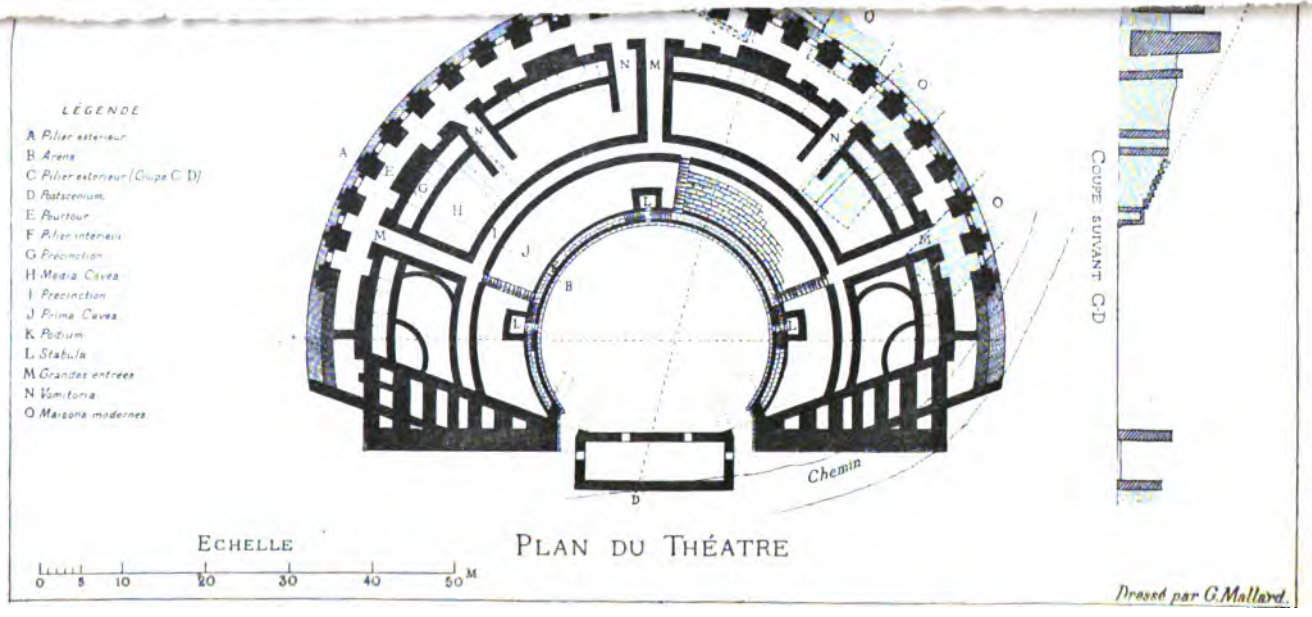

PLAN DU THÉATRE ROMAIN

centriques qui en constituent l'ossature générale et renferment les divers *mæniana* et *præcinctiones* de la *cavea*. Ces murs, dont les dimensions diminuent en allant de la circonférence au centre, ont de 1 m. 50 à 0 m. 70 d'épaisseur, toutes les mesures étant comptées d'après le système métrique actuel. (Pl. III.)

Cinq d'entre eux viennent s'appuyer sur deux autres murs droits et obliques par rapport à la direction de la façade suivant un angle de vingt degrés. Ces derniers sont eux-mêmes butés par quatorze contreforts puissants, sept à chaque extrémité de l'hémicycle, reliés entre eux par des voûtes robustes, faites en blocage de petits moellons et de mortier sans voussoirs et recouvertes d'un épais massif de maçonnerie dont le sommet, allant en décroissant du pourtour au *podium*, donne la pente générale de la *cavea* avec laquelle il se raccordait. (Pl. V.)

Cette obliquité par rapport à la façade devait avoir pour but d'augmenter la résistance de ces constructions ; aussi bien cette disposition ne se voyait-elle pas dans l'intérieur de la *cavea*, si, comme il y a lieu de le penser, les gradins passaient sur les voûtes et arrivaient jusqu'au mur de façade.

Toute cette portion de l'édifice est construite, comme nous venons de le dire, en blocage revêtu d'un parement de petites pierres, taillées en cubes de 0 m. 12 sur chaque face ; les joints sont faits très régulièrement en ciment ; ils sont, par endroits, si bien conservés qu'on pourrait croire qu'ils sont récents.

La pierre, extraite de carrières situées à 4 kilomètres de Drevant, est un grès de dureté très variable,

ne se prêtant à aucune ornementation et se transformant facilement en sablon. On ne voit nulle part de chaînes de briques.

Le monument est constitué extérieurement par une enceinte semi-circulaire enchâssée dans la colline de sorte que la *summa cavea* et une partie seulement de la *media cavea* s'élevaient au-dessus du sol environnant. Il n'y avait donc pas de couloirs voûtés sous les gradins qui reposaient sur le terrain naturel à l'exception de ceux de la partie supérieure. (Pl. IV.)

Les deux extrémités de cette enceinte, prolongées en ligne presque droite sur une longueur de 14 mètres, aboutissent perpendiculairement à deux murs droits, parallèles au grand axe de l'édifice et constituant la base de la demi-circonférence en même temps que la façade à l'aspect de l'ouest.

Ces murs excessivement robustes, puisqu'ils ont 1 mètre d'épaisseur, sont accolés à l'extrémité des contreforts décrits plus haut ; à leur base se trouve un glacis épais de 1 m. 20 qui en augmente encore la résistance ; ils ont chacun une longueur de 23 m. 60 jusqu'à leur rencontre avec la construction du *scenarium*.

Scenarium. — Cette partie du monument est très restreinte ; elle est formée d'abord par un mur qui relie les deux ailes de la façade du côté de la *cavea* ayant une longueur de 17 mètres et qu'on peut appeler la *scena*. En arrière se trouve une salle longue de 15 mètres et large de 4, c'est-à-dire de 60 mètres carrés de superficie ; c'est le *postscenium*, dont le mur extérieur forme sur la façade une saillie de 4 mètres. Ces

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R
L

murs ont environ 1 mètre d'épaisseur et sont encore élevés de plus de 3 mètres.

La même disposition se rencontre d'une façon approchante dans plusieure théâtres mixtes, tels que ceux de Valognes et de Sanxay, mais, à Drevant, le *postscenium* n'a aucune ouverture sur la façade. Deux portes s'ouvrent dans les deux murs de retour et permettent d'entrer du dehors dans cette annexe du bâtiment d'où, par deux autres portes symétriquement ouvertes dans la *scena*, on peut communiquer avec l'arène. Ces quatre ouvertures ont les mêmes dimensions, 0 m. 85 environ ; leur linteau n'existe plus, mais il est facile de voir qu'il était posé à 2 mètres au-dessus du seuil.

Enfin deux autres baies, situées à la rencontre du *postscenium* avec les deux grands murs de la façade et ayant chacune une largeur de 2 mètres, permettent d'entrer directement du dehors dans l'*orchestre*. Ces deux baies, dont le sol est bétonné, servaient sans doute à conduire les animaux dans des cages où on pouvait les renfermer avant les représentations et dont il sera parlé plus tard, tandis que les quatre autres portes étaient plutôt destinées à l'usage du personnel du théâtre, acteurs ou lutteurs, selon la nature des divertissements offerts aux spectateurs. (Pl. VI et VII.)

Des tranchées et des sondages, opérés à diverses profondeurs, me permettent de dire que, de ce côté de l'édifice, on ne trouve aucune autre construction : il est donc bien terminé de ce côté, ainsi qu'il vient d'être indiqué. (Pl. III.)

Le théâtre mesure 85 mètres dans sa plus grande largeur au dehors, c'est-à-dire suivant la ligne passant

par les deux extrémités de l'hémicycle et du centre ; il mesure 60 mètres du milieu de la façade au sommet de la circonférence. L'espace de terrain qu'il occupe représente une superficie de 40 ares 50 ; le tour complet correspond à 245 mètres.

Ces dimensions sont, à peu de choses près, celles des théâtres de Lillebonne et de Sanxay.

Pourtour. — La maçonnerie extérieure est composée de deux murs circulaires accolés, ayant une épaisseur totale de 1 m. 80, et dans lesquels se trouvent compris 24 piliers, épais de 2 mètres, faisant saillie à l'intérieur de 1 m. 25 et formant autant de pilastres en dehors.

Ces piliers (fig. 2) supportaient des voûtes dont on voit les amorces sur plusieurs points ; elles allaient de pilier à pilier et donnaient naissance à vingt-trois ouvertures destinées à éclairer une galerie circulaire ou *pourtour*, large de 4 mètres, entourant la *cavea*, et de laquelle on pénétrait par six entrées dans les diverses parties de cette *cavea*.

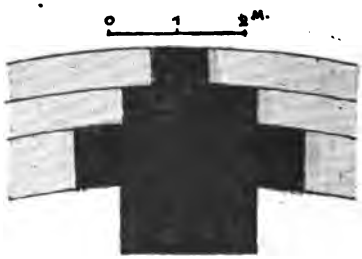

Fig. 2.

Les vingt-trois ouvertures sont larges de 2 mètres : ce sont des fenêtres, ce qui amène naturellement à

penser que le public accédait dans le *pourtour* par les deux extrémités au moyen d'escaliers extérieurs dont Hazé croit avoir reconnu des traces.

Malgré de minutieuses recherches, je n'ai pu retrouver aucun vestige de ces escaliers, mais il est bien probable qu'ils ont véritablement existé ; car, en admettant même qu'on pût entrer dans le théâtre par une porte placée au sommet de la circonférence, cette entrée eût été insuffisante pour donner accès à tous les spectateurs, et nous ne voyons pas qu'il y ait eu d'autre communication entre le dehors et la *cavea* que par les deux extrémités du pourtour. (Pl. VIII.)

En face de chaque pilier, dans l'autre paroi de cette galerie, se trouve un pilier correspondant et recevant avec les premiers un second système de voûtes qui supportait le *mænianum* supérieur.

Les piliers intérieurs ne sont qu'au nombre de vingt-deux. Huit d'entre eux forment quatre énormes massifs de maçonnerie débordant de 0 m. 70 dans le pourtour et correspondant chacun à deux piliers situés en face. Cette disposition, toute particulière à Drevant, peut avoir été nécessitée par la force de résistance qu'il fallait opposer à la poussée des terres ayant tendance à glisser suivant leur pente. Néanmoins, dans plusieurs endroits, on constate de larges lézardes fournissant la preuve évidente de tassements considérables dans ces parties du monument.

C'est probablement aussi pour prévenir ou atténuer des tassements qu'ont été édifiés deux murs circulaires à chaque extrémité du second *mænianum*, avec cette particularité que, à gauche, le mur est accolé à la paroi

du *vomitorium*, tandis que, à droite, il en est éloigné d'un mètre. On ne voit pas, du reste, que ces murs aient pu avoir d'autre destination que celle de servir d'arcs-boutants. Leur disposition semble indiquer qu'ils sont postérieurs à la construction primitive. (Pl. III.)

Les intervalles ménagés entre les piliers forment autant de petits réduits oblongs, de 2 mètres de profondeur sur 2 m. 40 de longueur, dont le sol, élevé d'une dizaine de centimètres au-dessus de celui du pourtour, est bétonné. Ces retraites avaient une destination que les nécessités du service ou l'agrément du public peuvent expliquer.

Nous avons trouvé, en déblayant la galerie, une quantité considérable de tuileaux, *imbrices* ou *tegulæ*, de gros clous tordus par le feu et rongés par la rouille, puis nous avons rencontré une épaisseur de cendres indiquant qu'un toit recouvrait cette galerie et que les gradins situés dans les parties hautes devaient être en bois. On y a recueilli également un certain nombre de carreaux de terre rouge, dont quelques-uns intacts, mesurant 0 m. 50 de longueur, 0 m. 23 de largeur et 0 m. 06 d'épaisseur ; d'autres, un peu plus petits, avaient 0 m. 32 seulement sur chaque face et la même épaisseur ; tous avaient été remués.

Vomitoria. — Du pourtour, six entrées ou *vomitoria* établissent des communications avec la *cavea* : trois donnent accès à la première précinction, c'est-à-dire à l'*ima cavea ;* de là, par autant d'escaliers, on peut arriver jusque dans l'orchestre.

Les portes ont une largeur moyenne de 3 mètres et précèdent des couloirs qui traversent avec une pente douce le second *mænianum* sur une longueur de 12 mètres. L'une, qui est légèrement plus large et dont les parois sont un peu convexes, se trouve au sommet de l'hémicycle ; les deux autres font avec le diamètre qui en est la base un angle de vingt degrés et sont disposées symétriquement vis-à-vis l'une de l'autre ; leur axe est dans la direction du centre de figure, c'est-à dire qu'elles sont rayonnantes.

On voit encore, en assez bon état, les deux murs qui forment le couloir de gauche en tournant le dos à la scène. Ce passage est surmonté du côté du pourtour, sur une étendue de 2 mètres, d'une voûte en plein cintre, formée de gros voussoirs maintenus par une clef et présentant trois archivoltes superbes ; il semble avoir été voûté en pente de façon à soutenir une partie des gradins du second *mænianum ;* la voûte est élevée de 5 mètres au-dessus du sol. (Pl. IX.)

Celle des deux autres portes n'existe plus ; mais nous en avons retrouvé d'énormes fragments en dégageant la porte centrale, et il a fallu des efforts considérables pour les briser, afin d'en débarrasser le passage.

Nous avons constaté que le dallage du passage latéral de droite était fait de blocs de grès qui n'avaient pas été remués ; on en peut conclure qu'il en était de même partout.

Deux autres *vomitoria* sont placés symétriquement de chaque côté de la porte centrale et à 23 mètres de celle-ci. Ils offrent des dispositions toutes spéciales : la

direction de leurs parois semble indiquer que le public s'y engageait en venant des extrémités du pourtour et non du sommet de la circonférence. De plus, d'un côté, la paroi a l'épaisseur d'un pilier et d'un mur circulaire, tandis que, de l'autre côté, elle n'a que l'épaisseur d'un pilier. (Pl. III.) Ces deux entrées ne communiquent directement qu'avec le second *mænianum* ou *media cavea*, mais on retrouve des traces de passage indiquant qu'on pouvait remonter de là aux galeries supérieures par un emmarchement qui reposait sur deux fondations dont l'une se trouve en prolongement d'un des murs du vomitoire et dont l'autre en est éloignée de 1 m. 80.

Le sixième *vomitorium* est accolé à la porte centrale et communique, comme les deux précédents, directement avec la *media cavea*. Vers le pourtour, sa largeur est de 2 m. 20 ; dans son milieu, il a 2 m. 70. La situation de cette porte est extraordinaire, mais elle avait évidemmeut pour but de faciliter la circulation du public et l'accès aux diverses places de la *cavea*.

Ces trois passages sont également rayonnants.

Cavea. Præcinctiones. — La *cavea* se compose de trois *mæniana*, de deux précinctions, du *podium*, dont le sommet forme en réalité une troisième précinction, et de l'orchestre, ou plutôt de l'arène.

La *summa cavea* était située au-dessus de la galerie circulaire du bas ou pourtour ; elle était recouverte par un toit, ainsi que le démontre la quantité de tuiles, de clous et de cendres trouvés dans le déblai, comme je l'ai dit plus haut.

Le sommet du mur extérieur, autant que nous avons pu le calculer par la pente des gradins encore en place, gradins dont les arêtes libres doivent s'appliquer exactement à une corde tendue depuis le gradin du bas jusqu'à celui du haut[1], pouvait s'élever de 16 mètres environ au-dessus du sol de l'arène.

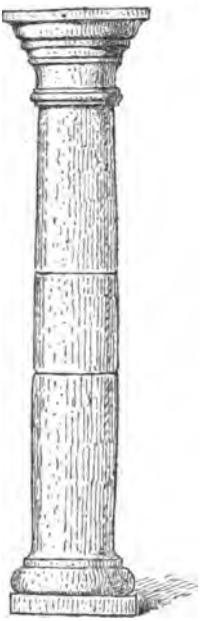

Fig. 3.

Le toit qui recouvrait ce *mænianum* était appuyé sur le mur d'un côté et de l'autre côté sur une colonnade reposant sur la seconde précinction, conformément à une disposition adoptée dans presque tous les édifices de

1. Vitruve, liv. V, chap. III.

ce genre. L'existence de cette colonnade à Drevant nous est démontrée par les fûts, les bases et les chapiteaux, retrouvés dans toutes les parties du monument.

Les colonnes, dont quelques-unes sont d'un très bon travail, ont été façonnées au tour, comme l'indique une petite mortaise carrée visible à chacune de leurs extrémités. Elles sont d'ordre toscan ou dorique romain ; leur module ou demi-diamètre est de 0 m. 16, avec un galbe très prononcé. Elles se composent de trois pièces ; la base, un tambour au milieu et le chapiteau ; leur hauteur est de 2 m. 43. Il n'en a pas été retrouvé en place, puisque l'étage qui recevait la colonnade s'est écroulé jusqu'au fond de l'arène, mais il en reste des tronçons assez bien conservés pour pouvoir en reconstituer quelques-unes (fig. 3). Ces colonnes sont en pierre de la Celle ou de Meillant, localités distantes de Drevant de 12 kilomètres seulement et possédant encore aujourd'hui d'importantes et inépuisables carrières que les Romains ont certainement exploitées.

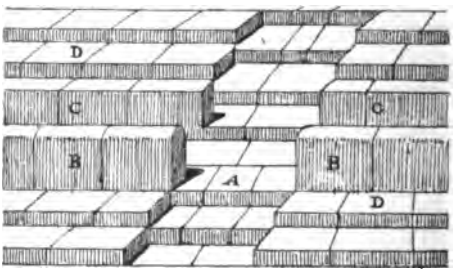

Fig. 4.

Le bord de la précinction, opposé à celui sur lequel s'appuyait la colonnade, était garni d'une rangée de

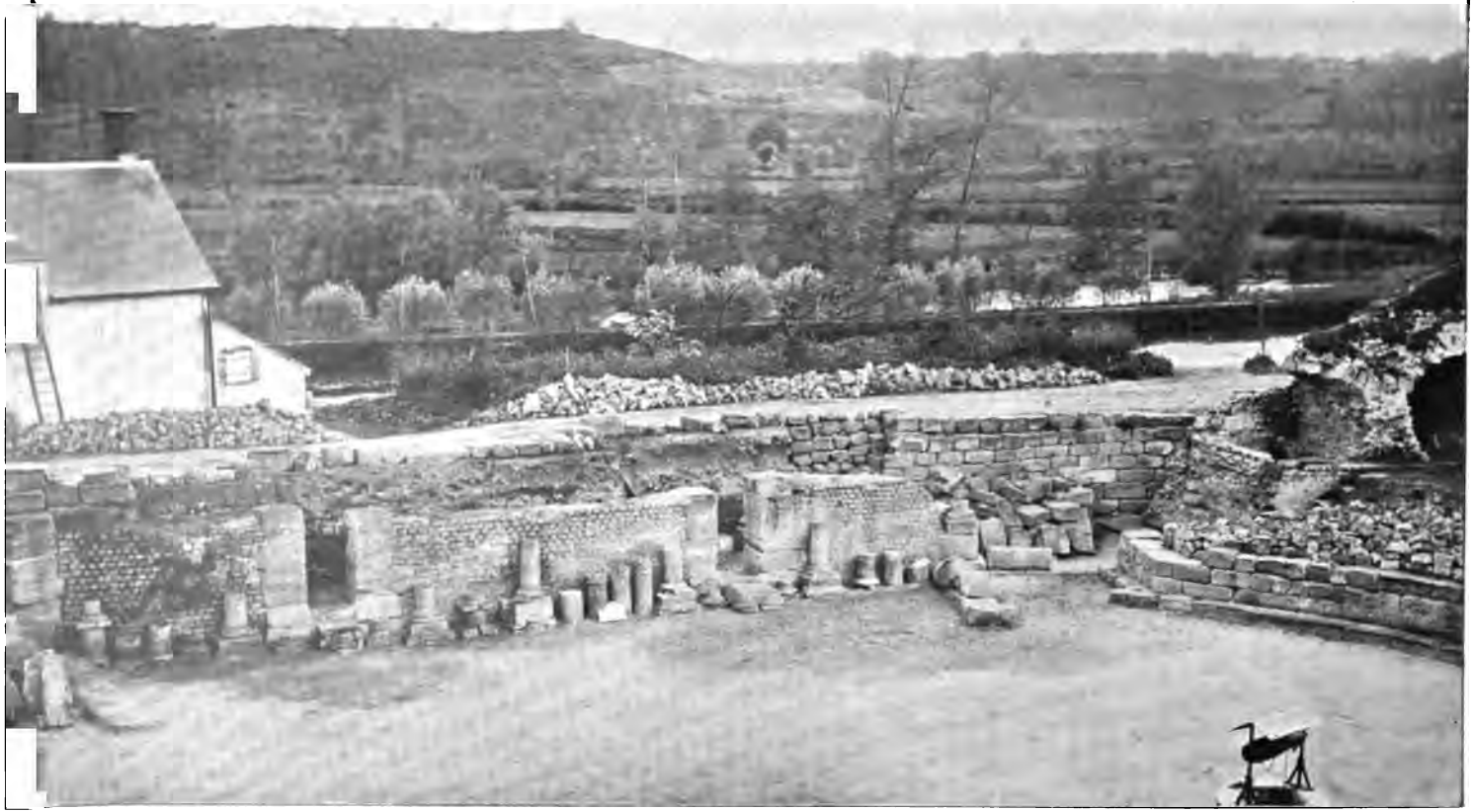

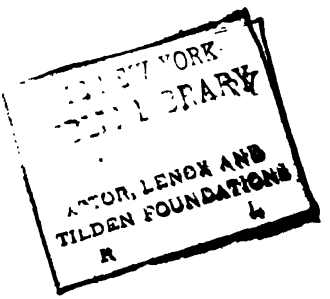
NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R

pierres posées de champ, ou *baltei*, hautes de 0 m. 60, épaisses de 0 m. 30, arrondies à leur sommet et reliées entre elles par des crampons de fer dont les mortaises en queue-d'aronde se voient dans toutes les pierres de ce genre qui ont été retrouvées (fig. 4). Ces *baltei*, légèrement cintrés pour se profiler avec la courbe de la précinction dont ils formaient la balustrade, servaient

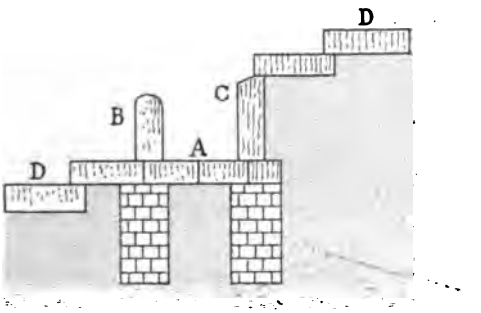

Fig. 5 [1].

en même temps de dossiers aux spectateurs assis au rang supérieur des gradins du *mænianum* inférieur (fig. 5).

La précinction qui séparait la *summa* de la *media cavea* avait 1 m. 45 de largeur; elle était maintenue par deux murs dont la construction présente une particularité que j'ai pu constater au moyen d'explorations faites sur plusieurs points; ces murs ne sont pas élevés suivant la verticale; ils sont inclinés vers la circonférence

1. Légende des figures 4 et 5. — A, précinction. — B. *balteus*. — C, marchepied. — D, gradins.

et surplombent parallèlement entre eux de trois centimètres par mètre.

Cette disposition, que je n'ai vu signaler dans aucun autre édifice gallo-romain, est absolument régulière et voulue; elle devait avoir pour effet d'augmenter la force de résistance des murs, exposés à être entraînés vers le centre par la pente du terrain. Construits verticalement, ils auraient eu tendance à s'incliner en avant,

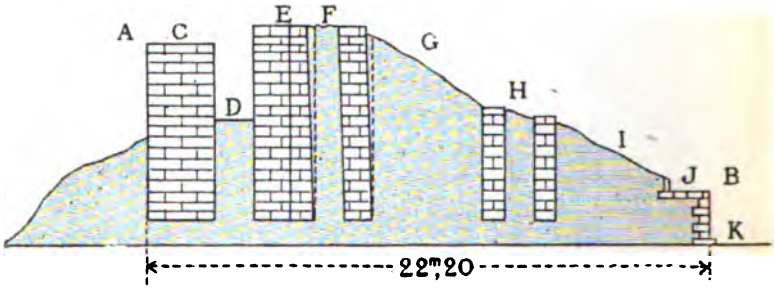

Fig. 6[1].

tandis que, déversés en arrière, ils acquéraient par cette position une stabilité plus en rapport avec la charge qu'ils avaient à supporter (coupe, fig. 6).

Leur solidité est encore augmentée par des murs de refend, épais de 1 m. 40, placés à intervalles symétriques et formant un ensemble de robustes étrésillons. Dans plusieurs de ces intervalles, nous avons constaté que le terrain naturel avait été remplacé par du sable du Cher qui, n'étant pas susceptible de se tasser, augmente encore la puissance de la construction.

1. Légende de la figure 6. Coupe suivant la ligne AB du plan (pl. III).

Gradins. — Les gradins du second *mænianum* étaient placés sur le sol même de la colline et reposent en avant de quelques centimètres sur le rang suivant. Leur épaisseur est de 0 m. 36 ; leur largeur de 0 m. 58, ainsi qu'on le constate sur ceux qui sont restés en place dans la première *cavea*. Ils sont en même grès que le reste de l'édifice et formés de blocs qui ont jusqu'à 1 m. 33 de longueur. Ils ont été juxtaposés sans mortier ni scellements ; l'usure dont quelques-uns présentent les traces prouve qu'ils ont été utilisés pendant plusieurs siècles.

Le premier rang des gradins vient s'appuyer sur une rangée de dalles épaisses, posées sur champ et faisant office de marchepieds. Ces pierres ont à peu près les mêmes dimensions que les *baltei*, mais leur sommet, au lieu d'être arrondi, est plat avec un angle légèrement obtus en avant ; posées sans mortier, elles étaient maintenues par des crampons encastrés dans leur base (fig. 5). On remarque sur la face opposée au lit de pose des mortaises de 0 m. 07 ou 0 m. 08 de long, de 0 m. 03 de large, creusées en queue-d'aronde : ce sont évidemment les trous par lesquels on soulevait ces pierres afin de les mettre en place au moyen de l'appareil appelé *forfex* par Vitruve, *louve* par nos architectes modernes qui s'en servent encore fréquemment.

La précinction formait donc une galerie enserrée d'un côté par le *balteus* et de l'autre par le marchepied ; le *mænianum*, comprenant toute une rangée de gradins s'élevant les uns au-dessus des autres en cercles concentriques entre deux précinctions, était divisé par

les *vomitaria* en six compartiments en forme de coins ou *cunei*.

Ima cavea. — L'*ima cavea* offre à peu près les mêmes dispositions que la *media cavea*; elle est divisée en quatre *cunei* et n'est desservie par aucun *vomitorium*, mais seulement par trois escaliers partant de la première précinction et aboutissant au sommet du *podium*, sur lequel on circulait comme sur une terrasse, ayant 1 m. 40 de largeur. (Pl. X.)

Ces escaliers correspondent aux trois grandes entrées venant du pourtour; ils ont 0 m. 80 de large et devaient posséder dix marches, hautes de 0 m. 28 et profondes de 0 m. 48.

Celui qui venait de la porte centrale est le mieux conservé; on y voit encore sept marches en place; il n'est pas, comme les deux autres, presque dans l'axe de l'avenue, mais de 3 mètres à droite.

Entre cet escalier et celui qui vient de l'entrée latérale de droite se trouvent trois rangées de gradins assez bien conservés sur un espace de 12 mètres; les marchepieds sont encore en place. Les rangs successifs sont de plus en plus ruinés, mais cette découverte m'a permis, en étendant un cordeau sur leur arêtes libres, de calculer que ce *mænianum* en comportait neuf rangs ainsi que la *media cavea*; que la *summa cavea* ne devait pas en avoir plus de six et que la hauteur totale du monument devait être de 15 ou 16 mètres au-dessus de l'arène. (Pl. X.)

Podium. — La *cavea* est terminée dans sa partie inférieure par le *podium*, robuste soubassement très

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R
L

bien conservé, dont l'apect imposant excite l'étonnement et l'admiration des visiteurs. (Pl. X.)

Cette construction est composée d'énormes blocs de grès rangés sur cinq assises d'épaisseurs alternées : la première, la troisième et la cinquième ont chacune 0 m. 66, la seconde et la quatrième n'en ont que 0 m. 30. Tous ces blocs sont posés à plat, à l'exception de ceux du cinquième rang qui sont sur champ et qui dépassent de quelques centimètres le couloir régnant sur le tout.

Le massif est fondé sur une bordure de mêmes matériaux, épaisse de 0 m. 40, débordant de 0 m. 30 l'aplomb de la maçonnerie et formant trottoir. Toutes les pierres de cette bordure étaient fortement assujetties l'une à l'autre par de larges scellements ; les trous destinés à les recevoir se voient à tous les joints sur le dessus du trottoir, mais la matière qui remplissait ces cavités, plomb, fer ou ciment, n'existe plus. Elle a pu être enlevée postérieurement à la ruine de l'édifice ; il est néanmoins probable que les scellements étaient en plomb, car on a retrouvé un certain nombre de lingots de ce métal.

L'arène est de 0 m. 20 en contre-bas : sous la couche de sable qui en forme le sol, on rencontre le rocher sur lequel toutes les parties inférieures du bâtiment sont solidement appuyées.

Les blocs dont est construite la maçonnerie du *podium* sont posés sans mortier, et les joints sont si bien assemblés que quelques-uns sont à peine visibles. Leur parement est légèrement cintré et l'ensemble décrit une circonférence très régulière, coupée à la partie opposée au sommet par le mur de scène ou *scena*, sur une lon-

exagérées, séparé de l'astragale par un intervalle de 0 m. 15 à 0 m. 20 à peine (fig. 7).

Fig. 7.

Les colonnes que surmontaient ces chapiteaux et dont quelques fûts sont encore là, étaient sans doute posées sur la *scena ;* elles supportaient le toit qui recouvrait le *postscenium.* Quatre piédestaux de même ordre, trouvés dans les mêmes parages, en recevaient probablement

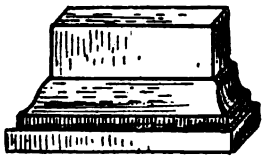

Fig. 8.

les bases, à moins qu'ils ne fussent destinés à supporter des statues dont il ne reste aucun vestige (fig. 8).

Escaliers. — Stabula. — Trois escaliers, comme je l'ai indiqué précédemment, venaient de trois avenues principales aboutir au *podium :* de là, par six autres emmarchements qui, en réalité, n'en forment que trois doubles, on pouvait circuler sur toute son étendue et arriver dans l'arène.

Ces escaliers, situés dans une direction perpendiculaire aux premiers, aboutissaient à trois portes ménagées dans le mur du *podium* ; ils ont été retrouvés presque

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R L

intacts. Trois d'entre eux sont complets avec huit marches hautes de 0 m. 33 et large de 0 m. 22. Très raides, ils devaient plutôt être réservés au personnel de service qu'aux spectateurs. Ils correspondent chacun à un emmarchement situé vis-à-vis, et dont ils sont séparés par un palier large de 1 m. 50 donnant accès, d'un côté dans l'arène par les portes que je viens d'indiquer et, de l'autre, dans trois réduits évidemment destinés à recevoir des animaux. (Pl. III.)

Ces réduits ou *stabula*, placés régulièrement suivant l'axe des trois grands *vomitoria*, sont identiques comme disposition et construction : il ont 2 m. 33 sur chaque face, ce qui leur donne une contenance d'environ 5 mètres carrés. Leurs murailles, faites en blocs de grès posés à plat, existent encore sur une hauteur de 2 m. 50 à 3 mètres dans deux *stabula* ; elles étaient surmontées par des voûtes ainsi qu'on peut s'en assurer ; les gradins étaient appuyés sur l'extrados de ces voûtes.

On y pénètre du palier situé en bas du double escalier qui descend au *podium*, par une porte ouverte en face de celle qui s'ouvre sur l'arène et ayant les mêmes dimensions, 0 m. 80 de largeur et 2 mètres de hauteur. La porte de l'écurie de droite est encore surmontée de son linteau formé d'un seul bloc de grès.

Les pieds-droits de toutes ces ouvertures portent des trous de scellements, indiquant qu'ils ont reçu des grilles qu'on pouvait manœuvrer des paliers de façon que les vantaux développés de chaque côté empêchassent tout naturellement les bêtes de s'y engager et les conduisissent à la porte d'en face, c'est-à-dire dans l'arène. Les deux portes étant refermées, l'animal ne

pouvait plus rentrer dans le *stabulum*, et la communication, un instant interrompue, était rétablie pour permettre, en descendant d'abord, en remontant en-

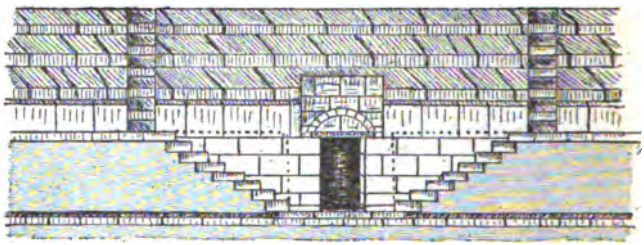

Fig. 9. — Escalier, porte de *stabulum*.

suite par les escaliers, de circuler d'un bout à l'autre de la terrasse dominant le mur du *podium* coupé en face des trois loges (fig. 9).

A l'occasion, si on avait voulu utiliser l'amphithéâtre pour des représentations scéniques et transformer une partie de l'arène en orchestre, c'était vraisemblablement par ces escaliers que le public arrivait aux sièges du bas réservés à des personnages importants.

Dans presque tous les monuments de ce genre se trouve une loge ou *tribunal* faisant face à la *scena*, loge plus ou moins ornée dans laquelle prenait place le magistrat ou le pontife éditeur de spectacles. A Drevant, je n'ai découvert aucune trace de *suggestus*, mais la position occupée par l'escalier venant de la grande avenue centrale semblerait indiquer que la loge d'honneur existait réellement et qu'elle se trouvait au-dessus du *stabulum* situé plus bas ; ce serait alors pour cette

raison que l'escalier ne se trouve pas dans l'axe de la porte comme les deux autres qui lui sont symétriques.

Telles sont, dans tous les détails que j'ai pu relever, les indications utiles pour apprécier la configuration particulière de cet important édifice. Toutes ses parties ont été, de ma part, l'objet d'un minutieux examen, et à l'exception de quelques portions de l'enceinte extérieure recouverte par des constructions modernes, elles sont aujourd'hui visibles et dégagées de la masse de terre et de pierres qui les avaient recouvertes depuis près de quinze siècles. Cet ensevelissement a eu au moins pour résultat de nous conserver un remarquable spécimen de l'architecture gallo-romaine. Mais il ne suffira pas de l'avoir fait revivre ; de sérieux travaux de consolidation et de protection pour l'avenir sont maintenant indispensables.

Aussi, en terminant cette description, nous exprimons le vœu et l'espoir que l'Administration des Beaux-Arts prenne de ce monument tous les soins réclamés par l'intérêt qu'il offre maintenant aux archéologues.

Une grande déception m'attendait cependant à l'achèvement de mes fouilles. J'avais, jusqu'au dernier moment, nourri l'espérance de trouver une inscription indiquant le nom de la ville disparue, ou tout au moins fournissant quelque renseignement sur son passé ! Je n'ai pas eu cette bonne fortune, et je ne puis pas donner le nom d'inscription à quelques caractères plus ou moins barbares visibles sur plusieurs des pierres entrant dans la construction du *podium* ; faute de mieux, j'en donne cependant la reproduction.

Le premier groupe se trouve sur deux pierres du trottoir bordant l'arène, à l'extrémité gauche; il est composé de quatre lettres à peine formées par un

Fig. 10.

simple canal à fond aigu, hautes de 0 m. 28; il semble donner VVAS (fig. 10.).

Le second, dans le voisinage du précédent, mais dans la partie opposée à l'arène, gravé sur un seul bloc,

Fig. 11.

présente quatre caractères hauts de 0 m. 18 à 0 m. 20, également mal formés, où on distingue ICEI (fig. 11.).

Le troisième enfin, près de la petite porte centrale, sur une pierre de la troisième assise, est composé de

Fig. 12.

trois lettres formées chacune d'un double trait peu profond, hautes de 0 m. 25; il semble donner KYO (fig. 12.).

Je n'ai pas la prétention d'expliquer ces gravures grossières ; j'en laisse le soin aux épigraphistes compétents.

Je crois, en terminant, pouvoir exprimer l'opinion que l'ensemble de cet édifice et ses détails architectoniques semblent autoriser à fixer sa construction au milieu du IIe siècle de l'ère chrétienne, vers le règne d'Hadrien (117-138) qui visita la Gaule, s'intéressa au développement des arts et de l'industrie de notre pays et y fit construire un certain nombre de théâtres, comme nous le rapporte Dion Cassius : *In hac peregrinatione ædificavit theatra in plerisque civitatibus instituitque certamina.*

Il a été recueilli, en revanche, au cours de notre exploration, dans différentes parties du monument et surtout dans la couche d'humus mélangée de cendres qui se rapproche le plus de l'arène, un nombre assez considérable d'objets de diverse nature dont quelques-uns, non seulement par leur antiquité, mais surtout par leur caractère particulier, offrent un certain intérêt.

Ce sont des monnaies, des armes, des fibules, des débris de poteries, dont deux portent une marque de fabrique, des peignes, des ciseaux, des cuillers, des défenses de sangliers en grande abondance, une mâchoire et un fémur de grand fauve, etc. ; il est difficile de donner la liste complète de tous ces objets, j'indique seulement ceux qui paraissent les plus curieux.

Ils ont tous été durement éprouvés par le feu et

l'humidité, mais ils offrent cette particularité, que l'os et la corne ont mieux résisté que le métal [1].

Je ne veux pas terminer ce rapport sans adresser l'expression de ma gratitude à tous ceux qui m'ont secondé.

J'ai l'honneur de prier d'abord M. Héron de Villefosse, président de la section d'archéologie du Comité des Travaux historiques et scientifiques, de vouloir bien agréer mes sincères remerciements : grâce à lui, j'ai pu recevoir du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts une première somme de 500 francs me permettant de préparer mes recherches, et il a contribué de toute son influence à me faire obtenir les allocations successives qui m'ont mis à même de continuer mes fouilles et de les mener à bonne fin.

1. Voici la liste des objets trouvés : n° 1, fibule de bronze ; 2, agrafe ; 3 à 7, clefs ; 8, fer de javelot ; 9, fer de lance ; 10, épingle à cheveux de bronze, *acus comatoria ;* 11, instrument à prendre des mesures en corne de cerf (jauge) ; 12 à 14, fusaioli ou plutôt tessères ; 15, cuiller de bronze paraissant avoir été argentée ; 16, fond de petit vase de terre rouge, portant les dernières lettres d'un timbre : NIIRT, [*Cob*]*nertus*, suivant M. Héron de Villefosse ; 17, fragment de poterie rouge portant la marque : MACC, commencement d'un nom de potier tel que : *Maccalus*, *Maccarus, Maccius, Macco* ou *Macconius ;* 18, peigne d'ivoire ; 19, garde de poignard en corne de cerf ; 20, petit objet en corne, destination inconnue ; 21, spatule de fer ; 22, ciseaux ornés d'un petit ruban d'or ; 23, alène ; 24, fer de lance ; 25, coutelas avec une poignée en corne de cerf ; 26 et 27, coutelas ; 28 à 30, haches ; 31, éperon ; 32, clou à tête carrée ; 33, petite clef forée ; 34 et 35, petits couteaux ; 36, petit vase de terre grise ornée de trois bandes rouges ; 37, cuiller de bronze ; 38, romaine ; 39, instrument d'émondeur ou peut-être arme de gladiateur ; 40, boucle de ceinturon ; 41, pointe de flèche en os.

J'adresse ensuite l'expression de ma reconnaissance à M. le Président et à M. le Vice-Président de la Société des Antiquaires du Centre, qui ont appuyé de leur autorité la première demande adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique et qui m'ont fait allouer par le Conseil de la Société deux subventions de 100 francs chacune ;

A M. Selmersheim, inspecteur général, et à M. Ruprich-Robert, architecte en chef des Monuments historiques, qui ont énergiquement insisté auprès de l'Administration des Beaux-Arts pour que les recherches commencées fussent menées jusqu'à leur achèvement ;

A tous les souscripteurs qui ont généreusement répondu à mon appel et m'ont fait parvenir des sommes dont le montant m'a été d'un si grand secours ;

A M. Louis Benay qui, avec tant d'obligeance, a mis à ma disposition son matériel de chemin de fer Decauville, sans lequel il m'eût été presque impossible d'enlever et de transporter au loin les 6.000 mètres cubes de matériaux de toute espèce qui recouvraient le théâtre ;

A tous les laborieux ouvriers qui ont accompli sous ma direction ce long et souvent si pénible travail ; principalement à mon chef de chantier Lachaume qui a donné le premier coup de pioche et aussi le dernier, qui pendant six campagnes m'a secondé de la façon la plus intelligente et m'a souvent remplacé quand j'étais retenu loin de Drevant par les devoirs de ma profession ;

A tous les cultivateurs enfin qui me sont venus en aide en enlevant les terres végétales propres à être uti-

lisées dans leurs champs et qui ont ainsi contribué, selon leurs moyens, à accélérer le dégagement d'un édifice qui semble maintenant avoir surgi tout à coup des profondeurs dans lesquelles il était resté enseveli, après un sommeil de quinze siècles.

LES TERRES DE VATAN ET DE GRAÇAY

ET JEAN DE FRANCE, DUC DE BERRY

(1370-1405)

par **Alfred GANDILHON, archiviste du Cher.**

Sans cesse désireux d'accroître son domaine, le duc Jean de Berry profitait du moindre prétexte pour dépouiller ses voisins. L'histoire des terres de Vatan et de Graçay nous en fournit un exemple probant.

A une époque que je ne puis déterminer, mais antérieure à 1370, Hélie Tranchecerf, seigneur de Vatan, assassina près la Grange-Neuve du Landais, à quelques lieues d'Issoudun, à l'instigation sans doute de Regnaud de Graçay[1], Guillaume de Gy, seigneur de Gisay, avec qui il était en procès : crime impardonnable, car la victime qui venait de voir au château de Vatan sa fiancée, la propre sœur d'Hélie Tranchecerf, était un écuyer du duc de Berry[2].

1. La Thaumassière, *Hist. de Berry*, réimpression de 1868, 3e vol., page 71.

2. Idem, *Ibid.*, et *Coustumes de Beauvoisis* par Ph. de Beaumanoir, avec notes par la Thaumassière, page 390. M. Ledos, dans l'ouvrage cité ci-dessous, note 3, prétend que Guillaume de Gisay avait voulu ravir la sœur d'Hélie Tranchecerf ; je ne sais où il a pris ce renseignement, mais je crains qu'il n'ait mal interprété la Thaumassière ou Raynal.

Regnaud de Graçay prit la fuite et alla chercher asile auprès du duc de Bretagne. Tranchecerf, moins heureux, fut aussitôt enfermé dans les prisons du duc [1].

En vain, il obtint du roi des lettres de rémission, une première fois, le 13 septembre 1376 [2] et, une seconde fois, le 13 juillet 1377 [3] ; en vain, il fut livré avec ses biens, par ordre du Parlement, à l'archevêque de Bourges qui entendait instruire sa cause, sous prétexte qu'il était clerc [4] ; en vain, sa femme Jeanne de Saint-Palais demanda sa mise en liberté, le duc Jean fut inflexible ; il n'entendait le laisser sortir de prison que s'il consentait à lui céder la terre de Vatan [5]. Jeanne eut beau représenter que la terre de Vatan lui appartenait en propre : le chancelier Jean Cramault et plusieurs des officiers du duc lui répondirent que la condition était formelle, qu'il fallait s'y soumettre, ou qu'autrement « son dit mary ne partiroit et dust mourir en prison [6] ».

1. Arch. nat., x [1] A, 1471 f° 141 v°, cité par Ledos.

2. Arch. nat., JJ 111, n° 254, cité par M. Ledos : *la Jeunesse de Jean, duc de Berry*, thèse manuscrite présentée à l'École des Chartes. Ce travail est aujourd'hui en la possession de M. Gauchery, ingénieur-architecte à Vierzon, qui nous l'a obligeamment communiqué et à qui nous adressons nos vifs remerciements.

3. Arch. nat., JJ 109, n° 278, cité par Ledos.

4. Voy. *Coustumes de Beauvoisis, loc. cit.*

5. Voir, à ce sujet et aussi pour une bonne partie de ce qui va suivre, l'arrêt du Parlement de 1461, condamnant la Sainte-Chapelle de Bourges à restituer la terre de Vatan (Arch. du Cher, fonds de la Sainte-Chapelle, n° 265, rouleau de parchemin).

6. *Ibid.*, et lettres de Charles VI, du 12 février 1417, contenues dans un *vidimus* original, du 24 mars 1417, passé sous le scel de la Prévôté de Bourges (Arch. du Cher, fonds de la Sainte-Chapelle, liasse 140, paroisse de Vatan).

Jeanne contrainte vendit au duc, dans la ville de Bourges, sa terre de Vatan pour la somme de 11.000 livres [1].

Mais, quelque temps après, le duc fut informé que le marché passé à Bourges « avoit esté fait violent, fait par force et ne se povoit soustenir ». Bien décidé à ne pas laisser échapper sa proie, il manda aussitôt à Paris Hélie Tranchecerf et Jeanne de Saint-Palais et, le 15 janvier 1387, ceux-ci durent consentir à une nouvelle vente. Par cet acte, ils cédaient au roi de France, mais « pour, au nom et au proufit de madame Katherine de France, sa sœur, comtesse de Montpensier et femme de Charles de Montpensier, fils du duc Jean de Berry », non seulement la châtellenie de Vatan, mais encore celles de Buxeuil et de Villeneuve-sous-Barillon, moyennant la somme de 12.000 livres ; il était stipulé, il est vrai, qu'ils conserveraient l'usufruit des dites terres, leur vie durant, que les proclamations se feraient en leurs noms et qu'ils possèderaient le droit de nommer les officiers à l'exception du capitaine [2] : avantages bien précaires, surtout si l'on songe qu'ils ne leur furent pas totalement accordés.

A peine, en effet, la convention était-elle arrêtée que Jean Chanteprime, mandataire de Jean de Berry, remportait l'argent qu'il avait compté aux parties et que celles-ci durent s'estimer heureuses de recevoir des assignations sur les trésoriers de France dont le bénéfice réel ne s'éleva qu'à 6.000 livres ; car des 8.000 livres

1. Arrêt du Parlement de 1461, *loc. cit.*

2. Lettres du 15 janvier 1387, origin. parchem. scellé (Arch. du Cher, Sainte-Chapelle, liasse 140).

qui leur avaient été assignées, il leur en fallut dépenser 2.000 pour indemniser l'archevêque, rédacteur de l'acte de vente, et solder les frais de leur séjour à Paris [1].

Si Jean de Berry avait fait acheter pour Catherine de France les terres de Vatan, de Buxeuil et de Villeneuve, c'était assurément parce que, comptant sur la faiblesse de sa belle-fille et le jeune âge de son fils, il espérait en rester le maître. Mais Catherine pouvait mourir et les terres acquises avec une partie de sa dot retourneraient au roi. Le duc Jean prévit le cas : aussi, le 9 juillet 1387 se fit-il octroyer par Charles VI des lettres aux termes desquelles il était autorisé à racheter, en cas de décès de sa belle-fille, les châtellenies de Vatan, de Sainte-Néomaye en Poitou et de Gallargues en la sénéchaussée de Beaucaire [2].

Catherine mourut en 1388 ; le roi remit alors à son oncle, par lettre du 30 avril, les terres de Vatan et de Sainte-Néomaye, à la condition qu'il lui remboursât la somme de 25.000 francs d'or [3] ; mais, le 1er septembre 1389, il le tint quitte de cette somme « pour considéracion des grans et notables services » qu'il lui avait rendus pendant la guerre [4].

1. Voy. les lettres de Charles VI, mentionnées à la note 8.

2. *Lettres orig.* données à Rouen, l'an de grâce 1387, 9e jour de juillet. (Arch. du Cher, Sainte-Chap., liasse 140, paroisse de Vatan.) Sainte-Néomaye (Deux-Sèvres), arr. Niort, Con Saint-Maixent.

3. Paul Guérin, *Recueil de documents concernant le Poitou, contenus dans les reg de la Chancellerie de France* (*Arch. hist. du Poitou*, t. XXI, p. 5).

4. Lettres de Charles VI, dans un *vidimus* passé sous le scel de la Prévôté de Bourges, le 4 juin 1391, (*Sainte-Chapelle*).

Ainsi, le duc Jean obtenait, sans bourse délier, une des plus riches seigneuries du Berry.

Il ne la garda pas longtemps. Le 21 janvier 1393, en effet, il donnait Vatan et Buxeuil à son fils, le comte de Montpensier[1], puis, le 25 janvier 1396, ajoutant à ces deux terres celles de Villeneuve et de Crécy ainsi que le manoir de Genouilly, il abandonnait le tout au chapitre de la Sainte-Chapelle, sous la réserve cependant que, moyennant la somme de 12.000 livres, il pourrait rentrer en possession de Crécy et de Genouilly[2].

Le chapitre ne dut pas garder Genouilly ni même probablement Crécy, car nous voyons, par les comptes de la baronnie de Graçay, qu'en 1393 et les années suivantes le duc occupait toujours le manoir de Genouilly.

Par contre, le chapitre resta en possession des seigneuries de Vatan, Villeneuve et Buxeuil jusqu'au jour où, ayant essayé de les faire amortir par le duc d'Orléans, dont elles relevaient, à cause du comté de Blois, il entra en conflit avec Jeanne et Isabelle de Saint-Palais.

Celles-ci, qui n'avaient jamais adhéré à la vente de 1387, s'opposèrent à l'amortissement par l'intermédiaire de leur mandataire à Blois, Jean Lafeuil. Mal leur en advint, car le duc, prenant la défense du chapitre, enferma pendant 7 mois, à la Grosse Tour de Bourges, Jean Lafeuil qui ne dut qu'à son évasion de

1. Lettres du duc Jean, datées de Gien 21 janvier 1393. (*Arch. du Cher*, Sainte-Chapelle, liasse 1[A] *Privilèges*). Dans ces lettres, il n'est nullement question de Villeneuve.

2. Sainte-Chapelle, liasse 140, paroisse de Vatan : Lettres datées de Paris, 25 janvier 1396.

ne pas être jeté à l'eau et contraignit Isabelle de Saint-Palais à passer un contrat, le 19 mars 1410, aux termes duquel elle recevait les terres de Vatan, Villeneuve et Buxeuil, mais à charge de payer au chapitre une rente annuelle de 800 livres.

Tant que le duc vécut, la maison de Saint-Palais ne renouvela plus ses protestations, mais Jean étant mort, Jeanne de Saint-Palais en appela au roi et obtint que l'affaire fût portée au Parlement [1].

Alors, commença un long procès qui, grâce à l'énergie de Jeanne de Veauce, belle-fille d'Isabelle de Saint-Palais, aboutit, à la fin du règne de Charles VII, à la condamnation des manœuvres spoliatrices du duc Jean. En effet, par un arrêt rendu au Parlement de Paris le 21 juillet 1460, il était stipulé que Gilbert, Gabrielle et Jacquette du Puy, petits-enfants d'Isabelle de Saint-Palais et arrière-neveux d'Hélie Tranchecerf, rentreraient en possession de leurs terres, à charge par eux de rembourser au chapitre le prix de la vente de 1387 [2].

En résumé, le duc Jean avait, de son vivant, conservé la seigneurie de Vatan, mais avec les plus grandes difficultés.

Il fut plus heureux avec Graçay. Nous avons vu plus haut que Regnaud de Graçay avait été mêlé à l'assas-

1. Voir l'arrêt du Parlement de 1460 (Sainte-Chapelle, liasse 265) et l'acte d'échange (*Arch. du Cher*, Sainte-Chapelle, liasse 140, paroisse de Vatan).

2. Voir l'arrêt du Parlement, *loc cit.*; c'est d'après cet arrêt, que nous donnons la généalogie de la famille de Saint-Palais pendant les XIV^e^ et XV^e^ siècles ; on remarquera que La Thaumassière (p. 72, de l'édit. de 1868) a commis une erreur en cette matière : il remplace, à tort, Gilbert du Puy, par un nommé Philibert.

sinat de Guillaume de Gisay, mais à vrai dire, ses différends avec le duc Jean remontaient à une date plus ancienne. Les religieux de Massay, en effet, ayant saisi Graçay, sous prétexte que Regnaud, leur vassal, l'avait *éclipsé*, c'est-à-dire diminué de valeur, en vendant un vivier, le duc Jean était venu les troubler dans la levée des fruits[1]. Par acte non daté, l'administration des terres, mises en la main du roi, avait été confiée au bailli de Saint-Pierre-le-Moûtiers[2]. En présence de ces contestations, Regnaud abandonna à ses cousins Henri et Pierre de Graçay ses terres de la Maisonfort, Sauveterre et Saint-Georges[3], puis, il se décida à vendre le reste de ses possessions au duc de Berry. En conséquence, il s'engagea, par acte sous seing privé du 11 décembre 1371, remplacé le 22 février suivant par un contrat sous le sceau du Châtelet, à lui céder, moyennant la somme de 7,500 francs d'or et une rente viagère de 300 francs, « la baronnie, seignorie, terre, chasteaulx et chastellenies de Gracey, Lucey en Champaigne, Giro, Nouhant d'entre les eaues, Genolhi, Gauffregne et de la Chapelle Moine-Martin » et à « despecier ou faire despecier et rompre tous ses seaulx[4] ».

1. Arch. nat., X 1a 1469 f° 220 v°, (d'après M. Ledos).

2. X 1a 22 f° 181 r° (d'après M. Ledos).

3. Lettres de Jean de Graçay datées du mercredi d'avant la Pentecôte 1370, (*Archives de la Maisonfort*), document dont nous devons la connaissance à l'obligeance de M. le comte de Toulgoët-Tréanna que nous remercions sincèrement.

4. La Thaumassière (p. 15 de la réimpression de 1868) et, après lui, Raynal (t. II, p. 406-407) placent à tort l'acte sous seing privé au 16 décembre 1370. C'est en 1371 qu'il fut passé, ainsi qu'on peut en juger par un fragment de compte

Le jour même où l'acte de cession était passé à Paris, le duc assignait sur sa recette de Bourges et de Graçay la rente viagère de 300 livres qu'il avait promise à Regnaud [1].

Enfin, comme Regnaud de Graçay avait eu un procès avec le sire de Saint-Palais, le duc Jean conclut un arrangement avec ce dernier : moyennant une somme de 500 francs, Pierre de Saint-Palais renonçait à tous les droits auxquels il pouvait prétendre sur les terres de Luçay, Nohant et Girou [2].

Mais, là s'arrêta la condescendance du duc et, quand Jean de Graçay vint le requérir « humblement et doucement » de lui laisser les terres de la Maisonfort, Sauveterre et Saint-Georges, dont il avait hérité de son père et de son oncle, il prétendit les avoir acquises par l'acte du 11 décembre 1371 et l'infortuné Jean, « pour la grand doute, terreur ou crainte » qu'il avait de son rival, dut se contenter de faire rédiger par deux notaires du Châtelet de Paris un acte de protestation, sauvegardant ses droits pour l'avenir [3].

(*Arch. nat.*, KK 251 f° 65 v°) qui nous apprend que le duc de Berry donne au sire de Graçay 200 l. t. par traité passé avec lui le 17 décembre 1371 et surtout par le contrat passé au Châtelet de Paris (*Arch. du Cher*, Sainte-Chapelle, liasse 6 [7], *Privilèges*, original, parchemin, scellé). — Giro = Giroux, Nouhant = Nohant-en-Graçay, Gauffregne = Gauffrins (Indre), La Chapelle Moine-Martin = La Chapelle Montmartin (Loir-et-Cher).

1. *Sainte-Chapelle*, liasse 116, paroisse de Graçay.

2. *Vidimus* de Charles VII, du 12 juin 1372 confirmant l'accord passé par le duc Jean (*Sainte-Chapelle*, liasse 6[7], *Privilèges*).

3. Protestation de Jean de Graçay, du 14 août 1408 (*Arch. de la Maisonfort*), document dont je dois la connaissance à l'obligeance de M. de Toulgoët-Tréanna.

De même que le duc Jean n'avait pas conservé pour lui Vatan, de même il ne garda pas la seigneurie de Graçay, car nous voyons, par un acte de 1373, qu'il l'avait abandonnée à sa femme Jeanne d'Armagnac[1]. A vrai dire, cet abandon était purement nominal et le duc Jean, qui ne donnait d'une main que pour retenir de l'autre, demeura le maître véritable de la seigneurie de Graçay jusqu'en 1405.

Ce qui nous le prouve, c'est qu'il s'était réservé le droit de nommer les officiers de la baronnie[2].

Ces officiers étaient au nombre de trois : un capitaine, qualifié en même temps des titres de châtelain, receveur et maître des eaux et forêts, un bailli et un concierge.

Les deux derniers ne semblent pas avoir joué un rôle bien considérable, car, le bailli, qui était Pierre Quatrecou, ne figure plus dans les comptes de la baronnie au-delà de 1377 et le concierge, qui s'appela suc-

1. Voir Pièce justif. n° I.

2. Voir la pièce just. n° I et Arch. du Cher : Fonds de la Sainte-Chapelle, *Comptes de la baronnie de Graçay*, reg. I, fol. 157 v°. Comme nous aurons à citer souvent ces comptes, nous croyons utile d'en donner une énumération pour la période qui nous intéresse :

Reg. I.	Comptes des années	1372-1378 (n. st.)
Reg. II.	—	1389-1393 (n. st.)
Reg. III.	—	1395 (n. st.)
Reg. IV.	—	1397 (n. st.)
Reg. V.	—	1399 (n. st.)
Reg. VI.	—	1400 (n. st.)
Reg. VII.	—	1404 (n. st.)

Il y a lieu de remarquer que les années 1379 à 1388, 1394, 1396, 1398, 1401, 1402, 1403, 1405 font défaut.

Lorsque nous aurons des renvois à faire à ces documents, nous nous bornerons souvent à donner le chiffre romain.

cessivement Richard du Pertrin [1], Perrinet Colmecin [2], Pierre Berthomier [3], Jean Gabilhon [4] et Jean Patofle [5], ne paraît pas avoir reçu d'autre mission que celle de garder le château de Genouilly, résidence habituelle de la duchesse de Berry.

Le capitaine de Graçay, au contraire, devait exercer une charge importante, car, d'une part, il est maintenu dans les comptes de la baronnie de Graçay jusqu'en 1403 et, d'autre part, nous voyons qu'en 1388 ses attributions financières, sans doute trop lourdes, lui sont enlevées pour être données à un receveur spécial. Ce receveur, qui exerça jusqu'en 1403, s'appelait Jean Vacherat ; quant au capitaine, ce fut d'abord Jean de Saint-Germain, remplacé, quelques mois après, par Guillaume de Neilhac [6], puis, à partir du 26 juin 1390, par Godefroy Dupuy [7].

Je viens de dire que les attributions financières du capitaine de Graçay devaient être fort lourdes : c'est que les revenus dont la gestion lui était confiée atteignaient un chiffre élevé. Ils se composaient à la fois de recettes en blés et de recettes en deniers. Les recettes en blés comprenaient, en l'année 1373, 8 muids, 9 setiers, 9 boisseaux de froment ; 2 muids, 6 setiers, 7 boisseaux

1. Figure dans les comptes jusqu'en 1375. Cf. I, f° 157 v°, 186 et 226.
2. Figure dans les comptes de 1389 à 1393 et en 1395.
3. En 1397.
4. En 1400.
5. En 1404.
6. *Comptes*, reg. II, f° 106 v°.
7. *Ibid.*, f° 176.

et demi de seigle ; 7 muids, 9 setiers, 7 boisseaux et demi de marsêche et enfin 10 muids, 10 setiers, 4 boisseaux et demi d'avoine[1].

Quant aux recettes en deniers, elles étaient de 538 livres, 13 sous, 8 deniers. Elles étaient constituées par les droits les plus divers : rentes et fermages, rachats de fiefs, mortailles, ventes de bois, gruages ou droits perçus sur les gens vendant bois entre le Cher et le Foron, ventes d'herbes, dîmes de laines, redevances foraines, impositions sur les corps de métiers de Graçay, droits de bourgeoisie et de franchise, tailles, droits perçus sur les gens possédant chèvres ou porcs.

Ce qui contribua à rendre difficile la tâche du receveur, c'est qu'à partir de 1380 il dut porter toute sa comptabilité à la Chambre des Comptes, institution créée par le duc, le 11 mai 1379[2], et subir un contrôle qui ne manqua pas de sévérité, à en juger par les notes marginales des registres. Lorsque la dépense, en effet, ne semble pas justifiée, la Chambre des Comptes écrit en regard : « *Loquatur cum domino* ou *Loquatur cum domina* : à parler avec Monseigneur, à parler avec Madame. » Si le receveur ne présente pas un mandement du duc ou de la duchesse, pour justifier la dépense, la Chambre écrit : « *Radiatur quia sine mandato* : A rayer pour faute de mandement. » En vain, le receveur présente une fois un certificat de la duchesse ;

1. *Reg. de la baronnie de Graçay*, I. La contenance du muid et du setier est donnée par la note suivante que l'on retrouve au début de chaque compte : « Recepte des blez à la mesure de Graçay qui est tele que ou muy a XII setiers et ou setier a XII boisseaulx ».

2. Arch. nat. J, 185, n° 45, d'après M. Ledos.

la Chambre répond : «*Eciam certifficacio non est bene sufficiens* : Même une attestation ne suffit pas [1]. »

Rien n'échappe à cette redoutable Cour : en 1375, le receveur ayant indemnisé le bailli et ses officiers qui avaient tenu des assises à Graçay, elle inscrit sur le registre : « Qu'on supprime cette dépense, parce qu'il n'est pas dans l'usage que le bailli, le procureur et ses officiers reçoivent une indemnité dans les limites de leur circonscription, attendu qu'ils touchent des gages [2]. »

C'est seulement après avoir été ainsi épluchés que les comptes étaient rendus au receveur; encore devaient-ils porter deux mentions, l'une indiquant qu'ils avaient été « arrêtés et clos [3] », l'autre qu'ils avaient été recopiés à la chambre du duc [4].

Malgré le zèle de la Chambre des Comptes, le passif l'emportait toujours. C'est que les charges étaient lourdes. Il fallait d'abord subvenir aux frais d'hôtel de la duchesse et ces frais, quand la duchesse restait longtemps à Genouilly, pouvaient atteindre plus de 250 livres [5].

1. *Reg. de comptes*, I, f° 66 v°.

2. *Ibid.*, f° 98.

3. Cf. reg. I. La formule employée était la suivante *Auditus et clausus ad burellum, die... anno....*

4. Cf. I, f° 40 v°, 131 : « *Sic est in simili compoto retento in Camera compotorum domini ducis Bituricensis. Scriptum in dicta camera, de precepto dominorum ibi XIX° die junii anno Domini M° CCC° nonagesimo sexto.* »

5. Il est difficile de donner le chiffre pour chaque année, car... au total qu'accusent les comptes sont jointes des dépenses distinctes de celles de l'hôtel.

La première femme du duc, Jeanne d'Armagnac, entretenait en outre, à Vierzon, un clos dont elle tirait du vin qu'elle envoyait à Mehun, au donjon de Vierzon et même à Paris [1]. Elle aimait les fêtes : ainsi, en août 1375, elle donne à dîner à son mari [2] et, en 1376, elle reçoit la visite du comte de Savoie [3]. Elle accomplissait des voyages : par exemple, elle vint en août 1375 à Graçay où elle « donna à manger à toutes manières de gens d'Église et à autres [4] » et, en janvier 1374, elle se fit préparer un logis à Belle-Fiolle où elle « cuida fere sa novaynne [5] ». Enfin, elle distribuait des gratifications ou envoyait des présents : en 1374, elle fait expédier à Bourges « un chevrel » à sa nièce Béatrix [6], pour qui elle paye encore, la même année, les frais d'une neuvaine à saint Silvain de Genouilly [7] et, à différentes reprises, elle abandonne

1. Cf. *Comptes* I, fol. 226 et 191. Le vin envoyé à Paris fut donné par le duc « à la royne, à monsieur de la Rivière et à plusieurs autres ».

2. *Comptes* I, f° 129.

3. *Reg. des Comptes* 1, f° 157 v°. III livres, II s. II d. t. sont payés à Jean Bertin, qui avait brisé la glace de l'étang de la Bouloie « le jeudi après la Saint-Martin d'iver pour la venue du conte de Savoie ».

4. *Reg. de Comptes* I, fol. 129.

5. « Pour avoir paié plusieurs journées mises et despenz pour apparilher le logeiz de Belle Fiolle ou mois de janvier CCCLXXIII où madame la duchesse cuida fere sa novaynne, si comme il appert par les parties rendues a court en 1 rolle dont ma dicte dame ha la copie, IX l., VII s., XI d. t. » (1374, *reg. des Comptes* I.) Voy. aussi le folio LXV, comptes de l'année 1373.

6. *Reg. de Comptes* I. Il s'agit ici de Béatrix, fille de Jean II le Bossu. Il ne saurait être question en effet de Béatrix de Clermont, mère de Jeanne d'Armagnac, qui mourut en 1360.

7. *Ibid.* (Le jeudi après la Saint-Jean 1374.)

quelques muids de blé à des fermiers qui ont perdu leur récolte[1].

Les dépenses de Jeanne de Boulogne nous sont moins connues, mais la nouvelle duchesse paraît avoir été très charitable, car, maintes fois, elle vient en aide aux femmes en couches[2].

Après les dépenses de la duchesse venaient celles du duc. Bien qu'en effet, comme je l'ai fait remarquer plus haut, il eût donné Graçay à la duchesse, il entendait en rester le maître, non seulement pour le fonds mais même pour les revenus. Aussi, le voyons-nous toucher chaque année, depuis 1389 jusqu'en 1405, par l'intermédiaire de son maître de la Chambre aux deniers, Philippon de Veauce, ou de son trésorier général, des sommes assez importantes ; une année même, en 1389, il fait encore émarger au budget de la baronnie son fils, le comte de Montpensier[3].

1. Dons à Pierre de la Vaul (reg. I, f° 169 v°), à Étienne Thibault et à Raoulin, son fils, à Guillaume Rousseaul (*Ibid.* f° 171 v°). Voyez aussi un don au couvent des Frères mineurs de Bourges (fol. 79).

2. Dons à Colette, femme de Jean François et demoiselle d'honneur de la duchesse (reg. IV, f° 20), à Jeannin Acquart, chevaucheur de l'écurie (*Ibid.*, fol. 19 v°).

3. *Reg. de Comptes* I, fol. 46 v°. — Voici d'ailleurs le relevé des sommes payées au duc dans ces comptes :

Années 1389-1390. Argent baillé au trésorier général 171 l., 19 s. t. (I, 46 v°). Dons en argent 15 l. (I, 47 v°).

Années 1390-1391. Argent baillé pour l'hôtel 351 l., 8 s., 7 d. (II, 106). Dons en argent, 498 l., 6 s., 10 d. t. (II, 107).

Années 1391-1392. Dons en argent 64 l., 4 s., 10 d. (II, 176).

Années 1392-1393. Argent pour l'hôtel 4 l., 11 s., 6 d. t. (II, 247). Argent baillé au trésorier 80 l. t. (II, 247). Dons en argent 30 l. t. (II, 248).

Années 1393-1394. Argent pour l'hôtel 39 s. t. (II, 311 v°).

Outre ces sommes, il lui fallait des ressources pour ses gratifications : c'est, par exemple, 18 setiers de seigle qu'il accorde, le 9 mai 1395, à Catherine de Lyon « damoiselle de madame la comtesse de Montpensier[1] » ou 2 livres qu'il donne le 11 juillet 1396 à Pierre le Jay, écuyer de sa belle-fille, « pour mettre et convertir au croissement du mariage de Marguerite, seur dudit Pierre[2] » ; ce sont encore des dons à Pierre Saquet, son maître d'hôtel, à Jean de Ruilhy, son secrétaire, à Gilles Raoulx, chantre de Mehun, chapelain et aumônier du comte de Montpensier, à Guillaume de Beauquère, à Catherine de Longville[3].

Il fallait aussi payer ses dépenses de chasse, car, bien qu'on ait prétendu qu'il ne fût pas un ardent Nemrod[4], il semble bien qu'il allât à Genouilly et à

Argent baillé au trésorier 130 l. (II, 312). Dons en argent 100 s. (II, 313).

Années 1395-1396. Argent baillé au trésorier 55 l. (III, 61). Dons en argent 75 l. (III, 62).

Années 1397-1398. Argent baillé au trésorier 20 l. (IV, 61 v°). Dons en argent 200 l. (IV, 62 v°).

Années 1399-1400. Argent baillé au trésorier 185 l. (V, 56 v°). Dons en argent 167 l., 10 s. (V, 57 v°).

Années 1400-1401. Argent baillé au trésorier 168 l., 4 s. (VI, 56 v°). Dons en argent 40 l. (VI, 57 v°).

Années 1404-1405. Ayant baillé au trésorier 184 l., 17 s., 6 d. (VII, 54 v°). Argent baillé pour l'hôtel 8 l. (VII, 55). Dons en argent 118 l. (VII, 55 v°).

A remarquer que j'ai négligé les payements qui lui furent faits en nature.

1. *Comptes*, reg. III, f° 25 v°.

2. *Ibid.*, IV, f° 12 v°.

3. *Ibid.*, II, f° 107.

4. Cte DE TOULGOET-TRÉANNA, *les Comptes de l'Hôtel du duc de Berry* 1370-1413 publ. dans les *Mém. Soc. Antiq. du Centre* 1889-90 p. 145.

Graçay — et il y venait souvent[1] — principalement en vue de chasser; nous voyons, en effet, le receveur payer, le dimanche d'avant la Noël 1375, 4 livres 16 sous tournois « pour le pain et autres despens des hommes qui ont faictes les haies pour chacer es cerfs es bois de Donroi et de Beaufon » et, le jeudi d'après la Saint-Silvain, 15 sous tournois pour le pain des hommes « qui firent la haie en la forest de Génoilhi..... et pour ceulz qui la gardèrent quant monseigneur et ma dame y furent chacier[2] ».

Par les ordres du duc, le sieur Regnaut va « chacer regnars es garennes de Villeperdue, de Roicheffort et d'Angoin » en l'année 1374[3] et, en l'année 1375, ses veneurs Thomasset et Denisot battent les fourrés de Graçay[4].

Quantité de menus travaux sont entrepris pour la chasse : c'est ainsi qu'en 1373 Salmon Berthaut, *besson*[5], et deux autres « cuvriers de bras » reçoivent 30 sous 7 deniers tournois « pour avoir reffait les cla-

1. D'après l'itinéraire qu'a dressé M. Ledos dans sa thèse, le duc Jean vint à Genouilly 17 fois en 1375, 4 fois en 1376, 3 fois en 1377. D'après les *Comptes de la baronnie de Graçay*, je note qu'il vint encore à Genouilly, le 15 septembre 1391 (II, 248), le 24 septembre 1398 (V, 58 v°), le 25 novembre 1403 (VII, 18 v°).

2. *Reg. de Comptes* I, f° 129 v°. Beaufou ou Boisfort, lieu dit, C^ne de Genouilly et de Nohant-en-Graçay ; Domroi, que je n'ai pu identifier se trouve, sans doute, au même endroit.

3. *Reg. de Comptes* I, f° 71. Villeperdue, lieu dit, C^ne de Nohant-en-Graçay. Rochefort, Angoin aujourd'hui Anjoin, Indre, C^on Saint-Christophe.

4. *Ibid.* I, f° 130 v°.

5. *Besson*, ouvrier qui travaille la terre, plus exactement terrassier.

piers de la garenne de Villeperdue[1] », qu'en 1394, 75 hommes sont employés à « plaissier » en la garenne de Girou[2] et qu'en 1398, Guillaume Gaucher reçoit 24 livres 11 sous 4 deniers, pour avoir abattu l'hôtel d'Henry le Berthon, dont l'emplacement est destiné à construire « le logeis des chiens de la chasse de mondit seigneur le Duc[3] ».

Ajoutons que Jean de Berry gratifie volontiers tous ceux qui s'occupent de chasse : Jacquet le Charbonnier[4] et Robin le Sanglier[5], ses « varlets de chiens », Pierre[6], oiseleur de Jeanne d'Armagnac, Étienne Dijon, aide de vénerie du comte de Montpensier[7], Jean de Miseri, garde de la garenne de Graçay[8].

Enfin, le duc Jean avait des fantaisies qui souvent coûtaient cher. En 1373, il crut avoir découvert des mines de fer et d'argent aux environs de Graçay et de la Boulaye et aussitôt il fit venir des ouvriers d'Allemagne pour les exploiter. Les comptes ne nous disent pas si l'entreprise réussit, mais en revanche ils nous apprennent qu'elle coûta plus de 120 livres[9].

1. *Ibid.* I, f° 68.

2. *Ibid.* II, f° 248 v°. Pleissier ou plaissier signifie plier ou entrelacer, garnir une haie de branches.

3. *Ibid.* V, f° 58 v°.

4. *Ibid.* II, f° 107.

5. *Ibid.* II, f° 47 v°.

6. *Ibid.* I, f° 70 v°.

7. *Ibid.* II, f° 176.

8. *Ibid.* VII, f° 56.

9. « A. Perrin Pilesoiz et Mery Naudet, mineurs, pour IIII[c] et VIII journées qu'ilz ont mises et emploiées à cercher mine de fer es bois et terre de Graçay dès le VII[e] jour d'aoust CCCLXXII jusques au premier jour du moys de may CCCLXXIII

Le dernier chapitre de dépenses qui figure dans les comptes de la baronnie de Graçay est celui des constructions ou, comme on disait alors, des *œuvres*.

A cette époque où la guerre de Cent ans n'était pas encore terminée et où les gens d'armes couraient le pays[1], il fallait songer à se protéger. Aussi, voyons-nous qu'en l'année 1373 on prélève sur la vente des vins et du foin et sur les arrérages de rentes une somme de 259 livres 13 sous 4 deniers tournois « pour fere apparhillier, couvrir et avitailer la tour de Graçay et fere la porte du Belle » ou enceinte de l'endroit[2].

et pour chandelle.... 41 l. 4 s. t. » *Comptes* I, f° 40. Au même folio, payement de 12 livres 18 sous tournois aux mêmes et de 24 livres 6 sous à Jean Perrotin, Girart Guinaut, Simon de Farges et Jean Barbeau, pour la même cause. Voir encore les deux passages suivants :

« A Symon Jagaut et Jehannin Godart, pour avoir paié les despens des mineurs qui vindrent d'Allemeigne à Graçay et à la Bouloye, par le commandement de Monseigneur, pour quérir la mine d'argent en la terre de Graçay, depuiz le XXVI[e] jour de février CCCLXXVI jusque au XXVIII[e] jour de mars ensuivant ... XLVI l. VII s. II d. t. » (I, f° 191 v°.)

« A Symon Jagaut et à Jehan Godart, pour avoir livré es chevaulz des mineurs d'Allemaigne qui, par le commandement de Monseigneur le Duc, vindrent à Graçay et à la Bouloye, pour quérir la mine d'argent, depuis le XXVI[e] jour de fevrier CCCLXXVI jusques au ..... jour du mois de mars ensuivant... XII setiers 1 boisseau (d'avoine) ». (*Ibid.* f° 178.) La Boulaye, C[ne] d'Anjouin (Indre).

1. Cf. le passage suivant : « De Johanne la Malesse, de la vente du demourant du foin qui fu achaté pour madame la Duchesse quant elle cuyda venir faire sa novainne à Belle Fiolle, pour ce que les gens d'armes ne lui leissèrent quant ilz passèrent par le païs, XX s. t. » Arch. du Cher, *Comptes de la baronnie*, reg. I, f° LXV, *Chapitre des recettes*.

2. *Ibid.* f° 65. Sur le donjon de Graçay, voir Buhot de Kersers *Stat. monum.* t. IV, p. 177; nos comptes portent surtout l'expression *Bel* ou *Belle* plutôt que *Berle*.

C'est en effet à Graçay que l'on travailla d'abord. Le vendredi d'après l'Ascension 1373, les charpentiers Perrin Pigne et Jean Quaquin *appareillent* le plancher de la Tour[1]; à la fin d'août, on achète au potier Regnault « deux pomeaulz de terre pour mettre sur le portaul[2] »; en septembre, Perrin le maçon emploie 5 journées « à murer dessoubz les seulles » de la chambre du portail et à « bouscher les fenestres de ladicte chambre »; enfin, le lundi après la Saint-Michel, on paie 60 sous tournois au *recouvreur* Jannet le Roy « pour avoir covert de tielle ladicte chambre dudit portaul et le portaul avecques[3] ».

En 1374 les réparations continuent : le lundi après la Saint-Marc, Jannet le Roy abat une maison sise sur le marché et en retire la *tielle* pour couvrir « VI des panz de la Tour » tandis que, le dimanche suivant, les maçons Perrin et Guillaume préparent « les pertuiz ou murs de ladicte Tour pour mettre les gargoulles et souliveaux pour soustenir le hordeiz »; le 21 août, Étienne Pinart reçoit, d'une part, 103 sous 4 deniers tournois pour payer les charpentiers qui ont fabriqué les portes du Belle et, d'autre part, 55 sous tournois comme rétribution des 33 journées qu'il a employées avec Perrin Pigne et Perrot Rousset à tailler les poutres du premier étage de la Tour et à « mettre IIII gargoilles et assoir VIII escheneaulz dessus[4] »; le 28 août,

1. *Ibid.* f° XXXVI, v°.
2. *Ibid.* f° 95, v°.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.* f° 68 v°; le 21 août est la date ramenée au style actuel; la date donnée dans le registre est « le lundi après le 15 août 1374 ».

Pierre Rabotin et Simon Jagaut touchent 4 livres 10 sous tournois « pour avoir paié à Odin Colin, Philippon Quassant, Vincent Charretier et Guillaume Boubet, charpentiers, 54 journées qu'ils ont mises et emploiées à acquarrer le boys ou bois de Balloffier, pour apparilhier les hordeis de la tour et du portau et fere les *chiffres* qui sont entredeux[1] »; enfin, le jeudi après la Saint-Michel Perrin Pigne, le charpentier cité plus haut, pose les chassis des fenêtres dans la chambre du portail[2].

On s'occupait en même temps des fortifications extérieures : Jean *le beçon*, du Meunet, consacre, en effet, dans le cours de l'année 1374, 53 journées à « réparer partie des doves des fossés » de la tour[3]; on achète, le 20 mai 1373, 4 muids de chaux à Jean le Tillier, de Grandmont, « pour fere tout à neuf les murs du pont de Saint-Falier et les murs du pont de la basse-court du château de Graçay, de la Maison-Dieu et de la porte de l'Image[4] » et, le 27 juillet 1374, le charpentier

1. *Ibid.* f° 68. Par *les chiffres* il faut entendre *l'eschief* ou *eschif*; *l'eschif*, d'après Godefroy, était une petite fortification flanquante que l'on faisait pour défendre les approches d'une porte ou. d'une manière plus générale, un ouvrage en bois que l'on établissait provisoirement quand le temps manquait pour élever des tours. Les *hordeis* sont les hourds.

2. « A Perrin Pigne, charpentier, pour avoir tailhé IIII couples de chevrons toutes neuves et autres choses de charpenterie necessères à la chambre du portaul de Graçay, fere huiz et fenestres et muer chevrons là où ilz failhoient.... Pour ce CX s. t. » (Le jeudi après la Saint-Michel 1374.) Reg. I, f° 95.

3. Reg. I, f° 69.

4. *Ibid.*, f° XXXVI

Jean Godart façonne les poutres et soliveaux de ces ponts [1].

A cette date, s'arrêtent les travaux — tout au moins les travaux importants — concernant Graçay [2]. Les années suivantes, on s'occupe surtout du manoir de Genouilly, lieu de résidence habituelle de la duchesse et du duc, quand ils venaient en leur baronnie.

L'ostel de Genoilhi, bâti très certainement avant la prise de possession du duc et composé d'une *sale*, d'une chapelle, que desservait le curé de l'endroit moyennant une rente annuelle de 22 setiers de seigle, de 5 *chambres* [3] et d'un *cloistre de CIII toises quarrées* [4], n'était en somme qu'un édifice assez délabré en 1375 ; à cette

1. « A Jean Godart, charpentier, pour la façon des pouldres et soliveaulz pour fere les III pons de la ville de Graçay : c'est assavoir les II du costé la Maison-Dieu dudit lieu de Graçay et l'autre de costé la porte de l'*Image*.... LX sous tournois ; » (le jeudi après la Madeleine 1374) ; reg. I, f° 96.

2. C'est ce que prouvent les réparations faites en 1397. Je crois donc que M. de Kersers a peut-être eu tort d'attribuer une partie du château de Genouilly au duc Jean, Cf. *Statist. monum. du Cher*, t. III, p. 163.

3. J'infère cette description du passage suivant : « A Lotin, beçon, pour avoir pieché, ygné et batu la sale, la chappelle et les V chambres de Genoilhi et arraché les racines du prael, par marché fait avec lui, pour ce que monseigneur i ala demourer..... VII l. t. » (Le dimanche après la Saint-Christophe 1375), reg. I, des *Comptes de la bar. de Graçay*, f° 128. Pour le service de la chapelle, voir également le reg. I, cité (en particulier, f° 8).

4. « A Perrin Jagaut et Estienne Palaiz pour VIII setiers, VIII boisseaux avene à eulz paiez pour avoir mis et haucié le cloistre de Genoilhi qui contient CIII toises quarrées de demi pié de sable et en osté la fange, oultre XV l., XII s. t., qu'ilz ont heu pour ceste cause..... » [Le jeudi après la Saint-André 1375]. *Comptes*, reg. I, fol. 116 v°.

époque, en effet, le duc voulant y venir, il fallut envoyer des hommes pour le *curer* [1], enlever la fange du cloître [2], boucher les fenêtres de la chapelle avec « VI chartoynes de toile [3] », arracher « les racines du prael », fabriquer « huiz, fenestres, tables, treteaulz », préparer des *coytes et des coussins.*

En 1376 et 1377, on entreprend quelques réparations : d'abord le maçon Jean Auberi consacre 24 jours à « apparilhier de maçonnerie les II fenestres de la chappelle et croizer les fenestres de Monseigneur [4] » ; Jacquet Meignan, serrurier de Vierzon, pose des serrures et met des ferrures aux fenêtres [5] et, sous la direction de Jean de Viry, *marchant et verrier*, Pierre Lalement, *peintre et verrinier*, dont le nom semble indiquer une origine étrangère et qui, à coup sûr, n'était pas du pays, *façonne* des *verrines* pour installer dans les appartements et dans la chapelle [6].

De février 1377 à septembre 1378, on entreprend une œuvre des plus curieuses : on fait venir de Nohant plus de 250 quartiers de pierre « de grant moison » et les maçons Guillaume Constan, Perrin Pigne et Jean Quaquin fabriquent une chaire et des sièges qu'ils placent dans le parc de Genouilly, au pied

1. Cf. *Reg. de Comptes* I, f^os^ 128, 117.

2. *Ibid.* Voy. ci-dessus la note 80.

3. *Reg. de Comptes* I, f° 130 v°. Le mot *Chartoyne* me paraît difficile à expliquer.

4. Voir *Pièce justificative*, n° II, § 1.

5. *Comptes*, reg. I, f^os^ 155 v° et 156.

6. *Pièce justificative*, n° II, 2 à 8.

d'un chêne, et environnent le tout d'un mur que l'on perce de deux *huisseries*[1].

A quoi pouvait servir cette installation ? Le duc Jean voulait-il, comme autrefois saint Louis, rendre la justice en plein air, ou ces sièges étaient-ils simplement destinés à lui permettre de se reposer sous l'ombrage ?

Je pencherais plutôt pour la seconde hypothèse. Le duc Jean, en effet, semble avoir affectionné tout particulièrement le parc de Genouilly où, dit un document de 1464, il y a des chênes verts « qui ont des fueilles verdes en toutes saisons[2] », car nous le voyons charger des ouvriers à différentes reprises d'en « oster les errondes[3] » et, en 1393, le faire entourer de 280 toises de palissade[4].

En dépit des améliorations de 1377, le château de Genouilly n'était pas devenu une demeure confortable : les comptes nous apprennent qu'en 1380, des ouvriers durent boucher avec du genêt les ouvertures des appartements[5] et qu'en 1397 il fallut remplacer deux chevrons « cheuz et fondues en la chambre de Monseigneur[6] ».

Aussi, entreprit-on, cette même année 1397, de nouvelles réparations, dont la conduite fut confiée à Jean

1. *Pièce justificative*, n° II, 9 à 20.

2. Arch. du Cher, fonds de la Sainte-Chapelle art. 98 [2], 2e volume du *Terrier de la Baronnie de Graçay*, 1464, fol. 11.

3. *Reg. de Comptes* II, f° 176 v°, VI, f° 58.

4. *Reg. de Comptes* III, f° 65 v°.

5. *Comptes*. reg. I, f° XI [XX] IIII.

6. *Comptes*, reg. IV f° 60.

Guérart, lieutenant-général de Dreux de Dammartin. Malgré le chiffre de la dépense qui s'éleva à 437 livres 10 sous 8 deniers tournois[1], malgré le grand nombre des ouvriers employés[2], ces réparations, pas plus que celles de 1377, ne modifièrent en aucune façon le plan de l'édifice ; on se borna à remettre toutes les pièces en état et à les meubler[3].

D'une manière générale, tous les travaux dont nous avons parlé étaient dirigés par la duchesse, mais, si l'on examine avec soin les notes marginales des comptes, on voit que le duc donnait également ses

1. Voici le début du compte qui renferme les dépenses des travaux de 1397 :

« Euvres et réparacions faictes en l'ostel de Genoilly par le comandement et ordonnance de ma dame la duchesse de Berry ès moys de septembre, octobre et novembre de CCC IIII xx et dix et sept et aussit par l'ordonnance de Jehan Guerart, lieutenant-général de maistre Dreux de Danpmartin, géneral maistre des œuvres de Monseigneur le Duc de Berry et d'Auvergne, conte de Poitou e de Bouloingne, paiez par mandement tant de ma dicte dame comme pour la Chambre des Comptes, les quelle euvres ont esté faictes et parfaictes et receues par ledit Jehan Guerart en la forme et manière contenue en ung quayer de papier certiffié soubz son saing manuel et scellé de son scel le XXIIe jour de juilhet mil CCC IIII xx dix et huit rendu à court. » (*Comptes*, reg. IV, f° 64.)

2. *Pièces justif.* n° III.

3. Comme réparation intéressante, à citer le passage suivant : « A Jean Gilet, verrier, pour avoir aparillé les verrières et, mettre environ XV piez de verre neuf. Pour ce VI l., XII s., VI d. » (*Comptes*, reg. IV, f° 169 v°.)

Pour l'ameublement, à remarquer que l'on paye à Jean de Laon 39 sous « pour avoir fait XIII chassis pourtant de la telle ès chaimbres dudit hostel, à III sous la pièce » ; 40 sous pour un buffet ; 4 livres 10 sous pour 9 tables de 8 pieds de large et de 10 de long (fol. 69 v°) ; 20 sous pour 2 grandes tables de 12 pieds de long et 3 pieds de large et 10 sous « pour avoir fait III treteaulx à daiz pour la grant table » (*Ibid.*, f° 74 v°).

ordres[1]. C'est qu'en résumé Jean de Berry entendait demeurer le maître partout.

Rien d'étonnant, par suite, à ce qu'il cède, au début de l'année 1405, la baronnie de Graçay au chapitre de la Sainte-Chapelle qu'il venait de fonder[2]. Pendant quelque temps encore, il garda son *hospitium* de Genouilly, mais au mois de mai de la même année, il donnait également Genouilly à la Sainte-Chapelle, se réservant seulement pour lui et ses successeurs le droit de chasse dans les bois environnants[3].

Disons, pour terminer, que le chapitre de la Sainte-Chapelle devait conserver la baronnie de Graçay jusqu'en 1757, c'est-à-dire jusqu'au jour où il fut réuni au chapitre Saint-Étienne.

1. Cf. *Comptes*, reg. I, f° 189, les notes marginales, voy. aussi fol. 139 v°, 155.

2. Je n'ai pu trouver l'acte de donation du duc Jean; il est certainement du début de 1405, car on voit par un acte du 13 mai 1405 (Sainte-Chapelle, liasse 6 [7] orig. parchem. scellé), Arnoul Belin prendre possession de la baronnie de Graçay pour la Sainte-Chapelle.

3. Voir l'acte original dans le fonds de la Sainte-Chapelle, liasse 247, *Mélanges ;* il est seulement daté de mai 1405.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Débuts des Comptes de la baronnie de Graçay. — Commission donnée par Jean, duc de Berry, à son écuyer, Jean de Saint-Germain, de la charge de capitaine, châtelain, receveur et maître des eaux et forêts de Graçay ; (Bourges, le 27 juin 1373.)

Le compte des blez et grains de la terre et baronnie de Graçay, Nohant, Giro, Luçay et d'entre les eaues de XI moys, commençant le premier jour de fevrier mil CCCLXXI, combien que la possession de la dicte terre acquise de feu messire Regnaut, jadiz seigneur desdiz lieux, par lettres passées soubz le scel de la prévosté de Paris ne feust prise, jusques le VIII[e] jour de mars ensuivant cellui an, fait et rendu par Jehan de Saint-Germain, capitayne, chastellain, receveur et mestre des eaues et forestz de la dicte terre et baronnie de Graçay, à ce comis et ordenné par Monseigneur le Duc et par ses lettres à luy données dont la teneur s'ensuit : Jehan, filz de Roy de France, duc de Berri et d'Auvergne, conte de Poitou, de Xantonge et Angoulmoys, à touz ceulz qui ces lettres verront, salut. Comme nous aions nagaires acquise et achatée à perpetuel heritage et domayne de nous, de noz sussesseurs et des aianz cause de nous la terre, ville, chastellenie, baronie et seignorie de Graçay et de Luçay en Champagne avec leurs appartenances, sachent tuit que nous, confianz à plain de la loiaulté, suffisance et bonne diligence de nostre amé escuier, Jehan de Saint-Germain, icellui Jehan avons fait, institué, commis et ordenné, faisons, instituons, commettons et ordennons par ces présentes, capitaine, chastellain et receveur de toute notre dicte terre, baronie et seigneurie de Graçay et de Luçay et

ausi mestre de noz ayves et forestz iluec, aus gaiges de six vins livres tournoiz par an avec les autres droiz, prouffiz et esmolumenz acoustumés, a tenir, gouverner et exercer les offices dessusdiz par ledit Jehan de Saint-Germain, tant comme il nous plera ; et, pour ce que, depuis que il ot prise de par nous et de notre commandement la saisine et possession de notre dicte terre de Graçay et de Luçay, il ait tenu, gouverné et exercé les offices dessusdiz jusques à présent, il nous plaist et voulons que pour icellui temps il ait et preigne samblables gaiges, prouffiz et emolumenz comme dessus, touz lesquelz gaiges, en oultre, il nous plaist et voulons que par notre très chère et très amée compaigne la duchesse à laquelle nous avons baillée et transportée la dicte terre de Graçay et de Luçay avec les fruiz, yssues et revenues d'icelle ou par ces gens à ce commis de par elle, soient alloez ès comptes d'icellui Jehan de Saint-Germain et rabatu de sa recepte senz difficulté aucune et que ledit Jehan de sa dicte recepte ne soit tenuz de compter ne rendre compte que à notre dicte compaigne ou à ses gens et commis et non à autre. Si mandons à touz nos justiciers, officiers et subges à qui il appartient que audit Jehan de Saint-Germain en faisant et exerçant les offices dessusdiz et leurs deppendances, à son lieutenant et à ses commis et députez en ceste partie obéissent et entendent diligemment. En tesmoing de la quelle chose, nous avons fait mettre notre scel en ces lettres. Donné en notre ville de Bourges, le XXVII[e] jour de juing l'an de grâce mil trois cens soixante et treze.

(Arch. du Cher, Baronnie de Graçay, comptes I, f° 1.)

II

Extraits des Comptes de la baronnie de Graçay, années 1376, 1377 *et* 1378 ; (*reg.* I).

. . . . . .

1. — A Jehan Auberi, maçon, pour XXIIII journées qu'il a esté en l'ostel de Genoilhi pour apparilhier de ma-

çonnerie les II fenestres de la chappelle et croizer les fenestres de la chambre de Monseigneur et pour V journées qu'il a esté à Nohant pour fere traire Ic de quartiers de pierre neccessaire à faire le siège que Monseigneur a ordonné estre fait en la tranchée, par sa recognoissance donnée le vendredi avant Penthecoste CCCLXXVI rendue à court, IIII l. X s. t. (f° 155 v°.)

. . . . . .

2. — A Jehan de Viry, marchant et verier, pour la somme de LV l. t. et III setiers froment, à lui poiée pour la façon des verrines de Genoilhi, par sa recognoissance donnée le dymenche avant la feste de la Notre Dame de mars CCCLXXVI, rendue à cort. Pour ce ici III setiers. (f° 139 v°.)

. . . . . .

3. — A Jehan de Viri, marchant et verrier, pour la somme de LV l. t. et III setiers froment, à lui poiez pour la façon des verrines de l'ostel de Genoilhi, par sa lettre de recognoissance donnée le dimanche avant la feste de Notre Dame de mars rendue a court et devant en la despense du froment LV l. et III setiers froment, ici quant à l'argent, LV l. t. (f° 155.)

4. — A Petre, peintre et verrinier, en deducion de ce qui lui estoit dehu pour la façon de verrines qu'il avoit faictes et assises à Genoilhi en lieu et pour ledit Jehan de Viri, par sa quittance donnée le lundi avant la Notre Dame d'aoust CCCLXXVI rendue à court, IIII l. t.

5. — Audit Petre Lalement, verrinier, pour la façon des verrines dudit lieu de Genoilhi en II parties, oultre ses despens, par sa recognoissance donnée le jeudi après la Saint-Michel cellui an rendue à court, VIII l. t.

6. — Au dessusdit Petre Lalement, pour la vente de XVI livres et demie de plon et VI livres et demie d'estain pour soudure a mettre ès dictes verrines de Genoilhi par sa re-

cognoissance donnée l'an et jour dessusdiz rendue a court, XXXII l. X d. t.

7. — A Regnaut, tilier, pour auoir fait les despens de Petre Lalement, peintre, et de deux vallez avec lui, tant comme ils demeurèrent à souder et assoir les vèrrines de l'ostel et chappelle de Genoilhi, par sa recognoissance donnée l'an et jour dessusdiz rendue a court, XXX s. t. (f° 155v°.)

8. — A Jannin Aleaume, mercier, pour la vente de IIIc de plastre et de XXV livres de plon neccessaire pour assoir les verrines, gons, genevelles et mettre es fenestres et autres choses neccessères es verrines dudit hostel de Genoilhi, par sa recognoissance donnée le jeudi avant la Toussaint CCCLXXVII rendue à court, LXX s. (f° 155v°.)

. . . . . .

9. — A Guillaume Constant, maçon, pour avoir fait la chaere de environ le chaigne de Genoilhi, apparilhé et blanchir le colombier yluec et cellui de Villeperdue, par sa recognoissance donnée le samedi après *Judica me* CCCLXXVII, rendue à court, XX l. t.

10. — A Pierre Seurrat, pour XXII journées de luy et de ses bestes et charrete à charroier pierre, chaux et sable, pour emplir à fere la dicte chaere et blanchir les colombiers de Genoilhi et de Villeperdue dessusdiz par sa recognoissance donnée et rendue a court comme dessus VII l. X s. t.

11. — A Jehan Tilier demourant à Fontblanche, pour la vente de VI muis de chaulz neccessaire pour fère ladicte chaere et apparilher et blanchir les colombiers dessusdiz... VII l. X s. t.

12. — A Regnaut, tilier, pour les journées de XLIIII hommes qui ont esté pour traire pierre et sable necessere à fere ladicte chaere et autres œuvres dessusdictes et

pour le pain des boiers qui ont. mené les quartiers de pierre de Nohant à Genoilhi, par sa recognoissance donnée le jeudi après la Chandeleur CCCLXXVI, rendue à court..., LVIII s. VIII d. t. (f° 153v° et 156.)

. . . . . .

13. — A Naudin Roset, pour avoir poié le pain des boiers qui ont amené quartiers de pierre pour fere les sièges du chaigne de Genoilhi et le mur et charroié du bois à Boisgnois pour apparilher la grange iluec... par sa recognoissance donnée le jeudi après la feste S. Michel CCCLXXVIII, rendue a court, VI l. t. (f° 158.)

. . . . . .

14. — A Guillaume Constan, maçon, pour avoir fait de son mestier le mur de la broie de la chaere de Genoilhi, et tailhier la pierre tout à l'anviron d'iluec, par sa lettre de recognoissance donnée le samedi apres *Judica me* CCCLXXVII, rendue a court, XX l. t.

15. — A Jehan Tilier demourant à Fontblanche, pour la vente de VI muis de chaulz pour emploier ou mur d'entour la chaere du chaigne de Genoilhi, par sa lettre de recognoissance donnée le jeudi après *Judica me* cellui an CCCLXXVII, rendue a court, VII l., X s. t.

16. — A Perrin le maçon, pour la vente de IIc et demi de quartiers de pierre de grant moison et pour avoir descovert la perrière où ilz ont esté pris, pour convertir à faire les seiges, mur et huisseriez d'entour la dicte chaere, par sa recognoissance donnée le luudi après la Saint-Martin d'esté CCCLXXVIII rendue à court, IIII l., XV s. t.

. . . . . .

17. — A Pierre Seurrat, pour le salaire de luy et de ses bestes et charrete qui furent XXIIII journées à charroier pierre, chaux et sable à fere le mur à l'entour de ladicte chaere..... IX l., IIII s. t.

18. — A Regnaut Tilier, pour avoir paié les journées de LXXVIII hommes qui ont trait la dicte pierre et sable et pourté l'eaue pour fere le mortier en place..... CIII s. t.

19. — A Perrin Pigne et Jehan Quaquin, pour avoir fait II huiz ou mur qui est autour de la dicte chaere par sa quictance donnée le dimanche après la Saint-Laurent CCCLXXVIII rendue à court, VI s. t.

20. — A Jaquet Meignan, pour la façon de IIII bairez et coriolz de fer[1] pour mettre ès II huiz dessusdiz, par sa quittance donnée le jeudi après la Saint-Laurent CCCLXVIII, rendue a court, V s., VI d. t. (f° 189.)

N° III

Ouvriers employés en 1397 sous la direction de Jean Guérart.

Les noms qui suivent sont mentionnés à plusieurs endroits du registre IV des *Comptes de la Baronnie de Graçay* entre les folios 64 et 82. Nous donnons le salaire par jour des ouvriers.

Maçons.

Colin Briquessat	6 s. tournois.
Étienne Quoquin	5 s.
Jean Durant	5 s.
Jean du B.	4 s.
Humbaut Foucher	4 s.
Huguenin Jolis	5 s. 6 d.
Castilhe	5 s. 6 d.
Bernard Foucher	5 s. 6 d.

1. Coriol = verrou ; bairez = barrière et par extension obstacle, c'est sans doute ici ce qui retient la porte.

Simonet Goillart	5 s. 6 d.
Pierre du Lys	5 s.
Jean du Lys	5 s.
Mathieu de la Perrière	5 s.

Charpentiers.

Jean Lambert	5 s. t.
Perrin Pigne	5 s.
Etienne Chevrcol	4 s.
Guillaume Chevrcol	4 s.
Etienne Chevrcol le jeune	4 s.
Michel des Plenes	4 s.
Jean le Doulx	3 s. 4 d.
Laurent Pelejon	3 s.
Jean Rousset	3 s.
Jean Radoerat	3 s.
Guillaume Charron	3 s.
Jean Violette	3 s.
Jean Chamus	5 s.
Jean Godart	4 s.
Raoulin Moreau	4 s.
Denis Mestivier	4 s.
Jehan Quaquin	4 s.

Couvreurs.

Perrin d'Orléans	5 s.
Jean Bonnet	4 s.
Jean des Ruaulx	4 s.
Drouet Correlier	4 s.
Jean Correlier	4 s.
Jean Gobart	4 s.
Jean Janvier	2 s.
Jean Pole	2 s.

LE LIVRE D'HEURES

DES MAUBRUNY

Par M. l'Abbé M. DE LAUGARDIÈRE.

Le livre d'heures dont je vais parler ne se recommande pas seulement à l'attention par d'assez nombreuses particularités de texte et par une décoration agréable encore que de peu de valeur artistique ; il a aussi le mérite modeste de fournir quelques nouveaux renseignements sur des familles qui ont possédé fief au XVI^e^ siècle dans notre province.

C'est un manuscrit de 230 feuillets de parchemin, non chiffrés, mesurant 0 m. 15 de haut sur près de 0 m. 10 de large. Les cinq premiers et les douze derniers sont des feuillets de garde, qui ont reçu de la part des propriétaires un grand nombre d'annotations généalogiques. L'exécution du manuscrit n'est pas partout aussi soignée ; peut-être n'est-il pas tout entier de la même main.

Dix-neuf miniatures en grisaille et un très grand nombre de majuscules de couleur rouge, bleue ou bistre ornent le texte, qui est à l'encre noire, avec les rubriques en rouge ou quelquefois en violet. Les tranches sont dorées. Nul vestige de l'ancienne couverture, rem-

placée à une époque moderne par une demi-reliure en veau qui porte au dos le titre inexact de *Breviarium manuscriptum*.

I

En tête se trouve un calendrier, précédé de la table des dates pascales pour les années 1522 à 1536. A chaque mois correspond un dicton en trois vers[1]. Viennent ensuite :

1° quatre lectures empruntées aux Évangiles : la génération éternelle du Verbe (JOAN., I, 1-14), l'Annonciation (LUC, I, 26-38), l'adoration des Mages (MATTH., II, 1-12) et l'Ascension (MARC, XVI, 14-20). Le texte est celui de la Vulgate latine avec quelques variantes, dont une seule est intéressante — et d'ailleurs connue. — *Sine ipso factum est nichil. Quod factum est in ipso vita erat...* (JOAN., I, 3-4).

2° Deux longues prières latines non liturgiques : *Obsecro te, Domina sancta Maria*, et *O intemerata et in eternum benedicta*. Dans la première, qualifiée *Oratio devotissima ad Virginem Mariam*, on trouve mention de la dévotion aux quinze joies de la sainte Vierge : *Et per illa sanctissima quindecim gaudia que habuisti de filio tuo...*, de la dévotion aux Cinq Plaies de Notre-Seigneur : *Et per quinque vulnera filii tui*, et de la

1. V. appendice VII. Ces dictons, relatifs aux soins du corps et aux diverses occupations de la vie, n'ont aucun caractère pratique. Ils portent bien la marque d'une époque où l'on demandait volontiers à l'astrologie le secret d'une bonne santé ou d'un heureux voyage.

dévotion à son Précieux Sang : *Et per fontes sanguinis sui*. Le fidèle y demande aussi à la sainte Vierge de lui faire connaître le jour et l'heure de sa mort : *Annuncies michi diem et horam obitus mei*. Comme par une anticipation de la piété sulpicienne[1], la seconde prière est adressée conjointement à la sainte Vierge et à saint Jean « ces deux perles célestes (*due gemme celestes*), ces deux luminaires qui jettent en présence de Dieu un éclat divin (*duo luminaria divinitus ante deum lucencia*) », et l'on y attend de leur intercession l'envoi de l'Esprit-Saint. J'ai trouvé cette prière assez curieuse pour être transcrite intégralement à l'appendice[2]. Il s'y rencontre deux ou trois assertions qui, prises à la lettre, dénoteraient une théologie peu exacte. Ainsi est-il dit de la sainte Vierge que par elle *post Deum totus viuit orbis terrarum*. Et saint Jean y semble mis sur le même rang que la Mère de Dieu. Ni dans l'une ni dans l'autre de ces prières très détaillées on ne trouve trace du dogme de l'Immaculée Conception.

3° De courtes formules d'invocation pour le lever et le coucher.

4° La séquence *Stabat mater dolorosa*, avec verset et oraison. Elle présente ici quinze variantes qu'on trouvera à l'appendice II. L'une d'elles : *Vim amoris im-*

1. Dans les offices propres à la Compagnie de Saint-Sulpice, Marie — *Virgo sacerdos* — et saint Jean à qui elle fut confiée par le Christ en croix sont fréquemment proposés aux prêtres comme modèles de la vie intérieure d'union à l'Esprit divin.

2. Appendice I.

prime, au lieu de : *Poenas mecum divide* est très rare [1].

5° Le récit de la Passion (JOAN., XVIII-XIX), selon la Vulgate avec quelques variantes qui n'affectent pas le sens.

6° Une courte oraison, *pro salute consequenda* [2], plus intéressante par le tour de pensée que par le style.

7° Le Petit Office de la sainte Vierge. Le texte en est à peu de chose près identique à celui qui a été inséré au Bréviaire romain [3]. Des hymnes, antiennes, versets et oraisons de la Croix et du Saint-Esprit, placés à la suite des différentes heures canoniques, peuvent être substitués aux hymnes, antiennes, versets et oraisons de la sainte Vierge, et transformer ainsi l'office de la sainte Vierge en office de la Croix ou du Saint-Esprit. Ces antiennes et ces versets sont des textes liturgiques répandus. Les hymnes et les oraisons qui sont seules originales, doivent appartenir à une très basse époque : la pensée y est exprimée avec banalité, et le rythme est si gauche qu'il mérite à peine ce nom [4].

1. Je tiens ce renseignement d'un spécialiste de Munich, le R. P. Blume, par l'intermédiaire de mon ami M. Alphonse Guillaume. Le P. Blume, qui s'est occupé particulièrement du *Stabat*, n'a rencontré la variante en question que dans un seul manuscrit, le Codex 1862 de la bibliothèque de Vienne (Autriche), qui est un livre d'heures bourguignon du XV^e^ siècle. On trouve également dans ce livre d'heures 12 des 15 variantes de celui des Maubruny.

2. V. appendice III.

3. V. cependant (appendice IV) l'antienne qui suit laudes.

4. V. appendice V.

8° Les sept psaumes de la pénitence suivis des litanies des saints. Dans ces litanies saint Gabriel et sainte Anastasie ne sont pas mentionnés, mais on trouve, en plus des invocations habituelles : saint Blaise et saint Berne[1] parmi les martyrs, saint Louis, saint Bonaventure et saint Léon parmi les confesseurs pontifes, saint Amand, saint Hilaire et saint Bernardin parmi les prêtres et lévites, sainte Anne, sainte Marguerite, sainte Claire, sainte Elisabeth, sainte Barbe et sainte Apolline parmi les vierges et les veuves.

9° L'office des morts. A laudes il est fait mémoire[2] de saint Michel, de saint Jean-Baptiste, de saint Jean l'Évangéliste, des saints Pierre et Paul et de sainte Catherine. On pourrait penser aussi que ces mémoires sont simplement juxtaposées à l'office de laudes et qu'elles étaient destinées à être récitées isolément[3].

10° Une série de pièces latines composant une prière du matin, une prière avant la messe et une prière du

1. *Sancte Berna.* Je ne sais quel est ce saint. Il n'y a pas contraction pour Berna[rde] ou Berna[rdine], qui figurent plus loin, et d'ailleurs il s'agit d'un martyr. Faudrait-il lire *Verna*, quoique cette lecture soit moins probable, et y voir une contraction pour *Verane*, Saint-Vrain ?

2. On appelle mémoire (*commemoratio*) en liturgie, l'antienne, le verset et l'oraison d'un office secondaire qui sont insérés à la suite des textes correspondants de l'office principal aux heures de laudes et de vêpres. La mémoire se fait aussi à la messe, mais par une simple oraison.

3. J'ai observé dans la paroisse de Blancafort (Cher, canton d'Argent) une dévotion ancienne et en voie de disparition, appelée salut de S. Posen. Elle consiste à faire chanter par le prêtre l'antienne, le verset et l'oraison de ce saint qui est honoré particulièrement dans l'église du lieu.

soir. On y rencontre, outre plusieurs textes empruntés à la liturgie quotidienne, le *Sub tuum*, la prière *O Domina mea sancta Maria* qui est récitée tous les jours dans les séminaires de la Compagnie de Saint-Sulpice[1], d'autres invocations encore : (*Gloria et inbilatio...*, *Benedicat me imperialis maiestas...*, *Ave, ancilla sancte trinitatis...*, *Angele qui mens custos...*, *custos esto mens...*), une prière à sainte Barbe et la mémoire de la même sainte, ainsi que celle de sainte Marie-Madeleine, de saint Jean-Baptiste, de saint Jean l'Evangéliste, des saints Pierre et Paul, de tous les apôtres, de saint Etienne, de saint Laurent, de saint Nicolas, de saint Antoine ; de saint Sébastien, de saint Roch (hymne et oraison) et de sainte Geneviève. Deux prières françaises rimées s'y trouvent intercalées aussi : « Noble dame mère du Rédempteur — fontaine de toute lyesse — iamais ne puit avoir dolleur — celluy qui envers vous s'adresse — et portant dame à cette fin — du tout à vos ic me abandonne — que tous mes pechez en la fin — voustre enfant iésus me pardonne. Amen. » La seconde est quelque peu superstitieuse : « Ave Maria doulce dame — prenez mon corps sauvez mon âme, — et la mectez en telle voye — que l'ennemy ne la puysse voyr — soit à prime soit à none soit à midy — soit à toutes les heures que dieu fist. In nomine patris et filii et spiritus sancti. Amen iesus. » Remarquons aussi que sainte Anne n'est

1. On peut la voir dans les diverses éditions des *Examens particuliers* de Tronson. Dans celle de Paris et Lyon 1874, elle est à la p. 475. Notre texte a deux variantes : [tibi] committo... ; *secundum tuam voluntatem et meam necessitatem. Amen.*

pas oubliée. Elle obtient une mention spéciale à la fin d'une des prières à la sainte Vierge. Celles de ces oraisons qui ont paru le plus dignes de remarque, à cause de leur couleur populaire, sont relevées à l'appendice VI.

Aucun *explicit*, aucune indication finale ne termine le livre d'heures, qui s'arrête au milieu d'une page. Peut-être a-t-il été interrompu. A l'un des derniers feuillets, la place d'une petite miniature est restée vide.

II

Des dix-neuf miniatures qui ornent les feuillets, sept sont de très petit format : 35 à 38 millimètres de haut sur 31 à 33 de large. Les douze autres, de 77 millimètres sur 55, occupent presque la page entière. Les sujets, comme on peut en juger, sont assez variés :

Grandes miniatures : 1° l'Annonciation, en tête des matines du petit office de la Sainte Vierge ; 2° Suzanne et les trois vieillards [1] — laudes ; 3° la Croix soutenue par deux anges — matines de la Croix ; 4° la descente du Saint-Esprit sur les apôtres — matines du Saint-Esprit ; 5° la Nativité de Notre-Seigneur — prime de la sainte Vierge ; 6° un ange annonce la nativité aux bergers — tierce ; 7° une étoile apparaît aux rois mages — sexte ; 8° la Circoncision — none ; 9° la fuite

1. Le choix de ce sujet s'explique si l'on veut considérer la chaste Suzanne comme une figure de la sainte Vierge. L'Ancien Testament figurant le Nouveau est une idée chère à la théologie du moyen âge.

en Egypte — vêpres ; 10° l'Assomption — complies ; 11° David en prières — psaumes de la pénitence ; 12° la Mort, sous la figure d'un squelette armé d'une faux et tenant un sablier, foule aux pieds des cadavres — office des morts.

Petites miniatures : 13° un animal fantastique, assez semblable à un bélier qui aurait sur la tête une quantité de cornes, appuie les pattes de devant à un livre placé sur un autel et que lui désigne une main sortant d'un nuage — commencement du livre, en tête de l'évangile de saint Jean ; 14° un taureau ailé — évangile de saint Luc, dont le taureau est l'emblème ; 15° un ange — évangile de saint Matthieu, même observation ; 16° un lion ailé — évangile de saint Marc, même observation ; 17° un homme à genoux devant un autel où est posée une statue de la sainte Vierge — prières à la sainte Vierge ; 18° les instruments de la Passion — récit de la Passion ; 19° Jésus-Christ bénissant de la main droite, et de la gauche tenant un globe surmonté d'une croix — prière du matin ; enfin il reste une place vide près de l'oraison à sainte Barbe.

Toutes ces miniatures sont en grisaille ; les numéros 14, 15, 16 et 18 ont le fond bleu. L'aspect général est assez agréable mais sans beaucoup de relief ; l'exécution est médiocre de l'avis de M. le marquis des Méloizes, qui a bien voulu les examiner avec moi ; le dessin est faible, plusieurs sujets présentent certains manques de proportion. Dans l'ensemble la composition des scènes est plus satisfaisante.

Les costumes sont orientaux : longues draperies, tur-

bans. Le décor consiste le plus souvent en architecture de style Renaissance. Il n'y a pas trace d'archaïsme ; rien ne rappelle le moyen âge dans la manière de l'artiste.

Aucune signature ne révèle sa personnalité.

III

Négligeant quelques prières et invocations françaises de peu d'intérêt qui ont été écrites par les propriétaires, je relève sur les feuillets de garde les nombreuses mentions généalogiques dont on les a chargés pendant soixante-dix ans. La petite féodalité locale revit dans ces notices, dont chacune fait connaître la date de naissance d'un enfant, et les noms des parrains et marraines.

Les numéros d'ordre [1] dont je les accompagne, se rapportent à une table des noms propres de personnes et de lieux (appendice VIII) qui permettra d'utiliser plus facilement les renseignements ci-dessous.

(I) Jehan maubruny mon filz et de marie de la mothe [2], nasquit le XV[e] jo[r] de decembre mil V[c] XXXIII. Jehan patoufflau Sgr de chairnay [3] son parrin et ales de myngot sa marrene.

(II) Le XVI[e] jo[r] de may lan mil V[c] XXXV, nasquit Guil-

1. Cet ordre, qui reproduit celui des feuillets du livre d'heures, n'est pas tout à fait chronologique.

2. D'après les notes de M. Tausserat, le nom patronymique des de la Motte est Michau.

3. Cf. La Thaumassière, *Hist. du Berry*, l. XI, ch. XLI.

laume maubruny, guill[e] de Ruilly[1] parrin et magdeleine Jandon marrene.

(III) Le XII[e] jo[r] de nouuembre mil V[c] XXX, nasquit anthoynete maubruny anthoyne pot[2] abbé de vierzon parrin et la bonnaulde marrene[3].

(IV) La veille de noël mil V[c] XXXII, nasquit marguerite maubruny guill[e] de Ruilly parrin et marguerite mandrault dame dhesy marrene.

(V) Filhe de Jehan de maubruny escuyer sr daubusset. Francoise de Maubruny ma fille et de helaine darcemalle, nasquit le septième jour daoust mil cinq cens cinquante-neuf et feust parrin crestofle de creuecueur seigneur de coulanges[4] et francoese de la barge damoiselle de la beufurière.

1. Guillaume II de Ruilly, écuyer, seigneur de la Gennetière, mort avant 1541 (C[te] DE TOULGOET-TRÉANNA, *Notice sur la famille de Ruilly*, dans les *Mémoires de la Soc. des Ant. du Centre*, t. XIX, p. 113).

2. La *Gallia Christiana* (t. II, col. 140-1), qui en fait le 39[e] abbé de Vierzon, dit qu'il était de famille noble et moine de Marmoutier, qu'il fut consacré dans la Sainte Chapelle de Paris le 8 mai 1524 par l'évêque François [de Poncher, 1519-32], et qu'il gouverna son abbaye jusqu'en 1535 au moins, peut-être même jusque vers 1552. Il ne figure pas dans la *Généalogie de la maison de Pot...* [par M. DE CHAMBORANT], *Paris, Simon, 1782*, in-f[o]; mais une reconnaissance du 11 mai 1524 (collection du Président de la Société des Antiquaires du Centre) prouve qu'il était frère de Philippe Pot, chanoine de la Sainte-Chapelle et président au Parlement de Paris, et, par suite (*Généalogie...* p. 60), fils de Guy Pot, seigneur de Chassingrimont et de Rhodes, et de Louise de Saint-Julien (que LA THAUMASSIÈRE, XI, XLIX, appelle Catherine).

3. Peut-être une personne de la famille de Bonnault, qui a possédé la seigneurie de Méry-sur-Cher, canton de Vierzon.

4. Cf. TAUSSERAT, *Chroniques de la châtellenie de Lury*, dans les *Mémoires de la Société historique du Cher*, 3[e] série, 1[er] vol., Bourges, 1878, in-4°, pp. 116-9.

(VI) Enfans de guillaume de maubruny escuyer Seigneur de La Fontene et de Siluine baffard [1] sa femme.

L'an mil cincq cent LIX, le XXVI^me^ de ianuier, nasquit francoisze de maubruny et fut son parrin francoys de tianges [2] escuier seigneur de la beuurière et damoiselle gabriele de la mothe vicontesse de millanscay marene.

(VII) Enfans aussi dudit Guillaume et de siluine baffard sa femme.

L'an mil cincq cent LX, le XXVI^e^ iour de feuurier, nasquit Jehan de maubruny et fut son parrin Jehan de bazoges escuyer Seigneur de boismestre [3] et damoiselle marguerite dandezy [4] damoiselle de colanges sa marrene.

(VIII) L'an mil cincq cent LXII, le XXIII^e^ jour daoust, nasquit baltazar de maubruny, et fut son parrin martin, sergent lieutenant de romorantin et phelipe baffard, seigneur de villehenin et dame anne de la mothe, religieuze au lys de melung [5].

(IX) Le IX^e^ jour de décembre mil cincq cent LXIII, nasquit gabrielle de maubruny et son parin noble homme Jehan du four et ses marenes damoiselle gabrielle baffard sa tante et franscoise normand.

(X) Le VIII^e^ jour de nouembre mil cincq cent LXV, nasquit marie de maubruny et fut parrin jacques baffard seigneur de boisdurye et quaterine du puy fille ainée de deffunt pierre du puy seigneur de molin.

1. Et non *Bouffard*, comme l'écrit La Thaumassière, XII, LVIII.

2. Sur les de Thianges, Cf. La Thaumassière, XII, LXXXIII.

3. Cf. La Thaumassière, XII, XCIX.

4. Lire *d'Anlezy*.

5. Abbaye de filles, de l'ordre de Citeaux, fondée par Blanche de Castille aux portes de Melun et réformée au commencement du XVII^e^ siècle par la Mère Angélique Arnauld, abbesse de Port-Royal.

(XI) L'an mil cincq cent LXVII, le XI^me^ jour daoult, nasquit helisabeth de maubruny et fut son parrin andré bouere marchant demeurant à millanscay et loise de lage et francoise chapperon marenes.

(XII) (*Tout à fait effacé.*)

(XIII) L'an mil cincq cent LXXI, le XVIII^e^ de aoult, nasquit Franscoys de maubruny et fut son parrin Franscoys Chesgne sergent royal à millanscay et Jehan de
et Francoise de .

(XIV) Le XVI^esme^ jour de marss (en marge : 1573), nasquit Jehanne de maubruny fille de guillaume et de siluine baffard et fut son parrin messire Jehan d'orléans escuyer seigneur de baltardes [1] chevalier de l'ordre du Roy et premier escuyer de monseigneur le duc d'anjou. Et furent marrenes dame Jehanne de La madelene abbesse de Lieu notre dame [2] et dame Ragonde de La marche abbesse de claye.

(XV) Le huictième jour d'octobre, MVC quatre vingtz et trois, naquit Jehan du pertiz filz de lois du pertiz écuyer sieur des forges et de francoize de maubruny. Et fust parin Jehain d'etampes écuier sieur de la ferté-imbault [3], et Jehain de maubruny écuyé sieur de la fontene.

1. Cf. La Thaumassière, XI, xxxvii, d'après lequel Jean d'Orléans avait épousé Gabrielle de la Marche, sans doute parente de Ragonde de la Marche, marraine avec lui.

2. Abbaye de filles située dans l'ancien diocèse d'Orléans, près de Romorantin. Cf. *Gall. christ.*, VIII, col. 1591-5.

3. La Thaumassière (XI, xix, *Généal. d'Etampes*, branche de la Motte d'Ennordre, art. VII) lui fait épouser en 1571 Gabrielle Baffard, que nous avons vue marraine de sa nièce Gabrielle Maubruny en 1563. Cette dame était sœur de Silvine Baffard, et fille de Jehan (Adam, d'après M. Tausserat), chev., V^te^ de Millançay, « seigneur de Bois-du Lis et de Vieilchemin », (La Thaum., *loc. cit.*, sans doute pour *Boisdurye* et *Villehenin*), et de Gabrielle de la Motte, elle-même sœur de Marie de la Motte, femme de Gilbert Maubruny.

(XVI) Le vendredy XX[e] iour de juillet mil cinq cens quatre vingt et six, est nay philibert destud filz de francois destud escuyer seigneur d'assay et d'aubusset et de damoiselle francoise de maubruny et a esté parain philibert de gamache seigneur de sury au bois [1] et mareine damoiselle Anne destud dame de la billotierre.

(XVII) Gorge destud est nay la veille sainst mychel mil sinct canst quater vainst et set et a esté parin gorge de la Loue [2] escuier seigneur de la loue et masrene helene darsemale sa grans mere. *Signé* : Demaubruny. Destut.

(XVIII) Jehan destud est né le deusiesme mars mil sing cens quatre vainst et neuf et a esté bastizé à Briné et fust ses parains Jhan de Courost escuier seigneur de cheuigly [3] et Jhanne le Jeune sa masrene dame de la loue [3].

(XIX) Fransoise destud est nes l'honsiesme mars mil singt cens quatre vainst et dis. Et a este batises a beaulieu et fust pasrin Jhan ponnarst e ses marene helene darsemale dame daubusset et Jhanne destud dame darlu [4]. *Signé* : Demaubruny. Destut.

(XX) Claude destud est nes le XXIII aoust mil sinct cens quatre vainst onze et fust pasrin monsieur de tanesre et madame de neuvy et mademoyselle du portal ses masrenes.

(XXI) Charlote destud est nes la vesgle sainss endre mil sing censt quatre vainst et douse et fut batisses a beaulieu et fust pasrin monsieur de couet et ses masrene mes-

1. Cf. La Thaumassière, XI, xxi.

2. Cf. La Thaumassière, XII, xlviii : Georges de la Loë, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, seigneur de la Loë, Foëcy, Bresnay (Brinay), etc., époux de Jeanne Le Jeune.

3. Cf. La Thaum., XI, xiv (2), et surtout Tausserat, *Chron. de Lury, loc. cit.* p. 220 sq.

4. Cf. De la Guère, *Généalogie de la Maison de Stutt*, Bourges, 1895, in-4°, p. 56.

770479A

demoyselle Charlote et Jhanne dorléans ses cousine. *Signé* : .. Demaubruny.

(XXII) Adrian destud est nest la vesgle de la natiuité nostre dame du huicthiesme de septembre mil sinct censt quatre vainst quatorse e fust batise a beaulieu et fust pasrin adrian dorléans segneur de cresi [1] mademoyselle de la brose chantelou sa masrene. *Signé* : Anne destud... destut.

(XXIII) Anne destud est nes le premier iour de ienuier mil sainct cens quatre vainst et saise et fust pasrin phelipe de creue cœur segneur de coulange et mademoyselle de la fontaine en besri sa masrene et fust batises a briné.

(XXIV) Lan mil sis censt et trois le quinsiesme septenbre, gilbert destud est ne et a esté batise a briné et a esté pasrin monsieur de ligneract gendre de monsieur le maréchal de la chastre [2] et sa masrene claude destud seur de lenfents, *Signé* : Destut. Demaubruny.

La famille Maubruny, dont nous venons de voir le développement au XVI[e] siècle, n'est pas inconnue. Elle tenait les fiefs de la Fontaine (paroisse de Merry-sur-Cher), qu'elle semble avoir conservé jusqu'à son extinction, et d'Aubusset (paroisse de Brinay) passé par alliance à la famille Stutt. La Thaumassière lui a consacré le chapitre LVIII du XII[e] livre de son *Histoire du Berry*. Mais cette généalogie est très imparfaite, et M. Tausserat a dû la compléter et la rectifier en beaucoup d'endroits dans un travail manuscrit qu'il m'a

1. Cf. LA THAUM., (XI, XXXVII, *Généal. d'Orléans*, branche de Crescy, art. XII), qui le fait seigneur du Portaille.

2. Gilbert de Saint-Chamand, seigneur de Lignerac, marié à Jeanne, fille du maréchal Claude de la Châtre (LA THAUM., XI, XI).

communiqué avec la plus grande obligeance[1]. Il y établit la descendance de cette famille depuis Jean Le Prieur, dit *Maubruny* (qui n'est donc qu'un surnom), sommelier de la fauconnerie de Charles VII et beau-frère de l'archevêque de Bourges Pierre Cadoet, jusqu'à Françoise de Maubruny, veuve de Charles Carré, écuyer, sieur de la Bruère et de la Fontaine, qui vivait encore en 1720. Les notices transcrites ci-dessus ajoutent quelques nouveaux renseignements à ce que l'on savait des Maubruny. La comparaison avec La Thaumassière[2] permet de voir qu'il a ignoré beaucoup de membres de cette famille. Quant aux Stutt, à qui l'alliance d'une Maubruny porta ce livre d'heures, les notices ajoutent quelques précisions à leur généalogie dressée par le marquis de la Guère[3].

Je présente ces différents résultats sous la forme d'un tableau généalogique où ce qui est nouveau est imprimé en italique, et où j'indique ce que je dois à M. Tausserat.

1. Le même auteur avait eu déjà l'occasion dans ses ouvrages de parler des Maubruny (*Vierzon et ses environs*, Bourges 1895, in-8°, pp. 197-99, 223, 284, 313-14, 361, et surtout *Chroniques de la châtellenie de Lury*, dans les *Mém. de la Soc. hist. du Cher*, Bourges, 1878, in-8°, p. 169 sq.) V. aussi abbé Duplaix, *Mémorial de la commune et paroisse de Clémont*, Châteauroux, 1905, in-8°, p. 131, note.

2 Réimpression de l'*Hist. du Berry*, Bourges, 1865-74, in-4°, 4e vol., pp. 424-6.

3. *Op. cit.*, surtout pp. 57-61.

(*Jean Prieur ou Le Prieur, dit Maubruny, écuyer, sommelier de la fauconnerie de Charles VII.* — Tausserat)

(*Thomas Maubruny, contrôleur du scel à Vierzon.* — Tausserat.)

Gilbert Maubruny, écuyer, s^gr d'Aubusset, (*conseiller du roi et de la reine de Navarre, licencié-ès-lois, lieutenant du bailli de Berry au siège particulier de Vierzon, lieutenant général au dit siège.* — Tausserat.)
ép. Marie de la Mothe.

3. Jean Maubruny. *né le 15 décembre 1533*, écuyer, s^gr d'Aubusset, ép. Hélène Darsemalle, († entre 1571 et 1576. — Tausserat.)

1. Antoinette Maubruny, *née le 12 novembre 1530*, (*épousa le 8 novembre 1547 François de Francières, s^gr de la Broarderie.* — Tausserat.)

2. Marguerite Maubruny, *née le 24 décembre 1532.* (*femme de Louis de Passac, écuyer, s^gr du Chêne.* — Tausserat.)

4. Guillaume Maubruny, *né le 16 mai 1535*, écuyer, s^gr de la Fontaine, archer de la garde du corps du roi, († *en 1573.* — Tausserat.)
ép. Silvine Baffard.

Françoise de Maubruny, *née le 7 août 1559.* ép. François Destud, ecuyer, s^r d'Assay.

2. Jean de Maubruny, *né le 26 février 1560.*

3. *Balthazar de Maubruny*, *né le 23 août 1562.*

4. *Gabrielle de Maubruny*, *née le 9 décembre 1563.*

5. *Marie de Maubruny*, *née le 8 novembre 1565.*

6. *Elisabeth de Maubruny*, *née le 11 août 1567.*

7. *N. de Maubruny*, *né le*

8. *François de Maubruny*, *né le 18 août 1571.*

9. Jeanne de Maubruny, *née le 15 mars 1573.*

1. Françoise de Maubruny, *née le 26 janvier 1559* ép. *Louis du Pertiz, écuyer, s^r des Forges.*

1. *Philibert* (1) *Destud*, *né le 20 juillet 1586.*

2. Georges Destud, *né le 28 septembre 1587.*

3. Jean Destud, *né à Brinay le 2 mars 1589.*

4. Françoise Destud, *née à Beaulieu le 11 mars 1590.*

5. Claude Destud, *née le 23 août 1591.*

6. Charlotte Destud, *née à Beaulieu le 29 novembre 1592.*

7. Adrien Destud, *né à Beaulieu le 7 sept. 1594.*

8. Anne Destud, *née à Brinay le 1^er janvier 1596.*

9. Gilbert Destud, *né à Brinay le 15 sept. 1603.*

Jean du Pertiz, né le 8 octobre 1583.

1. Philibert Destud ne figure pas avec ses frères et sœurs dans la généalogie de Stut (p. 59-60). Mais il pourrait bien être le même que ce Gilbert, reçu chevalier de Malte en 1619, que M. de la Guère dit n'avoir pu trouver dans la généalogie, et qu'il a identifié avec l'autre Gilbert reçu en 1628.

IV

Le livre d'heures des Maubruny a-t-il été fait pour eux? On est porté à le croire : la date 1522, qui commence la table pascale du calendrier, ne peut qu'être voisine de celle où fut tracé le manuscrit ; or dès 1530 nous voyons un Maubruny inscrire sur l'un des feuillets la naissance de son fils.

L'auteur n'a pas laissé le moindre indice qui pût le faire connaître. Ce qui paraît certain, c'est qu'il n'était pas berrichon, ou du moins qu'il a suivi fidèlement un modèle étranger au Berry, car nos saints locaux sont tout à fait absents de son ouvrage : aucun n'est invoqué dans les litanies, et, ce qui est plus grave, aucun ne figure dans le calendrier où, au contraire, abondent les saints étrangers[1].

C'est ainsi que sont mentionnés des saints du Plateau Central et du Midi : saint Fulcran de Lodève (12 février), saint Bonet de Clermont (20 février), saint Martial de Limoges (30 juin), saint Antonin de Pamiers, honoré dans le Rouergue (2 septembre), saint Sauve d'Albi (10 septembre), sainte Foi de Conques (6 octobre), saint Géraud d'Aurillac (13 octobre), surtout saint Privat de Mende, le martyr du Gévaudan, qui paraît trois fois (2 avril, 9 juin, 21 août), ou même quatre (13 juillet Primati, qui peut être une faute) ; des saints du Nord : saint Quentin (29 mars), saint Crépin de Soissons (19

1. Voir à l'appendice VII les particularités de ce calendrier. J'ai reproduit ce qui n'est pas conforme au bréviaire romain.

avril), saint Firmin d'Amiens (25 septembre), voire des saints allemands : saint Gothard, deux fois (25 février et 5 mai), saint Rupert (*Ruberti*, 27 mars); mais un fait significatif permet de négliger ces indices divergents : c'est la présence d'un groupe nombreux de saints bretons : saint Gildas (7 janvier), saint Corentin, deux fois (19 janvier et 7 février), saint Alain (11 février), saint Goneri (18 février), saint Maudet (26 février), saint Ruilin (28 février), saint Aubin (1er mars), saint Gonual (1er avril), saint Colomban (18 avril), saint Gonuari (22 avril)[1], saint Donatien (14 juin), auxquels viennent s'ajouter les saints anglais Gilbert (4 février) et Edmond 27 avril). On y peut joindre plusieurs saints honorés en Bretagne : les VII Dormants (27 juillet)[2], saint Maurille (13 septembre), sainte Euphémie (7 avril et 16 septembre)[3], saint Amand (9 avril et 5 novembre), saint Léonard (6 novembre) et saint Brice (13 novembre)[4].

Une telle affluence de bienheureux armoricains, profondément inconnus hors de leur province, indique que l'auteur du calendrier l'a composé sous une influence bretonne, soit qu'il ait travaillé en Bretagne même, soit qu'il ait eu sous les yeux un livre liturgique breton. Les Heures des Maubruny se trouvent ainsi parentes de celles d'Anne de Mathefelon, dé-

1. Duine, *Bréviaires et missels des églises et abbayes bretonnes de France...*, dans les *Mém. de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXV, Rennes, 1906, in-8°, p. 71. 22 avril : Gurvali.

2. *Ibid.*, p. 101.

3. *Ibid.*, p. 102.

4. *Ibid.*, p. 103.

crites par M. Mater dans le XXVI[e] volume des *Mémoires* de la Société [1].

Je signalerai encore comme pouvant être intéressante la présence de saint Bernardin de Sienne, dont la canonisation était relativement récente (1450) à l'époque du manuscrit.

Saint Vincent (22 janvier) voit son nom inscrit en lettres rouges comme celui des plus grands saints. Deux saints reçoivent à tort la qualité de pape : saint Vital (28 avril), saint Justin (1[er] juin et, sans épithète, 4 août). On a pu déjà remarquer que plusieurs saints avaient une double fête ; cela est encore vrai de saint Calixte (21 février et 14 octobre), saint Eugène (23 février et 6 septembre), saint Adrien (4 mars et 6 avril), saint Isidore (16 avril et 15 mai), saint Félix (21 avril et 30 mai), sainte Hélène (15 avril et 22 mai), saint Victor (21 juillet et 18 septembre), saint Bernard (3 avril et 20 août), saint Lin (23 septembre et 26 novembre), saint Ambroise (4 avril et 7 décembre), saint Louis (19 et 25 août, la seconde fois avec la qualification de roi). Même en attribuant, par exemple, la fête du 3 avril à saint Bernard de Tiron, (15 avril dans le

1. M. Duine, aumônier du Lycée de Rennes, dont je viens de citer le très utile travail, m'a fait connaître un livre d'heures imprimé du diocèse de Quimper, du premier quart du XVI[e] siècle, qui se trouve entre les mains de M. Ludwig Rosenthal, antiquaire à Münich (V. description dans son catalogue de mai 1905.) J'ai pu m'assurer, grâce à la complaisance de ce dernier, que la partie non romaine du calendrier de Quimper ne correspond pas avec celle du livre des Maubruny, et que les heures de la Passion ne sont pas pareilles dans les deux livres. Par contre, l'un et l'autre empruntent les mêmes récits aux quatre évangélistes et font lire le même texte de la Passion.

Propre actuel du diocèse) et celle du 19 août à saint Louis de Toulouse, et en dédoublant saint Amand de Bordeaux et saint Amand de Maëstricht, etc., on resterait en présence d'un certain nombre de doublets. Je n'en vois pas d'explication qui s'impose. Mais ce n'est pas un grand dommage pour l'histoire.

APPENDICES

I. Prière a la Sainte Vierge et a Saint Jean.

O intemerata et in eternum benedicta singularis et incomparabilis virgo Dei genitrix Maria gratissimum Dei templum, Spiritus sancti sacrarium, ianua regni celorum per quam post deum totus viuit orbis terrarum. Inclina mater misericordie aures tue pietatis indignis supplicationibus meis. Et esto michi miserrimo peccatori pia in omnibus auxiliatrix. O iohannes beatissime christi familiaris amice, qui ab eodem domino nostro iesu christo virgo es electus atque inter ceteros magis dilectus, et misteriis celestibus ultra omnes imbutus. Apostolus eius et euangelista factus es preclarissimus. Te etiam inuoco cum maria matre eiusdem saluatoris nostri, ut michi opem tuam cum ipsa conferre digneris. O due gemme celestes maria et iohannes. O duo luminaria diuinitus ante deum lucencia vestris radiis scelerum meorum effugate nubila. Vos enim estis illi duo in quibus deus pater per filium suum specialiter edificauit sibi domum, et in quibus ipse filius dei ob sincerissime virginitatis meritum dilectionis sue confirmavit preuilegium in cruce pendens uni vestrum ita dicens : Mulier ecce filius tuus. Deinde dixisti discipulo : Ecce mater tua. In huius ergo tam sacratissimi amoris dulcedine que tunc ore dominico velut mater et filius ad inuicem coniuncti estis vobis duobus ego miserrimus peccator commendo hodie corpus meum et animam meam ut in omnibus horis atque momentis interius et exterius firmi custodes et pii apud deum intercessores michi existere dignemini. Credo enim firmiter et indubitanter fateor quia velle vestrum velle dei est et nole

vestrum nole dei est, unde quicquid ab illo petitis sine mora obtinetis. Per hanc ergo tam potentissimam vestre dignitatis virtutem poscite queso mihi peccatori corporis et anime salutem. Agite queso agite vestris sacris orationibus et cor meum inuisere et inhabitare dignetur spiritus almus gratiarum largitor optimus, qui me a cunctis viciorum sordibus expurget virtutibus sacris illustret et exornet in dilectione dei et proximi perfecte stare et perseuerare me faciat. Et post huius vite cursum ad gaudia me ducat electorum suorum benignissimus paraclitus. Qui cum patre et filio coeternus et consubstancialis cum eis et in eis viuit et regnat omnipotens deus in secula seculorum. Amen.

II. Variantes du *Stabat*.

4e	strophe,	2e	vers.	Et tremebat cum videbat.
6e	—	1er	—	Quis non posset contristari
	—	2e	—	Piam matrem contemplari.
8e	—	2e	—	Morientem desolatum
12e	—	2e	—	Iam dignantis pro me pati
	—	3e	—	Vim amoris imprime.
13e	—	1er	—	Fac me vere tecum flere.
14e	—	2e	—	Te libenter sociare
16e	—	2e	—	Passionis eius sortem
17e	—	2e	—	Cruce ac inebriari
	—	3e	—	Ob amorem filii.
18e	—	1er	—	Inflammatus et accensus
19e	—	1er	—	Fac me cruce custodiri
	—	2e	—	Morte christi premuniri
	—	3e	—	Confoveri gratia.

III. Oratio pro salute consequenda.

O benignissime domine iesu christe respicere digneris super me miserum peccatorem oculis misericordie tue quibus respexisti petrum in atrio, mariam magdalenam

in conuiuio et latronem in crucis patibulo ; da ut cum beato petro peccata mea digne fleam, cum maria magdalena perfecte te diligam, et cum latrone eternaliter te videam, qui (etc.).

IV. Antienne de Laudes.

Aue stella matutina : mundi princeps et regina : virgo sola digna dici : inter tela inimici : clypeum pone salutis : tue titulum virtutis. Tu es enim virgo iesse : in qua deus fecit esse : aaron amigdalum : mundi tollens scandalum. Tu es area compluta : celesti rore imbuta : sicca tamen vellere.Tu nos in hoc carcere : solare propicia : dei plena gratia. O mater dei electa : esto nobis via recta : ad eterna gaudia : ubi pax et gloria : tu nos semper aure pia : dulcis exaudi maria.

(Verset *Dignare*, oraison *Gratiam tuam.*)

(A complies, l'antienne est *Salve regina.*)

V. Heures de la Croix et du Saint-Esprit

A matines

(Office de la Croix.)

Dne labia mea, etc. Deus in adjutorium, etc.

Hymnus.

Patris sapientia veritas diuina
Deus homo captus est hora matutina
A suis discipulis cito derelictus
A iudeis venditus traditus et afflictus.

Ant. Adoramus te christe et benedicimus tibi : quia per sanctam crucem tuam redemisti mundum.

V. Qui passus es pro nobis. R. Dne miserere nobis. Dne exaudi orationem meam. Et clamor, etc.

Oratio.

Dne iesu christe fili dei vivi pone passionem crucem et mortem tuam inter iudicium tuum et animam meam nunc et in hora mortis mee : et semper largiri digneris viuis misericordiam et gratiam defunctis requiem et veniam ecclesie tue pacem et veram concordiam : et nobis peccatoribus vitam et leticiam sempiternam. Qui viuis, etc.

(Office du Saint-Esprit.)

Dne, labia mea, etc. Deus, in adjutorium, etc.

Hymnus.

Nobis sancti spiritus gratia sit data
De qua virgo virginum fuit obumbrata
Cum per sanctum angelum fuit salutata
Verbum caro factum est virgo fecundata.

Ant. Veni sancte spiritus reple tuorum corda fidelium et tui amoris in eis ignem accende.

V. Emitte spiritum tuum et creabuntur. R. Et renovabis faciem terre. Dne exaudi orationem meam. R. Et clamor, etc.

Oratio.

Omnipotens sempiterne Deus : da nobis illam sancti spiritus gratiam quam discipulis tuis in die sancto penthecostes transmisisti. Qui viuis, etc.

(Les hymnes seules diffèrent suivant les heures; les antiennes, versets et oraisons restent partout les mêmes.)

VI. Pièces liturgiques diverses

Sainte Barbe.

1. Virgo barbara cuius magna deuotio, cuius oris iusta confessio testificata et scripta est sanguine proprio, tuo precamur patrocinio obtinias nobis a dei filio ut nobis tribuatur peccatorum remissio, ut finito huius presentis

vite exilio nobis concedat in celi solio tecum sanctorum beato perfrui consortio in secula seculorum. Amen.

2. Gaude, barbara beata, — summe pollens in doctrina — angeli mysterio. Gaude virgo deo grata — que baptismam imitata — es in vite studio. Gaude cum te visitavit — Christus vita et curavit — plagas actu proprio. Gaude quia meruisti — impetrare quod petisti — dante dei filio. Gaude namque eleuata — es in celo et delata — nobili martyrio. Te laudantem familiam — trahe post te ad gloriam — finito exilio.

3. *Oremus.* Intercessio, quesumus, Domine, beate barbare virginis et martyris tue ab omni aduersitate nos protegat ut per eius interuentum gloriosissimum sacrosancti corporis et sanguinis domini nostri iesu christi sacramenctum, ante diem exitus nostri, per veram penitentiam et puram confessionem percipere mereamur. Per eumdem, etc.

Saint Roch.

1. Aue roche sanctissime — nobili natus sanguine — crucis signaris scemate — sinistro tuo latere. Roche peregre profectus — pestis fere curas tactus — egros sanas mirifice — tangendo salutifere. Vale roche angelice — vocis citatus — obtinuisti deifice — a cunctis peste pellere.

2. *Oremus.* Deus qui beato rocho per angelum tuum tabulam eidem afferentem promisisti, ut qui ipsum pie inuocauerit a nullo pestis cruciatu lederetur, presta, quesumus, ut qui eius memoriam agimus meritis ipsius a mortefera peste corporis et anime liberemur.

Saint Antoine.

Anthoni pastor inclite, qui cruciatos reficis, morbos sanas et destruis, ignis calorem extinguis, pater qui es in superis, ora pro nobis dominum ut celum nobis miseris donet post vite terminum.

Les saints Evangélistes.

Custos esto mens dum dormio nocte Matheus ; — marce precare deum ne sim platonis in esim (*sic*) ; — huic camere presto luca deffensor adesto ; — te precor ut dampnes fantosmata ishannes.

Les Anges.

Angele qui meus custos pie — tate superna me tibi commissum serua, defende, guberna, ut valeam tecum celestia scandere regna[1] ; sis michi tutela, Gabriel ; Michael que medela ; et Raphael fortis sis ante pericula mortis.

Sainte Catherine.

Virgo sancta Katherina gretie gemma urbe alexandrina costi regis erat filia.

VII. EXTRAIT DU CALENDRIER

Janvier : (7), Gildasii, cof. ; (9), Martiane, virgis ; (11), Danielis, prop. ; (19), Corentini, epi. ; (27), Juliani, mris ; (30), Baltildis.

Février : (4), Gilberti, conf. ; (7), Corentini, epi. ; (8), Diomedis, mris. ; (11), Alani, conf. ; (12), Fulcranni, cof. ; (15), Juliane, virgis ; (17), Fuluini, cof. ; (18), Goneri, presbiteri ; (19), Austreberte, virgis ; (20), Boneti, conf. ; (21), Calixti, pape ; (23), Eugenii, pape ; (25), Gothardi, cof. ; (26), Maudeti, abbatis ; (28), Ruilini, episcopi.

1. Cette invocation à l'ange gardien se retrouve à Saint-Sulpice, comme la prière *O Domina mea ;* elle figure, sous une forme très peu différente, dans la prière du soir particulière à cette Compagnie. C'est une preuve que J.-J. Olier ou ses premiers successeurs ont voulu y faire place, à côté des oraisons abstraites, bien caractéristiques du XVII^e^ siècle, qui en forment la plus grande partie, à un élément plus populaire, en circulation depuis longtemps.

Mars : (1), Albini, confessoris ; (4), Adriani, mris ; (15), Longini ; (27), Ruberti ; (29), Quintini.

Avril : (1), Gonuali, conf. ; (2), Preuati, mris ; (3), Bernardi, abba ; (4), Ambrosii, epi. ; (6), Adriani, mris ; (7), Eufemie, virgis ; (9), Amandi, cof. ; (12), Cleti, pape ; (15), Helene, regine ; (16), Isidori, mris ; (18), Colombani, cof. ; (19), Crispini, mris ; (21), Felicis, pape ; (22), Gonuari, epi. ; (24), Basilidis ; (27), Edmundi, conf. ; (28), Vitalis, pape ; (30), Sigismundi.

Mai : (4), Floriani ; (5), Gothardi ; (9), Translatio nicolai ; (15), Isodori ; (17), Transla. bernardi ; (20), Bernardini ; (22), Helene ; (25), Transla. francisci ; (30), Felicis.

Juin : (1), Justini, pape ; (2), Marcelli, epi ; (8), medardi, cof. ; (9), Priuati, mris ; (14), Donatiani ; (17), Curiamani, cof. ; (18), Aniani, epi. ; Eligi, epi. ; (30), Marcialis.

Juillet : (4), Transla. marti[ni] ; (13), Primati, mris ; (21), Victoris ; (27), Septem dormientium ; (31), Germani.

Août : (4), Justini ; (16), Rochi, cofessoris ; (19), Ludouici ; (21), Priuati ; (25), Ludouici, regis ; (26), Seuerini (27), Viuiani.

Septembre : (2), Anthonini ; (4), Moysi, cof. : (6), Eugenii ; (10), Salui ; (12), Maximiani ; (13), Maurelii ; (16), Eufemie ; (17), Lamberti ; (18), Victoris ; (23), Lini pape ; (25), Firmini.

Octobre : (6), Fidis virgis ; (10), Cerbonii ; (11), Nicasii ; (13), Geraldi, cof. ; (14), Calixti, pape ; (21), XI mil. Virginum ; (25), Crispini et Crispiniani.

Novembre : (3), Restituti ; (4), Amanti ; (6), Leonardi ; (13), Bricii ; (18), Romani ; (20), Stephani ; (26), Lini, pape ; (27), Agricole.

Décembre : (1), Egidii epi ; (7), Ambrosii ; (10), Elalie ; (18), Gratiane ; (21), Andree apli (erreur probable, pour Thome. Saint André figure déjà au 13 novembre.)

(*Dictons*)

Janvier. Ungere crura caue cum luna videbit aquosum. — Insere tunc plantas, excelsas erige turres. — Et si carpis iter tunc tardius ad loca transis.

Février. Piscis habens lunam noli curare podagram. — Tutius iter carpis, fit potio sumpta salubris. — Aurum debet emi, sponse sponsus sociari.

Mars. — Nil capiti noceas aries cum luna refulget. — Non tangas aures sed balnea tutius intres. — Nec caphalam minuas nec barbam radere debes.

Avril. Arbor plantetur cum tauro luna tenetur. — Non minuas, non edifices nec semina spargas. — Et medicus caueat cum ferro tangere collum.

Mai. Brachia non minuas cum lustrat luna leonem. — Unguibus et manibus cum ferro cura negatur. — Nunquam potabis pro missore petitum.

Juin. Pectus pulmo iecur in cancro non minuantur. — Somnia falsa vides, sit et utilis emptio rerum. — Potio sumatur, securus perge viator.

Juillet. Cor grauat et stomachum cum cernit luna leonem. — Non vestes facias, non ad conuiuia vados. — Et nil ora vomas nec tunc medicamina sumas.

Août. Lunam virgo tenens uxorem ducere noli. — Viscera cum costis caueas tractare cruorem. — Semen detur agro, dubites intrare carinam.

Septembre. Libra tenens lunam nemo genitalia tangat. — Aut renes, nates, nec iter carpere debet. — Extremam partem libra cum luna tenebit.

Octobre. Scorpius augmentat morbos in parte pudenda. — Vulnera non curas, caueas ascendere naues. — Et si carpis iter timeas de morte ruinam.

Novembre. Luna nocet femori per partes mota sagitte. — Ungues vel crines poteris prescindere tute. — De vena minuas et balnea citius intres.

Décembre. Capra nocet genibus ipsam cum luna tenebit. — Intres aquam nauta, citius curabitur ager. — Fundamenta ruunt modicum tant[um?] durat idipsum.

VIII. Table des Noms de Personnes et de Lieux

Anlezy (Marguerite d') VII
Assay, Loiret, commune de Beaulieu, canton de Châtillon-sur-Loire XVI
Aubusset, Cher, commune de Brinay, canton de Lury V, XVI, XIX
Baffard (Gabrielle) IX
— (Jacques) X
— (Philippe) VIII
— (Silvine) VI-XIV
Baltardes, Loir-et-Cher XIV
Barge (Françoise de la) V
Bazoges (Jean de) VII
Beaulieu, Loiret, canton de Châtillon-sur-Loire XIX, XXI, XXII
Beuvrière (la), Cher, commune de Saint-Hilaire-de-Court, canton de Vierzon V, VI
Billotière (la) XVI
Boisdurye X
Boismestre, Loir-et-Cher, commune de Châtres, canton de Menetou-sur-Cher VII
Bonnaulde (la) III
Bouere (André) XI
Brinay, Cher, canton de Lury XVIII, XXIII, XXIV
Brosse-Chanteloup (Mlle de la) XXII
Chapperon (Françoise) XI
Charnay, Cher, commune de Méry-sur-Cher, canton de Vierzon I
Chesgne (François) XIII
Chevilly, Cher, commune de Méreau, canton de Lury XVIII
Claye XIV
Couêt (M. de) XXI
Coulanges, Cher, commune de Lury V, VII, XXIII
Courost (Jean de) XVIII
Crécy XXII
Crèvecœur (Christophe de) V
Crèvecœur (Philippe) XXIII
Darcemalle (Hélène) [1] V, XVII, XIX
Destud (Adrien) XXII
— (Anne) XVI
— (autre Anne) XXIII
— (Charlotte) XXI

1. Il y a dans la commune de Saint-Viâtre (Loir-et-Cher) un lieu dit *les Landes Arsemales.*

Destud (Claude) XX, XXIV
— (François) XVI, XXIV
— (Françoise) XIX
— (George) XVII
— (Gilbert) XXIV
— (Jean) XVIII
— (Jeanne) XIX
— (Philibert) XVI
Etampes (Jean d') XV
Ferté-Imbault (la), Loir-et-Cher, canton de Salbris XV
Fontaine (la), Cher, commune de Méry-sur-Cher, canton de Vierzon VI, XV, XXIII
Forges (les), Cher, commune de Genouilly, canton de Graçay (?) XV
Gamache (Philibert de) XVI
Harlu XIX
Four (Jean du) IX
Hésy (= Héry, Cher, commune de Vierzon-Bourgneuf ?) IV
Jandon (Madeleine) II
Lage (Louise de) XI
Le Jeune (Jeanne) XVIII
Lieu-Notre-Dame XIV
Lignerac (M. de) XXIV
Loue (la), Cher, commune de Brinay, canton de Lury XVII, XVIII
Loue (George de la) XVII
Lys (le) VIII
Madeleine (Jeanne de la) XIV
Mandrault (Marguerite) IV
Marche (Ragonde de la) XIV
Maubruny (Antoinette) III
— (Balthazar) VIII
— (Elisabeth) XI
— (François) XIII
— (Françoise) V, XVI-XXIV
(autre Françoise) VI, XV
— (Gabrielle) IX
— (Guillaume) II, VI-XIV
— (Jean) I, V
(autre Jean) VII, XV
— (Jeanne) XIV
— (Marguerite) IV
— (Marie) X
Melun VIII
Millançay, Loir-et-Cher, canton de Romorantin VI, XI, XIII
Mothe (Anne de la) VIII
— (Gabrielle) VI
— (Marie) I-IV
Moulin (le) X
Myngot (Ales de) I
Neuvy[-sur-Loire], Nièvre, canton de Cosne (?) XX
Normand (Françoise) IX
Orléans (Adrien d') XXII
— (Charlotte) XXI
— (Jean) XIV
— (Jeanne) XXI
Patoufflau (Jean) I

Pertiz (Jean du) XV
— (Louis) XV
Ponnard (Jean) XIX
Portal (Mlle du) XX
Pot (Antoine) III
Puy (Catherine du) X
— (Pierre) X
Romorantin, Loir et-Cher VIII
Ruilly (Guillaume de) II, IV
Sergent (Martin) VIII
Sury-au-Bois, Cher, canton de Vailly XVI
Tanesre (= Tannerre, Yonne, canton de Bléneau ?) XX
Thianges (François de) VI
Vierzon (Cher) III
Villehénin VIII

LE

MARÉCHAL DE LA CHATRE[1]

Par M. F. DESHOULIÈRES

CHAPITRE IX

1588-1589

Nouvelles intrigues de La Châtre et du duc de Nevers. — La Châtre est envoyé au roi pour signer l'Edit d'Union. — Pamphlets contre La Châtre. — Il fait campagne dans le Bas-Poitou. — Sièges de Mauléon, de Montaigu et de la Garnache.

Cependant, pour donner des ordres, Henri III était très indécis. La victoire d'Auneau avait eu un grand retentissement; en accroissant la popularité du duc de Guise, elle l'avait portée à un si haut point que le roi pouvait en prendre ombrage.

Celui-ci le supportait aigrement, et sa politique louvoyante allait encore se détacher du parti catholique.

Aussi les intrigues vont recommencer et La Châtre s'y mêlera fortement. Comme il l'avait déjà tenté, dans une circonstance analogue, il va de nouveau chercher à rattacher à son parti, son puissant ami et correspondant, le duc de Nevers.

En dehors des sentiments d'amitié qui unissaient ces deux personnages, les grands intérêts qu'avait Nevers

1. Voy. le XXIX[e] vol. des *Mémoires*, pages 161 à 266.

en Berry nouaient des rapports incessants entre lui et le gouverneur de cette province.

Au mois de février 1588, le duc et la duchesse de Nevers avaient consenti encore d'importantes libéralités dans la province [1].

Dès le mois de janvier, La Châtre est à Paris, il y prend l'air de la Cour et aussi de la Ligue, il se rend compte de l'agitation qui se prépare ; il en avertit le duc de Nevers [2].

Cependant, avant le mois de mai, rien n'éclate, le gouverneur rentre dans sa province, et la journée des Barricades le trouve en Berry.

Mais il n'y demeure pas longtemps. Aussitôt qu'il reçoit la nouvelle du triomphe du duc de Guise, de son entrée dans la capitale au mépris des ordres du roi, de son internement dans le Louvre, de sa fuite à Chartres, qui laisse le Balafré maître de Paris, La Châtre s'apprête à partir pour rejoindre ce dernier. « Vous êtes sans doute averti de ce qui se passe

1. Fondation faite par M. le duc de Nevers et sa femme, pour marier tous les ans à perpétuité, dans leurs terres et seigneuries, 60 pauvres jeunes filles et, entre autres, 4 pauvres filles dans leurs terres, assises au pays de Berry, savoir : « En « la ville et châtellenie de la Chapelle d'Angillon, en la souve- « raineté de Boisbelle, en la ville et châtellenie de Châteaumeillant (qui comprend les paroisses de Châteaumeillant, « Saint-Saturnin, Beddes, Durciez, Montgenoux, Nerez, Pri- « chart, Fontaine, Saint-Priest — la Marche, Gouttenoire, Sur- « fons, Puxtelloux) et, en outre, deux pauvres filles en la sirerie « d'Orval, au pays Bourbonnais, comprises la ville de Saint- « Amand et la châtellenie d'Epineuil et Bruères-sur-Cher. » (*Mémoires du Duc de Nevers*, Paris, 1665. T. II, page 570.)

2. Lettre de La Châtre au duc de Nevers, du 25 janvier 1588. — *Ibid.*, Bibl. nat. f. fr. 3419 f° 4.

« à Paris, écrit-il en substance au duc de Nevers ; je vais « m'y rendre après vous avoir envoyé M. de Brulle- « bost pour vous mettre au courant. Pour moi je me « place à votre service, si vous voulez m'employer », et en même temps, afin d'attirer ses bonnes grâces, il lui avait fait parvenir « le meilleur levrier de France « pour chasser le loup [1] ».

Dès lors, les efforts vont redoubler dans le but de gagner Nevers. Celui-ci, tout en manifestant devant le roi une vive opposition à la Ligue, n'en conservait pas moins avec elle des rapports ambigus qui encourageaient les avances. Sa correspondance avec le duc de Guise en fait foi [2] et les lettres de La Châtre en fournissent une nouvelle preuve.

Il est à Paris le 27 mai [3] ; sa première visite est pour madame de Nevers, qui lui demande des conseils sur ce que doit faire son mari, resté dans son gouvernement.

La Châtre écrit de suite à ce dernier, il le presse d'être de son côté ; il lui montre qu'il ne peut se séparer des catholiques ; l'assure que Guise lui cèdera toujours la première place (au lendemain de la journée des Barricades, la promesse est alléchante) ; il ne lui dissimule pas la faveur dont jouit d'Epernon auprès du roi qui, malgré l'impopularité de ce favori, veut l'opposer au Balafré, et en faire le successeur de Joyeuse [4] ;

1. *Ibid.*, du 24 mai 1588. Bibl. nat. 3976 f° 78.

2. Capefigue, *La Réforme et la Ligue*. T. IV, p. 364 et suiv.

3. Daniel, *Hist. de France*, citée, T. IX, p. 290.

4. Lettre de La Châtre au duc de Nevers, datée de Paris, 28 mai 1588, *loc. cit.*, Bibl. nat. f. fr. 3976, f° 110. — *Ibid.*, du 2 juin 1588, f° 128.

il le presse de revenir ; lui fait voir les avantages qui résulteront de sa présence au moment où tant de choses se préparent... « Le reste demeure au bout de ma « plume », ajoute-t-il mystérieusement[1].

Mais la duchesse de Nevers a quitté Paris, elle est sans doute auprès de son mari ; c'est à elle que La Châtre s'adresse dans l'espoir qu'elle usera de son influence sur le duc. On désire une ferme union avec celui-ci, écrit-il, on le prie de se ranger « dans la cause de Dieu et des bons catholiques », on l'assure qu'on fera tout ce qu'on pourra pour le servir, soit ouvertement, soit sous main, et lui procurer les dépouilles d'un homme suffisamment désigné pour faire reconnaître d'Epernon.

Cependant, le roi, devant sa propre faiblesse, se décide encore une fois à ouvrir des négociations.

Déjà, le 15 juin, M. de Villeroy était parti de Paris pour trouver Henri III à Rouen, et lui porter des propositions de la part de la Ligue.

Il s'agissait de faire oublier l'émeute de Mai et d'abaisser d'Epernon. Ce dernier point soulevait des difficultés. Puis les catholiques exigeaient, comme places de sûreté, Bourges et Orléans, avec survivance de ces deux gouvernements pour les enfants de La Châtre et de d'Entraigues[2].

Le roi avait fini par céder, sauf cependant sur la question de la survivance, ce qui avait fortement mécontenté le gouverneur du Berry.

1. Lettre de La Châtre au duc de Nevers, du 20 juin 1588. — *Ibid.*, Bibl. nat. f. fr. 3976, f° 169.

2. VILLEROY, *Mémoires d'Etat*, édit. Michaud et Poujoulat dans les mém. sur l'hist. de France, T. XI, p. 86.

Pour atténuer son chagrin, le souverain lui avait donné un titre, qu'au lendemain de la journée des Barricades, Guise avait demandé pour son ami[1]; il l'avait fait chevalier de ses ordres et maréchal de camp des armées françaises à titre d'office.

Enfin Henri III avait nommé le Balafré lieutenant général du royaume, charge que celui-ci, soit par coquetterie, soit par habileté, avait cru tout d'abord devoir refuser.

C'est pour ratifier ces avantages et signer ce qui prit le nom d'« Edit d'Union », que le duc de Guise dépêcha à la cour trois des siens qui furent l'archevêque de Lyon, M. d'Espignac et M. de la Châtre.

Ce dernier, honoré d'une si importante mission, fit le voyage en compagnie de l'archevêque, et fut reçu par le roi de la meilleure façon du monde, mais il ne put obtenir que celui-ci renonçât à donner à Guise la lieutenance générale du royaume. Il tint ferme et expliqua ses raisons dans une lettre écrite de sa main et qu'il remit à La Châtre pour le nouveau dignitaire[2].

Voilà donc M. de la Châtre noyé dans l'apparente faveur dont jouit le duc de Guise auprès de Henri III. Il devient un des principaux favoris de celui-ci et partage avec le Balafré et l'archevêque de Lyon, toutes les confidences du souverain [3].

Cette éclatante fortune ne devait pas être sans quelques revers. On sentait à la cour qu'elle était si-

1. DAVILA, *loc. cit* , Liv. IX, p. 603.

2. *Mém. de Villeroy*, *Ibid.* — Lettre de La Châtre au duc de Nevers, du 7 juillet 1588, *loc. cit.*, Bibl. nat., 3976-177.

3. DAVILA, *Ibid.*, p. 624.

mulée, et peut-être y prévoyait-on le sanglant drame du château de Blois, dont le souverain méditait déjà la scène principale.

Quant à La Châtre, il était, au milieu de sa faveur, l'objet, de la part des courtisans, d'attaques blessantes pour son amour-propre.

Les pamphlets étaient de mode alors, on avait de l'esprit et du plus mordant; le gouverneur du Berry n'était pas épargné.

Déjà, l'année précédente, n'avait-on pas publié la parodie du traité de paix, accordé à M. de Mayenne. Un des articles en portait : « M. de la Châtre pourra « changer de femme, s'il s'aperçoit des déportements « de la sienne », et on avait imprimé un libelle injurieux pour elle, et dont on lui attribuait la paternité sous un titre grossier : « La République des M..., par Mme de La Châtre[1] ».

Maintenant ce n'était plus à sa femme que l'on s'adressait, ni à la vie privée de celle-ci, c'était contre le gouverneur lui-même que la pointe était dirigée.

A propos de l'accord de Rouen, on composa sous la forme du *Miserere* une complainte sur les principaux personnages qui avaient pris part au traité. Le verset suivant a trait à La Châtre :

Ne projicias me a facie tua
Et spiritum tuum ne auferas a me.

Invocation qui a trait à l'ordre du Saint-Esprit[2].

1. L'Etoile, *Journal de Henri III, Ibid.*, 1587.
2. Idem.

Citons encore cet extrait de pamphlet :

« Gens qui guerroies les geus, (les ligueurs)
« Par un conseil incestueux (l'archevêque de Lyon)
« Et par des armes balafrées (le duc de Guise)
« Vous pourriez faire quelque mal
« Avec ce vieil animal (le cardinal de Bourbon)
« Mais vos finances sont chatrées (La Châtre)
« Etc. [1] ».

Tout cela, en vérité, n'était que piqûres d'épingle pour la rude écorce de M. de la Châtre. Celui-ci avait bien d'autres soucis que de s'occuper de leurs morsures, car il s'apprêtait, sur l'ordre du roi, à entrer en campagne avec son ami le duc de Nevers.

Afin de sanctionner l'édit de juillet, Henri III reprenait les hostilités contre les Protestants, et organisait contre eux deux nouvelles expéditions, dont l'une avec Mayenne, devait s'attaquer à Lesdiguères, l'autre, confiée au duc de Nevers, avait comme objectif de s'opposer au Béarnais dans le Bas-Poitou.

Le duc de Nevers ne prit pas possession de son commandement dès le début de la campagne, et c'est La Châtre qui, en qualité de maître de camp, dut le remplacer.

Le but était de reconquérir les places occupées par ceux de la Religion, pour, ensuite, prendre contact avec le roi de Navarre.

Dès la fin d'août, le gouverneur de Berry, qui était toujours à Paris, reçoit les instructions du roi; il se

1. L'ETOILE, *Ibid.*

rend en diligence dans sa province pour mettre en ordre divers intérêts de famille, et, de là, écrit bientôt à Henri III qu'il va rejoindre son poste ; mais il n'est pas sans faire remarquer à son souverain qu'il lui faudrait des subsides pour entrer en campagne, qu'il n'a rien touché après l'expédition de 1587, et que ses moyens ne lui permettent pas de répéter si souvent de semblables dépenses [1].

Enfin le voilà parti, et il a bientôt fait de rejoindre son armée. Celle-ci était grande et forte [2], elle se composait de Français, de Suisses et d'Italiens, d'un grand nombre de chevau-légers, gens d'armes et de toute la noblesse catholique du Bas-Poitou, sous les ordres de La Chataigneraye, maître de camp, puis d'un régiment de gens de pied, de Sagonne, maître de la cavalerie légère, de Lavardin, etc...

Ce ne fut guère qu'après l'arrivée du duc de Nevers, qui eut lieu le 6 novembre, que les opérations commencèrent par le siège de Mauléon.

C'était une petite ville de faible défense, aux murailles médiocres, mais entourées de ruisseaux et de marécages. Elle n'avait pour la protéger que 300 soldats sous les ordres de son gouverneur, Joachim de Villiers-Charlemagne.

Tout d'abord celui-ci veut résister, mais, dès que Nevers paraît, il se rend compte de son impuissance,

1. Lettre de La Châtre au roi, du 28 août 1588. *Ibid.*, Bibl. nat., f. fr., 3361, f° 89.

2. La Popelinière, *Derniers troubles de la France*, Lyon, 1597. L. IV, p. 25 et 57. — *Mémoires de la Ligue*, 1576-1598. Amsterdam, p. 529 et suiv.

et demande à capituler. Ce fut aussitôt accordé ; les habitants devaient avoir la vie sauve, et les drapeaux devaient être remis entre les mains de M. de la Châtre.

Mais pendant que l'on négocie, les régiments de la Chataigneraye et de Brigneux, qui étaient composés de catholiques poitevins souvent maltraités par les huguenots, escaladent une brèche, de l'autre côté de la place, envahissent la ville et commencent le pillage et la tuerie.

Nevers en est averti, il envoie aussitôt La Châtre et Lavardin pour arrêter le massacre. Dans cette affaire le rôle du maréchal de camp fut de protéger l'ennemi [1].

La ville prise, il fallait la conserver et organiser l'occupation. Le duc de Nevers était malade, et il s'était maintenant absenté, laissant toute la tâche à M. de la Châtre. Certes, celle-ci n'est pas aisée ; le ravitaillement est difficile, les abords de la ville sont marécageux et peu praticables au passage de l'artillerie.

Enfin le maréchal de camp arrive au bout de sa besogne, il peut poursuivre la campagne, et, son chef étant toujours absent, c'est lui qui commande. On se dirige sur Tessouanne, où on arrive le 28 novembre ; le lendemain les catholiques sont à Romaigne, et le 9 décembre atteignent Montaigu, après bien des difficultés et de grandes fatigues, causées par de longues étapes, dans un pays où il n'y a ni pain ni vin, et où,

1. De Thou, *loc. cit.*, L. lciii. *Mémoires du duc de Nevers, loc. cit.* T. I, p. 873 et suiv.

pour vivre, il faut fourrager sur les ailes et chercher au loin sa subsistance [1].

A Montaigu on trouve de la résistance. Le sieur de la Colombière, qui y commande, se porte à la rencontre des troupes royales et les salue par une furieuse attaque, à laquelle celles-ci répondent avec énergie, mais qui laisse des pertes égales des deux côtés. Cependant Nevers est de retour ; il fait installer l'artillerie, bombarde la place, et Montaigu ne tarde pas à être réduit.

La campagne, quoique pénible, s'annonce bien ; La Châtre en est satisfait, et il est bien aise de faire constater ses succès. « Nous avons pris, écrit-il du camp « de Montaigu, cette place qui d'après le roi de Navarre « devait nous retenir jusqu'à Carême prenant, et nous « tenons le pays. Nous attendons le commandement du « roi pour savoir si nous irons à la Garnache, à Beau- « vais ou à Fontenay. Le roi de Navarre qui était venu « voir cette dernière place, n'y est pas demeuré « craignant d'être investi. Notre état est cependant « assez misérable ; hiver pluvieux, mauvais chemins, « pas d'argent, soldats sans souliers et nus, malades du « travail des tranchées... Cependant, si on donne les « moyens à M. de Nevers, tout le pays sera à nous [2]. »

Décidément on se rend à la Garnache. La place était située à six lieues de Montaigu, sur les confins de la Bretagne et du Poitou, à trois lieues de la mer. Elle

1. Lettres de La Châtre au duc de Nevers, des 11 nov., 24 nov., 25 nov., 26 et 27 nov. 1588, *loc. cit.*, Bibl. nat., f. fr. 3419, f^os^ 119, 121, 122, 123, 126.

2. Lettre de La Châtre au Prévost des Marchands de la ville de Paris, étant à la ville de Blois, à l'Assemble de l'Etat.

appartenait à la maison de Rohan, elle était forte et munie d'une bonne garnison sous les ordres du gouverneur du Plessis.

Aussi faut-il en faire un siège en règle, et battre la muraille avec les quatre couleuvrines et les six ou huit canons qui composent l'artillerie.

Mais l'opération est difficile, car tout le pays est infesté de huguenots, on dit même que le roi de Navarre approche, il faut se défendre en même temps qu'attaquer : ce sera le rôle du maréchal de camp, et il n'est pas sans péril. Voyons plutôt : un jour, escorté d'une dizaine de cavaliers, il explore les environs, et se trouve au hameau des Planches. Tout à coup, il aperçoit un groupe d'ennemis sortis de la ville, il court sur eux pour les reconnaître, mais son cheval tombe dans un fossé, et sans la diligence de ceux qui l'accompagnent, il était pris[1].

Malgré le danger des arquebusades qui ne le ménagent pas, et à la faveur des haies, La Châtre poursuit son service d'éclaireur ; il est à Chagnon, à Beauvais, il arme des forts dans les environs, il y installe de l'artillerie, il organise les subsistances.

Cependant le siège languissait, le froid était rigoureux, et on craignait l'arrivée du roi de Navarre. Mais, heureusement, un jour la nouvelle se répand que le Béarnais, parti de Niort pour secourir la ville, est gravement malade.

1. *Mémoires de la Ligue*, *Ibid.*, p. 525. — De Thou, *loc. cit.* Lettre de La Châtre au duc de Nevers, du 27 décembre 1583, *loc. cit.*, Bibl. nat., 3419, f° 129.

Aussitôt l'ardeur renaît chez les catholiques. Nevers fait changer ses batteries de place ; la gelée empêche les assiégés d'exécuter de nouveaux ouvrages de défense ; la canonnade redouble et le 4 janvier 1589, après huit cents coups tirés, l'assaut est donné. Les troupes royales s'élancent avec fureur, elles laissent 50 hommes sur la brèche, mais la ville est terrorisée et le lendemain, après avoir reçu l'assurance d'obtenir les honneurs des armes et des bagages, elle capitule.

Il était temps, les événements de Blois précipitaient les choses de la Ligue.

CHAPITRE X

1589

Assassinat du duc de Guise. — La Châtre en est averti. — Il se rend à la cour ; ses entrevues avec le roi. — Il retourne en Berry ; ses ennemis ont travaillé contre lui. — Hésitations de La Châtre. — Etat des partis en Berry. — Pamphlets de la Ligue. — Le prétendu siège de Châteauneuf-sur-Cher. — La Châtre se sépare du roi. — Il est révoqué de sa charge de gouverneur du Berry, laquelle est donnée à Arquian.

Le 23 décembre 1588, au château de Blois, le duc de Guise était tombé assassiné au moment où il allait franchir le seuil de l'antichambre du roi.

Henri III, en abattant la tête de l'opposition, avait-il anéanti le parti? Peut-être l'avait-il espéré, mais dès

la première heure, il comprit qu'il lui restait encore bien des cœurs à gagner, sinon des adversaires à supprimer.

La Châtre était de ceux-là; il était demeuré un des principaux confidents du duc de Guise, aussi le monarque dut-il s'occuper de lui tout d'abord : il fallait s'assurer de sa personne, tout au moins sonder les dispositions de son esprit et voir si la terrible représaille avait eu effet sur l'un des principaux comparses.

Aussi, de Blois, un messager est de suite expédié au duc de Nevers; il devra lui apprendre de la part du roi le châtiment du Lieutenant général du royaume, et en même temps lui donner l'ordre de ne pas perdre de vue Claude de la Châtre, peut-être de l'arrêter.

Mais les ligueurs ont devancé le roi, l'un d'eux a précédé son envoyé et a mis le maître du camp au courant de la lugubre nouvelle.

Elle fut, pour La Châtre, un coup de foudre : celui-ci est comme un homme qu'un choc imprévu frappe dans l'obscurité; il est terrifié et ébranlé; il ne sait que faire, quelle résolution prendre; il se demande avec inquiétude, comment son parti supportera le coup; si l'attaque est mortelle, si au contraire elle produira l'étincelle qui enflammera la poudre; si c'est la soumission ou la lutte.

Dans tous les cas, c'est au duc de Nevers, c'est à son chef qu'il convient de s'adresser. Son amitié lui fait un devoir de l'avertir, mais aussi la prudence exige la réserve.

Il va donc le trouver et, le premier, il lui annonce la nouvelle, et lui déclare, qu'encore qu'il eût été

toujours serviteur du duc de Guise, il demeure dans la fidélité qu'il doit au roi.

Nevers fut moins surpris que La Châtre. Esprit plus réfléchi, les coups de la fortune le laissaient plus impassible; rompu aux intrigues de la cour, il connaissait trop le cœur humain pour être épouvanté par sa noirceur. Il s'attendait au meurtre du rival d'Henri III, aussi, lorsqu'il lut le billet que l'envoyé de sa majesté lui remettait : « M. le duc de Guise a été tué ce matin « par le commandement du roi. Les cardinaux de « Bourbon et de Guise ont été fait prisonniers. M. et « Mme de Nemours sont arrêtés. Le prince de Joinville, « le duc d'Elbœuf et l'archevêque de Lyon aussi. « Prenez vos mesures là-dessus », ne put-il que rapporter au messager de la cour la conversation qu'il venait d'avoir avec La Châtre, et lui faire connaître que celui-ci était venu volontairement le trouver pour le faire confident de son loyalisme[1].

Cependant la capitulation de la Garnache, qui venait d'avoir lieu, rendait des loisirs aux troupes royales.

La Châtre, aussitôt, prend le chemin de la cour. Y était-il appelé par les ordres du roi, ou bien s'y rendait-il de son propre mouvement, soit pour se justifier, soit pour dissimuler?

Il semble tout au moins que Henri III lui ait fait pressentir son désir de le voir pour juger de ses intentions, et que La Châtre ait cru devoir obéir, afin d'écarter les soupçons.

1. *Mém. du duc de Nevers*, *loc. cit.*, T. I, p. 873 et suiv. Palma-Cayet, *Chronologie Novellaire*, collect. de l'hist. de Fr. T. XXXIX, p. 42. — La Popelinière, *loc. cit.*

Toujours est-il qu'il n'arrivait pas à Blois sans certaines appréhensions que motivaient son amitié pour le duc de Guise, et sans doute aussi, le trouble de sa conscience.

Au milieu de sa route, à Tours, un messager secret, lancé par ses amis, le prévient de se tenir sur ses gardes : on est à son égard mal disposé à la cour. Il passe outre et arrive à Blois le 17 janvier.

Sa première visite est pour la duchesse de Nevers; il lui apporte des nouvelles de son mari et surtout la prend comme une sorte d'intermédiaire entre le roi et lui.

Celle-ci fait en effet prévenir Henri III par le maréchal de Betz, et une audience est accordée au gouverneur du Berry.

L'accueil fut encourageant pour La Châtre; le roi le traite avec prévenance, presqu'avec gâterie : *il lui fait faire bonne chère*, s'intéresse à la campagne du Poitou, lui promet des gratifications pécuniaires pour lui et ses soldats.

Le lendemain le souverain l'appelle encore devant le conseil pour qu'il y fasse un rapport sur les opérations militaires auxquelles il vient de prendre part[1].

Enfin Henri III lui donne des instructions et lui dévoile son plan de campagne qui est de se replier et de concentrer ses forces dans le centre, afin d'avoir toutes les troupes sous la main. La Châtre devra se retirer dans son gouvernement de Berry de façon à y appuyer le mouvement.

1. Lettre de La Châtre au duc de Nevers, datée de Blois, du 23 janvier 1589, *ibid.*, Bibl. nat., 3419, f° 1.

L'accueil semblait parfait, mais que fallait-il en penser, comment interpréter ces épanchements?

Il semble qu'Henri III ait été sincère, qu'il ait voulu rapprocher les partis, et que dans le cas particulier de La Châtre ses intentions aient été favorables.

En effet, dès le lendemain de la mort du duc de Guise, n'avait-il pas dit au maire de Bourges, François de Corbet, député de Berry aux états : « Les habitants « de Bourges ne doivent pas croire que La Châtre ne « sera pas autre que mon serviteur... Mon cousin le « duc de Nevers m'en a ainsi assuré et particulièrement « écrit[1]. »

Cependant, s'il n'est plus effrayé, le gouverneur du Berry est médiocrement touché par la mansuétude royale. Devant le roi il se tait, mais au fond il hésite. Il n'ajoute aucune créance aux bonnes paroles qu'il a entendues; il craint des pièges et il écrit au duc de Nevers : « Je m'en vais m'en aller chez moi, n'ayant « pas l'espérance de toucher les 40.000 écus que le roi « m'avait ordonnés, sauf par votre intermédiaire. « J'attendrai vos ordres... Madame votre épouse pense « que vous devez venir ici sans différer. C'est aussi « mon avis, car je ne trouve pas grande sûreté à vous « arrêter en quelque ville[2]. »

Est-ce un esprit désabusé parce qu'il n'a reçu que des promesses et non de l'argent? D'aucuns l'ont cru, mais ils n'ont pas eu tout à fait raison. Si La Châtre n'était pas complètement insensible aux questions

1. Raynal, *loc. cit.*, T. IV, p. 167.

2. Lettre du 23 janvier, citée plus haut.

matérielles, celles-ci n'étaient pas tout pour lui; la preuve en est que bientôt nous allons voir Henri III lui offrir des charges et des honneurs et il refusera.

Il est avant tout Guisard, et s'il invoque des questions d'argent devant le duc de Nevers, qu'il sait plutôt tiède, c'est pour trouver une bonne raison de l'attacher à son parti.

Quelques jours après il est à la Maisonfort. Mais là encore et surtout, il va trouver de nouveaux motifs à son insubordination.

C'est que, revenant dans son gouvernement, après une rude campagne d'hiver passée au service du roi, il va constater combien les amis de ce dernier ont desservi ses propres intérêts et ce que son parti a souffert.

En effet, durant son absence, les esprits des habitants de Bourges ont été fortement ébranlés, le maire et l'archevêque n'étaient pas amis des catholiques[1]; puis c'était Montigny, que nous avons vu lieutenant du gouverneur au siège de Sancerre, qui avait cherché, par tous les moyens possibles, à anéantir son crédit. Il n'avait même pas hésité à faire courir le bruit de sa mort. Dans une assemblée de la noblesse, tenue aux Aix-d'Angillon quelques jours après l'assassinat du duc de Guise, il n'avait pas craint de s'écrier : « La Châtre « ainsi que le duc de Mayenne ont passé de vie à trépas « si le roi a été bien servi[2]. »

1. Voir *la harangue prononcée par M. de Bourges aux trois états assemblés au château de Blois, le jour Sainte Catherine, 25 nov. 1588.* S. D. in-12.

2. Lettre du même au duc de Nevers, *ibid.*, Bibl. nat., f. fr. 3419, f° 9.

Voilà ce que celui-ci apprend à son retour, aussi sa mauvaise humeur ne tarde pas à percer; lorsqu'à la fin de janvier, M. de Corbet, s'en retournant à la cour, vient prendre ses ordres et lui demander ses lettres pour Henri III, il n'obtient que cette réponse : « Puisque « vous avez reçu le commandement du roi pour la « manutention de la ville de Bourges et son obéissance, « de qui vous vous êtes entretenu sans attendre mon « arrivée au pays, c'est à vous à en rendre compte à sa « Majesté, si bon vous semble. » Ce n'est que sur les instances de sa femme qu'il donne au maire de Bourges une lettre banale pour le souverain.

Voilà le premier acte public où le gouverneur du Berry laisse deviner son amertume. Mais en même temps qu'il écrit une lettre à M. de Mayenne, il ouvre son cœur au duc de Nevers, tout en donnant l'ingratitude royale comme motif de son ressentiment : « Je cherche « à sauver ma charge que l'on m'envie, je saurai bien « la garantir, même au prix de ma vie; on se mettrait « en colère pour moins[1]. » « Ce n'est que de vous que « je tiens mon salut... Le roi m'a très bien reçu... Mais « c'est M. de Montigny qui envie mon gouvernement. « Cet ennemi caché a reçu du roi de l'argent pour lever « des hommes, et moi je reste misérable sans ressources, « malgré ce qu'on m'a promis. Je vous ouvre mon « cœur, comme à mon bon seigneur[2]... J'ai cinquante « ans, j'ai passé trente-deux ans au service du roi, « je suis chargé d'enfants et de dettes, on distribue

1. Lettre au duc de Nevers, datée de la Maisonfort, 1er fév. 1589, *ibid.*, 3419, f° 7.

2. *Ibid.*, du 3 fév. 1589, *id.*, f° 9.

« de l'argent à tout le monde et je ne puis me « plaindre sans lèse-majesté[1] .»

Cependant là n'était point l'exacte vérité, car au même moment Henri III lui fait faire des offres; par deux fois il lui envoie un de ses courtisans, Odart de Buy, avec mission de l'engager à se rendre à la cour, où il lui propose la charge de Maître de Camp qu'occupait M. de Biron[2].

Mais La Châtre flaire le piège; on veut l'éloigner de son gouvernement afin de laisser la place à d'autres; « on ne considère pas, écrit-il, que je ne suis pas encore « débotté du voyage de Garnache[3] ».

Sa détermination est maintenant prise, il refuse: cette charge ne peut que lui créer des ennemis, l'obliger à quitter son gouvernement où sa présence est nécessaire ; il va rester Guisard actif, chercher à organiser son parti, lui amener des auxiliaires, et c'est au duc de Nevers qu'il s'adresse pour obtenir la première adhésion.

Alors commence une nouvelle campagne de démarches, de prières et d'objurgations dont nous avons déjà vu un exemple, il y a quelques années, dans des circonstances il est vrai moins pathétiques. Nevers y restera sourd, mais elle ne cessera que plus tard, lorsque celui-ci se sera franchement rangé dans le parti de Henri IV.

Cependant, pour le moment, la tentation est forte ; La Châtre cherche à lui donner le tour le plus sédui-

1. *Ibid.*, du 14 fév. 1589, *id.*, f° 4.
2. De Thou, *loc. cit.*, L. XC, VI.
3. *Ibid.*

sant. Il montre à son ami que toute la chrétienté a les regards fixés sur lui; il lui rappelle leurs entretiens intimes devant la flamme du froid bivouac de Garnache ; il lui fait le tableau de l'agitation générale, il le presse d'être du côté des catholiques [1].

Mais aujourd'hui encore, il n'obtient rien. Nevers commence par chercher à calmer son ami, bientôt il le priera de cesser ses importunités.

Il était bien vrai que l'agitation était grande partout, mois elle l'était particulièrement en Berry.

Déjà Montigny avait pris parti contre La Châtre, dans une querelle que des questions d'intérêt avaient allumée entre Madame de la Châtre, femme glorieuse et vindicative, et sa voisine, Madame de la Beuvrière. Nous ne chercherons pas à démêler cette intrigue, toute privée [2]. Mais elle avait eu pour résultat que maintenant Montigny, à la tête d'une cinquantaine de soldats, parcourait les environs de Bourges et venait même jusque devant la Maisonfort, faire des démonstrations militaires.

Puis d'autres événements, particulièrement graves, menaçaient le gouverneur; au nord de la province, Gien et la Charité s'étaient déjà prononcés contre les catholiques. Le frère de Montigny, Arquian, entré dans Sancerre le 16 février, y rassemblait tous les huguenots du pays.

Au sud c'était le roi de Navarre qui s'avançait. Dans le courant de mars il s'emparait d'Argenton et y ins-

1. Lettre du même au même, 27 fév. 1589. *Ibid.*, f° 28.

2. RAYNAL, *loc. cit*, T. IV. pièces justif.

tallait un gouverneur, Gaspard Foucaud, sieur de Beaupré. De là le Béarnais occupait Saint-Gaultier et le Blanc, qui étaient confiés à la garde du sieur de Lancosme. Enfin, sur les confins de la Marche, Châteaumeillant manifestait des dispositions hostiles.

Aussi La Châtre devait-il prendre des mesures; Bourges lui demeurait fidèle; il y prépare la résistance en réparant les défenses et en créant de nouveaux ouvrages, notamment une bastille considérable devant la porte Saint-Sulpice.

Issoudun, la seconde ville du Berry, était aussi une place importante à sauver. Mais les opinions y étaient plutôt avancées; la brillante culture intellectuelle de ses habitants les avaient poussés vers la Réforme. Ce fut par ruse, plutôt que par force, que La Châtre s'en rendit maître. Il s'était ménagé des intelligences dans la place : un de ses principaux agents y était Pierre Guénois, ancien précepteur de ses enfants et jurisconsulte de mérite. Celui-ci, aidé d'Etienne Prévost, conseiller au bailliage, et de l'avocat Jean Desforges, était parvenu, à force d'intrigues, à y créer un parti catholique assez puissant pour déjouer la résistance des huguenots qui devenait de plus en plus ouverte.

Aussi, lorsque Claude de la Châtre se présenta devant Issoudun le 13 mars, les portes, qui devaient rester fermées, lui furent-elles ouvertes par ses amis et la résistance devint impossible.

Ceux qui s'étaient mis à la tête du parti huguenot furent envoyés prisonniers à Bourges; c'était entre autres le procureur du roi, François Arthuis, et le

lieutenant-général Claude Dorsanne. Pierre Guénois reçut la charge de ce dernier [1].

Enfin, à la même époque, Vierzon, Mehun, dont il fit brûler les faubourgs pour en assurer la défense, Selles-sur-Cher, Montrond, Châteauroux et Déols étaient occupées militairement au nom du gouverneur [2].

Ces préparatifs d'une lutte qui devait ravager si longtemps le Berry avaient à Paris un long retentissement ; on en faisait grand bruit ; ils servaient de réclame ; on les transformait en succès, alors qu'ils ne consistaient qu'en prise de possession ; on ne craignait pas d'inventer.

Il est intéressant, à ce propos, de citer un pamphlet qui, à l'époque, fut imprimé à Paris et montre quel ascendant La Châtre avait dans son parti. Il est intitulé : *Discours de la défaite du vicomte de Thuraine avec ses troupes à Châteauneuf-en-Berry le XXV^e^ jour du mois de mars par M. de La Chastre* [3].

« Dieu nous a octroyé, le 26 mars, dit l'auteur ano-
« nyme de cet ouvrage, une victoire à Châteauneuf-
« en-Berri, où ce valeureux Mars, M. de La Châtre,
« Gouverneur de Bourges, avec ses troupes, a mis à
« mort un des mignons d'Henri le Tyran, qui est le vi-
« comte de Thuraine, venant pour surprendre ce Mars
« en forme humaine, qui a tant défendu les bons

1. Péréné, *Recherches archéolog. et hist. sur la ville d'Issoudun*. Paris, Duprat, 1847, p. 183.

2. Buhot de Kersers, *Hist. statistique monumentale du dép. du Cher*, T. V, page 288.

3. Paris, chez Denis Brinet, MDLXXXIX, avec permission. Bibl. nat., imprimés, L. b. ^{34}, 721 A.

« catholiques, et pour se joindre à Henri le Vaudois, « bâtard, athé et v... pour la 3e fois, dont je ne donne- « rais pas un niquet... si Dieu est avec nous... Ce vail- « lant M. de La Châtre, sachant que le vicomte de « Thuraine approchait, partit de Bourges, accompa- « gné de 12 à 13.000 hommes, tant de cheval que de « pied, et fait toujours marcher ses gens en champ de « bataille, jusqu'à tant qu'il rencontre son ennemi et « qu'il eût donné dans y celuy et ses gens et lui-même, « d'une telle force qu'il mit tous les gens et le vicomte « de Thuraine morts... puis prit le corps du vicomte « de Thuraine et l'emporta à Bourges pour le faire « inhumer et enterrer, et fit faire une grande fosse à « terre pour enterrer tous ces huguenots. Bref, il s'en « revint à la ville de Bourges, triomphant des dépouilles « des ennemis hérétiques en faisant conduire après lui « le corps du vicomte de Thuraine mort, et allait-on « au devant de lui en chantant : *Benedictus qui venit in « nomine Domini.* »

Nous croyons inutile d'ajouter qu'il n'y avait là qu'une « nouvelle tendancieuse », lancée par les Parisiens, et que ce même jour « le valeureux Mars, M. de La Châtre » était à Bourges et écrivait encore à M. le duc de Nevers pour lui faire part de ses intentions belliqueuses, et il ajoutait cette phrase que nous relevons en passant : « Puisqu'il faut que je prépare la « guerre de mon pays, je m'y prépare, et Dieu, comme « juste juge, donnera la sentence contre les auteurs et « cause du mal[1] ».

1. Lettre datée de Bourges, du 26 mars 1589 ; *ibid.*, Bibl. nat. f. fr. 3419, f° 31.

D'ailleurs, pour en revenir à la « bataille de Châteauneuf », quelques jours après, Pierre de l'Étoile écrivait dans son journal qu'il s'imprimait à Paris, plus de cent volumes de discours destinés à abuser le peuple « pour qui ne sont que balivernes et menteries, « comme on peut voir par les deux ou trois suivants : « Discours sur la défaite du vicomte de Thuraine à « Châteauneuf (où il n'était pas, [*sic*]) le 26 Mars « etc., etc[1]. »

A cette époque en effet, La Châtre n'est pas encore en révolte armée ; mais le moment est proche ; meurtri par l'assassinat qui lui a ravi son ami le duc de Guise, écœuré par l'ingratitude du roi, irrité des menaces que lui font ses amis du Berry, légèrement grisé peut-être par les adulations dont ceux de Paris l'enivrent, froissé dans ses sentiments catholiques par l'attitude que prend le souverain vis-à-vis de la religion nationale, voilà un nouvel événement qui aura raison de son loyalisme : c'est le rapprochement des deux rois et le traité d'alliance conclu entre le Béarnais et Henri III : « Vous connaissez le grand malheur, écrit-il à Nevers, « la trève accordée au roi de Navarre par le roi, le « libre exercice de la nouvelle opinion de ça Loire et « une ville de sûreté par chaque province. En échange, « Sa Majesté se sert des forces du roi de Navarre. Je vous « supplie de ne pas abandonner la religion dans ce « grand malheur, et de la fortifier par votre prudence « et vos forces [2].»

1. Pierre de l'Etoile, *loc. cit.*

2. Lettre du 12 avril 1589 au duc de Nevers, *ibid.*, f° 5.

C'en est fait, Claude de la Châtre déclare la guerre au roi de France, et il cherche à entraîner avec lui toute sa province.

Au mois d'avril, il convoque à Bourges tous les notables de son gouvernement, ses amis comme les tièdes, sinon les hostiles, puisque l'archevêque Renaud de Beaune est présent, et, dans un langage posé et modéré dans la forme, mais déterminé et ferme quant au fond, il leur fait part de sa résolution.

Il leur expose d'abord la situation, leur montre le trouble qui agite la province, les maux qui la menacent, et les assure que son plus grand désir est de maintenir la tranquillité dans son gouvernement.

Mais les événements sont là et il faut perdre tout espoir d'union entre ceux qui suivent le parti du roi et ceux qui s'attachent aux princes catholiques. Il convient donc de se déclarer pour celui-ci ou pour ceux-là. Il a toujours vénéré le nom, la dignité et la personne du roi, et il ne voudrait encore se soustraire ni à son affection ni à son obéissance, si « la seule cause de « Dieu, son honneur, sa conscience et sa religion ne « lui en faisaient un impérieux devoir ». Au fond l'on voit partout en Berry les troupes royales fraterniser avec celles des huguenots et se constituer défenseurs de ceux de la religion.

« Ces considérations, ajoute-t-il, m'ont fait ouvrir « les yeux, et penser que Dieu m'a fait naître sa créa- « ture, pour le servir, aimer et honorer sur toutes « choses, m'a donné une âme que je désire sauver, « pour le louer un jour dans son Paradis, et penserais- « je n'y parvenir jamais, si de tout mon cœur, de

« toutes mes forces et puissances, et de ce qu'il lui a « plu mettre en moi de grâces et bénéfices, je ne les « employais à la conservation de sa gloire et de la « religion catholique, apostolique et romaine et extir- « pation de l'hérésie. »

Enfin le gouverneur termine par ces mots : « Si je « vous trouve disposés en mêmes volonté et affection « que moi, je demeurerai parmi vous pour vous assister « et vous servir de ma vie et de tout ce qui dépend de « mes forces et pouvoir ; si vous prenez autre avis, je « suis résolu de chercher ma sûreté et conservation « avec ceux qui combattent pour le maintien de la « religion catholique, et mourir glorieusement avec « eux [1]. »

A la suite de ces paroles, dont la sincérité est hors de doute, le plus grand nombre des assistants jure de vivre et de mourir dans l'Union. D'autres, plus tièdes, ne voulurent pas s'engager ; ils furent expulsés de la ville et étroitement surveillés. Au nombre de ces derniers se trouvait l'archevêque, qui, disait-on, serait parti pour Blois, mais en réalité était retenu afin que l'on puisse contrôler ses agissements et au besoin l'avoir comme otage [2].

La réponse du roi à cette déclaration, qui était une véritable déclaration de guerre, ne se fit pas attendre ; par lettres données à Tours, le 30 avril 1589, Henri III

1. « Discours de La Châtre aux habitants de Bourges, pour les engager à entrer dans la Ligue. » — (PALMA-CAYET, *Chronol. novennaire*, déjà citée.) — Ce discours a été également imprimé : Paris, chez Didier-Millot, MDLXXXIX.

2. PALMA-CAYET, *loc. cit.* — RAYNAL, *loc. cit.*, p. 174.

révoquait les pouvoirs qu'il avait donnés à La Châtre, dans le gouvernement de Berry et désignait pour prendre sa place, Arquian, le frère de son ennemi de Montigny, avec ordre « de courir sus au sieur de la Châtre « et à ses adhérents ».

Antoine de Lagrange, seigneur d'Arquian, de Villeménard et de Chevenon, appartenait à une ancienne famille du Berry ; il était le fils de Charles de Lagrange, seigneur de Montigny et d'Arquian, et de sa première femme Louise de Rochechouard ; son frère, François II de Lagrange, sieur de Montigny, avait été lieutenant de La Châtre ; maintenant son adversaire, il était resté fidèle à Henri III et allait combattre contre la Ligue. Le bâton de maréchal sera sa récompense [1].

La mission d'Arquian était de s'attaquer directement à La Châtre et de ruiner son crédit dans la province. Militaire loyal et dévoué à son souverain, d'un esprit entreprenant, d'une activité infatigable, nous le verrons s'acquitter avec conscience de cette tâche, pour laquelle, à défaut d'un génie militaire de premier ordre, l'énergie et la promptitude étaient suffisantes, et nous assisterons au triste spectacle de ces deux hommes, luttant ensemble, l'un avec l'autorité et la supériorité que lui donne sa mission royale, l'autre avec l'ascendant que lui ont acquis et son rang dans la province et le rôle qu'il y a joué ; le tout, d'ailleurs, au détriment du malheureux Berry, qui va en souffrir pendant de longues années.

1. C'est Montigny qu'abritait le beau mausolée de marbre blanc dont on admire la statue dans la cathédrale de Bourges.

Dans ce duel, nous voyons prendre parti les seigneurs les plus considérés du pays.

Avec La Châtre, c'est M. de Neuvy le Barrois, qui, pendant l'absence de son chef, aura le commandement des troupes catholiques, et conduira les opérations avec une hardiesse égale à celle de son maître. Puis Bertrand de Mathefelon, seigneur de Cours et de Cuffy, d'une famille établie depuis un siècle en Berry ; longtemps maréchal des logis à la compagnie des hommes d'armes de La Châtre, il a appris de lui le métier des armes. Citons encore Chabannes, seigneur de Savigny-en-Septaine, Sylvain de Bar, seigneur de Saint-Germain du Puits, Arcomps, Bussy et Malçay, Gilbert de Saint-Chamant, seigneur de Lignérac, qui, au mois de février dernier, vient d'épouser Jeanne, la troisième fille de La Châtre, et d'autres.

Arquian au contraire compte avec lui Georges de Gamache, seigneur de Jussy, Quincampoix, vicomte de Raymond, possesseur de la terre de Châteaumeillant, que lui a vendue, l'année précédente, le duc de Nevers. C'était un hardi capitaine, ayant maintes fois fait ses preuves. Au siège d'Issoire, principalement, où il conduisait l'assaut, il avait reçu une grave blessure. Henri III tenait son courage en haute estime ; il l'avait fait son chambellan et chevalier de l'Ordre ; maintenant il lui donnait le commandement de ses troupes en Berry. A côté de lui Florimond du Puy, seigneur de Vatan; Saint-Avit, seigneur d'Aigues-Mortes; Louis de Gaucour, seigneur de Cluis et de Boussac; Gournay ; Chazeron et d'autres enfin dont le loyalisme n'avait pu

être entamé et qui, malgré les efforts de La Châtre, n'avaient pas voulu mettre leurs armes au service de ceux qui se séparaient du roi.

CHAPITRE XI

1589-1590

Premières opérations. — La Châtre joint à son gouvernement du Berry celui d'Orléans, pour la Ligue. — Ses dernières tentatives auprès du duc de Nevers pour le faire entrer dans la Ligue. — Il est chargé d'une partie de la défense de Paris. — Campagne de Beauce. — Retour de La Châtre en Berry. Campagne d'automne de l'année 1589. — Prise de Villemenard et des autres châteaux situés entre Bourges et Vierzon. Siège de Châtost. — La Châtre retourne à Orléans. — Échecs de la Ligue en Berry. La Châtre y revient. — Il rejoint l'armée du duc de Parme sous Paris.

La guerre était déclarée, il fallait agir ; La Châtre serré, comme dans un étau, par les forces combinées des huguenots et des royalistes, commença par fortifier les garnisons de Mehun, de Montrond, de Vierzon, de Dun-le-Roi ; cette dernière place était l'avant-garde de la défense de Bourges, aussi en confia-t-il le commandement à Silvain de Bar [1], avec mission de veiller sur la capitale de la province, et il chercha lui-

1. Paul Moreau, *Hist. de Dun-le-Roi*, T. I, p. 342.

même à prendre l'offensive en s'approchant de Sancerre par Léré.

Malheureusement, il s'aperçut bientôt que ses forces n'étaient pas suffisantes et aussi que son temps était trop court, pour qu'il puisse réussir de ce côté sans compromettre gravement sa situation.

Il se contenta donc, pour le moment, de mettre dans cette petite place une faible garnison destinée d'ailleurs à ne pas tenir longtemps, et il rentra à Bourges pour veiller aux derniers préparatifs.

Cette ville était tranquille et à l'abri de tout coup de main. Les politiques en avaient été chassés ; ceux d'entre eux qui pouvaient y rester, comme le maire, y étaient gardés à vue. L'archevêque n'y avait plus d'influence ; d'ailleurs il n'y était plus. Réfugié d'abord dans son château de Turly, il s'était rendu à Saint-Palais, escorté par les soldats d'Arquian. En réalité c'est La Châtre qui avait facilité sa fuite, heureux de se débarrasser d'une personnalité gênante, et aussi de protéger un évêque catholique. Il est bon de noter ce trait de générosité, auquel on n'a jamais rendu justice[1].

L'ancien gouverneur qui sentait sa présence plus utile dans d'autres lieux, ne voulut cependant pas laisser le Berry sans gouvernement ; il y organisa une sorte de conseil, chargé de l'administration, et nomma comme chef des forces militaires M. de Neuvy le Barrois, en qui il avait la plus intime confiance, puis, vers la fin de mai, le voilà parti pour Orléans.

La Ligue existait depuis plusieurs années dans cette

1. De Thou, *loc. cit.*, Liv. xcvi.

ville, quand le meurtre du duc de Guise vint lui donner une importance bien plus considérable.

Soulevés par le duc de Mayenne et le secrétaire du Balafré, un certain Roscieux, les habitants coururent aux armes et s'emparèrent de la citadelle.

Le gouverneur pour le roi, de Balzac d'Entraigues, fut chassé et remplacé, d'après les ordres de Mayenne, par Charles de Lorraine, chevalier d'Aumale qui, au mois de mai 1589, donnait sa charge à Claude de la Châtre [1].

Aussi ce dernier avait-il hâte d'arriver et sa présence eut vite raison des plus tièdes qui hésitaient encore à abandonner la cause royale.

Il était temps, car Henri III, qui s'était réuni au Béarnais, avançait vers la Beauce, ayant Paris comme objectif, et il formait le projet d'occuper Orléans.

Ayant appris l'arrivée de La Châtre, il tourna cette ville pour tenter de traverser la Loire à Jargeau.

Le gouverneur, à cette nouvelle, dépêcha vers cette place ce qu'il avait d'hommes sous la main, avec le sieur de Jalanges, pour défendre le passage. Mais les catholiques n'étaient pas assez nombreux. Jargeau fut pris le 2 mai et Jalanges pendu.

La Châtre fit bien une suprême tentative pour délivrer cette place. Mais quel résultat obtenir avec le peu de troupes dont il disposait ? Néanmoins il se mit lui-même à la tête de cent cinquante cavaliers et de

1. *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, T. IX, p. 613 (communication de M. Boucher de Molandon). — Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, 1837, T. II, p. 93. — Le Maire, *Hist. d'Orléans*, Orléans, 1646, p. 373.

deux cents arquebusiers et partit en campagne ; il rencontra bientôt un groupe de l'armée royale composé des compagnies du comte de Sancerre et du baron de la Frette, qui se mirent à le charger furieusement.

Il résista à trois choc successifs, mais à la fin il fut lui-même blessé (sans gravité heureusement) et obligé de gagner rapidement le chemin d'Orléans, où il rentra poursuivi par ses ennemis qui ne l'abandonnèrent que lorsqu'il fut à l'abri de la muraille [1].

Les troupes royales restèrent donc paisiblement à Jargeau et bientôt elles entraient en Beauce pour se diriger sur Paris.

Si le gouvernement de l'Orléanais était sauvé, la situation de la Ligue n'en était pas moins critique, et cette armée alliée qui menaçait Paris pouvait inspirer de justes craintes aux catholiques. Aussi les efforts de ceux-ci redoublaient-ils pour recruter des adhérents.

C'est vers cette époque que La Châtre fit une dernière tentative auprès du duc de Nevers.

Il lui avait déjà écrit, avant son départ de Bourges, une lettre en partie chiffrée : « M. du Maine, disait-il, « me prescrit, maintenant que le masque est levé et « que le roi et le roi de Navarre sont ensemble, de « sentir de vous si vous vous souvenez avoir dit et « écrit que, lorsque cela serait, vous vous départiriez « de telle association. Vous avez ajouté que le Saint- « Père, a envoyé MM. les cardinaux Rusticani et

1. *Mémoires du Vicomte de Turenne*, publiées par la Société de l'histoire de France, appendice. — Lettre du roi de Navarre au vicomte de Turenne, datée de Marigny, 1er juillet 1589, page 243.

« Alexandrini, pour tâcher d'éloigner le roi du parti « huguenot, mais maintenant que cela est fait, ils « prendraient une autre résolution[1]. »

Aujourd'hui il revient à la charge : « Je sais que « vous êtes hésitant, votre conscience semble s'opposer « à ce que vous vous sépariez du roi. Cependant celui- « ci a reconnu bien mal votre fidélité. Vous hésitez à « vous mettre sous les ordres d'un capitaine qui vous « est inférieur. Je prends sur moi, que votre grandeur « ne recevra pas d'ombrage. Vous avez de grandes « vertus, mais vous êtes trop hésitant... Je sais qu'on « fait peu de cas de vivre chez le roi. Joignez-vous « donc à ceux qui vous honorent selon votre mérite[2]. »

Et ce n'est certes pas un mince titre d'honneur, pour le duc de Nevers, d'avoir su résister à des appels si nombreux, si pressants et si habiles. Mais ce jour-là encore, La Châtre n'a pas de succès ; il n'insiste pas car il n'est plus temps de perdre ses loisirs à écrire. Les troupes royales sont devant Paris ; il faut défendre la capitale et le voilà qui accourt y retrouver Mayenne.

Celui-ci, en effet, a besoin de toutes ses forces, pour organiser la défense, et son lieutenant lui apporte le contingent dont il peut disposer.

Le quartier général du roi est à Saint-Cloud : c'est par là que peut venir l'attaque la plus directe. Mayenne se retranche dans les faubourgs Saint-Marceau et Saint-Victor qu'il défend par des ouvrages de bois, et il établit La Châtre avec les compagnies des Allemands

1. Lettre de La Châtre au duc de Nevers, datée de Bourges, 14 mai 1589, *ibid.*, f° 174.

2. *Ibid.* datée d'Orléans, 10 juin 1589, id. f° 59.

et un régiment de Wallons, dans les quartiers Saint-Honoré, Montmartre et Saint-Denys, plus exposés [1].

Qu'allait-il arriver de ces faibles forces ?

Sans doute elles n'auraient pu résister longtemps, lorsque Jacques Clément vint donner, en assassinant le dernier Valois, un regain à l'ardeur de la Ligue, et la sauva d'une fin immédiate.

Le meurtre du roi eut comme effet particulier, pour La Châtre, de le faire assister à un duel singulier. Un jeune royaliste du nom de Marivoult, consterné du crime de Jacques Clément, résolut de ne pas survivre à son souverain, mais afin de mourir plus glorieusement, il demanda si quelqu'un des ligueurs voulait se battre en duel avec lui. Le défi fut relevé par le seigneur de Marolles, qui prit pour parrain La Châtre. Marolles tua son adversaire, mais, sur le conseil de son second, s'empressa de rendre le corps aux royalistes, afin que les honneurs de la guerre puissent lui être décernés [2].

Mais ce n'était là que bagatelle, Paris délivré, il fallait rétablir les communications entre la capitale et la province.

La Châtre, sans s'attarder, gagne les bords de la Loire, son but est d'y organiser les forces des catholiques. Il est à Tours, il est à Vendôme, où il séjourne quinze jours, mais il se rend vite compte que de ce côté-là il n'y a rien à faire : l'armée royale, trois mois auparavant, a écrémé toutes les ressources.

1. DAVILA, *loc. cit.*, p. 701.

2. BRANTÔME, *Sur les Duels*, édit. de l'histoire de France, t. VI, p. 283.

C'est d'Orléans, ville qu'il a su naguère préserver, qu'il pourra tenter de reconquérir les places de la Beauce.

Il s'y rend donc, et prenant le commandement du régiment d'un certain sieur du Peschier, qu'il renforce avec 200 chevaux et 3 couleuvrines, il organise en quelques jours une de ces rapides expéditions, comme il excelle à les faire, et qui le rend maître des villes de Puiset, Rougemont, Auchères, Jargeau et du faubourg Saint-Denys.

Pendant ce temps, il expédie à travers la Sologne son fils, le baron de la Châtre, et lui fait faire ses premières armes, lui faisant occuper Montrichard et ses environs.

Mais voilà qu'une armée forte de 3 ou 4.000 hommes, sous les ordres du comte de Soissons et du baron de Biron, vient faire une démonstration dans les mêmes régions et force les catholiques à s'enfermer dans les places acquises.

Peu importe, La Châtre a relié, par un réseau de villes à lui, les relations entre Paris et le Berry, et il rentre dans cette province où la situation n'était pas bonne [1].

En effet, ses lieutenants n'avaient pu y résister et avaient subi des pertes importantes.

Au sud, les troupes royales avaient repris Déols et

1. « Discours véritable de la prise des ville et châteaux du pays « du Berry, par M. de la Châtre, pris sur la copie d'une lettre d'un « gentilhomme de sa suite, envoyée à un sien ami de Picar- « die. » — Paris chez Millot, avec permission, sans date. Bibl. Nat., imprim. L. B. 35, 143.

Châteauroux ; le capitaine Convers, envoyé par M. de Neuvy, avait échoué devant Châteaumeillant défendu par Gamache, et dans l'assaut, l'officier catholique avait reçu une blessure mortelle.

Henri IV, en envoyant le prince des Dombes pour guerroyer sur les confins du Poitou et du Berry, écrivait à ce même Gamache : « Je vous prie de le favoriser par « tous les empêchements que vous pourrez donner à « La Châtre, ou autres que vous penserez lui être nui- « sibles. Vous me ferez un plaisir agréable[1]. »

Une conspiration habilement menée par les réformés avait remis Issoudun au pouvoir des huguenots.

Si Vierzon avait résisté, ceux-ci s'étaient emparés de de la riche abbaye de la Prée, et ce n'est qu'après d'héroïques efforts que M. de Neuvy était parvenu à leur arracher le monastère[2].

D'autres places moins importantes étaient restées au pouvoir des royaux après des sièges ou des défenses plus ou moins mouvementées ; c'étaient les châteaux de Maubranche, de Vauvrille, de Villemenard et de Bussy.

Dun-le-Roi, cependant, avait pu résister, et la Charité n'avait été sauvée que grâce à la vigilance de La

1. Chénon, *Notice sur Châteaumeillant*. Bourges, Pigelet 1878, p. 127.

2. Les détails de cette affaire sont longuement racontés dans un petit livre, ayant pour titre : « Discours véritable de la « défaite obtenue sur les hérétiques du pays du Berry au pré- « sent mois d'août, avec le nombre de morts et prisonniers, par « le sieur de Neuvy-le-Barrois, commandant audit pays de Berry, « en l'absence du sieur de la Châtre. » Bibl. Nat. Imp. L. 35, B. 105. Cet opuscule dont M. de Raynal, soupçonnait l'existence, avait échappé à ses savantes recherches.

Châtre qui, d'Orléans, avait averti la place du danger qui la menaçait[1].

Devant cette situation si alarmante, La Châtre se décide à agir par lui-même.

Au mois de septembre, il accourt d'Orléans ; en passant, il s'empare du château de Montfranc[2] qui défendait la route de Bourges ; il le rase et à Mehun il opère sa jonction avec M. de Neuvy-le-Barrois, à qui il avait donné rendez-vous, et dont il avait fortifié la troupe de deux couleuvrines et de ce qu'il avait pu trouver de combattants dans toutes les places du pays.

A la tête de cette petite armée, forte de 1.200 hommes de pied et de 200 cavaliers, il se dirige vers Villemenard[3], qui appartient à M. d'Arquian et que défend le capitaine Laforest.

La place est forte ; on la bombarde ; il faut une douzaine de coups de canon pour y faire brèche ; enfin, on s'en rend maître. Trois des assiégés avaient insulté La Châtre ; ils avaient, en public, joué sa tête aux dés ; on les prend. Le capitaine Laforest est expédié à Bourges, pour y être remis entre les mains du prévôt des maréchaux. On rase les murailles. Telles sont les représailles qu'ordonne La Châtre. Mais des soldats plus zélés que lui mettent le feu au château ; celui-ci est bientôt un amas de ruines et ne se relèvera jamais. La Châtre est fort en colère de cet acte de vandalisme,

1. Lettre de La Châtre à Messieurs les échevins, manants et habitants de la Charité, datée d'Orléans, du 30 juin 1589, *loc. cit.*, 3411, f° 71.

2. Nous n'avons pu identifier le château de Montfranc.

3. Près de Vignoux-sur-Baranjon.

il ordonne une enquête pour connaître les coupables qu'il veut faire pendre, cependant ceux-ci restent ignorés, et le crime demeure impuni[1].

La troupe des Ligueurs poursuit sa route; en passant, elle occupe le château de Bourdeille, qui appartient à un parent de l'évêque; celui de Rozay, à Pierre Sardé et le 30 septembre elle pille la Beuvrière, fief de la veuve du sieur de Thiange, huguenot fanatique, jadis victime à Paris de la Saint-Barthélemy.

Enfin le lendemain, après avoir occupé la commanderie de Lormethiault dont le titulaire était le sieur Cottes, gouverneur de Dieppe, elle rentre à Bourges; tout le pays depuis Vierzon était conquis.

Mais un autre objectif tentait les catholiques; c'était de reprendre Issoudun. Aussi, dès le 5 octobre, La Châtre quittait la capitale du Berry et s'arrêtait devant Châros qui barrait sa route.

A son approche, le gouverneur, un cersain Marsault, fait fermer les portes. La Châtre en voulait fort à celui-ci; c'était un ancien capitaine catholique qui, après la prise d'Issoudun, voyant les affaires de son parti péricliter, avait abjuré sa religion, s'était fait huguenot et combattait maintenant son ancien parti.

La place était forte, d'un côté des murailles élevées, flanquées de tours, puis un gros donjon; de l'autre, la rivière l'Arnon et des fossés pleins d'eau rendaient l'abord difficile. Il faut faire une attaque énergique, mettre l'artillerie en batterie, et tirer 56 coups de canon

1. Lettre de La Châtre au duc de Nevers, datée de Bourges, le 15 octobre 1589, *loc. cit.*, f° 101.

pour abattre les murs et ouvrir la brèche. D'ailleurs la ville prise, tout n'était pas fini, la garnison s'était réfugiée dans le château et ce n'est que le lendemain qu'elle se rendait.

La Châtre fut sévère, il combattait un transfuge; Marsault ainsi que quatre de ses compagnons furent pendus et la ville fut pillée.

La prise de Châtost eut une portée considérable ; les châteaux du pays, même les plus éloignés, n'ayant plus cette place pour les soutenir, firent leur soumission. L'un deux fut démoli, comme dangereux pour la sécurité de Bourges, ce fut Saint-Palais ; la Salle-le-Roi fut simplement démantelée, et sa destruction, qui n'eut lieu qu'en 1675, ne doit pas être attribuée à La Châtre.

D'autres places se rendirent d'elles-mêmes : Pesselières, Blet, Vauvrille, Fontenay, Bois-Sir-Amé, Brécy reçurent des garnisons catholiques[1].

Ce succès avait rendu La Châtre maître de la région comprise entre Bourges, Sancerre et Issoudun. Mais il n'avait pas osé s'attaquer à cette dernière place. De retour à Bourges, il tenta peu de jours après une démonstration devant Sancerre, que quelques fidèles devaient lui livrer; cependant devant l'impossibilité de l'entreprise, il rentra dans sa capitale, obligé qu'il était de retourner bientôt à Orléans.

Les succès de la Ligue en Berry étaient fortement

1. La plupart de ces détails sont empruntés au « Discours « véritable de la prise des villes et châteaux du pays du Berry », déjà cité. — Voir autre BUHOT DE KERSERS, *loc. cit.*, RAYNAL, *loc. cit.*, t. IV.

contrebalancés par les échecs qu'ailleurs Henri IV savait lui infliger.

Ayant battu Mayenne dans les plaines d'Arques, le roi avait quitté la Normandie, et après une pointe sur Paris, le voilà, pour faire diversion, qui s'empare au mois de novembre des places de la Beauce et de la Touraine, restées aux mains des Ligueurs.

C'est pour parer à une attaque de ce côté, que La Châtre se rend précipitamment à Orléans.

Cependant Henri IV n'avait pas l'intention de guerroyer dans ce pays, où il pouvait facilement être coupé, d'ailleurs il préférait manœuvrer entre la Normandie et Paris.

La Châtre n'eut donc pas à combattre, mais il profita de sa présence pour défendre la contrée.

La ville de Beaugency était fortifiée solidement ; restée fidèle au roi, elle était une menace continuelle pour Orléans.

La Châtre trouva le moyen de l'occuper sans coup férir et d'en acheter la possession pour la somme de 3.088 écus, qu'il paya au gouverneur de Saint-Martin de Tremblay [1].

D'autres sommes importantes furent consacrées à construire des ouvrages de défense dans la capitale même de la province.

Les habitants étaient dociles à ses instructions. Ils s'enrôlaient au corps des travailleurs volontaires, charriaient la terre, élevaient des constructions, démo-

1. LOTTIN, *loc. cit.*, page 96, d'après les Archives de la mairie d'Orléans.

lissaient ce qui était en ruine, et faisaient d'Orléans une place redoutable, trait d'union solide entre Bourges et Paris [1].

Mais si le temps passé par La Châtre à Orléans était profitable à son parti, son absence du Berry se faisait sentir d'une façon fâcheuse; Graçay, Lury, Reuilly, Mareuil et la Creuzette étaient tombés au pouvoir des huguenots d'Issoudun.

Arquian, avec une troupe de 600 soldats et deux canons, s'était emparé de Bouges (près Levroux), de Brives, de la Berthenoux, de Pruniers et de Rezay, puis, remontant plus au nord, il avait pu occuper la Beuvrière et avait poussé l'audace jusqu'à mettre le siège devant le propre château de La Châtre.

La Maisonfort avait heureusement résisté ; mais l'effet n'en était pas moins déplorable, car ces échecs avaient été à peine compensés par quelques succès du côté du Bourbonnais et les occupations d'Ainay, du Veurdre, de Sancoins et Saint-Amand.

La Châtre, pour défendre son parti, avait bien envoyé quelques instructions; il avait ordonné que l'on rompît le pont de Reuilly, et que l'on fît place nette dans les faubourgs de Vierzon, de Dun-le-Roi et de Mehun, afin de faciliter la défense de ces villes.

Mais tout cela était de la défensive et des mesures de précaution. Le chef estime que sa présence est nécessaire dans la province, et au mois de juin, il rentre en Berry, espérant pouvoir y rétablir ses affaires.

1. Idem. Manuscrit de la bibl. publique d'Orléans. — Manuscrit de l'abbé Dubois. — Comptes de la ville. — Le Maire, *Histoire d'Orléans.*

Il n'en fut rien ; Arquian était alors à Châteauroux et cherchait à s'emparer de Déols, resté catholique. La Châtre décide de l'y aller attaquer. Il part de Bourges à la tête d'une petite troupe, grossie bientôt de 80 volontaires.

Mais à peine est-il arrivé devant la place, qu'on l'avertit que la garnison d'Issoudun se met en branle pour menacer ses derrières. Les Ligueurs aussitôt font volte-face, fondent sur Issoudun et s'attaquent aux hautes murailles de la place. Cependant celle-ci résiste et cette diversion est utile à Arquian qui, pendant ce temps, s'empare de Saint-Gildas et de Déols, et se dirige sur la ville de la Châtre (qu'il prendra) pour aller ensuite à Graçay où il échouera.

Puis voilà d'autres nouvelles : l'armée de Mayenne est aux environs de Paris, elle se concentre, il faut à son chef toutes ses forces, et le Gouverneur du Berry reçoit l'ordre d'aller le rejoindre.

Découragé de ses échecs dans la province, La Châtre rentre donc à Bourges et, confiant le commandement du Berry à M. de Richemond, le 13 juillet il s'achemine avec sa compagnie vers Meaux, pour y combattre l'armée royale, dans les rangs de laquelle il trouvera son ancien chef le duc de Nevers, rangé définitivement sous les ordres d'Henri IV.

C'est à Meaux que Mayenne avait concentré ses troupes. Il y attendait le renfort que le duc de Parme, Alexandre Farnèse, devait lui amener des Flandres, pour secourir les Parisiens assiégés.

Celui-ci n'arriva qu'au commencement de septembre et prit aussitôt le commandement en chef, confiant le

centre ou *la bataille* à Mayenne, l'aile gauche au colonel de Saint-Paul et la droite à La Châtre.

C'est ainsi qu'on se dirigea vers l'ennemi, mais cet ordre fut bientôt renversé, car, tout d'un coup, Farnèse, au lieu d'accepter le combat que cherchait à lui offrir Henri IV, dans la crainte d'exposer les troupes espagnoles, fit brusquement volte-face en arrivant devant Lagny, se contenta d'occuper cette ville, et annonça son intention de reprendre la route des Pays-Bas, en invitant les Ligueurs à tenter du mieux possible la sauvegarde de leurs intérêts dans les provinces.

Les catholiques avaient été joués, et La Châtre avait perdu son temps.

CHAPITRE XII

1590-1591

Nouvelles expéditions en Berry. Siège d'Aubigny, prise de la Chapelle-d'Angillon et de Sancoins. Sièges du château de l'Isle, du Châtelet et de Châteaumeillant. Retour à Dun-le-Roi et à Bourges. — La Châtre revient à Orléans. — Il prépare l'évasion du duc de Guise. — Troubles à Orléans. Châtiment du capitaine du Coudray. — La Châtre confie Orléans à Dragues de Commène.

Quittant l'armée du duc de Mayenne après le départ des Espagnols, La Châtre se rendit donc à Orléans au mois d'octobre 1590.

Sa mission était de réduire les Royaux en Sologne, en Berry et le long de la Loire. Il s'était adjoint, comme maître de camp, le sieur Dragues de Commène, et commandait une petite armée, composée d'un régiment de lansquenets, sous les ordres d'un sieur de Milan, et des régiments de du Coudray, de Lignerac, de Vaudargent et de Montilly, le tout escorté de plus de 300 cavaliers [1].

Le premier soin de La Châtre fut de ravitailler Orléans, puis, après avoir fait quelques courses à Paris, où l'appelaient les intérêts de son commandement, il prend la résolution de faire une expédition sérieuse en Berry [2].

La campagne qu'y avait menée M. de Richemond avait eu des phases diverses ; celui-ci avait forcé les Royaux à lever le siège de Graçay, il avait repris les châteaux de Saint-Florent et de Lury ; Dun-le-Roi avait résisté pendant huit jours à un siège conduit par Arquian et Montigny.

Mais les Ligueurs venaient de subir un échec grave ; Catherine de Balzac d'Entraigues, veuve d'Edme Stuart, seigneur d'Aubigny, après avoir embrassé le parti d'Henri IV, avait fait appel à Arquian et à Mon-

1. Pour ces détails et ceux qui suivent, V. PALMA CAYET, *Chronologie novenaire* id. p. 133 — et « Véritable narration de ce « qui s'est passé depuis la prise des faubourgs de Paris, vers la « fin d'octobre 1589, jusqu'au mois de juillet 1593, tant à la « Ferté-Bernard, et armée commandée par le maréchal de la « Châtre en Berry, qu'en la ville d'Orléans ». Imprim. Paris, s. d. Bibl. Nat. L. 35, b. 470.

2. Lettre d'Henri IV à Mlle de la Trémoille du 5 novembre 1590, publiée dans les documents inédits sur l'histoire de France, t. III, p. 404.

tigny, qui s'étaient présentés devant Aubigny avec des forces importantes. Les habitants, contraints par Catherine de Balzac, leur avaient ouvert les portes et ils avaient laissé une importante garnison pour défendre la place.

C'est à Aubigny que La Châtre résolut de s'attaquer. Accompagné de son fils, le baron de la Châtre, il se mit à la tête de son armée, munie déjà de deux couleuvrines, auxquelles vinrent s'adjoindre une autre couleuvrine et trois canons qui lui furent envoyés de Bourges, et on arriva bientôt devant la ville.

La place d'Aubigny était environnée de fossés profonds, alimentés par la Nère qui la partageait en deux ; ses murailles, épaisses de six pieds, étaient flanquées de tours, sauf du côté de l'est où un étang la protégeait ; enfin les quatre portes d'accès étaient fortifiées par des ouvrages importants.

Cependant les Royaux, qui ayant éventé les projets des catholiques, avaient renforcé la garnison et se préparaient à se défendre. De plus, Châtillon, Montigny et Arquian s'étaient rassemblés à Gien, tout prêts à se porter à son secours.

L'armée catholique allait être prise entre deux feux, et elle aurait d'autant plus de mal à se défendre que, pour investir la ville, elle devait se séparer en deux fractions que diviseraient la rivière et l'étang.

La Châtre, dès qu'il fut averti des forces considérables dont disposaient Arquian et Montigny, bien qu'il eût déjà établi ses batteries, rassembla les chefs de son armée et tint conseil.

Quelques-uns auraient voulu renoncer à un siège hasardeux et ne pas courir les risques d'une défaite. D'autres, au contraire, et La Châtre en était, émettaient l'avis de brusquer les choses et de tenter une attaque hardie avant l'arrivée de l'armée de secours. Cette opinion prévalut.

Au sortir du conseil, sans perdre de temps, La Châtre monte à cheval, assigne à chacun sa place, envoie son maréchal de camp, Dragues de Commène, surveiller les alentours, et lui-même, accompagné du baron son fils, dirige en personne le tir de l'artilerie qui bat furieusement la muraille au nord de la ville, entre la route de Bourges et la rivière.

L'effet fut terrible, même excessif: « aucunes mai-« sons de la ville, appuyées dessus la muraille, vinrent « à choir quant à quant et boucher tellement de leurs « ruines, comme d'un rempart dressé exprès, la « brèche [1] ».

Malgré cet obstacle inattendu, Vaudargent s'élance sur la brèche, mais Catherine de Balzac, qui était elle-même à la tête des défenseurs, avait habilement organisé la résistance ; avec des poutres et des solives, on avait dressé des barricades infranchissables. Impossible d'avancer et même de rester sur ses positions ; Vaudargent doit reculer. Milan et ses lansquenets veulent le remplacer, ils sont repoussés à leur tour; l'endroit n'est pas tenable.

Il aurait fallu en finir de suite, ou bien y renoncer, car les Royaux arrivaient. Le parti le plus sage était

1. « Véritable narration », etc.

de s'en aller. La Châtre s'y résigna, il leva le siège sur l'heure, voulant faire croire à l'ennemi qu'il n'avait eu dessein que de faire une tentative sur la place[1]. En réalité son objectif, et il était raisonnable, était de faire une campagne rapide, plutôt que de s'immobiliser dans une position compromise.

C'était le 20 janvier 1591 ; il se dirigea vers la Chapelle-d'Angillon qui appartenait au duc de Nevers, devenu maintenant son adversaire ; il l'occupa sans résistance. C'est de là que, pour ne pas s'encombrer dans sa marche, il renvoya ses canons à Bourges, ne gardant avec lui que quelques couleuvrines plus mobiles.

Avec ce léger matériel, il parcourut le pays, se rendant maître de différentes places qui en assuraient la défense : les Aix, dont l'enceinte déjà ruinée ne pouvait l'arrêter, mais dont il démantèle le château ; Pesselière ; l'énorme donjon de Jouy, aux murs épais de plus de huit pieds, aux angles flanqués de tours, et qui, servant de repaire à des brigands plutôt qu'à des Royaux, n'en était pas moins dangereux ; enfin Montfaucon, où il dut employer ses couleuvrines, faire une brèche et pénétrer par l'assaut.

Là il reçut un renfort et s'achemina vers Sancoins dont les habitants n'ayant pas de garnison se rendirent et payèrent une contribution de 1.000 écus au soleil (soit 11.000 francs), puis, continuant sa route, il arriva à Saint-Amand, qu'il occupa, sans qu'il semble y avoir eu de résistance, quoique cependant le seigneur d'Aigues-Mortes ait perdu la vie dans cette entreprise.

1. *Ibid.* De Thou, *loc. cit.* Liv. CI.

La Châtre prit ensuite le chemin de Lignières et en passant voulut occuper le château de l'Isle. Mais il rencontra une défense sérieuse qui l'arrêta ; les fossés qui entouraient cette place, les courtines qui reliaient les tours faisaient un ensemble important. Les couleuvrines des catholiques furent impuissantes à entamer les murs, et les ligueurs ne purent y pénétrer qu'en faisant sauter la porte à l'aide d'un pétard, qui fut allumé par un homme du pays[1].

A Lignières, les habitants avaient encore le souvenir des mauvais traitements que les huguenots leur avaient infligés en 1569, aussi à la nouvelle de son approche, allèrent-ils au devant de La Châtre, pour l'assurer de leur fidélité.

La ville de la Châtre suivit cet exemple et aussi celle de Sainte-Sévère.

Revenant sur ses pas, l'armée catholique arriva devant le Châtelet. La ville appartenait à François de Bourbon, dauphin d'Auvergne, fils du duc de Montpensier, qui, rallié à Henri IV, guerroyait ailleurs ; elle résista, et on résolu de la canonner.

Le château était établi en position belle et peu abordable, La Châtre cependant, après reconnaissance, choisit une place d'où il le supposait plus facilement « abattable », et y fit dresser ses batteries, avec ordre de commencer le feu dès le lendemain.

Mais voilà qu'à minuit, il apprend que Châtillon et Arquian, avec 600 cuirasses et 1.200 arquebusiers,

1. V. notre étude, sur le château de l'Isle-sur-Arnon, précitée p. 64.

approchent à marche forcée et logent à quatre lieues de son cantonnement. Il fait venir aussitôt Commène et lui donne des instructions précises en vue du combat.

Cependant l'ennemi ne vint pas, mais fidèle à sa tactique d'éviter autant que possible, une action hasardée et pensant que, si près de l'ennemi, il ne pouvait continuer avec fruit ses opérations, il s'éloigna à la hâte dans la direction de Châteaumeillant, expédiant, pour la mettre en sûreté, son artillerie dans la place de Culan.

Châteaumeillant fut occupé le 28 janvier, puis deux jours après, La Châtre ayant repris son artillerie, dans la crainte de voir sa retraite coupée, et estimant que sa campagne était assez avancée, se dirigea vers Dun-le-Roy.

Les Royaux l'escortaient de près, ils l'avaient presque rejoint, sans cependant prendre contact avec lui, autrement que par des escarmouches d'arrière-garde, qui étaient confiées aux chevau-légers du capitaine Plaisantin, dont l'attention toujours en éveil ne laissa échapper que quelques bagages.

D'ailleurs La Châtre connaissait le pays; il savait que ses ennemis avaient peu d'infanterie, pas d'artillerie, et, lorsqu'il se voyait serré de près, il augmentait la distance par des « feux en arrière » de couleuvrines.

Cette marche était difficile, mais le chef la réglait minutieusement, chacun ne devait s'avancer qu'à son rang de bataille, les ailes étaient scrupuleusement éclairées, et l'arrière-garde toujours sur la défensive. Au passage de la rivière, à Méaulne, il y eut une forte alerte; cependant grâce au bon sens et à la prévoyance de leur chef, qui se fit protéger par son

artillerie et éclairer par ses cavaliers, les catholiques atteignirent l'autre rive.

Malgré les difficultés d'une pareille marche, La Châtre avait pu s'emparer de Châteauneuf, et il arriva enfin à Dun-le-Roy le 2 février [1].

Les soldats avaient besoin de s'y refaire, mais d'un autre côté, il tenait à ne pas être immobilisé par l'ennemi qui avait résolu de l'y bloquer. La difficulté maintenant était de sortir. La Châtre ne balança pas : au milieu de la nuit du 7 février, accompagné de toute sa cavalerie, il trompait la vigilance des Royaux, quittait la ville et, grâce à l'obscurité, pouvait gagner Bourges.

Découragé, Arquian abandonnait bientôt Dun-le-Roy, qu'il ne pouvait prendre sans canons, ce qui permettait à son rival de retrouver ses couleuvrines et ses hommes de pied.

Cette campagne fit le plus grand honneur au gouverneur du Berry pour la Ligue ; pendant six semaines, il avait déjoué les troupes royales, montré de la décision, de la rapidité et de l'adresse ; s'il avait échoué devant Aubigny, il avait eu le bon sens de ne pas s'entêter et de poursuivre, sans relâche, le plan qu'il s'était proposé : conquérir en peu de temps le plus grand nombre possible de places.

Il était arrivé à son but.

De Bourges, La Châtre s'occupa pendant plusieurs semaines, à répartir ses troupes dans les différentes

1. Pour les détails de cette campagne, V. *Véritable narration de ce qui s'est passé*, etc.... déjà citée et Palma Cayet, id.

places de la province ; Mehun, Charost, Graçay et Vierzon reçurent des lansquenets, Commène fut chargé de Dun. Puis à la fin de mai, le gouverneur se rendit à Orléans, laissant ses lieutenants continuer un succès qui le touchait personnellement, en chassant Arquian qui s'était emparé de son château de la Ferté-Bernard [1]

Orléans était fort agité et sa présence y était urgente.

Les Catholiques et les Royaux y formaient deux partis fort remuants.

Les premiers comprenaient le maire, les échevins, quelques jésuites, les religieux et presque tout le menu peuple. On les désignait sous le nom de « les Cordons » parce qu'ils s'étaient ralliés à une corporation dite du « Petit Cordon », instituée et dirigée par un prédicateur en renom, le Père Hilaret [2].

Les autres étaient l'évêque, une partie du haut clergé, des juges, des capitaines et les principaux de la ville.

Les événements qui se passaient dans la région, n'étaient pas faits pour calmer les esprits.

Henri IV était entré en Beauce avec son armée ; il avait résolu de faire assiéger Chartres, afin d'enlever aux Parisiens les secours en blé que procurait ce pays fertile, et tandis que, dans les premiers jours de février, il avait envoyé Biron investir cette ville, lui-même se tenait à Étampes et faisait surveiller les alentours par ses troupes.

1. PÉRÉMÉ, *loc. cit.*, p. 195.

2. *Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais*, t. IX, page 613, communication de M. Boucher de Molandon.

Aussitôt revenu dans la capitale de l'Orléanais, La Châtre envoya ses chevau-légers « battre l'estrade » jusque dans les rangs de l'armée du roi, et en même temps organisa le secours de Chartres, où le sieur de la Bourdaisière ne se maintenait qu'à grand'peine.

Dans ce but, il confia 200 hommes de pied au capitaine Larcheneau qui, au milieu de la nuit, devait se glisser entre les rangs des royaux et pénétrer jusqu'à la Bourdaisière. La tentative ne réussit pas ; Henri IV avait prévenu Biron qu'il eût à se méfier des coups de La Châtre ; Larcheneau fut éventé et ses troupes taillées en pièces [1].

Aucune manœuvre ne pouvait sauver Chartres, et bientôt ses défenseurs devaient « battre la chamade » pour annoncer la capitulation.

A quelque temps de là, La Châtre eut à s'occuper d'une autre entreprise qui servait non pas tant son dévouement à la cause des catholiques que le culte qu'il portait à la mémoire de celui qui avait guidé ses premiers pas dans le métier des armes.

Le jeune duc de Guise était enfermé dans le château de Tours depuis la mort de son père. Si le parti de la Ligue gémissait sur cette détention, tous ses membres n'en éprouvaient pas le même chagrin et Mayenne désirait fort peu, disait-on, une mise en liberté qui aurait pu nuire à sa situation.

Néanmoins, le 15 août 1591, le prisonnier s'échappait, et, poursuivant la même pensée, d'aucuns affirmèrent

1. Palma Cayet, *loc. cit*, p. 188. — Mém. de Cheverny, même collection, t. XXXVI, p. 192.

que cette évasion était l'œuvre du roi lui-même. Ce n'était là qu'un propos de pamphlétaire ; c'est à La Châtre que le duc de Guise devait sa liberté.

Le dévouement de celui-là vis-à-vis du Balafré s'était poursuivi au delà de la mort de son ami, et nous aurons l'occasion, en dehors de la circonstance actuelle, de voir qu'il se reporta sans réserve sur son fils.

Malgré la sévère surveillance que le gouverneur du château de Tours exerçait sur son prisonnier, ce dernier avait pu établir une correspondance secrète avec l'ami de son père.

C'est ainsi que La Châtre parvint à lui faire savoir que le 15 août, il lui ferait tenir un parti de cavaliers à proximité de la ville, qu'un cheval serait tout préparé pour activer sa fuite et que le baron de la Châtre lui-même était chargé de surveiller et de diriger l'expédition.

Guise de son côté, grâce à sa sagacité et aussi un peu avec la complicité du hasard, sut tromper la vigilance de ses gardiens, descendre à l'aide d'une corde du haut de la tour du château, traverser la ville, gagner la campagne et rejoindre l'escorte qui l'attendait[1].

C'est à Bourges que le duc de Guise se rendit; La Châtre le reçut en triomphe et ne craignit pas d'écrire à Messieurs du Parlement que « la miraculeuse déli-« vrance de M. le duc de Guise était la plus grande « grâce que Dieu ait pu lui faire, pour le récompenser

1. Nous renvoyons pour les détails curieux de cette évasion à la communication que nous avons faite à la Société archéologique de Touraine, dans la séance du mois de mars 1903. V. e *Bulletin* de cette société, année 1903, 1er trimestre.

« des services qu'il avait rendus à l'Eglise, à l'Etat et « à ce royaume[1] ».

Le gouverneur ne resta pas longtemps à Bourges; il en partit le 11 septembre, pour conduire le duc de Guise à l'armée de Mayenne.

On passa par Orléans; on espérait que la présence du jeune chef catholique y serait d'un effet salutaire, car la division y régnait de plus en plus.

Malgré cette situation troublée, le gouverneur et son compagnon reçurent un accueil autrement chaleureux qu'à Bourges; tous les corps de la ville allèrent au-devant d'eux jusqu'aux portes, ils furent conduits solennellement à la cathédrale Sainte-Croix, où l'on chanta un *Te Deum;* on tira le canon; le soir on alluma des feux de joie, puis la ville fit à Guise un cadeau de 20.000 écus, défraya tous ses officiers et les habilla de neuf[2].

Mais cela n'empêchait pas l'anarchie de régner, même dans les rangs des Catholiques, la discipline s'y relâchait; les capitaines eux-mêmes se jalousaient et se querellaient.

La Châtre profita du court séjour qu'il fit à Orléans pour agir sévèrement. Un incident se présenta qui lui permettait de faire un exemple; il le fit et nous devons nous y arrêter, parce que le fait a été souvent cité comme preuve du caractère cruel du gouverneur, alors

1. Lettre de La Châtre, du 20 août 1591, *loc. cit.*, d'après Bibl. Nat. f. fr. 3996, f° 210.

2. LOTTIN, *Recherches historiques*, déjà citées p 101, d'après manuscrit de la Bibl. d'Orléans.

qu'il faut y avoir un acte de discipline motivé, sinon excusé, par les circonstances.

La Châtre avait donné, en l'absence du gouverneur du Coudray, gentilhomme berruyer, le commandement de la ville de Meung-sur-Loire au capitaine La Plante, qui n'était pas sans valeur. Néanmoins celui-ci, dans une situation critique, causée par les attaques des royaux, n'avait pas protégé d'une façon assez efficace les troupes de du Coudray; de là entre ces deux hommes une inimitié mortelle.

La Châtre, dans l'intérêt de son parti, avait ordonné à du Coudray de passer outre à sa rancune et de vivre en bonne intelligence avec son camarade. Il avait même ajouté que s'il continuait à l'attaquer il considérerait ce procédé comme une injure personnelle.

Du Coudray ne tint aucun compte de cette injonction et, rencontrant son rival dans les rues de la ville, le frappa de sa dague et le tua. Ne fallait-il par faire un exemple? Le gouverneur fit venir le meurtrier et le reçut par ces paroles : « Eh bien, vous avez donc fait « des vôtres, à ce que je vois, nonobstant ce que je « vous ai commandé et prié. »

Pour toute réponse du Coudray allégua que, si ce qu'il avait fait était à refaire, il agirait de la même façon. C'est alors que La Châtre, sans plus attendre, lui passa son épée au travers du corps, sur les marches mêmes de son palais de l'Etape [1].

C'était certainement expéditif, même pour les temps troublés de la Ligue. Cependant la justice militaire

1. « Véritable narration », etc., *ibid.* — LOTTIN, *loc. cit.*

n'autorise-t-elle pas de nos jours, un chef à obtenir l'obéissance de ses subalternes, en temps de guerre, par les moyens les plus extrêmes ?

La Châtre ne pouvait s'éterniser dans Orléans, il lui fallait partir ; il songea à nommer gouverneur de la ville un homme dont il avait pu apprécier la valeur dans sa dernière expédition en Berry : Dragues de Commène.

Celui-ci reculait devant les difficultés de sa tâche. « Si votre prudence et votre autorité, disait-il, n'ont « pu assoupir ceux d'Orléans, quelle apparence y a-t-il « que je le fasse? » A quoi La Châtre répondait que « quand bien même les affaires d'Orléans seraient « parvenues au plus grand mal, il faudrait faire en tel « cas tout, ainsi qu'à un membre malade, abandonné « par les médecins ; pour cela, ne se lasser d'alimenter « et d'en avoir soin jusqu'au dernier soupir et, puisque « l'occasion l'appelait à telle charge, qu'il ne la pouvait « refuser, étant obligé d'apporter pour le bien de son « parti tout ce qui était en sa puissance[1] ».

Commène finit par accepter et sa sage administration devait amener la tranquillité dans Orléans, tandis que La Châtre s'acheminait vers Paris, conduisant le duc de Guise à l'armée de Mayenne.

CHAPITRE XIII

1591-1593

La Châtre est envoyé pour traiter avec les Espagnols. — Campagne de Normandie. Plan de La Châtre pour

1. Palma-Cayet, *loc. cit.*

recouvrer Rouen. Combats de Folleville, d'Aumale. Siège de Neufchâtel. — Louis de la Châtre fait prisonnier à Yvetot. — Retour de La Châtre à Orléans. Il s'attaque à ceux du Cordon, qui réclament une garnison espagnole. — Mariage de Louis de la Châtre. — Expédition dans le Dunois. — Dernières opérations militaires de La Châtre contre les armées royales.

Les affaires de Mayenne allaient mal; la mort du vieux duc de Bourbon, celui que les Ligueurs appelaient Charles X, l'avait laissé seul chef des catholiques, mais elle avait semé la division dans le camp.

Il avait eu à réprimer la sédition des Seize à Paris, et Henri IV avait profité de ce que son ennemi était occupé ailleurs, pour aller mettre le siège devant Rouen.

Mais cette ville lui avait présenté une résistance opiniâtre, qui, avec le secours de tous les Ligueurs, pouvait se transformer en triomphe.

Cependant ceux-ci étaient trop faibles pour obtenir un résultat efficace, et ils eurent encore recours au duc de Parme, qui était toujours dans les Pays-Bas.

C'est dans le but d'obtenir cette intervention que Mayenne entreprit, dans le mois de décembre 1591, des négociations avec les Espagnols, et les pourparlers eurent lieu à la Fère.

Le duc de Parme était représenté par Don Diego d'Ibara et Jean-Baptiste Taxis. Quant à Mayenne il

confia les intérêts de son parti au président Jeannin et à Claude de la Châtre[1].

La pensée des Espagnols était de profiter de la situation pour faire obtenir la couronne de France à l'Infante Sérénissime Isabelle, et Don Diégo répondait à la demande de secours de Jeannin et de La Châtre, en réclamant un congrès, dans lequel celle-ci serait proclamée reine de France, après avoir choisi un époux, avec l'agrément du roi son père et des princes français.

La Châtre, dès ce jour, commença à s'élever contre de pareilles prétentions. S'il était Ligueur il était aussi Français, et toute introduction de l'élément étranger sur le trône des Valois devait trouver en lui un adversaire opiniâtre ; la suite de cette étude le montrera.

Cependant il s'agissait de ne pas brusquer les choses, afin d'obtenir ce qu'on désirait, sans rien accorder. Le président Jeannin, qui avait été ambassadeur en Espagne, sut revêtir de formes diplomatiques les sentiments de son collaborateur. Les deux envoyés expliquèrent que la loi salique, règle fondamentale du royaume, était un obstacle aux prétentions de l'Espagne, qu'il ne fallait pas chercher à résoudre si tôt une telle question, mais qu'avant de pouvoir présenter de semblables propositions, il était nécessaire de les appuyer par un succès militaire[2]. Leur avis prévalut.

Le duc de Parme se décida à agir, et le 2 janvier 1592 il opéra à Nesle sa jonction avec l'armée de Mayenne, que La Châtre avait déjà rejointe.

1. De Thou, *ibid.*, CII.
2. Idem, *ibid.*

La première chose à faire était de déterminer comment on s'y prendrait pour secourir Rouen, et les généraux se réunirent en un conseil auquel assistait La Châtre.

Trois plans de campagne furent proposés.

Le premier consistait à envoyer par mer un renfort de 1.000 hommes qui ravitaillerait la place et lui permettrait de résister jusqu'à la fatigue complète d'Henri IV.

Un autre voulait que l'armée alliée se rendît directement à Rouen par Beauvais et tentât une entreprise d'autant plus difficile que sa marche allait être arrêtée par les nombreuses petites places qui tenaient pour le roi.

La Châtre était l'auteur du troisième plan de campagne ; il était hardi mais avait chance de succès.

Il consistait à laisser Henri IV croire à une marche directe sur Rouen, à jeter des ponts sur la Seine à hauteur de Meulan, à y faire passer toute l'armée et à se rendre par la rive gauche jusqu'aux faubourgs de la ville assiégée.

Les avantages étaient multiples ; on traversait un pays riche qui nourrirait facilement l'armée, on s'appuyait sur Verneuil et Dreux et on menaçait Chartres, enfin on s'isolait du maréchal d'Aulmont qui était en Bourgogne, tandis qu'on se rapprochait du duc de Mercœur occupé à guerroyer dans l'Anjou. L'effet de cette tactique serait le suivant : ou bien le roi de Navarre lèverait le siège pour offrir la bataille, et alors le résultat demandé serait obtenu, ou il continuerait à serrer la place, et l'armée alliée devrait chercher le point

faible de l'assiégé afin de le percer et de ravitailler la ville [1].

Cette proposition, qui était ingénieuse et révélait un homme de guerre, eut un plein succès; le duc de Parme pria La Châtre de la lui rédiger par écrit, afin qu'il puisse l'étudier à loisir et finalement elle fut adoptée par les alliés [2].

En effet, les armées se mirent en marche directement sur Rouen par Amiens, mais soit que l'on ait voulu modifier l'idée première, soit plutôt que la venue d'Henri IV, levant effectivement le siège de Rouen, ait rendu impossible la diversion projetée, au lieu de se rapprocher de la Seine et de la traverser, on s'achemina par Aumale.

L'armée catholique était divisée en trois corps, dont le premier était l'avant-garde, commandée par le duc de Guise, qui en avait confié les deux ailes à Louis de l'Hopital, seigneur de Vitry, et à Claude de la Châtre [3], heureux, dans cette position exposée, de pouvoir mettre en valeur ses brillantes qualités de général de cavalerie.

1. Avis de M. de la Chastre donné à M. le duc de Parme étant à Nesle, au mois de janvier 1592, pour le secours de la ville de Rouen. Bibl. Nat. manuscrit f. fr. 500 Colbert. T. 31 f° 33. Cette lettre portait comme adresse : « Avis donné par « nous à M. le duc de Parme, au conseil tenu à Nesle pour le « secours de Rouen, en présence de M. de Mayenne et de plu- « sieurs capitaines, tant Français qu'étrangers. Le dit duc de « Parme l'a voulu avoir par écrit. »

2. Robert Estaintot, *la Ligue en Normandie.* — Paris, Aubry 1862, page 225.

3. Davila, *loc. cit.*, XII, p. 929.

C'est à cette place que nous allons le voir guerroyer en Normandie, se mesurer fréquemment avec le duc de Nevers et même avec Henri IV, sans que cependant sa valeur ait pu contrebalancer l'apathie du duc de Parme et surtout avoir raison du génie militaire du roi de France.

Celui-ci, à la nouvelle de l'approche de l'ennemi, laissa au maréchal de Biron le soin de continuer le siège de Rouen et se porta lui-même à la rencontre des alliés.

Il arriva ainsi le 1er février à Folleville, petite bourgade située à l'entrée de la Picardie, et le premier contact entre les deux armées eut lieu.

Henri IV, laissant derrière lui le gros de sa cavalerie confiée au duc de Nevers, s'était avancé jusqu'au village, avec un simple détachement, lorsqu'il y rencontra les avant-gardes de Vitry et de La Châtre [1], qui, soutenues par un assez gros renfort, s'étaient avancées pour opérer une reconnaissance.

Le froid était rigoureux et la terre couverte de neige, néanmoins Henri IV les fit attaquer par le baron de Biron et M. de Lavardin ; mais La Châtre et Vitry se défendirent si vigoureusement, que les Royaux furent repoussés avec perte.

Le roi, par une de ces interventions hardies, dont il avait le secret, s'élança, à la tête de 200 chevaux, pour dégager ses compagnons et envoya à Nevers l'ordre d'avancer. Le duc de Parme tenait encore à ménager le sang espagnol et, quoique averti, il ne voulut pas

2. Sully, *Mémoires* t. II. LIV. p. 65.

livrer bataille ; il arrêta son armée, et de part et d'autre on se retira.

Quatre jours plus tard, c'était le 5 février, un nouvel engagement eut lieu auprès d'Aumale.

Henri IV qui, avec son activité et sa fougue habituelles, avait voulu diriger lui-même une reconnaissance, fut blessé d'une arquebusade, et aurait pu être fait prisonnier sans l'intervention du duc de Nevers, qui accourut protéger sa retraite et s'offrit aux charges furieuses de Vitry et de M. de la Châtre. Mais nous croyons qu'ici le héros de cette escarmouche fut le fils du Gouverneur du Berry[1]. Néanmoins si le duc de Parme, fidèle à son système, n'avait pas refusé de faire donner toute l'armée, ce combat se serait peut-être changé en victoire pour les Catholiques.

Peu de temps après, le général espagnol se décidait enfin à mettre le siège devant Neufchâtel, où Henri IV, pour laisser à son armée le temps de se remettre de l'alarme d'Aumale, avait enfermé Givry avec 700 gendarmes ou carabins.

Les murs de la ville étaient mauvais, ils furent bientôt réduits par le canon et Givry dut capituler. Le duc de Parme, assez irrité de son temps perdu, voulait se montrer impitoyable pour les vaincus. Heureusement, Givry était le filleul de La Châtre[2]. Celui-ci intervint auprès du prince espagnol, lui démontra la grandeur du dévouement qu'avait montré Givry, en se

1. DAVILA, *Ibid.*, p. 934. Cependant d'après DE THOU, CII, il s'agirait bien de Claude de la Châtre.

2. DAVILA, *Ibid.*, p. 936.

sacrifiant pour le salut de l'armée à laquelle il appartenait, et le bon effet que devait produire pour tous l'exemple d'une telle abnégation.

Le duc de Parme se laissa fléchir, et accorda des conditions extrêmement honorables.

Cette intervention de La Châtre mérite d'être remarquée, car elle vient, une fois de plus, à l'encontre de ceux qui ont voulu faire de celui-ci un chef inexorable et inaccessible à tout sentiment de pitié.

Les rencontres se multipliaient, dans cette guerre d'escamouches et La Châtre, par sa position à l'avant-garde, était le plus souvent appelé à donner de sa personne.

C'est ainsi qu'au sortir de Neufchâtel, il était en tête avec Vitry, quand le baron de Biron fondit à l'improviste sur sa troupe. L'affaire fut assez chaude, mais Biron dut se retirer devant le renfort qui arrivait[1].

Le 17 février, à Bure, entre Neufchâtel et Dieppe, La Châtre accompagnant le duc de Guise se vit attaquer par le roi lui-même, qu'escortait le duc de Nevers : il fut moins heureux, car les onze cornettes de cavalerie et les cinq régiments de pied qu'il commandait durent se retirer en désordre ; ce fut un échec complet[2].

Cependant Claude de la Châtre ne devait pas rester plus longtemps dans l'armée de Mayenne ; ses affaires l'appelaient ailleurs, et il laissa son fils, le baron, combattre à sa place. Ce ne devait pas d'ailleurs être pour lontemps, car le 28 avril, le jeune homme était fait

1. DAVILA, *Ibid.*, p. 938.

2. Lettres missives d'Henri IV, id., t. III. p. 569.

prisonnier à la bataille d'Yvetot [1], enfermé dans le château du Pont-de-l'Arche, dont il ne sortit qu'au mois de novembre, grâce à la protection de deux jeunes femmes dont il s'était gagné le cœur [2].

Quant au père, accompagné de Vitry, il était arrivé à Paris le 12 avril ; il n'y demeura pas ; la division qui régnait dans la capitale entre les « Seize », qui voulaient un souverain espagnol, et les « Politiques » réclamant un roi catholique, ne lui plaisait pas. Il se borna à se présenter devant l'assemblée de la ville, où il était convoqué ; il y entra l'épée au côté « sans opiner », et prêta le serment à l'Union des catholiques, ainsi que le prescrivaient les articles du du 1er décembre 1591 [3].

De suite il se rendit à Orléans, dans le gouvernement duquel il venait d'être confirmé par Mayenne d'une façon plus officielle [4].

1. *Mém.*, de Philippe Hurault, comte de Cheverny, collect. Petitot. T. XXXVI. p. 210 et *Journal de l'Etoile* (Henri IV), même collect. T. XLVI. p. 252.

2. Estaintot, *loc. cit*,, 267. — Lettres missives d'Henri IV. T. III. Lettre du 6 nov. 1592 au marquis de Pisani. — De Thou : Liv. CIII p. 512.

3. *Mém. de l'Etoile*. *Ibid.* — V. aussi Daniel, *Hist. de France*. T. IX p. 624.

4. A la date du 26 fév. 1592, furent signées par le Duc de Mayenne les lettres par lesquelles il confère à Claude de la Châtre les fonctions de gouverneur d'Orléans. Ces lettres, qui font aujourd'hui partie des archives d'Orléans, y ont été placées par M. Boucher de Molandon, en déc. 1890. Elles ont été publiées dans le T. IX p. 613 du *Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais* On y lit : « Charles de Mayenne etc. à tous « ceux etc ., après les états de Blois nous avions prié le sieur « de la Châtre de prendre soin du dit gouvernement d'Orléans, « en attendant que le sieur de Cheverny se fût ouvertement

Commène n'y avait pas pu conserver l'autorité nécessaire pour maintenir la paix entre ceux du « Cordon » qui, représentant les Seize, demandaient à grands cris une garnison espagnole, et les Franc-Bourgeois qui avaient la modération des Politiques. Les premiers voulaient avoir des églises, pour y faire prêcher en toute liberté des prédicateurs à la solde des espagnols.

La Châtre s'attaqua directement à eux, il fit même expulser un capucin trop ardent, et il aurait agi avec plus de vigueur, s'il avait eu l'argent et les hommes qui lui manquaient [1].

Mais à côté des Catholiques, le gouverneur devait s'occuper des Royaux; Henri IV avait transféré le présidial et les autres juridictions d'Orléans dans la ville de Beaugency. D'Entraigues, qui y commandait, avait noué des intelligences avec les Francs-Bourgeois pour surprendre la capitale de la province, et le roi lui-même approchait.

La présence de La Châtre ôta à Henri IV tout espoir de réussir dans cette entreprise.

« déclaré du parti catholique, lequel s'étant depuis déclaré du « parti hérétique, nous avons commis le gouvernement tout entier « au dit sieur de la Châtre, ne pouvant faire une meilleure ni « plus digne élection. Et d'autant que depuis nous ne lui avions « fait expédier aucun pouvoir par inadvertence, craignant qu'il « en fût recherché à l'avenir. Aujourd'hui nous les commettons « ordonnons etc... au dos on lit : Le dit sieur de la Châtre a « été reçu gouverneur et lieutenant général des dites villes et « bailliage d'Orléans suivant les lettres présentement lues et « a fait le serment pour ce requis etc... » Paris le 14 avril 1592, « signé « Du Tillet ».

1. Lettre de La Châtre à Mayenne du 29 juillet 1592, datée d'Orléans *ibid.*, Bibl. Nat. ms. fr. 4718 f° 32.

Ce fut vers cette époque néanmoins que les ligueurs du Berry reçurent la visite de leur chef. Il ne les avait pas vus depuis longtemps et les effets de cette absence se faisaient sentir. Henri IV avait transporté le présidial de Bourges à Sancerre ; ce qui n'avait pas peu contribué à agiter les esprits.

Dans le reste de la province, la guerre avait eu des phases diverses.

Plusieurs défections s'étaient produites. Le capitaine Chevalier, qui commandait à Mehun-sur-Yèvre avait voulu livrer la place aux Royaux. On éventa la trahison et il fut pendu. Le duc de Nevers s'était emparé de Sancoins et menaçait Dun-le-Roy. La Châtre avait dû donner l'ordre de réparer les remparts de cette place pour rendre courage aux habitants.

M. de Vatan avait bien subi un échec devant Graçay, mais il s'était emparé de Châtost et y avait exercé de cruelles représailles.

Cette situation réclamait l'œil du gouverneur. D'ailleurs celui-ci avait une autre préoccupation en venant en Berry, il s'agissait de traiter du mariage de son fils Louis avec Urbaine de Montassier, fille du comte de Montassier et de la princesse de Conty[1].

Cette union fut célébrée à la fin de l'année. Mais auparavant La Châtre était déjà retourné dans l'Orléanais, où il devait diriger des opérations militaires pour élargir le cercle qui menaçait de l'étrangler. Il lui fallait sans cesse surveiller la campagne, battre l'estrade et même entreprendre de véritables expéditions.

1. Palma-Cayet : *ibid.*, p. 68. — Anselme : *Hist. généalogique des grands officiers de la couronne.* T. VII p. 370.

C'est ainsi qu'avec quelques canons, il alla s'emparer de Châteauneuf-sur-Loire, et poussa même jusque dans le Dunois afin d'y trouver des ressources qui devenaient rares.

Il emmena avec lui deux canons et 1.500 soldats et alla à Cloys où il séjourna quinze jours, envoyant ses hommes jusqu'au château de Montigny-les-Cloys y faire prisonnier le fils du châtelain. Il parvint de la même façon à rançonner Courtallain, Morée, Fresteval et Marchenoir. Mais Lierville, qui commandait à Châteaudun, ayant fait avancer les royaux pour le combattre, il dut faire sa retraite sur Orléans. Il l'opéra en bon ordre, par Bacon, emmenant avec lui plusieurs habitants de Cloys qu'il garda comme ôtages, jusqu'à ce que fussent payées les rançons qu'il avait fixées[1].

Les Ligueurs n'avaient pas partout le même succès, et sinon La Châtre lui-même, tout au moins ses troupes, éprouvaient les funestes effets des qualités militaires du roi, s'il faut en croire ce billet que Henri IV écrivait au duc de Nevers le 18 septembre : « Mon cousin, ces « gens-là n'ont point de courage, ils se sont rendus ce « matin à ma discrétion, ils étaient 5 à 600 soldats du « sieur de la Châtre. J'espère être de bonne heure « demain à Estampes. Bonjour mon cousin[2] ».

Enfin au commencement de l'année 1593, La Châtre est encore à Bourges. Il apprend que Déols, qui était au pouvoir des Ligueurs, est assiégée par les troupes

1. Abbé Maugis : *Chevauchée de la Ligue dans le Dunois. — Bulletin de la Société Dunoise*, n° 124 oct. 1900.

2. Lettres missives d'Henri IV, id., L. VIII p. 418.

royales et qu'un autre corps s'apprête à investir Dun-le-Roy.

Accompagné du duc de Guise, il accourt à Déols, mais il est trop tard, la ville s'est rendue. Rapidement alors, les Ligueurs retournent en arrière, fondent sur Dun-le-Roy, où leur présence suffit pour dégager la place.

Cependant la Ligue expirait. La division qui s'était creusée entre les Politiques et les Seize avait tué la puissance de Mayenne et les bruits qui couraient déjà de la prochaine conversion d'Henri IV lui enlevaient des partisans. Enfin, les prétentions espagnoles, de mettre l'Infante sur le trône de France achevaient de retirer les vrais patriotes du rang des ligueurs.

Pour occuper les troupes mêlées à celles du pape et du roi d'Espagne on avait été assiéger Noyon au mois de février; La Châtre faisait partie de l'expédition[1], mais il n'y resta pas longtemps. Les sentiments catholiques du roi, en s'éveillant, le rapprochaient de son souverain, il quitta bientôt Noyon pour ne plus tirer l'épée contre le roi de France.

CHAPITRE XIV

1593-1594.

La Châtre est créé Maréchal de la Ligue. — Il est envoyé à la conférence de Suresnes. — Il s'oppose aux prétentions du Légat et de l'ambassadeur d'Espagne.

1. Davila : *Ibid*, p. 1038,

— Il se rapproche de plus en plus d'Henri IV. — Intervention de l'Archevêque de Bourges pour opérer son ralliement. — Déclaration du Légat à La Châtre. — Trève. — Pacification de Bourges et d'Orléans. — Soumission de La Châtre.

Dans le but de se tirer d'embarras, le duc de Mayenne avait convoqué les Etats généraux à Paris pour le 26 janvier. Afin d'y augmenter le nombre des députés, il avait créé une promotion de maréchaux qui devaient y avoir entrée. La Châtre fut élevé à cette dignité, en même temps que Bois-Dauphin, Rosne et Saint-Paul, il en avait déjà peut-être le rang depuis plus d'un an, mais [1] c'est à cette époque seulement qu'il en reçut le titre officiel.

Mayenne espérait avoir ainsi des instruments plus souples et plus dévoués à ses intérêts.

On connaît la réponse de M. de Harlay de Champvallon, quand le duc lui apprit cette nouvelle : « Prenez garde, Monsieur, vous avez fait aujourd'hui « des bâtards qui se feront légitimer à vos dépens [2] ».

C'était une prophétie.

Le maréchal n'assista d'ailleurs pas de suite aux séances des États, qui s'étaient ouverts le 26 janvier.

1. M. Lottin, *loc. cit.*, avance d'après le manuscrit de la mairie d'Orléans et avec Mezerai que dès le 15 juillet 1591, La Châtre fut élevé au grade de Maréchal de France., *ibid.*, p. 101. Cette date est certainement trop en avance. Il existe à la bibliothèque municipale d'Orléans, n° 788 (H. 1828), les lettres patentes enregistrées le 25 janvier 1593 qui attestent que cette nomination, faite le 21 février 1592 au camp de Maugiron, n'a été enregistrée qu'en 1593.

2. Maimbourg : *Hist. de la Ligue* II p. 364.

Il n'y arriva que le 9 mai, y prêta serment le 16, et se retira [1] attendant que ceux-ci aient enfin fini par accepter une conférence entre les représentants de la Ligue et ceux du roi.

L'entrevue eut lieu le 29 avril à Suresnes. La Châtre s'y présenta avec de Rosne, de la part des Catholiques [2]; il avait en face de lui l'archevêque de Bourges, dont les efforts tendaient de plus en plus à obtenir d'Henri IV une abjuration publique, qui était imminente.

La conférence de Suresnes conclut à une trêve qui eut lieu le 3 mai.

Quelques jours après, le 13 mai, c'est le légat du pape qui réunit dans son palais le duc de Feria, ambassadeur d'Espagne, les ducs d'Aumale, de Guise et d'Elbeuf, ainsi que les députés des Etats; La Châtre, à ce titre, assiste à la réunion avec M. de Montolin, il y représente la noblesse [3], et il se prononce avec véhémence contre les propositions de l'ambassadeur, qui émet la prétention de donner le trône à l'Infante d'Espagne.

Cette lutte contre l'étranger, que La Châtre avait engagée dès la conférence de Nesle, qu'il soutint plus ouvertement à Orléans contre ceux du Cordon, il va maintenant la poursuivre avec énergie et il usera de toute son influence auprès du duc de Guise, pour le

1. Procès-verbaux des Etats généraux de 1593, publiés par M. Auguste Bernard dans les documents inédits de l'histoire de France.

2. DAVILA : *loc. cit.*, p. 1046 et procès-verbaux déjà cités.

3. L'ETOILE : *Journal d'Henri IV.*

soustraire au rôle qu'on voulait lui offrir, en le mariant avec l'Infante.

Pour le moment il ne craint pas de dire bien haut qu'il désapprouve les manifestations des Seize; il s'attaque à leurs prédicateurs qui prêchent pour l'Espagnol et, rencontrant un jour Jean Boucher, curé de Saint Benoît, un des plus ardents, il lui lance cette apostrophe que : « bien leur prenait, à tous, d'avoir un bon gouverneur, « pour ce qu'autrement on leur eût appris à prêcher « l'Évangile sans se mêler des affaires de l'Etat, où ils « n'entendaient rien[1]. »

Cependant les États généraux poursuivaient leurs séances, le maréchal de la Châtre y prenait maintenant une part active. Outre les pouvoirs dont il était déjà porteur, il s'était fait donner une procuration par plus de 800 bourgeois de la ville d'Orléans, pour réclamer en leur faveur une trêve préparatoire à la paix[2].

La question fut portée à la séance du 14 juin, La Châtre la soutint avec énergie, malgré de Rosne qui s'y opposait au nom du clergé[3]. Enfin elle fut adoptée, et lui-même désigné pour traiter en compagnie de de Rosne, Bassompierre, Villeroy, des présidents Jeannin et Dampierre[4].

Puis on aborda les propositions des Espagnols. Le maréchal s'engagea énergiquement dans la discussion, il se multiplia en conférences chez le duc de Mayenne,

1. *Journal de l'Étoile : ibid.*, à la date du 7 juin 1593.
2. Procès-verbaux des Etats généraux de 1593, id.
3. L'Etoile, *ibid.*
4. Procès-verbaux, id.

dans la Chambre de la Noblesse et jusque chez le cardinal de Plaisance, légat du pape, où avaient lieu les pourparlers.

Son rôle est résumé dans le procès-verbal des Etats généraux, et les arguments qu'il fournit montrent la disposition de son esprit.

« La proposition des Espagnols, de mettre l'Infante sur le trône de France, dit-il en substance, est pleine d'artifices. Ces gens-là, en promettant sa main à un prince français, veulent l'adoucir « comme par un petit « morceau de sucre ». Il faut les repousser, je ne suis point de ceux qui désirent traiter avec le roi de Navarre hérétique, mais je suis avec ceux qui pensent que, quand il sera catholique, il nous donnera plus de sécurité et d'honneur que les Espagnols. »

Telle était la déclaration qu'il développait le 25 juin dans une assemblée toute particulière qui avait lieu chez le duc de Mayenne.

Le lendemain il revient encore à la charge et veut tout au moins, qu'avant d'examiner la proposition du mariage de l'Infante, on sache avec qui on veut la marier. Et le même jour il déclare à l'assemblée tenue au Chapitre de Saint-Martin que les Espagnols sont des « gens fourbes; si nous traitons jamais avec eux, ajoute-« t-il, ils nous tiendront comme font Indiens en leurs « conquêtes ».

Le 1er juillet on se réunit chez le cardinal Pelvée[1] et

1. Nicolas de Pelvée archevêque de Reims, qui, après avoir passé plusieurs années à Rome, était revenu en France pour y soutenir la Ligue. Maintenant Pelvée présidait l'ordre du clergé aux Etats de Paris.

il répond, aux intransigeants qui refusent de traiter avec le roi protestant, que le roi catholique a bien parfois accordé des trêves aux Pays-Bas hérétiques et que le Pape lui-même a négocié en faveur de ses sujets d'Avignon avec Lesdiguères également hérétique.

Mais les Espagnols précisent leurs propositions, ils offrent de choisir le duc de Guise, pour en faire l'époux de l'Infante.

Le maréchal combat avec indignation ce projet: « Je « suis disposé, déclare-t-il, de favoriser tout ce qui est « fait pour l'avancement de la grandeur de M. de « Guise. Je ne saurais me montrer ingrat pour le fils « de celui que j'ai tant honoré, servi et aimé. Mais « c'est pour cela que je déclare la proposition inaccep- « table. Il faudrait au duc une forte armée, afin d'assu- « rer son autorité dans la division qui éclatera entre « ceux qui resteront fidèles au mari de l'Infante, et « ceux qui s'attacheront au roi de Navarre converti. « Les Espagnols sont des trompeurs qui vous perdront « si vous les croyez. »

Et le 14 juillet, s'adressant à la Chambre de la Noblesse, il lui démontre que ses membres sont trop généreux pour supporter la domination d'une femme [1].

En même temps La Châtre continuait de guider le duc de Guise de ses conseils, il lui faisait comprendre le ridicule de la position qu'on voulait lui imposer, et il le conduisait lui-même le 20 juillet, accompagné de

1. « Sept avis de La Châtre concernant des propositions des Espagnols » Imp. à la suite des procès-verbaux des Etats de 1593 *loc. cit*,, p. 726 appendice.

Saint-Paul, chez le duc de Feria pour y porter son refus.

Cinq jours après, Henri IV abjurait.

Il semble qu'à cette époque plus rien n'empêche La Châtre de rentrer sous l'obéissance du roi.

S'il s'était jeté du côté des rebelles, tout le démontre dans sa vie, c'est parce que ses sentiments catholiques étaient froissés devant un hérétique, monté sur le trône de saint Louis. Mais dès lors tout change, et les rapprochements entre Henri IV, converti, et le Ligueur vont s'accentuer tous les jours.

D'ailleurs, le roi lui-même y travaillait. La Châtre était un de ceux qu'il désirait le plus voir devenir fidèle. Dès le lendemain de son abjuration, il envoie l'archevêque de Bourges dans son diocèse, sous prétexte d'y visiter ses ouailles, mais Renaud de Beaune, qui avait déjà ramené Henri IV dans le giron de l'Eglise catholique, avait comme secrète pensée d'attacher le gouverneur à l'autorité royale.

Il se fait accompagner du maréchal et il constate dans ce voyage d'octobre, combien celui-ci est scandalisé par les procédés des Espagnols [1].

Cependant tout n'est pas fait encore, et La Châtre n'ose pas se décider ouvertement; sur le bruit qui court de son désistement, il ne veut pas avouer ses sentiments, il fait même démentir la nouvelle. L'Etoile qui n'a jamais été favorable au maréchal lui fait prononcer le serment qu'il sera le dernier à se rallier [2].

1. DAVILA : *ibid.*, p. 1073.

2. *Journal d'Henri IV*, à la date du 30 déc. 1593. — Henri MARTIN T, X p. 325.

Cette assertion nous semble bien sévère, car dans cette même année 1593, il n'est pas de démarches qu'il n'ait faites pour dissuader le duc de Guise de l'alliance espagnole, il a même, aux Etats généraux, déclaré ses sentiments favorables à Henri IV converti, et dans les premiers jours de l'année qui suit, il ne craint pas de s'ouvrir à Mayenne lui-même : « Pensez à la religion, « à votre maison, à votre famille, lui écrit-il, et n'as- « sujétissez pas ces choses si précieuses sous la domi- « nation de l'Autriche[1] ». Il l'engage fortement à traiter avec Henri IV et ses conseils sont bons à citer, car ils révèlent ce que cachait l'âme d'un des plus obstinés Ligueurs.

« J'ai appris par votre lettre, lui mande-t-il le « 10 janvier, les difficultés que fait le roi de Navarre à « vos propositions ; sans doute il a reçu de mauvaises « nouvelles de Rome. Mais les étrangers nous font des « conditions si dures que peu de gens les veulent goû- « ter. Appelez donc les princes, les provinces et les « communautés de vos villes et demandez-leur leur « avis sur la paix. Ainsi vous les lierez à ce qui aura « été décidé. La première chose pour parvenir à la « paix regardera la religion, mais vous aurez alors « avec vous tous les catholiques rangés autour du roi « de Navarre, et le Saint-Père n'aura plus sujet de se « plaindre. Quant au temporel, la France s'en rappor- « tera à vous. Si le roi de Navarre s'opiniâtrait sur les « choses de la religion, sa conversion serait suspectée

1. Letttre de... janvier 1594 à Mgr le Duc de Mayenne *loc. cit.*, d'après Bibl. Nat. 4766 f° 194-195.

« et il en perdrait tout le fruit. En traitant ainsi de la « paix, vous arrêterez tous les traités particuliers qui « vous effrayent. Je ne doute pas que vous puissiez « faire entendre raison au Saint-Père [1]. »

La cour de Rome, dont les légats demeuraient sous l'influence des Espagnols, était alors en effet le plus grand obstacle au rétablisssement de la paix dans le royaume.

Henri IV avait abjuré, il avait envoyé près du pape, pour y traiter de sa réconciliation et obtenir l'absolution, le duc de Nevers, cet esprit pondéré et réfléchi que nous connaissons.

Mais Clément VIII, abusé par son entourage, avait refusé de le recevoir et, à Paris, le légat voyant le terrain faiblir s'adressait aux chefs de la Ligue pour raffermir leur résistance.

C'est ainsi que dans une lettre du 20 janvier, celui-ci fit à La Châtre une communication significative.

Il l'informe, non sans triompher, que Clément VIII est résolu à ne rien accorder au roi malgré les instances du duc de Nevers, « cela conformément aux « canons de l'Eglise, qui défendent d'imposer le sacre- « ment de pénitence à ceux qui sont impénitents ».

Le cardinal de Plaisance s'étonne des bruits qui courent sur le maréchal de la Châtre, relativement à ses dispositions de traiter ; il le supplie de lui dire ce qui en est : « Je vous prie affectueusement, ajoute-t-il, « de vous montrer semblable à vous-même, et je prie

1. Lettre de La Châtre à Mgr le Duc de Mayenne du 10 janvier 1594 : *loc. cit.*, 193 f° 3.

« Dieu qu'il vous donne des conseils et des résolutions « plus conformes à sa sainte volonté [1] ».

La Châtre reçut cette missive à Orléans, et il y répondit de suite :

« J'ai reçu votre lettre du 20 de ce mois, et je vous « remercie, Monseigneur, de l'honneur que vous me « faites de m'assurer de votre bienveillance. Je ne suis « pas d'un jugement capable de disputer des choses « d'un si grand poids. Je m'en rapporte aux Docteurs, « encore que j'estime qu'ils ne soient pas juges définitifs, pour juger des choses qui ne peuvent se ré- « soudre que les armes à la main, pour la ruine des « royaumes. Sans offenser Sa Sainteté, je me permettrai de dire qu'une sentence plus modérée eût été « plus utile à la France et à la religion, car une telle « sentence risque de faire sombrer les intérêts catholiques. J'ai été baptisé en la religion catholique, « apostolique et romaine. J'en ai fait profession toute « ma vie et j'aimerais mieux, plutôt que de m'en départir, la mort soudaine, et si j'avais quelques scrupules, je prendrais volontiers votre avis. Je n'ai pas « traité directement ni indirectement avec le roi de « Navarre comme on vous en a donné avis. Il y a dans « cette ville certains qui se nomment zélés de Saint- « François et qui n'en gardent point l'ordre en matière « d'argent ; ils en prennent à toutes les mains, ce qui « doit les rendre moins croyables. J'ai bien donné « avis à M. de Mayenne qu'à l'imitation de plusieurs « autres, j'ai consenti, depuis deux jours, une trêve

1. *Mém.* du Duc de Nevers *Ibid.*, p. 673 et suiv.

« pour traiter de la levée des tailles. Je ne tiens pas ce « peuple par la force armée ; il faut donc que j'agisse « avec prudence. M. de Mayenne peut se souvenir que « je lui ai dit que si, durant la trève, il ne se prépare « un accord général, il tomberait en grand danger, ce « que je cherche à éviter [1]. »

Cette lettre dont, la fin seule a été reproduite par le savant auteur de l'histoire du Berry[2], était intéressante à connaître dans son entier, car, loin d'être une marque de duplicité, dans laquelle La Châtre cherche à cacher son jeu, elle affiche, au contraire, dans sa première partie, une louable indépendance et une résolution manifeste de se soustraire à toute influence du dehors.

En même temps qu'il écrivait au légat, le maréchal s'ouvrait à Mayenne et il nous faut le suivre encore dans cette nouvelle lettre, pour y connaître l'état d'âme de ce Ligueur qui va faire sa soumission.

« J'ai reçu, écrit-il, la lettre que vous m'aviez en- « voyée par d'Abincourt ; il vous représentera l'état « dans lequel il nous a trouvés, disposés que nous « sommes à vous rendre les services et respects que « vous pouvez désirer. Vous vous souviendrez de ce « que je vous ai dit touchant les événements qui « peuvent arriver, si à la fin de cette trêve vous ne « prenez pas quelque résolution. Personne ne désire « plus le repos que ceux de cette ville. D'Abincourt

1. *Mém.* du Duc de Nevers : *ibid.*

2. RAYNAL : *loc. cit.*, IV page 209. Il est regrettable pour la mémoire du Maréchal de la Châtre, que M. de Raynal n'ait pas songé à reproduire cette lettre dans son entier.

« vous dira pourquoi et vous prendrez tel conseil qu'il « vous plaira. Pour Dieu, Monseigneur, pensez à vous, « à la religion, à l'état, à votre maison, à votre famille « et conservez à la postérité la gloire que vos aïeux « vous ont acquise. Vous avez pu juger ceux (les Espa- « gnols) qui tâchent plutôt à vous plonger dans toutes « sortes de maux, qui désirent la ruine de l'État et de « votre particulier. Ils vous abandonneront après s'être « enrichis à vos dépens. Pensez à vos affaires et au « bien général de la France. Si on vous voit sortir des « mains étrangères, beaucoup vous abandonneront. « Deux choses altèrent les sentiments de ceux de cette « ville : l'une, qu'on ne voit plus auprès de vous des « serviteurs dévoués ; l'autre, qu'on a résolu de faire « une prescription de plusieurs habitants et bourgeois « de Paris. Cet acte regarde toutes les villes et leur « servira d'exemple, et ceux qui ne l'approuveront pas « seront toujours à craindre qu'on agisse ainsi envers « eux, ce qui diminuera l'amour que l'on a pour vous. « Les moyens violents ont toujours nui en France à « ceux qui les ont employés. Le Français est libre de « condition, la force ne le contraindra pas, et ceux qui « suivent les conseils étrangers se perdront. Je ferai « tout ce que je pourrai pour contenir ce peuple, « mais votre conduite seule peut l'arrêter ou le « perdre[1]. »

Tout en donnant des conseils, La Châtre agissait. Il avait obtenu du roi une trêve de trois mois pour les provinces du Berry et de l'Orléanais, mais celle-ci ne

1. *Mém.* du Duc de Nevers, *loc. cit.*

lui était accordée qu'à la condition que, pendant ce temps, il s'occuperait sincèrement de pacification.

Ce fut son fils qui fut chargé d'y amener les habitants de Bourges. Il eut un certain mal et il fallut deux lettres du maréchal pour les décider à envoyer à Henri IV des députés, qui traiteraient d'une paix déjà conclue, quand ceux-ci prirent le parti de se mettre en route.

Le gouverneur s'occupa lui-même d'Orléans où la confrérie du Cordon ne désarmait pas et fomentait des séditions en faveur de l'Espagnol. La Châtre dut prendre des mesures énergiques. Le 13 février, le prédicateur Burlat prêchait à Sainte-Croix et déclarait que c'était aux rois donnés par Dieu qu'était due l'obéissance.

Ce fut le signal que prirent ceux du Cordon pour ameuter la cité, il fallut, afin d'arrêter les plus excités, les chasser de la ville. Pour les empêcher de rentrer, le maréchal fit garder les portes et armer de canons sa propre maison, mais la confrérie du Cordon avait cessé d'exister.

Enfin le 17 février, La Châtre assemblait chez lui l'évêque Jean de l'Aubespine, l'intendant de Bellejambe, le prévost Jean Cardinet, le maire Jacques Chauvreux, le receveur Claude Daniel, et leur exposait ses sentiments :

« Nous avons pris les armes, leur dit-il en sub-
« stance, pour défendre la religion catholique et, de-
« vant la bonté de cette cause, plusieurs peuples se
« sont joints à nous. Les Espagnols ont été les plus
« dévoués ; ils ont combattu uniquement pour la reli-

« gion et, l'ont-ils assuré, avec un désintéressement « complet. Plût à Dieu que cela fût vrai ! La guerre « a duré cinq ans et elle ne nous a pas favorisés. Elle « a principalement ruiné le peuple qui a pensé surtout « que le mal venait de ce que le roi était huguenot. « Aussi a-t-il voulu élire un roi catholique et, dans ce « but, des États ont été convoqués à Paris, pour aviser. « Mais alors les Espagnols se sont démasqués, nouant « intrigues sur intrigues, pour gagner des partisans « en faveur de l'Infante, de l'archiduc Ernest, et « rompre à leur profit la loi salique, en proposant le « mariage du duc de Guise avec la princesse.

« Aucuns parmi nous, et particulièrement parmi « ceux de cette ville, ne se laissèrent corrompre, bien « que beaucoup fussent séduits par cette dernière « proposition.

« Les meilleurs amis de M. de Guise lui firent com- « prendre que ce projet n'avait d'autre but que d'en- « tretenir la guerre dans le royaume et d'empêcher la « conversion du roi.

« M. le Légat lui-même entretenait cette idée, car « les Espagnols n'avaient pas craint de menacer le pape « d'une rupture, s'il consentait à recevoir les en- « voyés d'Henri IV. Le Saint-Père ne put entendre « ces propos qu'en versant des larmes.

« Ce que les Espagnols redoutent, c'est de voir ce « royaume redevenu uni. Mais l'hésitation règne par- « tout, beaucoup de villes déjà traitent de leur sou- « mission.

« Demeurer plus longtemps sous la puissance de « l'Espagne, c'est assurer la ruine de l'Etat. On nous

« objecte les intérêts de la religion et les serments que « nous avons jurés.

« Sur le premier point, ma réponse est facile; « élevé dans la religion catholique, apostolique et « romaine, j'ai toujours fait la guerre contre les hugue- « nots, et si le roi fût resté dans son erreur, je n'eusse « jamais cherché à me réconcilier avec lui. Mais « depuis qu'il est rentré dans le sein de l'Eglise, les « plus sages et les plus droits conseils[1] m'ont affirmé, « qu'en toute conscience, je pouvais agir comme je « le fais.

« Quant aux serments que nous avons prononcés, « ils n'étaient faits que contre le roi huguenot; sa « conversion nous en a relevés.

« Il nous faut tomber sous la domination espagnole « ou sous celle du roi. La première ne nous apportera « que la guerre et le malheur ; tout le profit en sera « pour l'étranger. La seconde assurera la religion, « donnera la tranquillité à nos femmes et à nos en- « fants ; elle fera renaître le commerce, apportera au « peuple le calme et le repos. Notre exemple en entrai- « nera d'autres ; le Berry ne tardera pas à nous suivre « et je resterai à votre tête, comme j'en ai la certitude, « pour continuer à vous gouverner[2]. »

Ce langage, qui est une profession de foi sincère et

1. Allusion certaine à l'intervention de l'archevêque de Bourges.

2. PALMA-CAYET : *loc. cit.*, p. 126 et suiv. — « La proposition « de M. de la Châtre, maréchal de France faite aux corps et « communautés de la ville d'Orléans le 17 février 1594, à Paris « chez Lhuillier, MDXCIII (*sic*] Bibl. Nat. Imprim. L. *b.* 35- « 538. »

une justification loyale, obtint l'assentiment de l'assemblée.

A peine ce résultat fut-il connu qu'on vit une grande partie des habitants prendre des écharpes et des plumets blancs et parcourir les rues en criant « Vive le roi! vive Henri IV[1] ! »

Orléans était rentré dans le devoir.

Profitant de ces dispositions favorables, La Châtre se rendit quelques jours après aux Halliers, dans une maison appartenant à son neveu Vitry, gouverneur de Meaux, qui était déjà rallié au roi et il s'y rencontra avec les envoyés d'Henri IV, Givry et Villeroi.

L'accord fut bientôt conclu. Les conditions faites à Orléans furent celles accordées aux villes déjà ralliées, c'est-à-dire l'exercice exclusif de la religion catholique dans la ville.

Quant à La Châtre, il fut confirmé dans sa dignité de maréchal de France et dans son gouvernement ; il reprit sur-le-champ le collier de l'ordre du Saint-Esprit, qu'il n'avait pas porté depuis l'année 1589.

Le peuple orléanais célébra cette paix par les cris de « Vive le roi ! » et des feux de joie qui furent allumés dans toutes les rues. On alla chanter un *Te Deum* à la cathédrale et le bruit du canon annonça dans le voisinage une si importante nouvelle.

La ville envoya aussitôt une députation vers Tours, afin d'y faire enregistrer le traité par le Parlement[2].

1. Lottin : *loc. cit.*, p. III.

2. Arrêt contradictoire du Parlement de Tours, daté du 13 juin 1594. Arrêt du Conseil d'État du 12 oct. 1596 et arrêt de la Chambre des comptes du 12 oct. 1595.

Mayenne était resté indécis au milieu de toutes ces négociations. A la lettre que La Châtre lui avait écrite, il n'avait pas fait de réponse. Aussi celui-ci ne lui fit-il pas de longs discours, et il se borna à lui faire savoir que n'ayant pas reçu de réponse au sujet de la trêve, le peuple s'était résolu à faire la paix, et que, lui, il avait suivi cet exemple [1].

Mayenne fut médiocrement satisfait quand il reçut cette lettre et lorsque, le 20 février, la nouvelle de la défection d'Orléans se répandit dans Paris.

L'ambassadeur d'Espagne, et le légat, se mirent fortement en colère, et dans toute la capitale, ce ne fut de la part des Seize que sarcasmes et injures. Le prédicateur Garinus, que le maréchal avait naguère assez rudement malmené, traita du haut de la chaire La Châtre et Vitry « de faux veillards de Suzanne » et il déclara que le Béarnais était « un pendu qu'on devrait attacher à une potence ».

C'était en effet un rude coup pour la Ligue qui voyait son parti s'effondrer, et Madame de Montpensier dépeignait la situation en écrivant, sur cette nouvelle, qu'à « cette heure on les sert à déjeuner d'une bicoque « rendue, à dîner d'une ville et le soir d'une province « entière [2] ».

Cependant si le maréchal de la Châtre abandonnait (au moins pour le moment) le duc de Mayenne il ne se croyait pas quitte envers le duc de Guise, et il savait

1. Lettre de La Châtre au duc de Mayenne datée de Mars 1594, *ibid.*, n° 3.989, f° 19.

2. L'Etoile, *Journal d'Henri IV*; *ibid.*, p. 613.

que sa vieille amitié pour le Balafré lui imposait des devoirs vis-à-vis du fils.

Il lui écrit une lettre pressante adressée à « Mgr le duc de Guise et à Mademoiselle sa sœur », où, lui annonçant qu'il a traité avec le roi, il le met de nouveau en défiance contre l'influence espagnole qui ne cherche qu'à le « pipper ». Il ne cache pas au jeune homme qu'il voudrait le voir à la tête de la noblesse du pays, se disposer à chasser l'étranger. Enfin s'adressant à sa sœur : « Princesse, lui dit-il, agissez sur votre frère, je « le vois réduit à la défense de peu de places en Cham- « pagne, et toutes les belles espérances de sa jeunesse « retranchées. Sa valeur ne peut profiter qu'aux étran- « gers, sans utilité pour lui. Poussez Madame votre « mère à sauver toute sa lignée que Dieu lui a donnée, « et qu'elle se montre mère en amour et en comman- « dement[1]. »

Cependant l'édit de pacification qu'Henri IV avait octroyé à La Châtre s'étendait non seulement à l'Orléanais mais aussi au Berry.

Le maréchal était maintenu dans sa charge de lieutenant-général et de gouverneur au pays de Berry, dont la survivance était assurée à son fils avec 2.000 écus par an. Le jeune homme n'allait d'ailleurs pas tarder à être nommé bailli de la province[2].

1. Lettre du maréchal de la Châtre sans date, *ibid.*, 4766, f° 199.

2. L'Etoile : *Journal d'Henri IV, ibid.*, p. 77. — Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires du Centre, par M. le marquis des Méloizes, année 1593-1594, d'après une communication des lettres patentes originales faites à la Société par son président M. Charles de Laugardière.

Enfin le roi accordait au maréchal de la Châtre la somme de 898.900 livres comme indemnité.

C'est le côté le moins brillant de cet accord ; il ne faut cependant pas oublier que le vieux Ligueur était ruiné et qu'il n'avait jamais reçu une obole pour ses anciens services envers le roi de France.

Néanmoins cette libéralité lui valut une épigramme mordante :

« Et, par ce que je suis mère et non pas marastre,
« Je laisse et lègue en propre à mon fils de La Chastre
« Tout l'argent monnayé, lequel a mon aveu,
« Pour moi et en mon nom, recevoir il a peu
« Pour lui ses hoirs, à quoi que la somme se monte,
« Et sans qu'il soit tenu d'en rendre jamais compte,
« Pour ce que toutefois il garde mieux sa foy
« Qu'il n'a fait maintenant à son prince, à son roi[1]. »

Henri IV avait voulu se montrer magnanime.

CHAPITRE XV

1594-1610

La Châtre au siège de Laon. — Il organise la paix en Berry. Etat de la province. — Il quitte l'armée, se rend à Orléans et à Bourges. — Il contribue à la soumission du duc de Guise.— Pacification du Berry. — Soumission de Mayenne. — Sièges de la Fère et d'Ardres. — La Châtre est désigné pour juger la conduite de Belin. — Entrée à Bourges de Louise de Lor-

1. Rapportée par RAYNAL : *loc. cit.*, IV, p. 212, note 1.

raine, duchesse de Berry. — Rapports affectueux entre Henri IV et La Châtre. — Dernières années du règne de Henri IV.

Autant l'antipathie de Claude de la Châtre pour le Béarnais huguenot avait été profonde, autant fut sincère sa réconciliation avec Henri IV devenu catholique.

Celui-ci n'ignorait pas les mérites de son ancien adversaire ; il avait pu, en plusieurs occasions, apprécier ses qualités militaires, et il l'employa de suite à combattre les Espagnols.

Malheureusement, sinon dans leurs rangs, tout au moins dans ceux d'une armée alliée, se trouvaient encore Mayenne et le duc de Guise. Combattre ces deux hommes dut être dur au cœur du maréchal de la Châtre.

Nous ne savons pas si, en dehors des liens de la politique, une grande sympathie l'unissait au premier, dont le caractère hésitant et la médiocrité militaire cadraient mal avec les allures du maréchal ; mais nous savons quelle affection l'unissait au second, et nous pouvons comprendre la peine qu'il éprouva en devenant son adversaire.

Il le fut, en effet, d'une façon directe.

Henri IV était parti au mois de mai 1594 avec l'intention d'assiéger Laon. Il feignit de se placer entre les deux positions de l'armée espagnole, qui occupait Laon et Crécy ; mais tandis qu'il la tenait en échec, son arrière-garde, commandée par Biron, rebroussait chemin et allait investir la place.

Afin d'isoler davantage celle-ci, le roi envoya La Châtre barrer la route du sud et couper les communications avec Reims et la Champagne, où se trouvait le duc de Guise qui pouvait apporter du secours aux assiégés [1].

Heureusement celui-ci, occupé par les affaires de cette province où les intrigues de Saint-Pol cherchaient à opérer le ralliement au roi, ne put se mettre en campagne.

La Châtre dut passer son temps en une occupation stérile, ce qui lui permit de correspondre avec sa province de Berry et d'y organiser la paix.

Le Berry était en effet sorti bien meurtri de cette lutte qui l'avait divisé et saccagé durant tant d'années.

La ville de Bourges était, matériellement autant que moralement, ruinée et délabrée. Ses murailles s'écroulaient éventrées et les habitants refusaient de les relever. La garnison ne voulait plus prendre le service de garde et, au même moment, les élections prochaines du maire et des échevins ravivaient les rivalités entre ligueurs et royaux.

Dans la campagne la tranquillité n'était pas plus grande. Des bandes de pillards ravageaient le pays ; deux détrousseurs de grandes routes principalement, les nommée Crémieu et Laferneu, s'étaient emparés du château de Briantes, près la Châtre, et de là ruinaient et rançonnaient les environs, qu'ils avaient mis sous le régime de la terreur.

1. Davila, XIV, p. 1124. De Thou, L. CXI.

Enfin, à Bourges, le collège des Jésuites était menacé, et les maîtres sous le coup d'une expulsion.

Voilà les tristes nouvelles qu'à la fin de juin le baron de la Châtre vint apporter à son père, en le rejoignant aux environs de Laon.

Autant que son éloignement le lui permet, le gouverneur y pare aussitôt. Il écrit de suite au maire et aux échevins.

Il les invite à réparer les murailles, à maintenir la discipline, à organiser une expédition contre Briantes et à nommer « dignes et capables » aux charges municipales.

Il promet de s'entremettre auprès du roi pour sauver les Jésuites, bien que, dit-il « ce n'est pas le roi qui « agit, mais l'Université de Paris, qui saisit le Parle- « ment ».

Enfin il fait espérer aux habitants de Bourges que le roi pourra d'ici peu visiter leur ville[1]. Ce voyage ne devait d'ailleurs jamais s'effectuer.

Le maréchal de la Châtre ne resta pas à l'armée royale jusqu'à la fin des opérations devant Laon. Assez fatigué, il rentra vers le 21 juillet à Paris, où il se reposa durant trois jours, puis il se rendit à Orléans, non moins troublée d'une conspiration tramée par d'Entraigues et qui s'étendait jusqu'en Berry[2]; enfin il arriva dans cette dernière province.

1. Lettres aux maire et échevins de Bourges, datées du camp de Laon les 11, 15 et 18 juillet 1594. *Loc. cit.*, d'après les Archives municipales de Bourges.

2. Lettres du 26 juillet, 1er et 16 août 1594, *ibid.*

Ce fut à cette époque qu'il eut la consolation de rendre au duc de Guise le plus grand service qu'il pouvait lui procurer. Il s'entremit entre le roi et lui, et ces négociations, d'ailleurs favorisées par la mère de celui-ci, devaient bientôt aboutir au ralliement du jeune prince, qui entraînait la soumission de la Champagne dont il devait garder le gouvernement [1].

Le reste de cette année fut partagé par le maréchal entre ses deux gouvernements de l'Orléanais et du Berry, et les loisirs que ceux-ci lui donnaient, il les consacrait à ses terres de la Maisonfort où il se donnait au plaisir de courre le cerf, pour lequel il était très ardent [2].

Quant à ses occupations administratives, elles étaient multiples, mais elles consistaient surtout à protéger les campagnes contre les anciens capitaines de la guerre civile, qui, devenus pillards et brigands, achevaient sa ruine.

C'était, sur les confins du Bourbonnais, le capitaine Villard qui ravageait Ainay, le Châtelet et les contrées environnantes. La Châtre envoie contre lui le prévôt Le Cirier qui, à l'aide du sieur de Vauvrilles, parvient à s'en emparer. Il fut pendu [3].

1. Davila, *ibid.*, p. 440.

2. Lettres de La Châtre datées du château de Saragosse 29 juillet 1595, id. du Coudroy, 26 juillet 1595. *Loc. cit.* d'après les Archives municip. de Bourges.

3. Lettres aux mêmes datées de la Maisonfort des 23 mai 1595, 3 et 8 juillet de la même année : *loc. cit.* d'après Arch. municip. de Bourges.

C'est, à Ennordres, un sieur de Saint-Cosme, qui est également châtié pour le même motif.

Mais les habitants du Berry avaient une autre source de ruine, peut-être non moins grande, dans le passage des gens de guerre qui, la paix signée, regagnaient leurs provinces.

Le pays fut ainsi traversé par les troupes du duc de Nemours, par celles de M. d'Epernon, par les bandes licenciées qui venaient de Rochefort et de Bretagne.

La nombreuse correspondance de La Châtre, soit avec le roi, pour provoquer un règlement sur le passage de ces troupes, soit avec le connétable de Montmorency, pour faire appliquer le règlement, soit avec le maire et les échevins de Bourges, pour assurer la police, montre combien ces affaires étaient importantes et combien aussi elles tenaient au cœur du gouverneur [1].

La Châtre va même jusqu'à interdire à son gendre Lignerac, qui se proposait de traverser ainsi le Berry, de mettre le pied dans son gouvernement, et il le menace de partir en guerre contre ses troupes pour en débarrasser le pays.

D'autre part, le maréchal ne néglige aucune occasion de faire connaître et aimer le roi dans la province.

Il raconte à la municipalité de Bourges, dans une lettre datée de la Maisonfort, l'attentat de Jean Châtel

1. Lettres au connétable de Montmorency 26 nov. 1596 ; *ibid.* Bibl. nat., 3.607, f° 67. — Aux maire et échevins de Bourges 21 juillet 1596. *Ibid.* Bibl. nat. 20 février 1595 id. — 17 juin 1595 à M. de Travers, commandant le régiment d'Auvergne. Arch. de Bourges, etc.

et prescrit un *Te Deum* pour remercier Dieu d'avoir sauvé le souverain [1]. Il lui annonce également le succès de son armée à Fontaine-Française [2], en Provence [3] et ordonne des prières publiques d'actions de grâce.

Un événement qui dans un autre ordre d'idée occupa vivement l'activité de La Châtre, fut le départ de Bourges des jésuites, dont il avait apprécié les qualités et qui, sous l'influence de la calomnieuse campagne menée contre eux, après l'attentat de Jean Chatel, furent l'objet de mesures violentes.

« J'ai appris, écrit La Châtre au maire et aux échevins, le 4 janvier 1595, l'arrêt qui ordonne aux « jésuites de quitter Bourges. J'en suis très marri à « cause du bien qu'ils ont fait au pays et à la religion [4] » et il donne des ordres pour qu'on leur adoucisse autant que possible l'amertume du départ.

Le maréchal ne quitta guère sa province durant ces quelques années.

La guerre du reste était bien localisée, la Ligue n'existait plus et Mayenne avait fait sa soumission. Le roi avait annoncé lui-même à La Châtre cette grande nouvelle qu'il le chargeait de faire publier en Berry [5].

Cependant Henri IV l'avait appelé auprès de lui à la fin de mai 1596, pour qu'il l'accompagnât au siège de

1. Lettre du 1er janvier 1596, *ibid.*

2. Id. du 3 juin 1595, *ibid.*

3. Id. 26 mars 1596, *ibid.*

4. Id. 4 janvier 1595, *ibid.*

5. Lettre d'Henri IV à M. de la Châtre du 23 septembre 1595. Lettres missives d'Henri IV, *ibid.* T. IV, p. 411.

la Fère, et de là à Ardres où Jean Fodoas, marquis de Belin, était investi par l'archiduc Albert.

Mais à peine l'armée s'était-elle mise en mouvement que le roi apprit que Belin, sans attendre davantage, s'était rendu aux Espagnols.

Le souverain fut vivement irrité et il commit le maréchal de la Châtre pour instruire, avec le maître des Requêtes Turquant, contre Belin et poursuivre la procédure d'un procès de trahison.

Il semblerait que les conclusions de La Châtre furent formelles et qu'il se prononça pour la peine capitale. Ce ne fut qu'aux prières de Gabrielle d'Estrée qu'Henri IV se contenta d'une condamnation à la confiscation et à l'exil [1]. Il ne devait d'ailleurs pas tarder à pardonner complètement.

Vers la fin de l'année 1596, La Châtre était en Berry, pour y recevoir la nouvelle duchesse, Louise de Lorraine, veuve d'Henri III, à qui le roi venait de reconnaître cet apanage. Elle fit son entrée à Bourges le 6 décembre ; le gouverneur alla à sa rencontre jusqu'à Romorantin et présida les fêtes qui furent données à cette occasion [2].

C'est que la paix était revenue dans la province ; elle était due à un sage administrateur qui, par une vigilante prévoyance, avait veillé à rendre impossibles « les émotions » dont elle avait été si souvent troublée ; tout

1. Davila : *loc. cit.*, p. 1256. — De Thou : *loc. cit.*, L. CXVI. — Mézeray : *Hist. de France*, Paris 1685. T. III, p. 1182. — La Chesnoye-Desbois : *Hist. généal. de la Noblesse.* — Moreri : *Dictionnaire.*

2. Raynal, *loc. cit.* T. IV, p. 226.

était maintenant régulier à Bourges, l'ordre y était établi et La Châtre, dans les plus minutieux détails, avait assuré sa tranquillité [1].

Au milieu de l'année suivante, une autre mission était échue au maréchal [2]. C'était de se rendre en Auvergne et d'y mettre fin, les armes à la main, aux exactions et levées de deniers qu'y exerçait un certain sieur de Leviston, malgré les avertissements du roi.

Il fallut pour cela prendre les villes de Montaigne et de Combrailles, près de Riom. Enfin, au mois de mai 1598, Leviston faisait sa soumission au roi.

Les rapports entre Henri IV et La Châtre devenaient de plus en plus affectueux. La correspondance du souverain en témoigne.

Le fils du maréchal avait été blessé en duel à Paris, le roi fit prendre de ses nouvelles et le fit soigner par son propre médecin [3].

A quelque temps de là, Henri IV manifeste la pensée d'aller visiter le Berry ; il témoigne même le désir de recevoir l'hospitalité à la Maisonfort et d'y courre le cerf.

1. Lettre de La Châtre au connétable de Montmorency 20 mai 1595 *ibid.* Bibl. nat. 3607, f° 30. — Lettre du même aux maire et échevins de Bourges : id. Arch. municip. de Bourges. Cette lettre donne les détails les plus minutieux sur la façon dont on organise le service du guet que l'on venait de reprendre en vue d'une apparence de mouvement des Huguenots.

2. Lettres missives d'Henri IV ; *loc. cit.* Lettre du 26 mai et 20 juillet 1597. T. IV, p. 662 et 973. — T. VIII, p. 652.

3. Lettre de La Châtre aux maire et échevins de Bourges 24 janvier 1595, d'après Arch. municipales de Bourges, *loc. cit.*

Le gouverneur annonce aussitôt cette flatteuse nouvelle aux habitants de Bourges. Il recommande aux échevins de recevoir Sa Majesté avec déférence et respect, tout en restant dans la simplicité que désire Henri IV : « Le roi veut être reçu simplement, il ne « veut pas de cérémonies, leur écrit-il, d'autant « plus qu'il sait l'incendie qui vient d'arriver à « Bourges[1]. »

Cependant ce voyage n'eut pas lieu ; Henri IV se contenta d'aller à Orléans et ne poussa pas jusqu'en Berry, sans doute mécontent du peu d'empressement que mettaient les habitants à lui envoyer les subsides qu'il réclamait[2].

Mais cette amertume ne retomba en aucune façon sur La Châtre, qu'il convoqua spécialement au baptême du Dauphin et qu'il honora particulièrement, en lui faisant tenir le bassin pendant la cérémonie[3].

Les années qui s'écoulèrent jusqu'à la mort d'Henri IV offrent peu d'intérêt pour l'histoire du maréchal de la Châtre.

Il continua à partager son temps entre son château de la Maisonfort, ses terres de Nouan et les soins de son gouvernement, se préoccupant surtout de la sécurité

1. *Ibid.* datée du 20 juillet 1595.

2. Lettre du même aux mêmes du 10 oct 1600, id. — Deux autres fois le roi dut se rendre à Bourges, d'abord en 1602, ensuite en 1605. A cette dernière date, il en fut empêché par une épidémie qui sévissait à Romorantin par où il devait passer. — V. lettres du même aux mêmes des 18 et 27 mai 1602 et 25 sept. 1605 id.

3 Jacques GEORGE : *loc. cit.* et lettre du 16 sept. 1606 du même aux mêmes.

des villes et de leur salubrité, par les temps d'épidémie qui avaient succédé à la guerre [1].

Il eut également à s'occuper du rétablissement des jésuites qui, grâce à l'intervention du P. Cotton, confesseur du roi, revinrent en 1604. Il lui fallut à cette occasion ralentir le zèle des huguenots qui tentèrent une démarche (bien faible) pour se rétablir dans l'université [2].

A peine y eut-il à Bourges quelques désordres, motivés en 1609 par l'élection du maire. Le gouverneur parvint facilement à les réprimer en dissolvant l'assemblée électorale qui voulait nommer les candidats Gayault et Descayeux, notoirement hostiles [3]. Mais à part ce léger nuage, l'harmonie était complète entre La Châtre et la capitale de son gouvernement, si bien qu'à la naissance d'une petite-fille que lui donna un de ses enfants, il exprima aux membres de la municipalité combien il est marri de voir « que ce premier fruit ne « puisse naître parmi eux, à qui il sera toujours destiné « à rendre autant de preuves d'affection que ceux dont « il est issu. (Dieu le veuille!) [4] ».

La vie militaire n'occupa plus le maréchal jusqu'à la mort de son souverain. On pensa cependant à lui en 1602, afin de lui donner la succession du duc de Mercœur qui commandait contre les Turcs, pour l'empereur

1. Lettre du même aux mêmes, 16 sept. 1606 id.

2. Id. des 22 août et 12 novembre 1603. — 22 février 1604, *loc. cit.*

3. Lettre du même aux mêmes du 25 juin 1609, *ibid.*

4. *Ibid.* du 13 mars 1603, *ibid.*

Rodolphe II[1]. L'éloignement et les hasards de cette campagne firent sans doute écarter le nom de La Châtre.

CHAPITRE XVI

1610

Mort d'Henri IV. — Sully et La Châtre. — La Châtre est désigné pour commander l'expédition de Juliers. — Expédition de Juliers. — La Châtre au sacre de Louis XIII.

La mort d'Henri IV ne semble pas avoir jeté le trouble dans le gouvernement du maréchal de la Châtre.

A la nouvelle de cet événement, celui-ci recommanda néanmoins aux autorités de Bourges de veiller à la sécurité de la ville, avec une vigilance encore plus assidue, puis il se rendit à la cour.

Le changement de gouvernement ne devait pas nuire à sa fortune. Au contraire, il faut peut-être voir dans l'inactivité où demeura La Châtre, pendant les dernières années du règne d'Henri IV, la secrète influence d'un ministre dont l'heure de la disgrâce allait sonner.

Sully, resté protestant, n'était pas bien vu par les anciens Ligueurs ; il était particulièrement antipathique à La Châtre, dans le gouvernement duquel il

1. Jacques GEORGE, *loc. cit.*

s'était établi en « prince souverain » par l'acquisition qu'il y avait faite de la principauté indépendante de Boisbelle, aujourd'hui Henrichemont.

Avec la défaveur de Sully, le rôle actif de La Châtre allait renaître.

Une occasion se présentait tout d'abord ; il s'agissait de commander contre la Maison d'Autriche une expédition à laquelle Henri IV avait songé à donner une ampleur considérable, mais que son assassinat allait ramener à des proportions plus modestes.

Les événements qui se passaient de l'autre côté du Rhin rendaient d'ailleurs notre intervention indispensable.

Au commencement de l'année 1610, Jean Guillaume, duc de Clèves, venait de mourir. Sa succession, qui devait revenir à ses beaux-frères Albert de Brandebourg et Charles d'Autriche, marquis de Burgraw, qu'on appelait « les princes possédants », était contestée par l'empereur d'Autriche, qui favorisait la candidature de l'archiduc Léopold, en s'appuyant sur une prétendue donation vieille de plus de deux siècles.

Les intérêts des héritiers étaient soutenus par le prince d'Orange, Maurice de Nassau qui, avec l'aide du prince, se proposait de mettre le siège devant Juliers.

Henri IV avait eu le projet de porter un coup droit à la maison d'Autriche, en se plaçant lui-même à la tête d'un corps d'armée qui irait attaquer l'Empereur.

La mort vint mettre cette résolution à néant, mais la régente n'eut pas la possibilité de paraître se désintéresser de l'affaire.

Il n'y avait pas à tarder, si on voulait participer à l'expédition qu'entreprenait déjà le prince d'Orange.

Sully avait d'ailleurs recruté une armée avec un soin extrême ; il l'avait pourvue d'un trésor important, mais il s'agissait maintenant de lui trouver un chef.

Deux noms furent mis en avant, ceux du duc de Bouillon [1] et du maréchal de la Châtre.

Marie de Médicis, pour faire son choix, s'en remit au conseil de régence qui, dans un vote secret, désigna ce dernier [2].

Le gouverneur du Berry fut-il satisfait de ce choix ? Cela est à croire, car il touchait son amour-propre.

D'autres cependant le furent moins. Le duc de Bouillon demeura mortifié, et il entra presque en rébellion contre la régente. Sully ne cacha pas son mécontentement, et il proclama hautement l'inutilité d'une expédition dont il avait lui-même soigné les préparatifs.

Enfin les Jésuites virent, paraît-il, avec regret, leur ami entrer en campagne, dans le but d'assurer le trône à des princes protestants.

Peut-être pour la forme, La Châtre simula lui-même quelques hésitations ; l'expédition était lointaine, et le

1. Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, duc de Bouillon. Voir les Mémoires du duc de Bouillon, collect. Michaud et Poupoulat. T. II, page XII, note.

2. V. « mémoires et recueils de ce qui s'est passé au voyage « de Clèves et prise de la ville et château de Juliers tant par « l'armée française sous la conduite de Monseigneur de la « Châtre, que celle des princes protestants desdits pays et des « états d'Hollande en l'année 1610. » Bibl. nat. Manuscrit français n° 3706. — L'auteur de ce manuscrit inédit est La Châtre lui-même. — SULLY, *mémoires*, T. VIII, Liv. 28, p. 107.

vieux maréchal fit entendre à la reine que d'autres étaient plus « portatifs que lui et plus jeunes pour sup-« porter un si long travail... qu'il ne pouvait risquer « de livrer leurs Majestés et l'Etat au hasard, le tout « au prix de sa vie. »

Il faut croire cependant qu'il fut flatté de ce choix, car on raconta qu'avant de partir, il alla voir M. le président de Thou, avec lequel il dîna et qu'il lui dit « qu'il n'avait plus que trois ou quatre ans dans le « ventre, et qu'il désirait combler de gloire la fin de « son âge en bien faisant pour le salut de la France, « conservation de l'Etat et service du petit roi, son « maître, et marcher en cette guerre de bon pied et en « homme de bien, afin, Monsieur, aurait-il ajouté, que « je puisse avoir part en quelque petit coin de votre « histoire [1].»

Toujours est-il que le maréchal ne tardait pas à se rendre chez la reine et à l'assurer qu'il était à ses ordres, pour lui prouver « son affection et sa bonne « volonté [2] ».

L'expédition était d'ailleurs plus délicate que difficile. Maurice de Nassau apportait un contingent de forces important et une science notoire dans l'art de faire les sièges. Mais il fallait compter sur les rivalités et les questions de préséance qui ne manqueraient pas de naître entre les deux armées.

Il fallait surtout vaincre les difficultés qu'il y avait à

1. Pierre DE L'ETOILE, *Registre-journal de Louis XIII*, 1610-1611, — dans Petitot, Mém. sur l'histoire de France, T. XLIX, p. 58.

2. *Mémoires*, manuscrit précité.

gagner Clèves sans passer par les Pays-Bas, appartenant à l'archiduc, et faire un long détour en longeant le Rhin.

La préséance fut réglée. Avant son départ, La Châtre émettait la prétention de commander en chef l'armée des alliés : la reine lui fit comprendre que cette prérogative revenait au prince d'Anhalt, lieutenant général des princes possédants. Il reçut en échange quelques compensations.

Enfin le 23 juin, l'armée se mit en mouvement ; elle avait comme maréchal de camp le gendre de Sully, Henri de Rohan, ce qui consola un peu le vieux ministre et lui mit dans la bouche de « bonnes paroles » pour saluer La Châtre à son départ[1].

Le lendemain le maréchal couchait à Faremoutier où sa nièce était abbesse, et il y recevait les adieux de sa femme. Le 6 juillet il arrivait à Metz et se mettait en rapport avec M. de Boissise, agent du gouvernement français pour les princes héritiers, afin de tenter d'aplanir les difficultés qu'il trouverait auprès de ceux-ci, dans son passage à travers l'Allemagne[2].

Les chemins étaient détestables, il y avait mauvaise intelligence entre les princes et le gouvernement des Pays-Bas, qui ne pouvaient se mettre d'accord sur l'itinéraire de l'armée française.

Tout cela faisait des retards et occasionnait des lenteurs préjudiciables aux intérêts de l'expédition[3].

1. Sully, *loc. cit.*

2. Lettre du maréchal de la Châtre à M. de Boissire, *loc. cit.* d'après fond Dupuis 765, f° 77, 78, 79.

3. Lettre du même au même du 17 juillet 1610, *ibid*, f°s 80 et 81.

Enfin La Châtre put quitter Metz à la fin de juillet ; le 29, il entrait sur le territoire du duc des Deux-Ponts, et passait heureusement la Moselle, malgré les difficultés que lui offrait une rivière dangereuse et profonde.

Mais il fallait maintenant traverser un pays de montagnes qui rendaient les marches d'autant plus pénibles et fatigantes que les troupes étaient accablées par la chaleur et décimées par la maladie.

Enfin le voilà sur le territoire de l'électeur Palatin, où tout est bien disposé pour le recevoir, et il peut annoncer à la reine que son voyage est heureusement accompli[1].

Tout cela avait pris du temps et ce n'est que vers le 20 août que l'armée française se réunissait aux alliés sous les murs de Juliers.

Le prince d'Orange avait commencé le siège depuis plus de quinze jours et avait déjà pris quelques ouvrages avancés.

Cependant les Français furent reçus avec joie, les magistrats de Cologne envoyèrent des ambassadeurs pour complimenter leur chef et le comte Maurice de Nassau se porta au-devant de lui : « Ce ne furent « d'abord qu'honnêtes offres de service et le maréchal « arriva à son quartier, qui était au-delà de la rivière « du Roër, auquel le comte avait fait tous les retran- « chements qui y étaient nécessaires ; il salua Juliers « de quatre coups de canon[2]. »

1. Lettre du même à la Reine du 29 juillet 1610, *ibid.*, f° 286.

2. *Le Mercure français* ou suite de l'histoire de la paix. — Paris, chez Jean Richer MDCXI, p. 522.

La Châtre put se rendre compte de l'état des alliés et ses réflexions sont amusantes : « Les princes intéressés sont de douce nature, écrit-il à Villeroy [1], mais ceux d'Anhalt et Maurice leur passeront souvent la plume par le bec [2], car ils sont plus fins qu'eux. »

Aussitôt installés, les Français se mirent au travail ; ils s'employèrent tout de suite aux tranchées, et au bout de peu de jours, ils étaient parvenus à conduire des mines jusque sous la place, si bien que le 23 août Rauchemberg, qui y commandait pour l'Empereur, entamait des pourparlers ; on rédigeait de suite des articles de capitulation, où La Châtre apposait sa signature et le 3 septembre Juliers était rendu [3].

Le rôle de La Châtre dans l'expédition de Juliers fut jugé diversement. Sully, dont la bonne foi est, nous l'avons vu, sujette à caution dans cette affaire, rapporte que le prince d'Orange aurait déclaré n'avoir jamais vu une troupe si leste et si bien apprise, mais qu'il était surpris que le général qui, selon les apparences, devait être des meilleurs du royaume, n'eût « qu'une connais-« sance tout à fait commune de ce qui se pratique dans « les sièges et autres parties de la guerre [4] ».

Le maréchal raconte au contraire qu'à son retour, Leurs Majestés lui manifestèrent leur satisfaction par

1. Lettre de La Châtre à M. de Villeroy du 22 août 1610, *loc. cit.* d'après Bib. Institut. Fond Godfroy 266, f° 50.

2. Allusion à une coutume de paysans berrichons qui enfilent une longue plume au travers du bec des oies pour les empêcher de traverser les haies servant de clôtures aux champs de blé.

3. *Le Mercure français, ibid.*

4. *Mémoires* de Sully, *loc. cit.*

de grands témoignages de gratitude et d'autres vont même jusqu'à dire que c'est le prince d'Orange qui malgré sa réputation, se montra tout à fait inférieur à sa tâche [1].

La vérité doit être en dehors de ces bavardages de cour ; le siège de Juliers était facile et il fut rapidement conduit. Le maréchal de la Châtre, pour sa part, remplit aisément le petit rôle qui lui était réservé.

Mais, où il montra une réelle habileté, ce fut dans la conduite de son armée à travers un pays difficile, où les obstacles de toute nature ne lui étaient pas ménagés ; ce fut aussi dans l'administration des services qui lui étaient confiés et qu'il sut régler avec tant d'ordre et d'économie, qu'il put rapporter au trésor 100.000 écus sur la somme qui lui avait été remise pour les frais de sa campagne [2].

Le retour du maréchal eut lieu vers la fin de septembre. La reine, qui était à Reims, où se préparaient les fêtes du sacre de Louis XIII, fit dire à La Châtre de s'y rendre.

Celui-ci ne manqua pas de répondre à cet appel et, après s'être pieusement arrêté à Notre-Dame de Liesse, il rejoignit la cour.

La cérémonie royale qui allait avoir lieu, réservait un rôle imposant au maréchal de la Châtre. Il s'agissait de remplacer dans son rang officiel le vieux connétable de Montmorency, que son grand âge empêchait de paraître.

1. *Mémoires* de Fontenay-Mareuil. Collection Petitot dans les Mém. sur l'histoire de France. T. L, p. 131.

2. *Mémoires* de Sully, *loc. cit.*

La reine, en choisissant pour suppléer le connétable celui qui arrivait à la cour encore tout poussiéreux d'une campagne, ne pouvait agir avec plus d'à-propos.

Une gravure du temps nous montre le maréchal de la Châtre conduisant le roi à l'autel, lui présentant l'épée et présidant la cérémonie [1].

Ayant été ainsi à la peine, La Châtre s'était ensuite trouvé à l'honneur « à la mode des anciens romains, « dit-il lui-même, et il rentra dans sa maison, par le « congé et la permission de leurs Majestés, pour « attendre quelque occasion de leur faire encore « quelques bons services, dont il ne se lassera jamais [2] ».

CHAPITRE XVII

1610-1615.

Dernières années de La Châtre passées à la Maisonfort. — Madame de la Châtre, ses enfants. — La Châtre réprime la révolte de Florimond du Puy. — Ombrage que lui cause Condé. — Mort du maréchal de la Châtre, ses funérailles, son oraison funèbre.

1. Gravure représentant le sacre et le couronnement de Louis XIII avec légende. — Paris, chez Jean Leclerc 1610. Bibl. nat., collection Clérembault, n° 1039, T. XVIII. (Département des manuscrits). — Voir aussi dans la même collection, n° 4451, T. III, une gravure par Leu d'après la peinture de François Quesnel.

2. « Mémoires et recueil de ce qui s'est passé au voyage de Clèves. » Mém. cité.

La vie publique du maréchal de la Châtre était presque terminée. A part le soin de certaines affaires locales qui intéressent uniquement sa province, et que nous indiquerons à la fin de ce chapitre, les quelques années qui lui restent à vivre seront passées dans son château de la Maisonfort.

C'était une habitation de famille, parvenue au maréchal par suite de l'alliance des siens avec la maison de Menou, qui la tenait elle-même, et de la même façon, des seigneurs de Graçay.

Vaste corps de logis, agrandi de deux ailes irrégulières, le château de la Maisonfort fut vers cette époque richement restauré et solidement réparé par son propriétaire, qui y employa les loisirs que lui laissa la politique.

L'intérieur surtout fut l'objet de ses soins. On y voit encore les enjolivements qu'il y apporta; les belles cheminées, ornées avec goût, dont l'une encadre une plaque datée de 1610; les lambris des chambres peints en rouge, et portant entrelacé le monogramme C. J.[1]; enfin les belles lucarnes ornées de sculptures et de trophées qui dominent les toitures.

Est-ce une paisible vie de famille que le maréchal de la Châtre mena dans son château? Nous ne saurions le dire.

Jeanne Chabot, qu'il avait épousée en 1564, ne lui avait pas donné grandes consolations.

Citée par Brantôme au nombre des dames d'honneur de Catherine de Médicis, elle n'apprit sans doute pas,

1. Claude de la Châtre, Jeanne Chabot.

à la cour des Valois, ce qu'il faut pour assurer le bonheur du foyer conjugal.

Le même auteur prétend qu'elle cacha pendant sept ou huit ans cette seconde union, dans la crainte de déplaire au fils de son premier lit[1].

Toujours est-il qu'on prêtait à Madame de la Châtre des mœurs dissolues et que les pamphlets étaient nombreux, qui plaisantaient son mari.

Agrippa d'Aubigné, dont l'ardeur protestante pourrait faire suspecter la bonne foi, n'hésite pas à rapporter qu'à ses débordements elle ajoutait la jalousie la plus intime, puisqu'elle ne craignait pas de l'appliquer à une de ses filles.

A ce propos on la fait l'héroïne d'une scène moitié burlesque, moitié pseudo-démoniaque, dont l'église de Notre-Dame des Ardilliers, à Saumur, aurait été le théâtre[2].

Nous n'insistons pas, car nous sortirions du domaine de l'histoire.

Mais, en dehors de la passion politique et religieuse, qui lui valurent ces grossières attaques, il paraît incontestable que Madame de la Châtre était d'un commerce peu agréable.

Nous l'avons vue rancunière et vindicative en Berry, pendant les guerres de la Ligue. Nous la retrouvons ridicule à la cour de Henri IV.

1. Brantôme, *Vie de Dames illustres*, édit. des Mém. de l'histoire de France. — Discours II. T. IX, p. 676. V. aussi Castelnau, *loc. cit.*, T. I, p. 318.

2. L'Etoile, *Journal d'Henri III*, additions ; la confession de Sancy, édit. Langlet-Dufresnoy déjà citée p. 173 et suiv.

Celui-ci ne lui ménageait pas ses sarcasmes. On raconte qu'elle était venue à un bal, chargée de bijoux et parée d'une toilette d'un vert tendre qui seyait mal à son âge et à ses rides. En la reconduisant, le roi la remercia d'avoir assisté à la fête et ajouta « qu'il lui « devait d'autant plus d'obligation, qu'elle avait employé « le vert et le sec pour être de la compagnie[1] ».

Elle ne resta pas d'ailleurs longtemps à la cour du roi. Celui-ci, cédant à la marquise de Verneuil qui était la sœur du gendre de Madame de la Châtre, lui signifia son congé; nous ne savons sous quel prétexte, mais nous connaissons tout au moins que ce départ ne s'effectua pas « sans pleurs et grands serments du « monde[2] ».

L'union de La Châtre avait été féconde, Jeanne Chabot lui avait donné sept enfants :

Louis, son seul fils, qui devait mourir en 1630, avait épousé d'abord Urbaine de Montossié et, en secondes noces, Elisabeth d'Etampes, fille du seigneur de Valençay.

Anne devint abbesse de Faremoutier dans la Brie.

Marie épousa, le 5 février 1595, Charles de Balzac d'Entraigues, gouverneur d'Orléans.

Jeanne contracta alliance avec Gilbert de Saint-Chamant, sieur de Lignerac.

1. Castelnau, *Mémoires*, Bruxelles 1791. — T. II, p. 94, additions.

2. Lettre d'Henri IV à Madame de Verneuil du 11 oct. 1610 : Lettres missives citées T. VIII, p. 743.

Marguerite fut la première femme d'Henri de Saint-Nectaire, marquis de la Ferté-Nabert [1].

Françoise, née en 1573, mourut le 25 août 1643, dans la même abbaye de Faremoutier, qu'elle dirigea après sa sœur Anne.

Enfin Louise devint la seconde femme d'Antoine de la Grange-Arquian, cet ancien rival et ennemi de son père [2] et ce mariage acheva la réconciliation des deux adversaires.

Un seul incident, tout local d'ailleurs, vint forcer le gouverneur du Berry à reprendre les armes.

Vers la fin de 1610, le seigneur de Vatan, Florimond du Puy, le fils de celui que nous avons vu guerroyer dans le plus mauvais temps de la Ligue, s'était affilié à une bande de faux saulniers, dont les agissements causaient le plus grand préjudice au trésor.

L'un de ses complices, du nom de Jeufosse, ayant été arrêté par ordre du général des gabelles, Robin de Coulogne, Florimond du Puy, furieux, n'hésita pas à enlever les enfants de Robin et à les retenir prisonniers dans son château de Vatan.

Pour le réduire à l'obéissance, le roi dut mobiliser les forces du maréchal de la Châtre, en même temps que les troupes de Cheverny, gouverneur de Blésois. Il fallut 1.200 hommes et 16 pièces de canon pour

1. Notons ici que la Ferté-Saint-Nectaire et la Ferté-Nabert désignent un seul et même lieu qui s'est encore appelé la Ferté-Lowendal et porte aujourd'hui le nom de la Ferté-Saint-Aubin.

2. V. sur les enfants de Claude de la Châtre Anselme, *Hist. généalog. et chronolog. de la maison de France*, VII, p. 370.

prendre Vatan et s'emparer de Florimond du Puy, qui fut dirigé sur Paris et condamné au dernier supplice [1].

Mais, en général, les occupations du maréchal de la Châtre étaient devenues plus pacifiques.

C'est ainsi que nous le voyons, en 1611, s'entremettre entre MM. d'Aumont et de la Tour-Landry pour trancher entre eux un différend, suite d'une vieille inimitié qui existait depuis plusieurs siècles, en raison du partage de la terre de Châteauroux, à l'extinction de la maison de Chauvigny.

La querelle était mesquine, mais elle n'en était pas moins âpre. Il s'agissait d'une porte dépendant de la rue de l'Indre à Châteauroux que M. d'Aumont avait fait ouvrir et que M. de la Tour-Landry, d'accord avec les habitants de la ville, voulait voir murée.

M. de la Châtre intervint et, par sa sagesse, empêcha la querelle de s'éterniser ; il décida que la porte serait ouverte, mais que les habitants de Châteauroux en auraient la garde [2].

Une ombre menaçait les vieux jours du maréchal.

En 1612, M. d'Aumont se décidait à mettre en vente ses terres de Châteauroux et le prince de Condé s'en rendait acquéreur et s'y retirait. Là, non seulement il nouait déjà les intrigues qui allaient agiter la régence de Marie de Médicis, mais il faisait montre d'une influence qui devait nuire à celle du gouverneur.

1. De la Tremblai, *Esquisses pittoresques de l'Indre*. — Compte rendu de la Société de Berri, années 1865 et 1866. — *Mém. de la Société des Antiq. du Centre*, T. XXII. Travail de M. l'abbé Duroisel sur Florimond du Puy.

2. La Thaumassière, *loc. cit.*, L. VII, ch. xxxix.

Celui-ci témoigne ses craintes dans une lettre qu'il écrivait le 18 juin 1614[1] à M. de Villeroy, en lui adressant son manuscrit sur l'expédition de Juliers : « Je vous envoie le discours entier de mon voyage de « Juliers, disait-il, la paix est faite, mais pour moi je « suis bien menacé, j'espère que Sa Majesté ne m'aban- « donnera pas. »

Le maréchal de la Châtre ne devait pas en ressentir d'autres effets ; le 14 décembre 1614 il s'éteignait doucement, dans son château de la Maisonfort, âgé de 78 ans, et en donnant à tous l'exemple d'une mort chrétienne et édifiante.

Ses funérailles n'eurent lieu que deux mois après, le 21 février 1615. Elles furent célébrées à la cathédrale de Bourges avec une pompe magnifique. Nous ne les raconterons pas, l'*Histoire de Berri*, de M. de Raynal, en a donné une description complète[2] qui témoigne du luxe et de la solennité avec lesquels, à l'époque, on savait rendre les derniers honneurs à un grand seigneur.

L'oraison funèbre fut prononcée par le P. Jacques Georges ; elle a été publiée et son texte, devenu très rare, présente dans un style ampoulé, précurseur de l'Hôtel de Rambouillet, une originalité trop caractéristique, pour que nous résistions à la tentation de nous y arrêter quelques minutes.

Le livre a pour titre : *Eloge de La Châtre ou la cou-*

1. Lettres de La Châtre déjà citées, d'après fond Godfroy.

2. T. IV, p. 248.

ronne de gloire, tissue par les mains ouvrières du Bonheur, de l'Honneur, de la Vérité et de l'Eternité.

Et l'orateur de détailler « les fleurons » de cette riche couronne, qui sont les fleurs de lys, symbole de la noblesse, et celles de la « nicotane », cette plante « que Jean Nicot, ambassadeur de Portugal, envoya « à la reine mère de France, et dont les Indiens tirent « la fumée par le tuyau d'une canne pour s'enivrer « après avoir bu », et qui devient le symbole des dangers dont La Châtre a pu se préserver.

C'est sur ce plan, dont le goût peut paraître douteux à nous pour qui le tabac n'a plus aucune poésie, que l'orateur passe en revue la vie du Maréchal, non sans s'arrêter avec complaisance sur l'illustration de sa naissance, mais en passant sous silence les périodes troublées où son héros fut du côté des rebelles.

Le caractère de celui qui fut un bon capitaine, un habile administrateur et un sincère catholique méritait mieux.

Le maréchal de la Châtre fut inhumé dans l'église souterraine de Bourges.

Au-dessus, dans la chapelle de Saint-Etienne, aujourd'hui de la Vierge, on plaça des tables de marbre portant son épitaphe, l'une en latin, l'autre en français, cette dernière, dit-on, composée par lui-même [1]. Il avait fondé trois messes qui devaient se dire chaque année dans la chapelle de la Vierge [2].

1. Voir le texte dans La Thaumassière, *loc. cit.*

1. Dans une intéressante notice publiée dans le XXVIII[e] vol. de la Société des Antiquaires du Centre, sous le titre : « Notes historiques sur la décoration de la chapelle de la Vierge à la

C'est également à la générosité du maréchal de la Châtre que l'on doit attribuer les vitraux qui décorent cette chapelle.

Ce sont les seuls souvenirs qui subsistent, dans la capitale du Berry, de celui qui, si longtemps, y avait régné en maître.

cathédrale de Bourges », M. Mater donne de précieux détails sur les embellissements dont cette chapelle fut l'objet. Il publie en outre le testament du maréchal de la Châtre daté du 23 avril 1609.

Notons parmi les fondations pieuses faites par La Châtre, celle du couvent des capucins de Vierzon à laquelle il contribua de ses deniers. Ce fut lui qui posa la première pierre du monastère en 1612, et on rapporte que saint François de Sales dit la première messe qui fut célébrée dans la chapelle de ce couvent. Nous devons ces renseignements à l'obligeance de notre collègue, M. Gauchery, qui les a puisés dans un manuscrit du XVIII[e] siècle signé « *Bechereau* » et qui a pour titre : « Mémoires sur Vierzon ». Ce manuscrit fait partie des archives de la famille Mac-Nab.

NOTICE

SUR LE CHEVALIER GOUGNON

par M. C. de BOISMARMIN.

Un érudit du siècle dernier, le baron de Girardot, désirant compléter le mémoire sur la généralité de Bourges, dressé par l'intendant Dey de Séraucourt, mémoire imprimé dans l'*Annuaire du Berry* de 1844, publia une note sur la noblesse de la province à la suite du mémoire.

Dans cette note il est question de nombreux titres sur toutes les familles du Berry, réunis par le chevalier Gougnon puis délaissés à Mlles Labbé, ses héritières, et finalement acquis par le ministre de la maison du Roi, vers 1766.

Le baron de Girardot, d'après la correspondance du ministre et de l'intendant, mentionne l'existence de sept portefeuilles ou cartons à la date du 29 novembre 1765 et indique la contenance du 1er et du 7e portefeuille.

Ayant eu la bonne fortune de trouver dans les archives de feu M. le vicomte de Fussy un inventaire complet, dressé en 1767, de cette collection, j'ai pensé qu'il serait intéressant de le faire connaître[1] et, en

1. Dans ce dernier inventaire, le cinquième carton correspond au septième portefeuille signalé en 1765 et le vingt et unième carton au premier portefeuille. De ces deux cartons toutefois, quelques pièces de généalogies disparaissent de 1765 à 1767.

même temps, de consacrer quelques pages à la mémoire de l'auteur de la collection, le chevalier Gougnon.

La famille Gougnon, originaire d'Auvergne, a joué un certain rôle en Berry où l'une de ses branches s'est développée au XV[e] siècle et où elle a subsisté jusque vers la fin du XVIII[e], en donnant naissance à des hommes qui se sont distingués dans l'Eglise et à l'armée, dans la magistrature, l'administration et au parlement.

Les Gougnon prirent et donnèrent des alliances aux principales familles du pays. Le premier connu était, dit-on, parent et ami intime de Jacques Cœur[1].

L'un des derniers membres de cette famille, fut Jacques Gougnon dit le chevalier Gougnon, né en 1651, décédé à Bourges le 10 septembre 1730.

Si j'entreprends d'en parler, c'est que le chevalier Gougnon par ses études et ses recherches fut comme un précurseur de notre Société; ce compatriote à ce titre nous appartient tout particulièrement.

Il était fils puîné de Jacques Gougnon, dernier sieur du Bois-de-Vèvre, Valdegon, Chaumoy, premier avocat du roi en Berry, conseiller au siège présidial de Bourges, et de Claude Alléaume sa seconde femme.

Je ne saurais rien dire sur ses premières années ni même à quel titre il fut institué chevalier des ordres et milices du Saint-Esprit et de Saint-Lazare de Jérusalem[2].

1. Voir la généalogie dans LA THAUMASSIÈRE.

2. Il le fut de bonne heure ou tout au moins dès 1680, car il porte ce titre dans l acte de baptême d'un parent baptisé en l'église de Saint-Georges-sur-Moulon. Voir registres paroissiaux 24 octobre 1680.

Il était aussi seigneur d'Argenton, mais plus tard on le trouve qualifié seigneur du Bois-de-Vèvre à la suite de son père.

Fut-il militaire dans sa jeunesse? C'est possible mais en tout cas il ne prit aucune charge de magistrature. Son activité, je crois, se borna aux recherches historiques et généalogiques et à l'érudition [1].

A l'inverse de son contemporain Catherinot, qui fit imprimer de nombreux ouvrages, le chevalier Gougnon se borna à publier la généalogie de la famille Frezeau de la Frezelière, mais il accumula une quantité très considérable de notes puisées un peu partout dans les diverses collections, dans les minutes de notaires ou dans les titres des familles. Il était en relation avec les généalogistes connus de l'époque, avec les d'Hozier, Chevillard, etc.

M. de Girardot, d'après la correspondance de l'intendant du Berry avec le ministre de la maison du Roi en 1765, établit que le chevalier de Gougnon, vers 1715 ou 1716, fut nommé procureur général d'une commission formée pour la recherche des faux nobles dans la province de Berry [2].

1. C'était un critique plutôt acerbe, à en juger par les notes marginales insérées dans le *Recueil des antiquités et privilèges de Bourges*, de Jean Chenu. Voir Bibliothèque de la ville.

Il cultivait aussi l'épigramme. La préface de l'*Histoire du Berry*, de La Thaumassière, 2e édition, p. xviii, contient une épitaphe de cet auteur des plus mordantes.

2. Voir *Annuaire du Berry*, de 1844, 3e partie, p. 98.

Beaucoup de maintenues de noblesse en Berry portent cette date de 1715. Voir XXIVe vol. de la *Société des Antiquaires*, p. 315 et suivantes.

Il se serait fait remettre dans ce temps-là la meilleure partie des titres de toutes les familles et les aurait gardés d'abord sous différents prétextes, de telle façon que ceux qui étaient dans le cas de réclamer, finalement n'y pensèrent plus ou moururent à la peine.

Je ne me porte pas garant du dire de l'intendant de Berry. J'incline même à penser à une grande exagération de sa part. L'inventaire qu'on verra plus loin témoigne de l'existence dans les papiers du chevalier Gougnon d'un certain nombre de pièces originales, mais la plus grande partie de ce qu'il révèle ce sont des généalogies ou des notes prises sur des originaux qu'il a vus mais non conservés par devers lui.

Quoi qu'il en soit Jacques Gougnon mourut fort âgé dans sa maison proche l'église de Saint-Pierre-le-Marché (aujourd'hui Notre-Dame), devant la croix de la place, le 10 septembre 1730 à 7 heures du soir.

Il vivait dans cette maison avec son frère Messire Jean Gougnon, seigneur du Bois-de-Vèvre en partie, qui lui survécut 8 ans.

Voici son testament :

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Béni soit le jour et l'heure de la naissance de la mère et de la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Je, Jacques Gougnon, chevalier, remercie Dieu, de m'avoir mis au monde, de m'avoir fait chrétien et le prie de me donner toutes les lumières pour bien mourir dans la religion catholique, et de me vouloir pardonner toutes mes offenses, lui offrant ma mort pour l'expiation de tous mes péchés, dont je suis vraiment

repentant ; et parce qu'il est infiniment bon, j'espère qu'il m'accordera son saint Paradis.

Comme le droit de tester est le droit des sages, que le prophète Isaye annonçant la mort au roy Ezéchias, lui donna avis de faire son testament, profitant de ce sage et judicieux avertissement, je me suis proposé de procéder au mien de la manière qui suit, étant sain d'esprit et d'entendement.

Premièrement, je veux que, mon âme sortie de mon corps, il soit inhumé en la chapelle de saint Jean-Baptiste qui est de notre maison, au côté de l'Evangile, proche mon père qui est au milieu de l'autel et ma mère à la droite, au côté de l'Epître. Pour le surplus de mes obsèques et funérailles, je m'en rapporte à mon héritière cy après nommée, sauf que je veux et entends que ma fosse soit carrelée de trois carreaux de la Celle, sur lesquels il y aura une croix de chevalier gravée et : Cy gist Jacques Gougnon, chevalier, qui trépassa le. . .. jour auquel il sera célébré en ladite chapelle une messe basse, pour laquelle sera distribué à la fabrique trois francs annuellement, que j'affecte sur notre maison de la Croix-de-Pierre.

Je donne et lègue à Maître Jean Thébault, avocat, la rente en principal qui nous est due par les nommés Baudry du village de Valdegon, paroisse de Saint-Eloy-de-Gy.

Plus je donne et lègue à Jean Gougnon, chevalier, seigneur en partie du Bois-de-Vèvre et Soulangy, mon frère, tous les bestiaux que nous avons ensemble et tout ce qui nous est dû exigible.

A l'égard de tous mes autres biens tant meubles qu'immeubles, de quelqu'état et qualité qu'ils puissent être, même mes livres qui consistent en la moitié de la bibliothèque de mon cabinet, l'autre appartenant à mon frère, comme aussi cinq mille livres qui me sont dus par mondit frère, de la manière expliquée par l'acte fait avec lui, je les donne à damoiselle Marguerite Labbé de Montvoiron ma cousine, demeurant en notre maison depuis quelques années, que j'institue ma légataire universelle, à condition que Jean Gougnon, chevalier, mondit frère, aura pendant sa vie la moitié de la jouissance de mes immeubles, pour raison de laquelle il ne pourra être tenu donner caution. Révoquant tous autres testaments que j'aurais pu faire jusqu'à présent.

Lequel testament que j'ay leu et estre ma dernière volonté. Voilà quelle est ma disposition, mon testament et ordonnance de dernière volonté — que j'ay fait escrire par une personne en qui j'ay la pleine et entière confiance et confidence, que j'ay signé sur toutes ses pages, fait à Bourges, en nostre maison, ce vint six Aoust mil sept cent trente.

GOUGNON,
chevalier.

Les dernières lignes de ce testament, sont de la main quelque peu tremblante du sieur Gougnon lui-même.

La pièce scellée de nombreux cachets en cire rouge avec lacs de soie verte, fut remise au notaire Léclopé et ouverte après le décès du testateur.

Elle se trouve actuellement dans les archives de Monsieur le vicomte de Fussy.

Jacques Gougnon avait demandé d'être inhumé dans la chapelle de saint Jean-Baptiste. Je crois que sa volonté fut respectée ; l'acte d'inhumation cependant, signé du curé de la paroisse, en date du 12 septembre, porte qu'il fut mis dans la chapelle du Sépulcre, en un cercueil de pierre qui s'est trouvé fortuitement au pied de l'autel, côté de l'Evangile.

Où est cette chapelle, contenant en outre, les cendres du père du chevalier, celles de sa mère et les restes de son frère Jean Gougnon, inhumé le 22 avril 1738 ?

Il y a lieu de penser que c'est la première chapelle à main gauche en entrant par la porte sud de l'église.

M. de Laugardière, notre Président, se souvient d'avoir vu, il y a bien longtemps, une pierre tombale qu'on avait ôtée de sa place et dressée contre un pilier aux environs de cette chapelle. Il a parfaitement reconnu l'écusson des Gougnon sur cette pierre.

Ils portaient : d'azur au poisson ou goujon d'argent en fasce, éclairé de trois étoiles de huit raies d'or.

Marguerite Labbé de Montveron, dont il est question dans ce testament, était fille de Louis-François Labbé, Esc., s[r] de Montveron, marié le 18 janvier 1694 à Marie Gougnon des Miniers, et par conséquent petite-fille d'un cousin germain du chevalier Gougnon.

Maguerite Labbé hérita de la bibliothèque et des papiers de son parent et, comme elle ne se maria pas que je sache, tout dut passer à sa mort aux Labbé de Montveron, et en particulier à sa nièce Françoise

Labbé fille unique de son frère Vincent Labbé, Esc., s[r] de Montveron, *alias* de Vieilleforge.

Cette jeune fille épousa, suivant contrat reçu Archambault notaire à Bourges, le 21 octobre 1776, Gilbert Brisson, fils de feu Gabriel Brisson, Esc., s[r] de Plagny, professeur à la Faculté de médecine de Bourges, et de Marguerite Chabenat.

C'est par les Brisson de Plagny, sans doute, dont était sa mère, que M. de Fussy s'est trouvé nanti de ce testament du chevalier Gougnon, d'un certain nombre de contrats de mariage et d'autres pièces relatifs aux Gougnon, que j'ai retrouvés dans ses archives.

Le *Mercure de France*, de février 1768, contenait une note reproduite dans la *Revue du Berry*, de septembre 1904, annonçant l'existence d'un cabinet muni de divers papiers concernant les familles du Berry et du Bourbonnais, réunis par feu M. le chevalier Gougnon.

« Ces papiers, dit le *Mercure de France*, passés par « droit de succession aux mains de deux demoiselles « Labbé, demeurant rue des Arènes, à Bourges, ont été « communiqués à Dom Turpin, de la congrégation de « Saint-Maur, qui en a dressé le catalogue [1].

« S'adresser aux demoiselles L... ou à D. Turpin, pour « savoir si les documents contenus dans ce cabinet con- « cernent les demandeurs. »

Cette note démontre qu'en février 1768 les papiers Gougnon étaient toujours propriété privée.

Pourtant M. Léopold Delisle, tome I[er], p. 555, de son *Histoire du Cabinet des Manuscrits*, s'exprime ainsi :

1. C'est évidemment l'inventaire trouvé chez M. de Fussy.

« En 1766, Pajon vend les généalogies dressées par « Bertin de Rocheret, président en l'élection d'Eper- « nay, et quelques mémoires généalogiques assemblés « par le chevalier Gougnon ».

Il faudrait donc penser que l'exode des papiers Gougnon sur Paris s'est fait en plusieurs fois.

Quoi qu'il en soit, et non compris ce qui a pu être éparpillé aux Dossiers Bleus, au nouveau d'Hozier et ailleurs, voici ce qu'on trouve réuni de l'œuvre de Gougnon, suivant une note que M. le Conservateur du département des manuscrits à la Bibliothèque Nationale a bien voulu m'envoyer le 31 juillet 1905 :

Manuscrit français 32 994, fol. 261 et suivants : *Remarques sur l'Histoire du Berry du sieur de la Thaumassière*, peut-être du chevalier Gougnon.

Manuscrit français 32 995 : *Mélanges sur l'Histoire de Bourges*, peut-être du chevalier Gougnon — 325 feuillets.

Manuscrit français 32 996 : *Mélanges généalogiques*, manuscrits et imprimés provenant du chevalier Gougnon — 222 feuillets.

Manuscrit français 33 018 : *Notes généalogiques diverses*, recueillies par le chevalier Gougnon — 93 feuillets.

C'est à la fin de ce manuscrit que se trouve la dédicace suivante, signée Gougnon :

Uni deo trino creatori, christo reparatori, genetrici dei mariæ, sanctissimo Jacobo patrono meo, ac patri beatissimo francisco sallesio, laus honor et gloria in sæcula[1].

1. Voir un article de M. Théodore Courtaux, dans la *Revue du Berry*, de septembre 1904.

De ces divers manuscrits, je n'ai vu que le premier, n° 32 994.

Outre les remarques sur l'*Histoire du Berry, de La Thaumassière*, ces 336 feuillets contiennent beaucoup de choses. L'auteur parle longuement des anciens notaires de Bourges et donne des extraits de leurs minutes, ainsi que des copies de chartes anciennes.

Plus loin ce sont des notes sur les officiers monnayeurs et ouvriers, ou encore ce que l'auteur a vu d'intéressant chez M. de la Thaumassière, *item* chez le sieur Alabat, prieur de Saint-Ursin.

Un état des familles de Bourges y faisant figure avant 1400.

La liste des membres des trois états assemblés le 3 août 1534, pour la réforme de la coutume dans la baronnie de Montfaucon, etc.

Nonobstant la réticence prudente de M. le Conservateur du département des manuscrits, je pense que ce volume en entier provient bien du cabinet du chevalier Gougnon et que la plupart des notes sont de sa main.

Il est facile, en tout cas, d'apprécier par ce qui précède l'intérêt que peut présenter aux érudits et à toute personne s'occupant de l'histoire du Berry, ce qui nous reste des recherches du chevalier Gougnon.

CATALOGUE DES TITRES ET PAPIERS

CONSERVÉS DANS LE CABINET DE MESDEMOISELLES LABBÉ A BOURGES

1re *Liasse.* — Plusieurs titres concernant la maison d'Estampes. Retirés par M. l'abbé de Méry.

2e *Liasse.* — Plusieurs pièces relatives aux élus de la généralité de Berry.

3e *Liasse.* — Avances faites pour le siège de Montrond en..... 1652
Titres pour Messieurs Bonin, de Cambrai, Chambellan, Gougnon, de Sanzay[1], Fouchier, de la Porte sr de Pesselières.

4e *Liasse.* — Sentence au profit des religieux de Fontmorigni..... 1555
Echange de biens en franc-alleu..... 1446
Sentence d'adjournement dans un procès soutenu par les religieux de Fontmorigni..... 1501
Titre de donation faite par Charles de Bar à Francois son neveu..... 1538
Serment de fidélité prêté au Roy par Aimery de Fontenay[2]..... 1466
Pièces d'un procès entre Francois de Chazeron, Francois Dauphin, Jean Chardonnet, les demoiselles de Fougières et autres..... 1534

1. Pour Sauzay.
2. Ligne barrée.

Transaction entre Claude de Villiers et Jean Tramblat. Bourges 1557

Deux actes de vente faites par le chapitre de Châteauneuf..... 1564-1569

Vente faite par Etienne Godeau à Etienne Torène. 1342

Bulle d'Alexandre III en faveur de l'église du Château de Bourges..... 1153

5e *Liasse.* — Vente faite par Jeanne de Suli femme de Regnier Pot..... 1446

Amortissement de la fondation du Chapitre de Bridère fait par Imbert de Bâtarnay..... 1519

Contrat de mariage de Pierre Gibieuf à Perette Marion 1609

Donation à l'abbaye de Saint-Satur... vicairie de Saint-Jacques 1432

Rente rachetée par André Gassot sur Claude Bridars 1560

Lièves et censifs du prieuré de Saint-Paul, dépendance de Déols.

6e *Liasse.* — Titres de Guillaume de Laubépine.. 1587

Privilèges du prieuré de Bléron..... 1433

Autres titres concernant le même prieuré des années 1587-1510

Réparations du lit de la rivière depuis Bourges jusqu'à Vierzon.

Accensément fait par les religieux de Saint-Ambroix de Bourges au profit du curé de Saint-Martin-d'Auxigny..... 1509

Droit de dîme de l'archevêque de Bourges à Germigny[1]..... 1506

Autre enquête même sujet..... 1508

Titre pour Claude Pellourde et Jeanne de l'Hôpital, veuve de Guillaume Mornant..... 1512

Procuration donnée par Guillaume Bonin..... 1477

1. Ligne barrée.

Vicairie de Saint-Nicolas, église de Saint-Etienne de Bourges 1588
Papiers généalogiques des maisons de Brizacier et de Prevot de Saint-Cyre.

7e *Liasse.* — Vente faite par Etienne Guillon à Petit Jean Guilleberl 1478
Ventes faites par Claude Jacquier à Guillaume de Perelles, à Bourges, les années..... 1512 1516
Contrat de mariage de Laurent Gonon et Antoinette Gilbert 1517
Hommage rendu par Aënor Cochonne, veuve de Pierre Andrault, à Etienne d'Avantoys..... 1460
Autre rendu au même par P. et P. de Mésangy 1386
Autre titre pour Perinet de Mesangy..... 1414
Arrentement fait par Etienne d'Avantoys..... 1456
Jean de Morvilliers abbé commendataire de Fontmorigni.
Conventions entre Louis de la Rue et Anne Mézière demeurant à Bourges..... 1727
Dimes communes à l'abbaye de Fontmorigny et la dame de Fontenay [1]..... 1489
Conventions entre Philippe, femme de Simon de l'Estrées, et Jean Ami, le 1er de Sancerre, le 2e de Bourges..... 1391
Vente faite par Girault de Saint-Cyre et autres à Charentonay 1460
Contrat de mariage de Pierre l'Esperinet et Marthe de Toisy..... 1476

8e *Liasse.* — Notes et indications de plusieurs titres de M. de la Porte d'Issertieux [2].
Généalogie prouvée de MM. du Cher.

. . . .

1. Ligne barrée.
2. Idem.

Titre concernant Jacques et Antoine Dupuy frères 1511
Plusieurs titres pour MM. Bigot.
Plusieurs titres pour MM. de Cambrai.
Titre pour Louis et Pierre d'Estrées frères..... 1428
Prieuré de Michaven, dépendance de Saint-Ambroix de Bourges.
Prieuré de Saint-Baudelle, dépendance de Saint-Satur.

9e *Liasse.* — Pièces pour Jean Berault et Charlotte Sallat sa femme.
Pièces pour Claude Sauvat, lieutenant en l'élection de Bourges.
Pierre Millet et Colette Girard sa femme, veuve de François Besse..... 1559
Pièces concernant Martin Tandegué, élu en Berry 1623
Pièces pour Nicolas Le Clerc et Marie Bonnet, sa femme. Bourges.
Cens et rentes dus au Comte de Sancerre, à Sury-en-Vaux.
Papiers pour MM. Charlemaigne.
Papiers généalogiques de MM. Riglet.
Suppression de l'élection d'Issoudun.
Pièces pour MM. Godard... Bourges.
Pièces pour MM. Jacquinet, sieur de Chary.
Acquisitions par Jean Bouer... Bourges..... 1472

10e *Liasse.* — Papiers concernant MM. Collasson et la terre de Feulhardes.

11e *Liasse.* — Censif de Vendegon.
Pièces concernant MM. Claveau.
Acquisition par Simon Bigot..... 1564
Contrat de mariage de Jean Bonin..... 1568
Articles du mariage de M. Charlemagne..... 1609
Transaction faite par Nicolas Riglet..... 1576
Titres pour MM. Claveau.
Titres pour MM. Chenu.

Titre pour Guillemin de Brécy et Gilbert Augustin 1472
Pièces pour François Godard, seigneurie de la Greslerie..... 1531
Pièces concernant MM. Muzard
Sentence rendue par la justice de Saint-Ursin.
Plusieurs quittances des officiers de la ville de Bourges.

12e *Liasse.* — Contrat de mariage de Jean Pelorde 1572
Sentence concernant la terre de Soulangy..... 1595
Notes et contrats reçus par Michel Bonnet, notaire en..... 1574
Imposition de 1.500 écus sur les habitants de Bourges..... 1559
Contrat de mariage de François de Cambrai..... 1534
Terrier de Chézal-Chauvier..... 1606
Titre pour Pierre Brachet 1500
Contrat de mariage de Claude Rousseau et Marie Gallerand..... 1593
Contrat au profit de M. de Champ.. 1654
Contrat de mariage de Jean Claveau et dame Lelarge..... 1631
Testament de dame Aline Jacquier..... 1540
Sentence du bailliage de Bourges concernant François de Courtenay et Louis de Chastelus..... 1567
Décret de la terre de Mennetou-Salon..... 1444
Contrats de mariage de :
Jean Cornillat et Françoise de Boisrouvray..... 1609
Jean Mercier et Magdeleine Gibieuf..... 1601
Georges Jacquier et Denise Hémetou..... 1508
Jean Le Bar et Olive des Moulier..... 1635
Jean Durand et Perette Bonnet..... 1614
Benoit Colas et Marie Ratelay..... 1372
Jean Paillaisson et Marie de Camp..... 1582
Jacques Collasson et Anne Audet..... 1587
Etienne Bigot et Louise Lelarge..... 1621
Rolet de Castello et Jacquette Bouër..... 1472

Hémard de Coulombe et Françoise de Sansay avec d'autres pièces..... 1566

13e *Liasse.* — Plusieurs pièces concernant MM. Gougnon.

Pièce concernant une affaire entre M. du Montier, seigr de Saragosse et MM. du Chapitre de Saint-Etienne de Bourges..... 1563

Provisions de l'office de Sergent au grenier à sel données à Jean Loutil.. 1698

Contrat de mariage de Jean des Barres et demoiselle Marie de Ratilly..... 1366

Contrat au profit de demoiselle Louise Claveau.. 1640

Contrat de mariage de Louis Boisrot et demoiselle Catherine Jaupitre..... 1584

Contrat de mariage de Guillaume Doulet et de demoiselle Gabrielle de l'Hopital..... 1560

Contrat de mariage de Charles du Griffon, sieur de la Noue et demoiselle Magdeleine Le Gendre..... 1626

Contrat de mariage de Jean Bourgoing et Denise l'Escloppé..... 1619

Contrat de mariage de Louis Bouffard et dame Marie de Perelles..... 1562

Contrat de mariage de Guillaume Seigri et dame Jeanne Jouchère 1484

Contrat de mariage d'Antoine Saultereau et dame Peronnelle Lochon..... 1560

Contrat de mariage d'Etienne de La Coste et demoiselle Silvine de Saintville..... 1657

Contrat de mariage de Vincent de la Croix avec dame Gabrielle de la Croix, veuve de Jean Bouer..... 1563

Titre concernant Me René Bridonneau, avocat du Roi au siège royal de Chinon..... 1633

Contrat de mariage de Pierre Pagau avec Françoise Fauvre..... 1564

Contrat de mariage de Dominique Moyreau avec demoiselle Perrine Lucas..... 1666

Item trois autres pièces pour la même maison de Moyreau.

Quatre contrats de mariage pour la maison d'Amblard.

Le dénombrement de la terre de Vouzeron..... 1557

Un gros registre en parchemin contenant l'état de tous ceux qui possédaient des fiefs et arrière-fiefs en... 1503

Un petit registre en papier contenant des extraits de certificats de mariages célébrés en la paroisse du Fourchaud de la ville de Bourges depuis 1617 jusqu'en. 1659

Dans un grand coffre du grenier sont plusieurs sacs, savoir: deux sacs qui contiennent des papiers relatifs aux affaires de la maison de MM. Alléaume.

Deux sacs de papiers d'affaires communes entre M. le chevalier Gougnon et MM. Compaing.

Un sac contenant des titres de noblesse pour MM. Farou.

Un sac de titres pour MM. Chauvin.

Un sac de papiers concernant M. Labbe de Champgrand et les biens de Chézal-Chauvier.

Cartons numérotés.

1er *Carton.* — Lettres d'annoblissement et autres pour Pierre Bonin..... 1493

Papiers généalogiques pour Messieurs :

Galland — Prévot de Saint-Cyr — Labbé de Montveron — Gougnon.

Plusieurs armoiries et cartouches dessinés.

2e *Carton.* — Renseignements pour les généalogies de Messieurs :

Monicault — de la Coste — d'Orsanne — du Drac — Robertet — de Refuge — de Chartier — de Gaillard — de Bourdin — Fraguier — Le Groing — Picot — Cauchon.

3e *Carton.* — Inventaires de titres ou papiers généalogiques pour Messieurs :

Cocqueborne — Cottereau et de la Croix — d'Orsanne — Dujon — des Cayeul — d'Anjou — d'Au — Courtin — Rozay — Cordelier — Le Coigneux — Le Cocq — Clutin — Le Clerc — Chartier — Charlet — Champront — Cauchon — Burdelot — Bureau — Budé — Brulart — Brisart — Bragelonne — Brinon — Bourdin — Boulanger — Bouquier — Boucher — Bochart — Besançon — Berzeau — Belièvre — Beaune — La Ballue — Baillon — de Bailleul — du Renouart — de Messey — de Gorson — Avrillot — Allegrin — Antonis — Amelot — du Drac — Dormans — Dauvet — d'Amours — Faulcon — de Fayes des Peisses — Gilbert — Ganay — Guenegault — Hacqueville — Harlay — Hector de Marle — Arpajon — Lavalette — Parisot — Petit — Compaing.

4e *Carton.* — Papiers généalogiques pour Messieurs :

De Rivière — Montbel — Fougières — Chollé — du Clozel — Crémille — Cadier — Maussabré — Levaillant — Coyne — Harambures — du Halde — Hurtault — Hodeau — Jarnage — Jaucourt — Laage — Jussac — La Barre La Chassaigne — La Chapelle — La Bussière[1] — Labbe de Champgrand — La Chastre — La Cour — La Fayre — La Ferté-Aurain et d'Alosse — La Marche — L'Aigues — La Lande — Laleuf — La Motte — de Lanet.

5e *Carton.* — Pièces pour MM. Compaing..... 1520
Curatelle de Martin Gougnon..... 1505
Reconnaissance pour Jean Maréchal, avocat à Bourges..... 1553
Foy et hommage rendu par Charles Robin..... 1663
Acquisition par André Hadon..... 1498
Autre par Marc Bardon..... 1465

Contrats de mariage de :

Jean de Fontenai et Louise de Charlus[2]..... 1442

1. Nom barré.
2. Ligne barrée.

Pierre Barangier et Anne Dauphin..... 1531
Jean Potier, dit Martineau et Michelle, veuve de Colas Maquereau..... 1454
Jean Dauphin et Antoinette Augustin..... 1478
Jean Chardellet et Mathurine Dauphin..... 1481
Philippe de Vauger et Gabrielle Bichon..... 1487
Arnaul de Nouveau et Catherine Dolu..... 1563
Jean Dolu et Marguerite Perrot..... 1546
Claude Sougy et Claudine Duchièvre..... 1584
Philippe Cornillat et Madeleine Jourdin..... 1625
François de l'Espérance et Françoise de Bazoches..... 1561
Jean Cousin et Jeanne Guérin..... 1429
Pierre Becuau et Marie Merlet..... 1616
Charles Laleu et Eugène Hemetou..... 1513
Antoine Barathon et Jacqueline de Cambrai..... 1532
Jean de la Fond et Françoise Godard..... 1502
Jean Le Seurre et Jeanne de Village..... 1468
Jean de Sathenat et Renée d'Orléans..... 1586
Jacques de Brielle et Magdelaine d'Amours..... 1627
Isaac de Lozier et Marguerite de la Chapelle. Mariage qui n'a pas eu lieu..... 1602
Aubert de Magnac et Anne de Razay..... 1565
François Foucauld et Françoise Poupardin..... 1631
Etienne de Vignier et Françoise de Barbanson... 1643
Jacques Turpin, seigneur de Crissé et Françoise de Blanchefort[1]..... 1490
Germain Montagu et Jeanne Boisrot..... 1584
Cassien de Venière et Françoise de Bazoches..... 1569
Perrin Faucillon et Philippe de l'Abbaye..... 1363
Guillaume de la Tourotte et Catherine de Laugeon..... 1397
Silvain de Varye et Barthelemy de Mauriat..... 1624
Jean Pelleyreau et N... Aligret..... 1585
Préjent de Rouy et Marguerite d'Assue..... 1575

1. Ligne barrée.

Hugues de Rielis et Louise de l'Orme..... 1305
Jacques de la Chapelle et Marie Lillier..... 1564
Obligation contractée par M. de Boisrouvray.... 1615
Testament de Jean Bidault, doyen de Saint-Etienne de Bourges..... 1563
Contrat de mariage et testament pour MM. Poirier, de Bourges.....1423 1571-72
Titres pour MM. Chambellan.
Contrat de mariage dans la famille de MM. Tussé. 1393
Titres pour MM. Fradet..... 1458

6e *Carton.* — Sentence confirmative de noblesse pour Jean Cauchon..... 1650

Inventaires de titres de noblesse produits par Messieurs :

De Bonnefau — de Blanchard — de Blereau — de Blet Dubois — de Boisbertrand — de Boislinard[1] — de Boisselet — de Bongards — Bonin — de Bonnard — Bonnet de la Violière — de Bony de Lavergne — du Bost du Breuil — Bourdaloue — de Boutillon — de Boury — de Boyau — de Bressoles — du Breuil — de Bridiers — du Broc — de Brossard — de Brossin — de Brulle — de Buade — de Bussevant[2], Alamant et du Bois.

7e *Carton.* — Inventaires de titres de noblesse produits par Messieurs :

Béthoulat — d'Auvergne — Autor — Auseudre — Aucapitaine — Auboutet — Aubigny d'Alligray — d'Assy — Arthuys de Vaux — des Ages — d'Arnac — d'Argier — d'Areau — d'Anglars — André — Alabat — Alougny — d'Aigurande — Agenet — Agard.

8e *Carton.* — Pièces concernant MM. Gougnon.

1. Nom barré.
2. Pour Buffevant.

9e *Carton.* — Titres généalogiques pour Messieurs : Girard de Villesaison — de Borderousse — de Vorlay — des Bergeries.

10e *Carton.* — Attestation de noblesse pour Messieurs : Brigois — Baudin et de Rely, donnée par les officiers de la ville d'Arras 1581

Titre concernant Guillaume de l'Aubépine, Denis Simon et Anne Molle, veuve de Jean Hennequin..... 1571-72

Elus de Bourges exemptés de logement de guerre par M. de la Châtre.

Vente par Germaine, veuve de Perrin Gaucher et Jean son fils, à Michelet, les Cordoanier..... 1448

Elus de Bourges exemptés de logement de gens de guerre, par le duc de Berry..... 1576

Vente par Anthoine Barathon à Marie Riglet, veuve de N. Saultereau 1567

Accommodement entre Jean de Cambrai et Guillaume Pillas à Bourges 1499

Rente acquise par Marguerite Saultereau, veuve de Julien Le Groing, sur Antoine Barathon 1552

Autres pièces pour les mêmes Saultereau et Barathon..... 1553

Curatelle des enfants de Esmard de Coulons et Françoise de Sauzay..... 1585

Reconnaissance pour Magdeleine Le Traing, veuve de Jean Gougnon 1582

Nomination royale à un canonicat de la Sainte-Chapelle de Bourges..... 1616

Prise de possession de la vicairie de Saint-Jacques, Saint-Satur 1625

Montre des écuyers de Philippe de la Châtre.... 1383

Fortification du château de Saint-Brisson 1423

Titres de la terre de Quantilly, produits par M. Thiboust..... 1520

11e *Carton.* — Plusieurs titres pour MM. Chambellan.

Papiers généalogiques pour Messieurs :

Bourdaloue — Le Syeure — Barbarin — Bengy — Barbe — Barville — Baron du Pally — Baudouin — Bertrand — Besdon — Biet.

12e *Carton.* — Papiers généalogiques pour Messieurs :

Bastard — Sarrebource — Alligret — de Fontenay [1] — quatre Barbes [2] — Puyvinault — du Puygirault — des Prés — de Prie — Pot de Piégu — Pinot de Bonnefond — du Pont — Ponnard — Pinault — Noblet — Tristan — Bricefort — de Cougnac — Gazeau — Chambellan.

Contrat de mariage de Louis Moreau et Catherine Mercier [3]..... 1665

Liste de ceux qui ont renoncé à la noblesse extraite du registre de l'élection de Bourges [4].

Contrat de mariage de Nicolas Riglet... 1561

Vente par François Le Roy..... 1529

Contrats de mariage de Poupardin et Laurente Brossard. 1512

Jean Naudet et Marie Seurat..... 1586

Guillaume de Brielle et Marie Ranvère. 1478

Ecus et rentes dus à la seigneurie de la Motte et Vouzeron 1672

Acquisition par Droin Galluq..... 1499

Plusieurs titres pour Antoine de Baudin 1568

13e *Carton.* — Constitution de rente concernant Jacques Gougnon 1680

Partage entre les enfants d'Etienne Bigot et Claude Bridard.

Plusieurs montres aux catalogues de gentilhommes.

1. Nom rayé.
2. Idem.
3. Mention rayée.
4. Idem.

Généalogie de MM. Jannequin.

Plusieurs cartouches et armoiries.

Papiers généalogiques pour Messieurs :

Hémeré — de Valenciennes — Tenon — du Teillet — Tacquenet — de Valzergue — de Verdillac — de Vérine — Vezien — du Vivier — de Vignolles — de Villebresme — de Viry [1] — des Ulmes — de Vouhet — de Vouzy — des Rosiers — du Bet — de Bigny — de la Barre.

Requête présentée par Anne Baudron [2] veuve de G. M. de Vellard.

14e *Carton*. — Inventaires et autres pièces généalogiques pour Messieurs :

De Maubruny — de Mathieu — de Mauleon ou Monléon — de Mateflon — de Massé — Martin de la Baratonnière — Martin de la Pillette — Martin de la Goutte-Bernard de Chassenon — des Marquest — de Marolles de la Pignallière et de Rabry — de Marcillac — de Mareuil — de Menou — Maintenu — Ferré — du Four — du Fresneau — de Fadates — Farget — de Fontenay — de François — de Mauvise — du Mesnil de la Beaupinière — Gaspard de May — de Messemé — de Meurat — Midon — de Moncorps — de Mondin — du Mont — de Miray — de Montaigu — de Morogues — de Morat — de Moussy — de Muzard — Le Maréchal — des Manchins — de Mallivau — de Maignoux — Maréchal de Fort Bois — Michel de Saint-Michel — Petit et Villemore — de Peuille de Fragnes — Fouchier de Chaumasson — de Farou [3].

15e *Carton*. — Un titre pour la maison de Sauzay.

Papiers généalogiques pour Messieurs :

De Texières — de Sorbier — de Soubrets — de la Vergne — Savary d'Alets — de Launay — Trousseau — Thi-

1. Nom barré.
2. Pour Baudran.
3. Nom barré.

bault — de la Thaumassière — Tullier — de Turgis — de Turenne — Simonot de Montlebeau — de Soisy — du Sillas — de Servières — de Sigougné — Sergent — Sausson — Saunhac — Scorion — de Salignac — Sain — de Saint-Maur — de Saint-Julien.

16e *Carton.* — Papiers généalogiques pour Messieurs :

De Morogues — Fradet — de Guéniot — de Guibert — de Gréaume — de Grailly — Godaire de Maupertuis — Gentil de Villarmoux — de Genest — Garault de Cru — Guyot de Montserrand — Marcellin de Guillon.

Plusieurs quittances de personnes attachées au service de la couronnne.

17e *Carton.* — Foy et hommage de Clanay par Antoine Dauphin..... 1452

Plusieurs titres et papiers concernant Claude Razé 1480

Titres pour Messieurs :

Bonnin..... 1349

Chambret 1551 — Ragneau 1587 — de Sathenas 1573 — Niquet 1495 — de Ponard — Alligret et de Pelleyreau 1598 — Baüer et Noüet 1508 — de Brécy et Augustin 1472 — de Boisrouvray et de la Houssaye 1444 — Dauphin et de la Loue 1532 — de Bard — de Malosses ou Malleses — de Castelnau 1597 — de Vouzy 1472 — de Bonay et Girardon 1406 — de Chazeron, Dauphin et Chardonnet — de la Châtre 1472,

Thiboust et Jaupitre 1528 — de Cossay — Bourgoing — des Barres — de Pierrepont 1518 — de la Boissière et Hodon 1551 — Pelorde et de l'Hopital 1531.

Sentence pour Avoise Cousin, veuve de Jean Rivière avocat à Bourges..... 1610

Robert de Sancerre, seigr de Menetou-Salon en.. 1301

Hommage de Sancergues fait au comte de Sancerre..... 1367

Plusieurs titres concernant la maison de Sancerre.

Lettres de François Ier pour Jacques Bicard, prieur commendataire de Maraignes, dépendance de la Chaise-Dieu 1546

Sentence concernant un procès entre Jacques Chenu et demoiselle Noitet, veuve de Jean de Châteaubodeau 1643

Titres pour Messieurs :

Rimbaut et de Langon 1399 — Bideraut, de Dun-le-Roi 1398 — de Refuge 1634 — Sauvat 1622 — Barathon — Guichard et Manceau — de Bonnesy et Marie des Barres sa femme 1397.

18e *Carton.* — Seigneurie de Cornusse, appartenant à l'archevêque de Bourges..... 1495

Inventaire concernant M. Godard.

Echange entre Jeanne Secart et Antoine Turpin.. 1497

Pièces pour MM. Hardouin et Briçonnet..... 1481

Pièces pour MM. Niquet et Gibieuf. 1597

Transaction entre MM. Gougnon, du Mesnil-Simon et dame Bazu, veuve de Bigot..... 1624

Notes sur la maison de du Mesnil, armes d'azur au lyon d'or armé et lampassé de gueules.

Papiers concernant MM. Duchèvre..... 1617

Dénombrement du fief de la Greslerie..... 1671

Pierre et Jean de la Grange anoblis par Charles VI 1388

Titre qui constate la noblesse de Jean Georges. Bourges..... 1469

Adjournement sur requête du comte de Penthièvre..... 1492

Papiers pour MM. Gougnon.

Partage entre les filles d'André de Chantelle. Bourges..... 1371

Plusieurs quittances de ville.

Papiers concernant Messieurs :

Alabat 1517 — de Mauvise 1671 — de Mazières 1672 — de Montmoran 1672 — de Tispes 1667[1] — Ervaux 1672 —

1. Pour de Tespes.

Blaireau 1671 — de la Vergne 1672 — de la Motte 1672 — de l'Age 1672 — de la Lande 1671 — de Barville 1672 — de la Faire 1673 — de Morolle[1] 1672.

Commission donnée au sieur de Boisrouvray par le sieur de Bonnefond..... 1667

Jugement rendu entre MM. Clerjaut et de Percy.. 1672

Anoblissement de Guillaume Pelorde..... 1366

Item de Pierre de Vieilbourg..... 1379

Lettres domestiques concernant MM. Gougnon et La Loëre.

Anoblissement de Jean de la Loëre..... 1445

Item des sieurs Choppin 1444 — Vachot 1513 — Porte 1517 — Hémel 1677 — Trousseau 1331.

Copie de contrats de mariage pour MM. Catherinot.

19e *Carton.* — Papiers généalogiques pour Messieurs :

Gascoing — Mercier — Moireau — Le Bloy — Le Bègue, de la Verne — de la Violette — de la Trémoille — de Lestang — de Lastes — Mengin — Maire — Foullé — Gallus — de la Porte d'Issertieux[2] — de la Rue — Tiercelin — de la Souche[3] — Savary de Lancosme et de Preaux[4] — de Villequier — Robin — Robert de Pesselières — de Rochefort — Herpin et des Roches — Rolland — de Rossignac[5] — des Rosiers — Richard — Ribot — de Reugny — de Refuge — de Rechignevoisin — Ragueau — de Rochepelle[6] — de Rabeau — de Ricoux — Durieu — Albert de Rilhac — Rifault — de Launay — Roques — Emblart.

20e *Carton.* — Inventaires des titres généalogiques de Messieurs :

1. Pour de Marolles.
2. Nom barré.
3. Idem.
4. Idem.
5. Pour de Roffignac.
6. Pour de Rachepelle.

Savary de Lancosme[1] — Fournier de Boismarmin — Pierre Buffière et Tressart — Bauduin — Thibault — Le Bouthillier — Cardinal — Carré — de Chabannes — Chardebœuf — Chardon — Charlemagne — du Château — de Chastillon — Chauvet — Chasteigner — Chauveron — Chenu — du Cher — du Chesneau — Chevalier — des Collard — de Comaille — Compaing — de Constant — de Constantin — de Cottignon — de Coué de Lusignan — d'Autay — Erard de Dampierre — de Couraud — de Cougny — Douat — du Drac — d'Estampes.

21e *Carton.* — Généalogie des Maisons de :

Maupeou — Mesgrigny — Mesmes — Midorge — Minard — Molé — Montholon — Montmiral Moucj Neuville — Paris — Perrot — Philippeaux — de Marle — Sanguin — Sève — Sevin — Simon — Spifame — Thou — Turin — Tronçon — Tudert — Vaudelart[2] — Versoris — Viole — Hotman — Vitry — Jubert — Hennequin — Picot — Prevost de Saint-Cyr — Roquier — Refuge — Rivière — Robertet — La Croix — Plancy — Lefèvre d'Ormesson et Fournier Boismarmin — de la Guesle — Lamoignon — La Lande — l'Aubepine — Le Picard — Longueil — Loménie — Loynes — Lottin — Luillier — Lhuillier — Machault — Le Maistre — Mangot — Marcillac — Pinon — Pommereau et du Prat — Potier de Gesvres.

22e *Carton.* — Généalogie des maisons de Gaillard Lonjumeau — Noailles — Boüer — Roffignac.

Papiers généalogiques pour Messieurs Georges et Riglet.

Registre intitulé : Compte rendu par Jean Cousin de la succession de Joseph Collasson.

23e *Carton.* — Papiers pour MM. Gougnon.

Contrats de mariage de :

1. Nom barré.
2. Pour Vaudetar.

Pierre du Roussac et Bonne de Villiers..... 1540
Jean Esterlin et Catherine Tullier..... 1560
Papiers pour MM. Niquet..... .... 1460 1500
Foy et hommage rendu par Jean Mercier de la Croix..... 1542
Quittance de M. Barathon contre François Le Roy. 1552
Pièce concernant Anne des Friches, libraire à Bourges..... 1612
Pièces concernant MM. de Saint-Père..... 1609 1393
Reconnaissance de noblesse pour MM. d'Assy — du Vivier.
Pièces concernant les maisons de Bressoles — Amblart — Anjorrand — Thibauldin — de Sorbiers.
Pièces pour Etienne Turpin et Fortuné Brinon 1464 — Jean de L'hôpital et Pierre des Avenères..... 1333
Compte rendu par le receveur de la ville de Bourges en..... 1501

24e *Carton*. — Registre des aveux et dénombrements faits par les nobles de Berry en 1503.
Inventaires de titres de noblesse produits par Messieurs Gassot — de Thienges[1] — Le Roy — Bigny,
Autres pièces pour la maison de Bigny sous le nom de Chavanon[2].

25e *Carton*. — Pièce pour MM. de l'Hôpital..... 1429
Vente par Guillaume Fils de Dieu à Pierre de Quantilly... 1258
Donations faites à l'abbaye de Saint-Ambroix.
Fondation de la chapelle d'Hauterive.
Titres pour M. de Vivonne..... 1546
Liste de ceux qui ont servi sous le duc Jean à une bataille contre les Flamands..... 1383
Donation du faubourg Saint-Paterne à l'abbaye d'Issoudun..... 1106

1. Nom barré.
2. Pour Chevenon.

Donation de Gravole à l'abbaye de Saint-Gildas.. 1152
Donation faite à l'abbaye de Masçay..... 1045
Fondation de la vicairie des Boufets en l'église de Saint-Cyr d'Issoudun..... 1461
Concession d'une chapelle en l'église de Saint-Pierre-le-Guillard à Bourges..... 1478
Fondation de l'église et monastère de Saint-Michel diocèse d'Avranches sous Childebert roi de France et Ambert évêque d'Avranches.
Bulle du pape Paul II, à l'abbaye de Saint-Ambroix.
Dissertation sur les dyptiques de Bourges.
Description du château de Fontenay et généalogie de cette maison[1].

26e *Carton.* — Inventaires de titres de noblesse produits par Messieurs de Longbost — de Loubes — de Lignauld — de Linières des Perelles — de Loiseau — de l'Homme veuve Bergeraut — de Ligondais — Le Roux — de la Touche — Leborgne[2] — Le Large — Légé — Lefort — Le Maire — Le Picard — de Philippeaux - Landault — de Lapelin — la Rivière de la Garde — de la Roche Aymon[3] — de la Rochebriant — Robertet — de Refuge — Riglet — de Lestang — Lhuillier.

Nota 1°. — Toutes les personnes qui toucheront à ces cartons, sacs ou liasses, sont priées de remettre aux mêmes liasses, sacs ou cartons, les pièces qu'ils en auront tirées, à moins qu'elles ne les retirent tout à fait et dans ce cas, elles auront la bonté d'effacer les articles du catalogue qui concernent ces pièces.

2°. — Dans la même armoire où sont ces cartons, il se trouvent encore beaucoup de papiers, mais qui ne peuvent

1. Deux lignes barrées.
2. Nom barré.
3. Idem.

être d'aucune utilité; on y trouve aussi un manuscrit contenant les aventures de chevalerie d'un certain Ponthieux.

Un manuscrit concernant la famille des Alabat et qui contient le blason de plusieurs familles de la province.

Un manuscrit en forme d'Heures dont les oraisons sont anciennes.

Un cahier d'anecdotes recueillies par Jean Glaumeau [1].

Un petit recueil d'ordonnances royaux sur le fait des aydes redigé en 1445.

3° Tous les cartons qui ne sont pas numérotés conformément à ce catalogue, ne contiennent rien qui mérite la moindre attention.

Fait à Bourges, le 2 novembre 1767.

Nous avons vu que le chevalier Gougnon avait réuni dans son 13e carton plusieurs minutes ou catalogues de gentilshommes.

La *Revue du Berry*, de septembre 1904, a donné d'après notre auteur un rôle du Ban de Berry de 1552, trouvé à la Bibliothèque nationale, folios 19 et 20 des nouvelles acquisitions françaises 8 622.

Nous croyons devoir reproduire ici les noms qui figuraient au Ban de Berry de 1569, d'après une copie de la main du chevalier Gougnon, trouvée dans les archives du vicomte de Fussy.

Roole de la monstre des gentilshommes du pays et duché de Berry qui ont esté retenus pour faire service au Roy, au fait du ban et arrière-ban dudit pays, tant au lieu des inhabiles et roturiers que au deffault des absens durant quatre mois entiers compris leur aller et retour

1. A été publié par le Président Hiver, sous le titre : *Journal de Jean Glaumeau*. Bourges, Just-Bernard, 1867, petit in-8°.

commenceant le xxv^e^ iour de novembre dernier passé et qui finiront le xxv^e^ iour mars prochain en suivant.

Premièrement :

Messire Loys de Chazerat, sieur du Riz, chevalier de l'ordre du Roy, bailly de Berry en capitaine.

Pierre de Mareuil, sieur du Treullault, cornette.

François Raymond, sieur de la Breulle (et du Chaillou, paroisse de Lantan), mareschal des logis.

Loys des Manchins, sieur de Villabon.

Jean de Mareul.

Antoine Guerin, sieur de Chotin.

François Lage (de Lage, sieur de la Bretollière).

François Guérin.

Prégent de Rouy, sieur de la Folie.

Abel Pathoufleau.

François Alligret, sieur de la Croix.

Claude Fougières.

Charles Alligret.

Charles Chazerat.

Esme Corbin, sieur du Genetoy, en partie.

Jean du Couldray.

Leonnet ou Léonard Rollant.

Christophle des Manchins.

Nicolas Mareschal, sieur de Bessey.

Girard Maillault.

Jehan Massay.

Savary Mareschal.

Charles Thieffame.

Loys Beauvallet.

Jehan Monneau.

François Labbé.

Thomas Perreau.

Christophle de la Buxière.

Leonnard Jacques.

Gilbert de Bourges.

Nicolas Chambellan.

Toussaints Georges.
Pierre Guérin, fourrier.
Estienne Cocheulx.
Jacques Girard.
Loys des Manchins.
Joachin de Mil Sandeau.
Pierre Legendre.
Estienne Beaujehan.
Blaise Bezard.
Loys Sallemon ou Sallemoise.
Nicolas Thevereol.
Aignan Pobeau.
Jehan Parzère, trompette.

Jacques Gassot, Esc., sieur de Deffends, commissaire ordinaire des guerres.
Mathurin de Beynes, controlleur extraordinaire d'icelles.

Certifié par Me de Chazerat, le 17 décembre 1566, en la ville d'Issoudun, à Jacques Gassot, Esc., sieur de Deffends, commissaire ordinaire des guerres et Mathurin de Beynes, controlleur extraordinaire des guerres. Signé : de Chazerat.

Monsieur des Cloys, Jehan Gougnon, commis à la recepte, etc., au ban et arrière-ban de Berry pour l'année présente 1569, payez et bailliez content, etc. Fait à Issoudun, le 17 décembre 1569. Signé : Gassot, de Beynes.

NUMISMATISTES BERRUYERS

Par M. D. MATER

La XIV^e^ antiquité du Berry, au dire de Catherinot, *consiste aux médailles d'or, d'argent et de bronze.* Ces quelques mots de l'érudit berruyer indiquent très exactement l'importance de la numismatique au milieu des autres études archéologiques dans notre province.

Il y a, comme on le sait, deux sortes de numismatistes: les chercheurs, qui s'attachent à l'étude des problèmes divers que soulève l'examen des monnaies et des médailles, et les collectionneurs, toujours en quête de pièces nouvelles. Des numismatistes de ces deux catégories se sont trouvés dans le Berry, et leur nombre montrera que, de tout temps, les richesses monétaires, que livre le sol de notre antique patrie, ont rencontré des curieux pour les étudier ou des amateurs pour les recueillir.

Il n'est peut-être pas inutile d'indiquer quels seront les numismatistes dont les noms entreront dans ce travail, en d'autres termes, les limites dans lesquelles nous entendons rester. Il y aura d'abord les numismatistes qui sont berruyers de naissance, sans qu'il y ait lieu de s'occuper s'ils sont ou non restés fidèles à leur pays natal ; il y aura ensuite ceux qui ont, en quelque sorte,

été naturalisés enfants du Berry, par des dignités ou des fonctions longtemps remplies au milieu de nous ; il y en aura enfin une troisième catégorie : ce seront ceux qui, venus de l'étranger, auront fait acte de numismatistes pendant leur séjour dans notre province, comme les Allemands ou les Flamands, dont Goltzius a visité les cabinets à Bourges même.

Le goût des monnaies et des médailles se manifesta de bonne heure en Berry, et, dès la fin du XIV^e^ siècle, le duc Jean, qui fut le plus grand collectionneur du moyen âge, réunit un certain nombre de monuments numismatiques, ce qui permet de saluer en lui le premier des numismatistes berruyers.

Il faut ensuite descendre jusqu'aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, pour trouver des indications numismatiques ou des données sur les médailliers formés dans notre province. Ce n'est pas en général de source locale que nous tenons ces renseignements : nos compatriotes, à cette époque de la Renaissance où l'amour de l'antiquité et de l'art était cependant si développé, restaient indifférents aux travaux des numismatistes de leur temps ; nous l'apprenons de deux étrangers, le dauphinois Nicolaï, et le savant hollandais Hubert Goltzius, qui, passant à Bourges, s'empressèrent de noter, comme chose digne d'être signalée, l'existence de collections numismatiques, que se plaisaient à former les professeurs de l'Université, alors dans toute sa splendeur, ainsi que les savants et les étudiants, qu'elle attirait de toutes parts.

Au XVII^e^ siècle, Catherinot nous apporte sur le sujet qui nous intéresse, une véritable mine d'indications

précieuses sur les découvertes qui se produisaient de son temps et sur les amateurs qui réunissaient alors les monuments métalliques mis au jour par le hasard.

Dans plusieurs de ses opuscules, Catherinot a tenu un véritable journal des trouvailles numismatiques dont il fut le témoin, nous permettant, en quelque sorte, de suivre le mouvement des collections de monnaies qui existaient autour de lui. Nous avons ainsi la satisfaction de trouver sur toutes ces questions les renseignements les plus détaillés, donnés avec une abondance, pour ne pas dire une prolixité, qui ne saurait surprendre de la part du polygraphe berruyer.

Le XVIII^e^ siècle suivra avec plusieurs numismatistes; enfin, au XIX^e^ siècle, l'importance des collections formées, on peut le dire, sous nos yeux, ainsi que l'érudition des études consacrées à cette science spéciale par nos savants compatriotes, témoignent que jamais la numismatique n'a été plus en honneur parmi nous qu'elle ne l'est de nos jours.

Grâce aux renseignements qui sont parvenus jusqu'à nous, malgré leur intermittence et de trop fréquentes lacunes, nous avons pu retrouver les noms d'un grand nombre de numismatistes berruyers; mais à quels résultats bien plus considérables ne serions-nous pas arrivé, si, pendant cette période plusieurs fois séculaire, qui a commencé à Jean de Berry pour se poursuivre jusqu'à notre époque, il s'était produit assez de Goltzius et de Catherinot, pour nous faire connaître tous les collectionneurs qui vivaient de leur temps.

En résumé, la numismatique a toujours dû fleurir en Berry, par l'excellente raison que nul terrain ne pou-

vait être plus favorable à l'éclosion de cette science que celui d'une province qui, suivant l'expression originale de Catherinot, *regorge d'antiquités,* ce qui comprend sans aucun doute les monnaies et les médailles. On pourrait ajouter que le genre d'études et de recherches qu'elle comporte convient à merveille à l'esprit paisible et en même temps investigateur de nos concitoyens.

Avant de faire connaître les numismatistes berruyers dont nous avons pu retrouver les noms, il convient de dire par suite de quelles circonstances un savant étranger du XVI^e^ siècle, Goltzius, s'est trouvé en situation de nous apporter une contribution sérieuse pour l'étude que nous poursuivons.

HUBERT GOLTZIUS (1526-1583), d'origine hollandaise, après avoir étudié la peinture, s'adonna exclusivement à la numismatique et publia sur cette science de nombreux ouvrages.

Pour étendre le champ de ses recherches, il fit en Europe un grand voyage, qu'il commença le 19 novembre 1558 et termina le 14 novembre 1560. Marc Laurin, seigneur de Watervliet, savant antiquaire, subvint généreusement aux frais de ce long déplacement, au cours duquel Goltzius visita neuf cent cinquante médailliers.

Dans une épître datée du 13 janvier 1567, qu'il adressait à son protecteur, Goltzius remerciait les amateurs qui avaient bien voulu lui ouvrir leurs cabinets et en même temps donnait la liste complète des noms de ces collectionneurs obligeants. Nous repro-

duisons textuellement le passage de cette épître qui concerne Bourges.

« Biturigibus,

« Jacobus Cujacius, utriusque juris doctor et legum « professor primarius.

« Ludovicus Russardus, J. C.

« Hugo Donellus, J. C.

« Sylvester Nisollerius, J. C.

« Andreas Eligius Bacherus, Flander, Gandavensis, « J. C.

« Antonius Contius, J. C.

« Simon Abaulerius, medicinæ doctor.

« Tietmarus a Wermel, Germanus.

« Theophilus Krafftler, Germanus, utriusque juris doctor. »

Illustrissimis Clarissimisque per Italiam, Gallias et germanias venerandæ antiquitatis patronis, aliisque ibi ejusque studii Cultoribus, Hubertus Goltzius Herbipolita... à la suite de *C. Julius Cesar, sive historiæ imperatorum Cæsarumque Romanorum, — Bruges, 1563, in-fol.*

Goltzius nous a donc fait connaître neuf noms de numismatistes : pour cinq d'entre eux nous avons pu, ainsi qu'on le verra, réunir quelques renseignements, mais pour les quatre autres il nous a été impossible de rien découvrir.

ABAULERIUS (SIMON). — XVI^e^ siècle.

Simon Abaulerius, médecin à Bourges, avait formé un médaillier, qui fut un des 950 que Goltzius visita lors de sa tournée numismatique en Europe.

GOLTZIUS.

AGARD (JEAN). — Milieu de XVII^e^ siècle.

Jean Agard, sieur des Roziers, conseiller du roi au bailliage et siège présidial de Bourges, fut élu échevin en 1641 et continué en 1642. Il possédait un *amas considérable* de monnaies anciennes, suivant l'expression de Catherinot, parmi lesquelles une *infinité de latines*, c'est-à-dire de romaines. C'était, au dire du même écrivain, un homme distingué, *vir inclytus*, par son urbanité et comme collectionneur de monnaies.

CATHERINOT, *les Philippes de Berry*, p. 2; — *les Antiquités romaines de Berry*, p. 6; — *N. C. Fori Bituricensis inscriptio*, p. 25.

BACHERIUS (ANDRÉ). — 1562.

D'origine flamande et avocat au conseil de Flandre, Bacherius devint professeur à l'Université de Bourges, où il mourut après avoir publié un traité portant pour titre *Actiones de jure personnis et rebus extra contractum acquirandis*. Il collectionnait les monnaies et médailles et reçut la visite de Goltzius.

GOLTZIUS.

BENGY (Hugues). — 1624-1708(?)

Hugues Bengy, écuyer, seigneur de Nuisement et de Vizy, conseiller du roi, était fils de Pierre Bengy, lieutenant criminel au bailliage de Berry, auquel il succéda dans cette charge. Son cabinet renfermait une *infinité de monnaies latines*.

La Thaumassière, *Histoire de Berry*, p. 1023. — Riffé, *Essais généalogiques, famille de Bengy*, (Mém. Soc. Antiq. Centre, V, p. 155). — Catherinot, *les Philippes*, p. 2.

BENGY DE PUYVALLÉE (Jacques). — 1627-1712.

Jacques Bengy, écuyer, sieur de Puyvallée, des Clavières, des Bergeries, etc., avait un *amas considérable* de monnaies curieuses.

La Thaumassière, *Histoire de Berry*, p. 1023. — Riffé, *Essais généalogiques, famille de Bengy* (Mém. Soc. Antiq. Centre, V, 185. — Catherinot, *Antiquités romaines*, p. 5.

BERRY (Victor-Hippolyte) 1795-1876.

Conseiller à la Cour d'appel de Bourges. — Collectionneur émérite, M. Berry est l'auteur de nombreuses notices numismatiques. Son principal ouvrage a pour titre *Etudes et recherches numismatiques sur les monnaies de France*, qui, au moment où il parut, était un des meilleurs qui existaient sur la matière.

Bibliographie des écrits de M. Berry sur la Numismatique : Lettre à M. Cartier sur les monnaies des comtes de Sancerre (Revue numismatique, 1842, p. 241). —

Découverte dans le Berri de deux dépôts d'anciennes monnaies [*à Theillay et à Châteauneuf-sur-Cher*,] (*Ibid.*, 1851, p. 225). — *Découverte monétaire à Châteauneuf-sur-Cher* (Congrès scientifique de France, 18e Session tenue à Orléans en septembre 1851, p. 93). — *Etudes et recherches historiques, sur les monnaies de France*, Paris, Dumoulin et Bourges, Vermeil, 1852, 2 volumes et un album de planches in-8°. — *Etudes historiques sur les monnaies et le monnayage des Romains*, Paris, Dumoulin et Bourges, Vermeil, 1852, in-8°. - *Notice sur plusieurs anciennes monnaies de France trouvées à Châteauneuf-sur-Cher* (*l'Investigateur*, journal de l'Institut historique, IV, 1854, p. 76). — *Notices biographiques sur les familles consulaires romaines* (*l'Investigateur*, IX, 1859, p. 384). — *Sur les offices des chapitres au moyen age*, 2 pl. (Bulletin du Comité d'his. et d'archéologie du diocèse de Bourges, 1867, in-8°, p. 8). — *Sur les monnaies romaines trouvées à Civray* (*Cher*). (*Ibid.*, p. 75 à 77). — *Sur les substructions, les poteries et les médailles romaines trouvées à Feularde, commune de Fussy* (*Cher*). (*Ibid.*, 1868, p. 124). — *Sur des écus d'or de Charles VII et une monnaie d'argent trouvés à Méry-sur-Cher* (*Ibid.*, p. 140). — *Clefs et monnaies d'argent découvertes au domaine des Augustins, dans la commune de Saint-Germain-du-Puits* (*Ibid.*, 1869, p. 162). — *Sur une épée et des monnaies du XIe siècle, trouvées près de Méreau* (Bulletin, 1874, p. 323). — *Sur les monnaies françaises du XIXe siècle* (*Ibid.*, 1874, p. 326).

BERRY (Victor-Léon). — 1838-1899.

Fils du précédent et héritier de ses goûts, Victor Berry fut un numismatiste consommé mais trop modeste, qui n'a laissé que peu de choses sur une science qu'il aimait avec passion [1]. Il augmenta notablement la collection réunie par son père et, à sa mort, la légua, avec sa bibliothèque numismatique, à la Société des Antiquaires du Centre : à ce moment son médaillier se composait de 3.150 pièces [2].

BIET DE MAUBRANCHE (Claude de) — milieu du XVIII[e] siècle.

Claude de Biet, II[e] du nom, chevalier, baron de Maubranche, devint lieutenant général à Bourges, en 1666. Catherinot fait son éloge comme magistrat et comme archéologue : il est, dit-il, *bon juge et bon antiquaire*, il est *curieux de tout ce qui mérite la curiosité* et quant aux monnaies que renfermait son cabinet, il en *possédait beaucoup de tous métaux et de tous âges*, notamment une *infinité de latines*.

La Thaumassière, *Histoire...*, p. 885. — Catherinot, *Antiquités romaines..*, p. 6.

BOURDALOUE (Claude de) — ..... 1715.

Claude de Bourdaloue, né à Bourges, était parent du célèbre prédicateur. Collectionneur connu, son

1. *Observations sur le monnayage biturige des X[e] et XI[e] siècles* (*Mém. Soc. Antiq. Centre*, XV, 14[e] bul., p. 295). — Note sur un piedfort du denier tournois (*Ibid.*, XVII, 16[e] bul., p. 116).

2. D. Mater. *Ibid.*, XXIV, 21[e] bul., p. 367.

cabinet renfermait des pièces précieuses en peinture, dessins de maîtres, estampes, pierres gravées et médailles.

Edmond BONNAFÉ, *Dictionnaire des Amateurs français, au XVII^e siècle*, p. 38.

BROE (FRANÇOIS). — ..... 1636.

N'est pas originaire du Berry, mais il vint s'y fixer avec sa famille en 1617 : il était appelé de Clermont pour occuper une chaire à la faculté de droit.

En 1633, François Broe publia chez Mathurin du Puys, à Paris, un in-octavo intitulé *Parallela legis et nummi quibus triplex juris species gentium et civilis philologiæ exponitur*, dont le sujet est intimement lié à la numismatique[1].

BUHOT DE KERSERS (ALPHONSE). — 1835-1897.

Amateur zélé de monnaies anciennes, qu'il colligeait avec une ardeur d'autant plus grande, qu'elles devenaient pour lui le sujet d'études érudites, Buhot de Kersers publia dans les Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, 19 bulletins numismatiques et sigillographiques qui n'ont pas peu contribué au bon renom scientifique de cette Compagnie.

Dans un article intitulé la *Numismatique moderne*[2], le savant berruyer prenait la défense de la numismatique du moyen âge et de l'époque moderne, un peu

1. Johannis SELDENI, Angli liber *de Nummis*. Londres, 1675. p. 46.

2. *Rev. num.*, 1897, p. 116.

trop sacrifiée par M. Babelon, dans le remarquable discours qu'il a prononcé en 1897 au congrès des Sociétés savantes. Ce plaidoyer pour une science servie par lui avec un dévouement de tous les instants, écrit par M. Buhot de Kersers trois mois avant sa mort, constituait en quelque sorte son testament numismatique.

Ch. DE LAUGARDIÈRE, *Notice biographique et bibliographique sur M. Alphonse Buhot de Kersers*, (Mém. Soc. Antiquaires du Centre, XXII, p. 59).

CAILLARD (JEAN-BAPTISTE). — XVII[e] siècle.

Jean-Baptiste Caillard, sieur de Villemesne, originaire de Gien, conseiller au bailliage et siège présidial de Bourges, était détenteur d'un *amas considérable* de monnaies anciennes.

CATHERINOT : *N. C. Fori Biturícensis inscriptio*, p. 17.

CATHERINOT (NICOLAS). — 1628-88.

Nicolas Catherinot, sieur de Coulons, avocat en parlement, avocat du roi et conseiller au bailliage et siège présidial de Bourges, fut à tous les points de vue le numismatiste le plus complet qui se puisse voir. Il n'avait pas seulement l'ardeur du collectionneur, mais il s'intéressait à tout ce qui se rapportait à la numismatique, suivant avec soin les découvertes qui se produisaient autour de lui et connaissant tous les amateurs de la région, leurs médailliers et leurs nouvelles acquisitions.

Les renseignements si complets qu'il avait ainsi

réunis, Catherinot a eu la pensée, dont on doit lui être profondément reconnaissant, de les publier par fragments dans les curieux opuscules qu'il nous a laissés. On en trouve dans plusieurs de ses écrits, notamment dans *les Antiquités romaines de Berry* [1], dans *le Bourges souterrain* [2], dans *le Prest gratuit* [3] et surtout dans *les Philippes de Berry* [4].

Malgré la prolixité de l'auteur, l'abondance de détails souvent inutiles dans laquelle il se complaît, la lecture de ses écrits en est amusante à cause de la bonne humeur et de la verve de l'érudit berruyer. Il n'est pas d'ailleurs sans utilité de voir comment, au XVII[e] siècle, on entendait la numismatique et on ne saurait mieux en juger qu'en écoutant Catherinot parler lui-même :

« La 14 Antiquité consiste aux Médailles d'or, d'ar-
« gent et de bronze. On en trouve une infinité à San-
« cerre dans le haut Berry ; et à Argenton dans le
« bas Berry. M. Milet, Châtelain de Sancerre, et M. Du
« Four, Lieutenant d'Argenton m'en ont donné plu-
« sieurs : comme aussi MM. Caillard, Conseiller, Bengy,
« s[r] de Puyvallée, Foucault, s[r] de Boisrogneux,
« Mme Chabenat et autres. . . . . .
. . . . . .

« On trouva en 1675 un Honorius d'or au pied de
« Sancerre. Aucuns prenoient le revers pour une Tri-
« nité. La méprise est aussi plaisante que de ceux qui

1. Daté du 28 juillet 1682.
2. Daté du 18 juin 1685.
3. Daté de 1679.
4. Daté du 26 février 1687.

« prenoient l'Apothéose d'Auguste pour une Ascension, « la Couronne civique pour la Couronne d'épines et le « Globe de Constantin pour une Hostie à célébrer la « sainte Messe [1]. »

« Messieurs du Séminaire faisant creuser vers 1681, « et depuis, pour fonder leur grand Bâtiment [caserne « Condé], y trouvèrent à 5. ou 6. toises de profondeur, « des Colonnes de marbre et de pierre, et plusieurs « Médailles romaines du grand et petit bronze ; en « outre une de Justinien II. qui étoit d'or, et qui ne « pesoit néanmoins que cinquante sols ou trois livres. « Je l'avois par la libéralité de M. Guenois de Prunay, « Lieutenant Particulier, qui l'avait achetée d'un masson « écrasé une heure aprèz par la chute d'une muraille, « mais elle s'est échapée de mon cabinet et je l'ay « perdue ou égarée [2]. »

« On trouve en Berry des Médailles Hébraïques, Ara- « besques, Gothiques, Latines, Gauloises de nos Roys « et Empereurs, et de Berruyers, mais on en trouve « aussi de Grecques. J'en ay veu ; Hébraïques de grand « bronze, sçavoir deux de Moyse qui portoient son « nom inscrit dans son cou. Monsieur de Biet, seigneur « de Maubranches, Lieutenant Général à Bourges, bon « juge, bon orateur et bon antiquaire, en garde une « dans son médailler. La troisième estoit un sicle « trouvé en 1682, dans les démolitions de notre arche- « vêché ; un costé representoit un calice rempli de « manne avec cette inscription, *Schichel Ischraël,* ce

1. *Les antiquités romaines de Berry*, p. 56.
2. *Bourges souterrain*, p. 6.

« qui signifie poids ou monnoye d'Israel. L'autre costé « représentoit un rainceau ou rameau, autrement la « Verge d'Aaron avec cette inscription *Ierouschalaim* « *Hakkedourcha* Jerusalem la Sainte.

« On en trouve aussi d'Arabesques, et j'en ay veû « deux, l'une trouvée dans le même Palais de l'Arche- « vêché à 4 toises de profondeur, et M. de Maubranches « la garde dans son Cabinet. L'autre, trouvée en 1668 « dans le voisinage de Vierzon. Toutes deux sont d'or, « et pesent plus de six francs. Monsieur Gassot, sieur « de Priou, Docteur aggregé, et cy-devant Conseiller en « nostre Présidial, me l'a fait voir.

« On en trouve aussi de Gothiques, et i'en ay des « trois métaux, d'or, d'argent et de bronze, mais elles « sont véritablement Gothiques, c'est-à-dire, mal fabri- « quées, mal frappées, mal basties. M. Agard, sieur « des Roziers, maire de Bourges, m'en donna une d'ar- « gent trouvée dans le Chasteau de Levroux vers 1680[1].

« On en trouve une infinité de Latines qui se sont « veuës ou qui se voyent dans les Cabinets de Messieurs « de Maubranches, Gassot, Doyen de Bourges, Agard, « Conseiller au Présidial de Bourges, son neveu à « cause de la Dame, sa femme, Bengy, Lieutenant cri- « minel de Bourges, etc. Plusieurs m'en ont libérale- « ment donné, et i'ai fait aussi largesse de celles que « i'avois doubles. Au reste, dès l'âge de 14 ans, ie me « suis appliqué à cette curiosité, et souvent dans le

1. Il n'est pas douteux que ces monnaies gothiques soient des monnaies gauloises dont la fabrication est si barbare et il n'est pas étonnant que l'on en ait trouvé à Levroux, l'ancien Gabatum.

« sommeil, ie me suis imaginé que ie comptois des « monnoyes modernes, et que j'y trouvois des Médailles « anciennes : mais enfin. *Dormierunt somnum viri « divitiarum, et nihil invenerunt in manibus suis.* (Psal. « 75.)

« On en trouve aussi de nos Roys d'Aquitaine, de nos « Empereurs, comme Charlemagne, Louis le Pieux, et « Charles le Chauve, qui fut aussi nommé *Carolus « Magnus*, et auquel Usuard Benedictin dédia son « Martyrologe vers 875.

« On en trouve aussi de Berruyères, c'est-à-dire, de « nos anciens Comtes et autres Seigneurs de Berry, qui « en 900 et 1000 se qualifiaient Princes. Telles sont « celles du coin de Bourges, Yssoudun, Déols, San- « cerre, Linières, Graçay, Argenton, etc. Mons. du « Cange en a donné la figure de quelques-unes dans « son laborieux glossaire latin.

« Mais enfin on en trouve aussi de Grecques, et par- « ticulièrement de Philippes de Macédoine : j'en ay « veu plusieurs entre autres celles-cy. La première est « en ma possession, et fut trouvée à Pleinpié, M. Hé- « meré, Conseiller au Présidial de Bourges, et Maire de « la Ville en 1653 et 1654, m'en fit présent vers 1662. « Je l'en remerciay par une épigramme que j'ay faite « imprimer en mon 5 livre d'Epig. La seconde est « dans le Trésor de M. de Maubranches, qui la tenoit « de feu M. Droüet, célèbre avocat à Bourges : elle fut « trouvée dans la paroisse de Sainte-Soulange, *alias* « S. Martin-du-Crot, *de Crypta*. La troisième estoit en « la possession de Mons. Toubeau, imprimeur et mar- « chand libraire, Prévôt des marchands, Eschevin et

« auteur des Institutes consulaires. La quatrième étoit « à feu Mons. d'Estat, sieur de Jarien, la cinquième « est à Monsieur de l'Hourt, curieux de Paris, qui a « M. son fils abbé de Pleinpié en Berry. I'ai veû la « sixième entre les mains de Mons. Popineau d'Yssou- « dun. La septième fut trouvée dans le voisinage de « Vierzon, et fut achetée par le R. P. Hodeau, mon an- « cien et intime ami, prieur claustral de l'abbaye ré- « gulière de Vierzon, ordre de S. Benoist.

. . . . . .

« Toutes ces médailles Grecques ont été trouvées en « Berry, sont d'or, pesent 12. à 13. francs chacune, « représentent Philippe d'un costé, et de l'autre un « char tiré par deux chevaux, et un homme dedans ce « char, et cette inscription en bas, ΦΙΛΙΠΠΟΥ.

« Mais outre ces grandes médailles d'or Philippes, « j'en ay veû deux autres encore plus curieuses, l'une « pesant six francs et plus, entre les mains de M. de « l'Hourt nommé cy-dessus, et l'autre pesant trois « francs et plus, entre les mains de M. Foucault sieur « de S. Iuste, fils de M. Foucault, sieur de Chambon, « trésorier de France à Bourges ; de sorte que Philippe « de Macédoine fit battre des monnoyes de trois tailles, « de 12. de 6. et de 3 francs peu plus. Ainsi nous « avons des Louis d'or de 100 sols, de 10 livr. et de « 20 livres. Ainsi nous avons des Loüis d'argent de 5. « 15. et 30 sols et de 3 liv.

. . . . . .

. . . . . .

« Quoy plus? On trouve aussi des Médailles d'A- « lexandre le Grand en Berry. J'en tiens une de la

« libéralité de M. Alabat Médecin à Bourges qui me la « donna généreusement des 1665, et la trouva en « frapant à la porte de M. Ferrant àussi Médecin : « elle ne pese pas du tout 3 francs. Le revers repré- « sente son Bucephale comme un Pégase. »

Dans ce que l'on vient de lire on a pu remarquer bien des erreurs numismatiques qui avaient cours du temps de Catherinot et qui ne se soutiennent même plus de nos jours. Ainsi il parle de monnaies grecques, particulièrement de Philippe de Macédoine, qui étaient tout simplement des imitations gauloises de types grecs. Il mentionne aussi une monnaie provenant de Levroux, qu'il appelle une monnaie gothique : le lieu d'origine, autrefois *Gabatum*, la barbarie de fabrication de cette pièce, autorise à croire qu'il s'agit encore d'une monnaie gauloise, lesquelles ne sont pas rares dans cet endroit.

Bien des localités sont signalées comme ayant été le théâtre de découvertes numismatiques répétées, mais Bourges, Argenton (l'ancien *Argentomagus*) et les environs de Sancerre, vraisemblablement l'emplacement de *Castrum Gordonum*, sont, comme de nos jours, les gisements où l'on en rencontre le plus souvent.

Catherinot, dans *les Philippes de Berry*, raconte que l'on trouve fréquemment des monnaies hébraïques et arabes dans la province. Il n'y a sans doute aucune raison de mettre en doute ces attributions, mais il est certain que les trouvailles de pièces de ce genre sont devenues d'une extrême rareté dans notre pays.

CHABENAT (Madame). XVII^e siècle.

Mme Chabenat possédait des médailles qu'elle distribuait volontiers aux amis qui les lui demandaient. Quelle était cette dame de la famille Chabenat, que Catherinot désigne d'une façon si sommaire? Il nous apprend lui-même, dans son *Ecu d'alliance*, que de son temps il y avait au moins trois personnes de ce nom : Claudine Le Mareschal, mariée en 1608 à Etienne I Chabenat, contrôleur général des Finances à Bourges, dont les fils, François, sieur de Boisvert, trésorier de France à Bourges et Etienne II, comte de Bonneuil, introducteur des ambassadeurs, épousèrent, le premier Marie Heurtault et le second Magdeleine Petit. La dame Chabenat, qui recueillait les médailles, dont elle faisait si facilement des libéralités, était-elle une de ces trois personnes ?

CATHERINOT, *Antiquités Romaines*, p. 3 et 5.

CHAMILLARD (le Père ETIENNE). — 1656-1730.

Né à Bourges, Etienne Chamillard entra dans la Compagnie de Jésus, dans laquelle il s'adonna à la prédication, en s'occupant en même temps d'antiquités et de numismatique. On a de lui, sur cette dernière science, les ouvrages suivants: *Lettres sur quelques médailles curieuses de son cabinet*, Paris, 1697, in-12. — *Epistola ad Carolum Cæsarem Bourdelot, de Pacatiani ætate. Altera de nummis Marinianæ, Postumorum et Juliæ Mameæ.* Amstelodani, 1701, in-12, avec traduction en français. — *Dissertations sur plusieurs médailles et pierres gravées de son cabinet et autres monuments*

d'antiquité, Paris, 1711, in-4°. — *Lettres à M. de Chezelles sur plusieurs médailles trouvées à Néris* (Mémoires de Trevoux, mars 1712). — *Dissertation sur une médaille de Claude le Gothique* (Ibid., avril 1712). — *Dissertation sur quelques médailles de Carinus* (Ibid., juin 1714). — *Lettres sur une médaille de Valérien, dont la légende est singulière* (Ibid., avril 1719). — *Lettres sur les médailles de Gallien, où l'on voit que tous les historiens sont d'accord avec les médailles* (Ibid., novembre 1719). — *Lettres sur un catalogue de médailles* (Ibid., août et septembre 1723). — En même temps qu'il écrivait de doctes notices sur les monnaies anciennes, le Père Chamillard les collectionnait avec ardeur, comme l'indique le titre de plusieurs de ses ouvrages : il était, du reste, chargé du cabinet des médailles de la maison professe des Jésuites à Paris.

Chevalier de Saint-Amand, *Annonces berruyères* du 7 juin 1838.

CHAUMEAU (Jean).

Jean *Chaumeau*, sieur de Lassay et de Portail-Milly, avocat au siège présidial de Bourges, s'occupa de recherches historiques sur la province où il vécut ; on lui doit le premier essai qui parut dans cet ordre d'idée sous le titre : *Histoire de Berry, contenant l'origine, antiquités, gestes, prouesses, privilèges et libertés des Berruyers avec particulière description dudit pays.* — A Lyon, par Antoine Gryphius, 1566.

Dans ce livre on trouve quelques velléités de traiter les questions numismatiques, questions alors entière-

ment neuves, ce qui rend la tentative d'autant plus intéressante.

Dans le chapitre XI du livre I, qui a pour titre des *Armoiries et monnaies de Berry*, il est parlé du monnayage des Bituriges aux temps primitifs et on peut dire qu'à cet égard, la science numismatique du bon Chaumeau est elle-même tout à fait primitive, pour ne pas dire enfantine.

Plus loin, racontant la venue à Bourges en 1505 de Louis XII et d'Anne de Bretagne, il fait connaître le don d'une médaille d'or qui fut fait au roi, et c'est à lui que l'on doit ce que l'on sait sur ce monument précieux [1].

Le chapitre VIII du livre VI a pour titre : *Du droit et privilège de forger et battre monnoye dont les habitants de la dite ville de Bourges ont toujours iouy et usé de tout temps.* Chaumeau y décrit un certain nombre de monnaies des rois de France, parle des différents hôtels où elles se fabriquèrent successivement et de l'étendue de la juridiction de la monnaie de Bourges. Une planche accompagnant ce chapitre donne le dessin de la médaille qui fut frappée à Bourges pour la naissance d'un Dauphin en 1543 et de 8 monnaies royales.

A la p. 236, il est question d'un denier de Richard Cœur de Lion frappé à Issoudun, que lui envoya un avocat de la seconde ville de la province nommé Jean Carcat, ce qui donnerait à penser que Chaumeau recherchait les monnaies, en un mot, qu'il était collectionneur.

1. CHAUMEAU, liv. IV, p. 155.

P. 263, il mentionne la découverte, à Argenton, d'un grand nombre de monnaies romaines, consulaires et impériales.

En résumé le premier historien du Berry, dans l'essai dont il est l'auteur, donnait à la numismatique une importance que l'on ne saurait désavouer ici.

CROCHET (Henri). — Vers 185..

M. H. Crochet est l'auteur d'une *Notice sur les monnaies de Déols, de Châteauroux et d'Issoudun*, que nous ne connaissons que par le rapport élogieux qui en a été fait à la Société du Berry.

Rapport de la Tremblais, sur une notice sur les anciennes monnaies de Déols, de Châteauroux et d'Issoudun, communiquée à la *Société du Berry* par M. Henri Crochet, de Châteauroux, (Compte rendu des travaux de la *Société du Berry*, 1856-1857, p. 241).

CUJAS (Jacques). — 1522-1590.

Né à Toulouse, Jacques Cujas enseigna le droit ancien et le droit moderne, civil et canonique, à Cahors, puis à Bourges, à Valence et à Paris. Après avoir professé à Turin, il revint se fixer définitivement à Bourges qu'il ne quitta plus.

Le *Prince des jurisconsultes*, comme on l'a nommé, fervent amateur de tout ce qui touchait à l'antiquité, était un zélé numismatiste.

Lors de son mariage avec Gabriel Hervet, qu'il épousa en seconde noces, Cujas, dans le contrat qui porte la date du 17 novembre 1583, faisait à sa future divers avantages, dont il excluait expressément l'argent mon-

noyé et non monnoyé. Catherinot nous apprend que l'argent ainsi réservé « comprenait les médailles dont « il avait un bon nombre, grecques, romaines, moder- « nes, comme francs à pied et francs à cheval, nobles à « la rose, long vestus, moutons à la grand laine. Il se « récréoit à les considérer, de relevée au soleil et à « loisir. Cer cuncta domat nummus, quis non restringi- « tur auro. A sa mort on vendit son médailler qui est « qualifié de riche. »

GOLTZIUS. — CATHERINOT, *Remarques sur le testament de M. Cujas* p. 4. — RAYNAL, *Histoire du Berry*, III, p. 489.

DESTAT (NICOLAS). — XVII^e^ siècle.

Nicolas Destat, écuyer, sieur de Jarien, paraît avoir possédé des monnaies. Il figure dans divers actes en 1654, 1655 et 1656, mais il était mort en 1657[1], car sa femme prend alors la qualité de veuve.

CATHERINOT, *les Philippes...* p. 3.

DONNEAU (HUGUES). — 1527-1591.

Originaire de Châlon-sur-Saône, étudia d'abord à Toulouse, puis à Bourges, où il fut l'élève de Duaren, dont il épousa le parti dans ses différends avec Baron. Il fut nommé professeur de droit à l'Université de Bourges en 1551, mais s'étant rangé aux idées de la Réforme, il fut obligé de se réfugier à l'étranger. Il

1. Acte de mariage du 4 février 1657, minutes de Nicole Nibelle. *Arch. Cher, E, 4093* (Communication de M. Girard de Villesaison).

professa successivement à Heidelberg, à Leyde et à Altorf où il mourut. C'était un numismatiste, dont Goltzius visita le cabinet lors de son passage à Bourges.

GOLTZIUS.

DROUET (JEAN). — XVII^e siècle.

Célèbre avocat de Bourges, avait des monnaies, dont quelques-unes entrèrent dans le cabinet de M. Biet de Maubranche.

CATHERINOT, *les Philippes...* p. 5.

DUFOUR (SILVAIN). — Milieu du XVII^e siècle.

Silvain Dufour, sieur des Forêts-Chauves, lieutenant général au bailliage d'Argenton en 1635, donna plusieurs monnaies à Catherinot, ce qui fait supposer que lui-même les recherchait.

E. HUBERT, *le Bas-Berry, Histoire et archéologie du département de l'Indre, canton d'Argenton*, p. 228 et 248. — CATHERINOT, *les Antiquités...* p. 5.

DUPRÉ DE SAINT-MAUR (NICOLAS-FRANÇOIS).

Nicolas-François Dupré de Saint-Maur, écuyer, seigneur de Brinon, traduisit *le Paradis perdu* de Milton, ce qui lui ouvrit les portes de l'Académie française. Il est aussi l'auteur d'ouvrages sur la valeur des monnaies, qui nécessitèrent des recherches considérables et qui confinent à la numismatique :

Essai sur les monnaies ou réflexions sur le rapport entre l'argent et les denrées. — Paris, 1776, in-4°.

Recherches sur la valeur des monnaies et sur le prix des grains avant et après le concile de Francfort. — Paris, 1762, in-12.

FOUCAULT (André). — XVII^e siècle.

André Foucault, sieur de Boisrogneux, qui vivait en 1675, collectionnait les monnaies anciennes.

Buhot de Kersers, *Statistique monumentale*, VI, p. 249. — Catherinot, *Antiquités romaines...*, p. 5.

FOUCAULT (Jean-Jacques). — XVII^e siècle.

Jean-Jacques Foucault, sieur de Saint-Just, colligeait les médailles; dont il communiqua divers spécimens à Catherinot. Ce numismatiste, sur lequel on ne sait rien de plus, était fils d'autre Foucault, sieur de Chambon, conseiller du roi, trésorier de France à Bourges.

Catherinot, *les Philippes...*, p. 3. — La Thaumassière, *Histoire...*, p. 1062.

FURETIÈRE (Antoine). — 1620-1688.

Entré à l'Académie française, Furetière, se fit tant d'ennemis parmi ses collègues, par son esprit mordant, qu'il se fit renvoyer de cette illustre compagnie. Il se rattache au Berry comme abbé de Chalivoy et à la numismatique comme collectionneur de tableaux, de petits bronzes, de médailles, etc., qu'il laissa à son frère.

Edmond Bonnafé, *Dictionnaire des Amateurs français au XVII^e siècle*, p. 117. (Abraham du Pradel, *le*

Livre commode des Adresses de Paris pour 1692. Paris, Daffis, 1878. — Spon...)

GASSOT (Etienne). — 1617-1698.

Etienne Gassot, écuyer, sieur de Priou, etc., docteur agrégé de l'Université de Bourges, avocat en parlement, et précédemment conseiller du roi au bailliage et siège présidial de Bourges, montra à Catherinot une monnaie arabe de son cabinet.

Catherinot, *Philippes...*, p. 2.

GASSOT (Jacques). — ....-1628.

Jacques Gassot, d'abord chanoine de Paris et prieur de Sancoins, puis chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges, devint doyen de l'église Saint-Etienne. Numismatiste passionné, il avait fait un *amas considérable* de monnaies anciennes, principalement de romaines dont il avait une *infinité*.

Riffé, *Essais généalogiques, famille Gassot* (Mém. Soc. Antiquaires Centre, III, p. 192). — La Thaumassière, *Histoire....*, p. 1065. — Catherinot, *Antiquités romaines....*, p. 5. — *Ibid.*, *Philippes...*, p. 2.

GUÉNOIS (François).

Il y a, au dire de Catherinot, un membre de la famille Guénois, lieutenant particulier à Bourges, qui recherchait les monnaies curieuses et en *ébauchait un cabinet*. Or trois lieutenants particuliers portant ce nom, se succédèrent à Bourges, d'abord Philippe Guénois, puis François qui le remplaça en 1680, enfin

Joseph qui vint après lui en 1691. On pourrait hésiter entre eux pour savoir quel était celui qui manifestait ainsi son goût pour la numismatique, mais si l'on remarque qu'il est question du Guénois numismatiste dans les *Antiquités romaines* publiées en 1682 et dans le *Bourges souterrain* qui parut en 1686, il est évident qu'il ne peut s'agir que de François Guénois, qui fut lieutenant particulier de 1680 à 1691. Ajoutons que ce Guénois avait donné à Catherinot une pièce d'or de Justinien.

CATHERINOT, *Bourges souterrain*, p. 6 et *Antiquités romaines*, p. 6. — LA THAUMASSIÈRE, *Histoire*.... p. 52.

HÉMERÉ (JEAN). — XVII^e^ siècle.

Jean Héméré, écuyer, seigneur de Thué et de Saintigny, conseiller au bailliage et siège présidial de Bourges, dont il était le Garde des sceaux, fut élu échevin de Bourges en 1617, 1618, 1619 et maire en 1652. Son élection ayant été annulée, il fut cependant nommé maire en 1653 et 1654.

Héméré était un de ceux qui, d'après Catherinot, aimaient la numismatique, jusqu'à faire des *amas* de vieilles monnaies, mais son goût pour les médailles n'avait rien d'égoïste, car on le voit en donner une à Catherinot, qui le remercia par l'épigramme suivante :

Quod mihi tu dederis regale numisma Philippi,
Inventum in sani Plenipedis agro ;
Villa ubi non longe est Tuetana meique Colombi,

Deliciumque tuum, delici æque meæ ;
Immensas habes neque quas redderes grates,
Cum neque sis pauper, sim neque dives ergo ;
Nec res areta tibi nec res mihi contigit ampla,
Ergo sufficiant hæc duo verba decim.
Quidam pro numeris nummos habuere poetæ,
Uno pro nummo reddo tibi numeros.

LA THAUMASSIÈRE, *Histoire*, p. 221, 233 et suiv. — CATHERINOT, *Antiquités romaines*, p. 5. — NICOLAI CATHERINI, *Epigrammatum* lib. V, p. 2.

HIVER DE BEAUVOIR, An X. — 1868.

Président de Chambre à la Cour d'appel de Bourges, était numismatiste comme collectionneur et comme écrivain. On a de lui *Considérations sur les monnaies des comtes de Champagne*[1] et *Recherches sur les monnaies et sur la valeur de l'argent en France jusqu'à François Ier*: ce dernier ouvrage touche autant à la numismatique qu'à l'économie politique[2].

ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (Eug.) Rapport sur les travaux de la Société pour l'année 1868, (Mém. Soc. Antiq. Centre, année 1868. p. VII).

HODEAU..... — XVIIe siècle.

Hodeau, prieur claustral de l'abbaye régulière de Vierzon, ordre de Saint-Benoît, recherchait les médailles, ce qui ne l'empêchait pas d'en faire des libéralités aux amateurs de sa connaissance, parmi lesquels était

1. *Revue numismatique*, 1839, p. 29.
2. *Revue du Berry*, 1664, p. 52, 144, 239, 313 et 348.

Catherinot, aussi ce dernier l'appelle-t-il son *ancien et intime ami*.

CATHERINOT, *Philippes*...., p. 3.

JACQUEMET (LOUIS-JOSEPH). — 1851-1889.

Louis Jacquemet fut un collectionneur passionné et souvent heureux, qui apporta au bulletin numismatique de la Société des Antiquaires du Centre de fréquentes communications [1], dont sa trop grande réserve l'empêcha de tirer tout le parti qu'elles comportaient.

MÉLOIZES (A. DES), rapport sur les Travaux de la Société (Mém. Soc. Antiq. Centre, année 1889 90, p. XVIII).

JEAN DE FRANCE, duc de Berry (1340-1416).

Le collectionneur émérite et jamais lassé qu'était le duc Jean, devait forcément colliger aussi les monnaies et les médailles, dont le goût commençait à se répandre. Aussi on rencontre dans les *Inventaires de ses joyaux* des articles qui montrent que le duc réunissait des monnaies et même des médailles, qui cependant ne devaient être recherchées que bien plus tard.

Voici d'abord les articles relatifs aux monnaies :

122. — *Item*, quarante-sept pièces de monnoie d'or, de diverses manières [2].

1. Communications de M. Jacquemet : Bul. V, p. 323, 324 et 326 ; — VII, p. 320 ; — IX, p. 263 et 284 ; — XI, p. 300, 311, 312, 315 et 316 ; — XIV, p. 327 ; — XV, p. 282, 248, 251, 271, 294, 295, 300 et 303 ; — XVI, p. 269 et 272.

2. GUIFFREY, *Inventaire des joyaux remis à la garde de Robinet d'Etampes*, T. II, 26.

203. — *Item*, XXIII pièces de monnoye d'or de diverses manières. Ainsi declarez en la II[e] partie du XXV[e] fueillet dudit livre.

(S. G., n° 582 ; de XXXV deniers d'argent de diverses façons, dont en l'inventaire de Robinet n'avoit que XXIII et il en rend plus XII ; pesant IIII onces XVII esterlins oboles ; prisé XLIIII liv. t.[1])

204. — *Item*, XXXV deniers d'argent de diverses monnoies. Ainsi déclarez en la III[e] partie du XXV[e] fueillet dudit livre.

(B. n° 123. — S. G., n° 583 ; de CXIII deniers d'argent de diverses monnoies et manières, pesant 1 marc IIII onces ; prisé IX liv. t.[2])

1107. — *Item*, une grant pièce d'or, de monnoie de Castelle.

1108. — *Item*, une autre pièce d'or d'ancienne façon, où il a une teste enlevée[3].

1109. — *Item*, vingt-huit deniers d'or de diverses monnoies.

1110. — *Item*, six deniers d'argent, de diverses monnoies[4].

Il n'est pas douteux qu'il ne s'agisse là de pièces de monnaies conservées à titre de curiosité et non d'espèces que l'on se proposait de mettre dans la circulation. Ce sont des spécimens monétaires variés, soit

1. Guiffrey, *Ibid.*, T. I, p. 73.
2. *Ibid.*, I, p. 74.
3. *Ibid.*, II, p. 141.
4. En relief.

en or, soit en argent, dont l'un est qualifié d'*ancien*, et ces détails de l'inventaire, que nous trouvons si insuffisants, sont cependant tout à fait exceptionnels pour l'époque.

Le duc Jean aimait tout particulièrement les médailles, qu'il choisissait de préférence en or, pour les employer comme bijoux, en les sertissant de pierres précieuses.

Les Inventaires nous ont transmis 5 articles contenant la description de monuments métalliques de ce genre.

195. — *Item*, un grant denier d'or bien pesant, ouquel est contrefait au vif le visaige de Julius Cesar, garni autour de IIII saphirs et VIII perles, pendant à une chaienne ployant, où il a deux perles, et au-dessus un fermail où il y a un gros saphir et quatre perles, VI petits saphirs et perles de petite valeur. Ainsi déclaré en la II[e] partie du XXIX[e] feuillet dudit livre [1].

197. — *Item*, un petit joyau d'or ront, ou est d'un costé le visaige de Tibère de haulte taille, et y a escript : *Tiberius Cesar Augustus imperii nostri anno XVI*[o], garni entour de III balaiz, III saphirs à jour et de VI perles, et de l'autre costé dudit joyau à un ymage de femme de haulte taille assise, où il y a escript : *Phaustina anno ab urbe condita DCCLXXXII*; garni entour de grenaz et d'emeraudes, et pend à complez ; et un fermaillet au bout garni d'un balay, I saphir, VI esmeraudes et VII perles ; lequel joyau monseigneur achata

1. Guiffrey, *Ibid.*, I, p. 70.

à Paris, au moys de mars l'an mil CCCC et I de Michiel de Paxi, marchant demeurant à Paris. (I, 70. *Inv. des Joyaux remis à la garde de Robinet d'Étampes* [1].)

(S. G., n° 1190 ; prisé 11° liv. t.)

198. — *Item*, un autre joyau d'or ront, où est d'un costé le visaige d'Octavian, de haulte taille, et a escript à l'environ : *Octavianus Cesar Augustus imperii nostri anno XL ;* garni entour de IIII balaiz, IIII esmeraudes et XVI perles ; et au-dessus à un tableau ouquel a escript : *Manus* (pour *Magnus*) *ab integro seculorum nascitur ordo ;* garni d'un balay et une perle ; et par-dessus ledit tableau a un fermaillet ouquel a XIII perles, VI esmeraudes et V grenaz ; et de l'autre costé dudit joyau a une femme de haulte taille, tenant en une de ses mains une estoille, et en l'autre un fouet, et a escript à l'environ d'icelle par : *Lilia* (*sic*) *anno ab urbe condita DCCL* ; garni entour de grenas et d'esmeraudes ; lequel joyau mondit seigneur achata audit Michiel de Paxi avec l'autre joyau dessusdit.

(S. G., n° 230 ; prisé II° liv. T.[2])

199. — *Item*, un autre joyau d'or roont, de haulte taille, ouquel est contrefait d'un costez Constantin à cheval et a escript à l'environ : *Constantinus in Christo deo fidelis imperator et moderator Romanorum et semper Augustus*, et de l'autre costé a deux femmes, et au milieu d'icelles une fontaine où il a un arbre, et dedens ledit arbre une croix, et a escript à l'environ : *Michi absit gloriari nisi in cruce domini nostri Jhesu Christi ;*

1. Guiffrey, *Ibid.* I, p. 70.
2. *Ibid.*, I, p. 71.

et est ledit joyau garni entoure de deux balaiz, deux saphirs et de vint grosses perles tout à jour ; et pend à une chaiennete d'or faicte de boutons d'or roons en manière de patenostres ; lequel joyau Monseigneur achata en sa ville de Bourges de Antoine Manchin, marchant de Florence, demourant à Paris, le 11e jour de novembre l'an mil CCCC et deux, la somme de XIe francs.

(S. G., n° 231 ; prisé IIIIe fr., valent IIIIe liv. t.[1])

200. — *Item*, un autre joyau d'or roont, de haulte taille, où il y a d'un des costez la figure d'un empereur appellé Eracle en un croissant, et son tiltre escript en grec, exposé en français en ceste manière : *Eracle en Jhesu Crist Dieu, feal empereur et moderateur des Romains, victeur et triumphateur tousjours Auguste; et de ce mesme costé a escript en latin : Illumina vultum tuum Deus ; super tenebras nostras militabor in gentibus* ; et de l'autre est la figure dudit empereur tenant une croix, assis en un char à trois chevaux, et dessus sa teste a plusieurs lampes et ou milieu du cercle où sont lesdictes lampes a escript en grec exposé en français, ce qui s'ensuit : *Gloire soit es cieulx a Jhesu Crist Dieu qui a rompu les portes d'enfer et rachatée sa croix saincte, imperant Eracle.* Et est ledit joyau garni entour de quatre saphirs et quatre grosses perles, et pend à une chaiennete d'or engoulée de deux testes de serpent.

(S. G., n° 1191 ; prisé ve liv. T[2].)

1. Guiffrey, *Ibid.*, I, p. 72.
2. *Ibid.*, I, p. 72.

Un joyau d'or ront, de haulte taille, garni de pierrerie, ou il a d'un costé la figure d'un empereur appelé Eracle, prisé 500 liv. t. — Joyau vendu à Jean Trotat, le 27 novembre 1417 [1].

Bien que portant les noms et les effigies de César, d'Auguste, de Tibère, de Constantin et d'Héraclius, les médailles décrites dans les Inventaires n'étaient nullement des monuments de l'antiquité, mais seulement des imitations, dues à des médailleurs allemands ou italiens. L'un des articles qui précède le reconnaît naïvement, lorsqu'il parle du *grant denier d'or bien pesant, ouquel est contrefaict en vif le visaige de Jules Cesar* [1].

Dans le choix de ses médailles, la richesse du métal et des pierres précieuses ne guidait pas seule le duc, qui tenait également compte de leur caractère artistique, de l'originalité du sujet et de la finesse du travail. La preuve que le goût le dirigeait dans ses acquisitions apparaît dans les Inventaires, où on le voit conserver avec soin une empreinte de plomb à cause de sa valeur comme œuvre d'art.

560. — *Item*, une empreinte de plont où est le visaige de Francoys de Carrrare, en un costé et en l'autre le marquis de Pade [2].

KRAFFTLER (Théophile).

Krafftler, d'origine allemande et docteur en l'un et l'autre droit, était venu à Bourges pour suivre les leçons des professeurs de son Université alors si célèbre ;

1. Guiffrey, *Ibid.*, II, p. 342.
2. *Ibid.*, I, 153.

il avait réuni une collection numismatique que Goltzius visita lors de son passage.

GOLTZIUS.

LABBE (le Père PHILIPPE). — 1607-1667.

Philippe Labbe naquit à Bourges ; il était fils d'autre Philippe Labbe, sieur de Champgrand, conseiller au présidial. Il entra dans la Société de Jésus, dont il fut un des membres les plus laborieux et les plus savants : il laissa soixante-quinze ouvrages, dont quelques-uns sont d'une grande importance, révélant une érudition de premier ordre.

L'un d'eux, dont voici le titre, appartient à la numismatique : *Philippi Labbe, Biturici, societatis Jesu presbyteri, bibliotheca nummaria ex theologis, jurisconsultis, medicis et philologis concinata et in duas partes tributa :*

I. — De antiquis numismatibus, Hæbreis, Græcis, Romanis.

II. — De monetis, ponderibus et mensuris. — Londuni, prostant venales apud Mosem Pitt, ab insigne Angeli, in cæmiterio D. Pauli, 1675, in-4° de 86 p., imprimé à la suite de l'ouvrage de Jean Selden, anglais, sur les Monnaies.

Au dire de Catherinot, le Père Labbe voulait écrire un *Ouvrage complet sur les Philippes*, mais il ne paraît pas avoir donné suite à ce projet [1].

1. CATHERINOT, *les Philippes de Berry*, p. 1.

LA CHAUSSÉE (ALFRED). — 1833-1859.

Archéologue distingué, trop prématurément enlevé à la science, Alfred de la Chaussée s'occupait aussi de numismatique et avait formé un médaillier assez important. Les travaux de voirie de la ville de Bourges, le nivellement de l'ancien champ de foire du bas de Séraucourt, également à Bourges, où se trouvait un cimetière gallo-romain, les excavations produites en 1856 à la Folie, près de Saint-Satur, par les inondations de la Loire, enfin le trésor de monnaies du XIII^e^ siècle du Nord de la France, découvert en 1854 à Dun-le-Roy[1], contribuèrent principalement à la formation de sa collection.

LE BÈGUE (CLAUDE). — 1601.

Nicolas de Nicolay, dauphinois, géographe et valet de chambre de Charles IX, a écrit, en 1567, une *description du Berry et Diocèse de Bourges au XVI^e^ siècle*, qui contient nombre d'observations personnelles intéressantes. Dans le récit de ce qu'il vit à Vierzon (chapitre XIX), on trouve un renseignement qui sera à sa place dans cette étude : « Audict Herne, est-il dit, « succéda Guillaume, lequel tint la domination de la « ville et accreu en biens, tant du costé paternel que de « sa mère, fut surnommé le riche, soubz le nom duquel « fut forgé monnoye d'argent en laquelle estoit engravée « une teste d'homme à découvert, ayant en escript « en rond : GVILLERMVS VIRSIONIS DOMINVS,

1. CHARVET, *les Pièces les plus remarquables du trésor trouvé en 1854 à Dun-le-Roy* (Département du Cher). Extrait de la *Revue numismatique*, année 1876.

« de laquelle monnoye s'en trouve quelques pièces « entre les mains du susnommé, lieutenant de Vierzon, « Me Claude le Begue, homme docte, en toute doctrine « et studieux d'antiquités. »

Rectifions d'abord deux erreurs de Nicolay : le seigneur, qu'il nomme Herne, n'est autre qu'Hervé II, qui régna à Vierzon de 1197 à 1219. Son successeur, Guillaume II, n'a jamais frappé de monnaie à effigie et peut-être les signes du type nivernais ou de l'étoile entre quatre croissants, qu'il employa successivement, mal venus à la frappe, sont-ils la cause de la méprise dans laquelle le géographe dauphinois est tombé ? Si Guillaume a jamais émis des espèces avec une tête, aucun spécimen n'en a encore été rencontré.

Claude le Bègue, collectionneur, tout au moins de monnaies locales, et qui, d'une façon générale, aimait les antiquités, était seigneur de Dornon ; avocat en parlement, il fut pourvu en 1532 de l'office de juge garde de la prévôté de la ville de Vierzon et en 1562 de l'office de lieutenant général en la même ville.

Nicolas de Nicolay, *Description du Berry et diocèse de Bourges*, publié avec une notice sur l'auteur par Victor Advielle. — La Thaumassière, *Hist...* liv. XII, ch. XV.

LECOMPTE (Antonin). — ...1586.

Originaire de Noyon et parent de Calvin, il adopta les idées de la Réforme. Il fut d'abord lecteur des Institutes à l'Université de Bourges, puis professa à Orléans et revint à Bourges où il occupa la chaire de droit

canon. C'était, à ce que raconte Goltzius, un numismatiste et un collectionneur.

GOLTZIUS.

MARION DU MERSAN (THÉOPHILE). — 1780-1849.

Né à Castelnau (commune de Plou, Cher), Marion du Mersan fut attaché dès 1795 au cabinet des médailles dont il devint le conservateur-adjoint en 1842. La composition d'un nombre considérable de pièces de théâtre ne l'empêcha pas de se livrer avec zèle à ses fonctions de conservateur et de publier quantité d'écrits sur l'archéologie et la numismatique. Parmi ces derniers on peut citer : *Description d'un médaillon inédit de la ville d'Eryx*, Paris, 1810, in-8°. — *Notice des monuments exposés dans le cabinet des médailles et antiques de la bibliothèque du roi*, Paris, 1819, in-8°. — *Numismatique du voyage du jeune Anacharsis ou médailles des beaux temps de la Grèce*, Paris, 1818, 2 vol. in-8°. — *Tablettes numismatiques ou les médailles appliquées à la littérature et aux arts*, 1821. (Revue encyclopédique). — *Eléments de numismatique*, Paris, 1834, in-18. — *Histoire du cabinet des médailles*, Paris, 1838, in-8°.

MARS (MARCEL). — XIX^e siècle.

M. Marcel Mars s'est occupé de numismatique dans le département de l'Indre et a classé et rangé méthodiquement le médaillier du musée de Châteauroux.

Bulletin du Musée de Châteauroux, 12 novembre 1864.

MATER (Claude-Denis). — 1780-1862.

Premier président de la Cour d'appel de Bourges, député du Cher, conseiller à la Cour de cassation, M. Mater fonda le musée de Bourges en 1834. Il lui donna son médaillier composé de 2.734 monnaies, médailles, jetons, etc., qui constitua le premier fonds des collections numismatiques de cet établissement.

Daniel Mater, *le Musée de Bourges, notes, documents et souvenirs sur sa fondation et son histoire,* 1re partie. (*Mém. Soc. historique du Cher* 1905, p. 220.)

MÉRILLE (Edme). — 1579-1647.

Né à Troyes, Mérille, après avoir étudié le droit à Cahors et à Toulouse, professa à Cahors. Il vint à Bourges en 1612, où il occupa une chaire de droit à son Université, et eut pour élève le grand Condé. Mérille, qui aimait la numismatique, avait fait un *amas considérable* de monnaies anciennes.

Catherinot, *Antiquités...*, p. 5.

MILET. — XVIIe siècle.

Milet, châtelain de Sancerre, a donné à Catherinot des monnaies anciennes provenant vraisemblablement de l'emplacement de Château-Gordon, mine inépuisable d'antiquités.

Catherinot, *Antiquités...*, p. 5.

NISOLLERIUS (SILVESTRE). — XVI^e^ siècle.

Nisolerius était un jurisconsulte et un numismatiste, qui montra à Goltzius son cabinet de monnaies.

GOLTZIUS.

PAYS. — ... 1863 ou 1864.

Le capitaine Pays, originaire d'Issoudun, vétéran des guerres du Premier Empire, vint prendre sa retraite dans sa ville natale, où il s'occupa de numismatique. C'était, paraît-il, un chercheur heureux et persévérant, mais un savant des plus médiocres. On pourra s'en convaincre en se rapportant au rapport que Pérémé, l'auteur de *Recherches historiques et archéologiques sur la ville d'Issoudun*, présentait en 1856 à la Société du département de l'Indre, sur une communication du brave capitaine relativement à une découverte de monnaies et d'objets anciens faite à Issoudun.

PERÉMÉ, rapport fait dans la séance du 4 août 1856, [à la Société du département de l'Indre] sur une communication de M. le capitaine Pays, d'Issoudun, (*Compte rendu des travaux de la Société du département de l'Indre, à Paris, année 1855-1856,* p. 170.) — Le capitaine PAYS, *Notice nécrologique.* (*Compte rendu des travaux de la Société du Berry, à Paris, 1863-1864*, p. 615.)

PIERQUIN DE GEMBLOUX (CLAUDE-CHARLES). 1798-1863.

Inspecteur d'académie à Grenoble, puis à Bourges, il est l'auteur d'une quantité d'ouvrages, généralement

tombés dans l'oubli, dont le nombre n'est pas moindre de 169. *L'Histoire monétaire et philologique du Berry*[1] qu'il publia en 1840, et dont le premier volume a seul paru, ne mériterait pas un sort meilleur, sans les 17 planches d'*Hazé*, aussi élégantes que fidèles, qui l'accompagnent. Un chapitre intitulé : Numismatique dans son ouvrage sur *le Musée de Bourges* parle également des collections monétaires qui y étaient réunies dès 1840 [2].

POPINEAU. — XVII[e] siècle.

Un habitant d'Issoudun, du nom de Popineau, montra à Catherinot un Philippe, ce qui donne à penser qu'il collectionnait les monnaies anciennes. Nous ne savons rien de plus sur ce numismatiste issoldunois, mais peut-être pourrait-on l'identifier avec Jacques Popineau, marchand de soye à Issoudun, qui figure en 1659, comme témoin du *testament de René Dorsanne, président et lieutenant général à Issoudun.*

CATHERINOT, *le Prest Grâtuit*, p. 9 et *le Testament de René Dersanne*, p. 2.

RAOUL-ROCHETTE (DÉSIRÉ). — 1789-1854.

Né à Saint-Amand (Cher) il fit ses études au Collège de Bourges. Il entra en 1816 à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres et fut en 1818 nommé Conserva-

1. Bourges, Vve Menagé, 1840, in-4°.

2. PIERQUIN DE GEMBLOUX, *Guide complet du Voyageur et de l'Antiquaire dans Bourges et le département du Cher*, Bourges, Just-Bernard, 1840, 363.

teur des médailles et antiques. Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur l'archéologie, dans lesquels il est souvent question de numismatique. Parmi les écrits consacrés exclusivement à cette science, on peut citer : *Lettre Grotefend sur quelques médailles des rois des Odryses et des Thraces* (Nouvelles annales publiées par la Section française de l'Institut archéologique, 1836, I, p. 102). — *Observations sur le type des monnaies de Caulonia et sur celui de quelques autres médailles de la Grande-Grèce et de la Sicile relatives au même sujet,* 3 pl. (Mémoires de l'Institut royal de France, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, XIV, 1845, p. 186). — *Mémoires sur les médailles siciliennes de Pyrrhus roi d'Epire et Scor, quelques inscriptions du même âge et du même pays,* 2 pl. (*Ibid.*, p. 234). — *Conjectures archéologiques sur le groupe antique dont faisait partie le torse du Belvédère, précédées de considérations sur l'utilité de l'étude des médailles pour la connaissance de l'histoire de la statuaire antique* (*Ibid.*, XV, 1842-1845, p. 251).

ROUÈDE (XIX^e^ siècle).

M. Rouède a rendu compte, au Congrès archéologique tenu à Châteauroux en 1873, par la Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments, des découvertes numismatiques les plus récentes [à cette époque] faites dans le département de l'Indre.

Congrès archéologique de France, XL^e^ Session, p. 405.

ROUSSARD (Louis). — ....-1570.

Né à Chartres, il devint en 1561 professeur à l'Université de Bourges. Il s'allia à une famille berruyère en épousant le 30 avril 1562 Marie de Perelles, fille de Jean, marchand, sieur de Coulons. Goltzius nous apprend que Louis Roussard collectionnait les monnaies.

Goltzius.

SOUCIET (Le père Etienne). — 1671-1744.

Né à Bourges, le Père Souciet appartint à l'Institut des Jésuites. Il fut sur la fin de sa vie bibliothécaire du Collège de Louis-le-Grand. Doué d'une grande érudition et d'une force de travail considérable, il a laissé de nombreux écrits sur les sciences les plus diverses. On a de lui sur la numismatique : *Dissertation sur une médaille singulière de Jules César* (Mém. de Trévoux, décembre 1713). — *Mémoire sur deux médailles du cabinet du P. Chamillard* (*Ibid.*, septembre 1725). — *Recueil de dissertations contenant.... une dissertation sur une médaille singulière d'Auguste*, Paris, 1726, in-4°. — *Dissertations contenant* : 1° *l'histoire chronologique de Pythodoris, reine du Pont, de Polémon Ier son mari et de Polémon II, son fils, ou dissertations sur les médailles de Pythodoris et de ces princes* ; 2° *l'histoire chronologique des rois du Bosphore Cimmérien ou dissertation sur une médaille du cabinet de M. de Rothelin*, Paris, 1736, in-4°.

Chevalier de Saint-Amand, *Les Annonces berruyères* du 12 avril 1838.

THAUMAS DE LA THAUMASSIÈRE (GASPARD). — 1631-1702.

Gaspard Thaumas de la Thaumassière, écuyer, sieur du Puyferrand, docteur-ès-droits, agrégé de l'Université de Bourges, avocat en parlement, a fait acte de numismatiste dans son histoire de Berry, en consacrant à la numismatique le chapitre XLII du livre VI, intitulé de *la Monnoye du comte de Sancerre et de quelques autres seigneurs de Berry*.

La Thaumassière était amateur d'œuvres d'art et de curiosité, ainsi que le constate Catherinot, quand il dit qu'il était un de nos *principaux curieux pour les tableaux, les estampes et autres cimélies*. On doit croire qu'il recherchait également les anciennes monnaies, à voir l'empressement avec lequel on lui en offrait. La réception d'une rareté numismatique était pour lui un heureux événement, dont il consignait la date avec soin : c'est ainsi qu'il raconte dans son histoire que le 11 février 1659, Catherinot lui donna un denier de Sancerre, déjà signalé par Duchesne.

LA THAUMASSIÈRE, *Histoire...*, p. 445 et 995. — CATHERINOT, *Traité de la peinture*, p. 16.

TIETMARUS. — XVI^e^ siècle.

Tietmarus, qui était né à Vermel, était un de ces nombreux allemands attirés à Bourges par son Université, alors dans toute sa splendeur, dans laquelle ils formaient *la Nation germanique*. L'installation de Tiet-

mar semble avoir eu caractère presque définitif, puisqu'il avait formé un cabinet que vit Goltzius.

GOLTZIUS.

TOUBEAU (JEAN). — ...-1685.

Jean Toubeau, prévôt des marchands et imprimeur-libraire du Roi, échevin de Bourges en 1684 et 1685, mourut à Paris pendant un voyage fait dans cette ville en qualité de député de Bourges. Comme Biet de Maubranche, il recueillait les monnaies de tous métaux et de tout âge.

CATHERINOT, *les Antiquités romaines*, p. 5, et *les Philippes de Berry*, p. 2.

TURPIN (Don CLAUDE-ANTOINE).

Religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, rédacteur d'une nouvelle Histoire de Berry et auteur de notes manuscrites sur les monnaies de Berry, communiquées à Duby.

T. DUBY, *Monnaies des Prélats et barons de France*, I, CXXVIIJ.

BULLETIN NUMISMATIQUE

ET

SIGILLOGRAPHIQUE

N° 24

Par M. D. MATER

Les découvertes numismatiques se font de plus en plus rares dans notre région et, par suite, la chronique des trésors exhumés dans le Berry, qu'à l'exemple de mon savant prédécesseur, je tenais aussi exactement que possible, perd forcément beaucoup de son importance et de son intérêt.

A quoi tient une diminution si affligeante pour le rédacteur du bulletin ? Ce n'est assurément pas dans l'épuisement des richesses archéologiques de notre sol, que je crois toujours considérables, mais plutôt dans une organisation trop perfectionnée du drainage des monuments numismatiques, comme de tous ceux appartenant à l'art ou à l'archéologie, qui enlève continuellement à la province ce qu'elle possède, au profit de Paris ou de l'étranger : c'est une des modalités de ce déplorable mouvement qui entraîne la France à se laisser dépouiller de tout ce qui constituait le patrimoine artistique que lui avait légué le passé.

Pour remplacer les découvertes monétaires presque totalement absentes, nous puiserons, dans les collections publiques et privées qui sont autour de nous, des monnaies intéressantes, frappées à Bourges par Charles VI et Charles VII, tout en restant dans le cercle préféré de nos recherches, la numismatique berruyère. Quelques notes sigillographiques termineront le bulletin.

I

Numismatique.

CHARLES VI : Demi-blanc à l'Écu.

Je possède dans ma collection un demi-blanc à l'écu, récemment trouvé à Bourges, qui présente diverses particularités intéressantes ; voici sa description :

1. — ✠ KAROLUS · FRANCORV · REX. (Les mots de la légende sont séparés par des points centrés.) Ecu de France chargé de 3 fleurs de lis 2. 1., avec la lettre T entre les deux premières fleurs. Sous la première lettre de la légende est un point plein et sous la cinquième un point creux. — ℟. ✠ SIT ⁝ NOME ⁝ DNI ⁝ BENEDICTV. Point creux sous la cinquième lettre. Croix cantonnée d'une couronnelle aux 1 et 4, et d'une fleur de lis aux 2 et 3.

Bill.

(*Hof.* 26.)

Le point creux sous la cinquième lettre des deux légendes est le point secret ne l'atelier de Toulouse, et il semble que la lettre T, qui se trouve dans l'écu, soit

une lettre monétaire employée exceptionnellement par la monnaie de la même ville et faisant double emploi avec les points secrets. On ne fit usage des lettres monétaires que sous le gouvernement du Dauphin et sous le règne de Charles VII, et pour quelques ateliers nouveaux seulement ; Toulouse n'a reçu de lettre que lors de la réforme introduite par François Ier : le blanc que publie le bulletin constituerait donc une dérogation formelle aux pratiques monétaires de l'époque.

La fabrication des demi-blancs à l'écu, au type de la croix cantonnée de deux couronnelles et de deux fleurs de lis, fut de courte durée. Prescrite par l'Ordonnance du 16 septembre 1388 et notifiée au maître de la monnaie de Toulouse le 26 du même mois, elle fut modifiée par une ordonnance du 24 octobre suivant, qui décida que la croix du revers ne serait plus accompagnée à l'avenir que d'une seule couronnelle et d'une seule fleur de lis [1]. L'identité de type pour le blanc et le demi-blanc avait donné lieu, dans les transactions, à de fréquentes confusions et provoqué beaucoup de plaintes que l'on voulut faire cesser, en établissant une différence de type entre les deux genres de monnaies.

La fabrication de la première sorte de demi-blancs dura donc un mois à peine, c'est dire combien les produits doivent en être rares.

CHARLES VII : Gros blancs des gens d'armes.

Pour subvenir aux frais de la création des compagnies d'ordonnances, Charles VII fit fabriquer, en 1432,

1. Saulcy, *Éléments de l'histoire des ateliers monétaires du royaume de France*, p. 89.

une monnaie nouvelle, appelée pour cette raison *Gros blancs des gens d'armes*, dont la caractéristique principale était au droit un K couronné entre deux fleurs de lis. A cette fabrication initiale appartiennent les deux spécimens variés dont la description suit :

2. — ✠ K · AROLVS : FRANCORVM : REX : B. — K couronné entre deux fleurs de lis, les fleurons de la couronne coupant à peine la légende. — ℞. ✠ SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTV. — Croix.

Gros blanc. Bill.

Berry, *Etudes et Recherches historiques sur les monnaies de France*, II, 239, Pl. XXXXIV, n° 7. — Hof., n° 18.

3. — ✠ K — AROLVS : FRANCORV : R — EX : B. — Même type avec les fleurons de la couronne qui coupent complètement la légende. — ℞. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDICTVM : B. — Croix.

Gros blanc. Bill. : 2 gr. 59.

Coll. Mater.

4. — ✠ K — AROLVS FRANCORV — R — EX B. Même type avec les fleurons de la couronne coupant la légende. — ℞. ✠ SIT : NOME : DNI BENEDITV : B, Croix.

Demi-blanc. -- Bill. : 1 gr. 74.

Coll. Mater.

5. — Demi-blanc. — Bill. : 1 gr. 90.

Coll. Gauchery.

Au commencement, le gros blanc des gens d'armes se fabriqua à 5 deniers de loi, argent le Roi, à la taille de 52 au marc, au poids de 58 grains (4 gram. 60 cent.), avec cours légal pour 10 deniers tournois. Plusieurs baisses successives réduisirent la valeur initiale de cette monnaie ; nous indiquerons seulement quelle fut la première diminution : le titre fut réduit à 4 deniers de loi, à la taille de 72 au marc, pesant 64 grains (3 gram. 40 cent. [1]).

Longtemps on ne connut que ce premier type du gros blanc des gens d'armes, dont le revers portait une croix simple, sans cantonnement, *seulle,* comme disaient les ordonnances, et lorsque l'on rencontra d'autres variétés, avec une croix cantonnée de couronnelles et de fleurs de lis, on crut être en présence d'une erreur ou d'une fantaisie de graveur. C'est à M. Paul Bordeaux [2], que revient la bonne fortune d'avoir découvert qu'il s'agissait d'une véritable fabrication, venant après la précédente et qui, chose particulièrement intéressante pour nous, paraît avoir été spéciale à l'atelier de Bourges. Elle rappelle en outre le souvenir de personnages comme Jacques Cœur et Guillaume Lallemant, qui tinrent, le premier surtout, une place si considérable dans l'histoire du Berry.

M. Bordeaux a trouvé dans les états de fabrication du 22 septembre 1435, que « Pierre Jobert fabriqua à « Bourges : 1° des grands blancs de 10 deniers tour-

1. Berry, p. 239.

2. Paul Bordeaux, *Le gros et le demi-gros des gens d'armes* (Annuaire de la Société française de numismatique, année 1896, p. 484).

« nois, ordonnés le 15 septembre 1435, à 4 deniers de « loy (334 millièmes) et à la taille de 80 au marc. « [Poids légal: 3 gr. 059.] Quantité frappée : 801.000 « pièces environ. 2° Des blancs de 5 deniers tournois, « [soit des demis des précédents], à 3 deniers 12 grains « de loy [293 millièmes], et à la taille de 11 sols 8 « deniers, c'est-à-dire de 140 au marc. » [Poids légal : 1 gr. 74 centigr.[1]]

Description des blanc des gens d'armes de 1435.

6. — KAROLVS : FRANCORVM : REX. (Points centrés entre les mots.) — K couronné entre deux lis. — ℞. — ✠ SIT : NOMEN : DNI : BENEDITVM : B. (Points centrés entre les mots.) — Croix pattée cantonnée d'une fleur de lis aux 1 et 4, et d'une couronnelle au 2 et 3.

Gros blanc. — Bill. : 2 gr. 35 cent.

Coll. Paul Bordeaux.

7. — KAROLVS : FRANCORV : REX. même type. — ✠. Même légende, les mots sont séparés par deux points pleins au lieu de points creux. — Croix pattée cantonnée au 1er d'une couronnelle et au 4e d'une fleur de lis.

Demi-blanc. — Bill. : 1 gr. 72 cent.

Coll. Paul Bordeaux.

Le blanc et le demi-blanc de cette fabrication présentent, quant à leur poids, une particularité bien singulière : contrairement à ce qui se passe en général, où la demi est la moitié de l'entier, le demi-blanc pèse plus que la moitié du blanc. Il en résulte qu'en prescri-

1. Arch. Nationales, registre Z 1376 ; Carton Z 1 b. 848-850.

vant que le demi-blanc serait taillé sur le pieds de 3 deniers 12 grains de loy, tandis que le blanc était sur celui de 4 deniers, on s'était mis dans l'obligation de donner au demi un poids supérieur à celui qu'il aurait dû avoir normalement, pour qu'il contînt une quantité d'argent fin égale à la moitié de celui que renfermait le blanc. L'abandon des proportions habituellement employées en matière de monnayage entre l'argent fin et l'alliage, avait un but : le demi, par son poids anormal, permettrait de dissimuler plus aisément un défaut de poids ou une erreur d'affinage, ce qui en somme facilitait la fraude.

Or, quelle était la situation de la Monnaie de Bourges en 1435 ? Un ancien maître particulier de cet atelier, Ravaut le Danois, devenu général maître des Monnaies, n'avait rien à refuser à Jacques Cœur, avec lequel il avait été condamné en 1427 pour mauvais affinage ; Pierre Jobert, qui en était le maître particulier à ce moment, était l'ancien facteur du même Jacques Cœur, et lui-même, avec Guillaume Lallemant, tenaient les comptes de la Monnaie : on peut donc dire que cette dernière était à l'entière discrétion de Jacques Cœur, qui avait toute latitude pour y faire tout ce qu'il voudrait. D'un autre côté, l'influence de ce dernier à ce moment était toute puissante auprès du roi pour les questions financières et particulièrement pour ce qui concernait les monnaies : en résumé c'est donc lui qui inspira la règlementation anormale de l'ordonnance du 22 septembre 1435, de façon qu'elle pût devenir, pour celui qui saurait s'en servir, une source de larges profits, et qui ensuite s'en réserva le bénéfice exclusif, en

faisant prescrire que la nouvelle fabrication n'aurait lieu qu'à Bourges.

On le voit donc, tout était disposé pour permettre à celui qui allait être l'Argentier du roi de réaliser d'amples gains illicites, et alors on peut se demander s'il est probable que l'énorme fortune qui fut la sienne, n'ait eu que des sources légitimes. Il y a d'ailleurs des faits qui éclairent la moralité des agissements monétaires de Jacques Cœur : la condamnation qu'il avait subie en 1427 pour faux affinage et celle qui le frappera en 1452 pour fabrication répréhensible d'espèces. Dans ces conditions est-il probable qu'il n'ait pas profité de l'occasion exceptionnelle et préparée par lui, qui s'offrait en 1435 ? Sans doute il est fâcheux de porter une semblable accusation contre cette grande figure berruyère, restée populaire malgré les siècles écoulés, mais la vérité historique a des droits que l'on ne saurait méconnaître et que, pour ma part, je n'ai pas hésité à respecter. La place que l'Argentier de Charles VII occupera encore dans les annales de la France, sera considérable, l'usage qu'il fit de sa fortune, en permettant au Roi de conquérir la Normandie, fera oublier l'origine louche qu'elle peut avoir à certains égards.

Florettes.

Dans le 23e bulletin, nous avons essayé de classer les florettes frappées à Bourges sous les règnes de Charles VI et de Charles VII, mais les produits de cette fabrication que nous avions pu réunir à cette époque, étaient loin de représenter la totalité des 21 émissions de florettes, qui sortirent de l'atelier monétaire de la capitale du

Pl. I

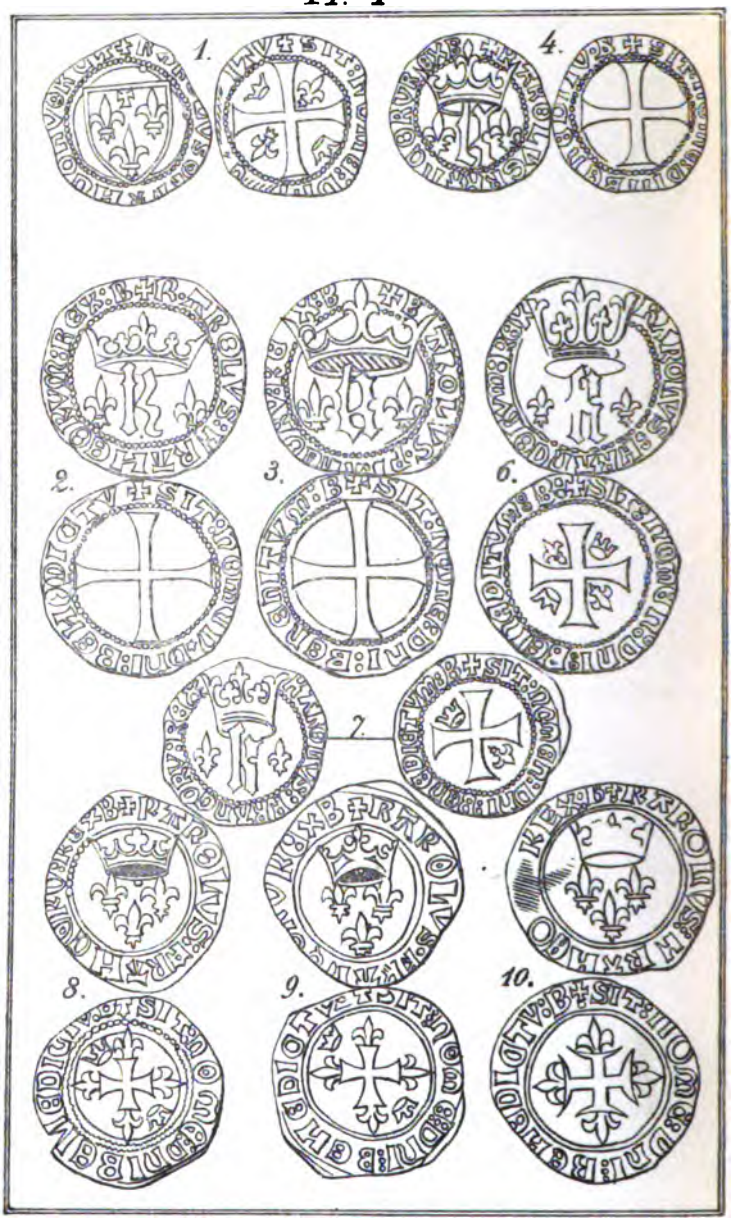

Pl. II

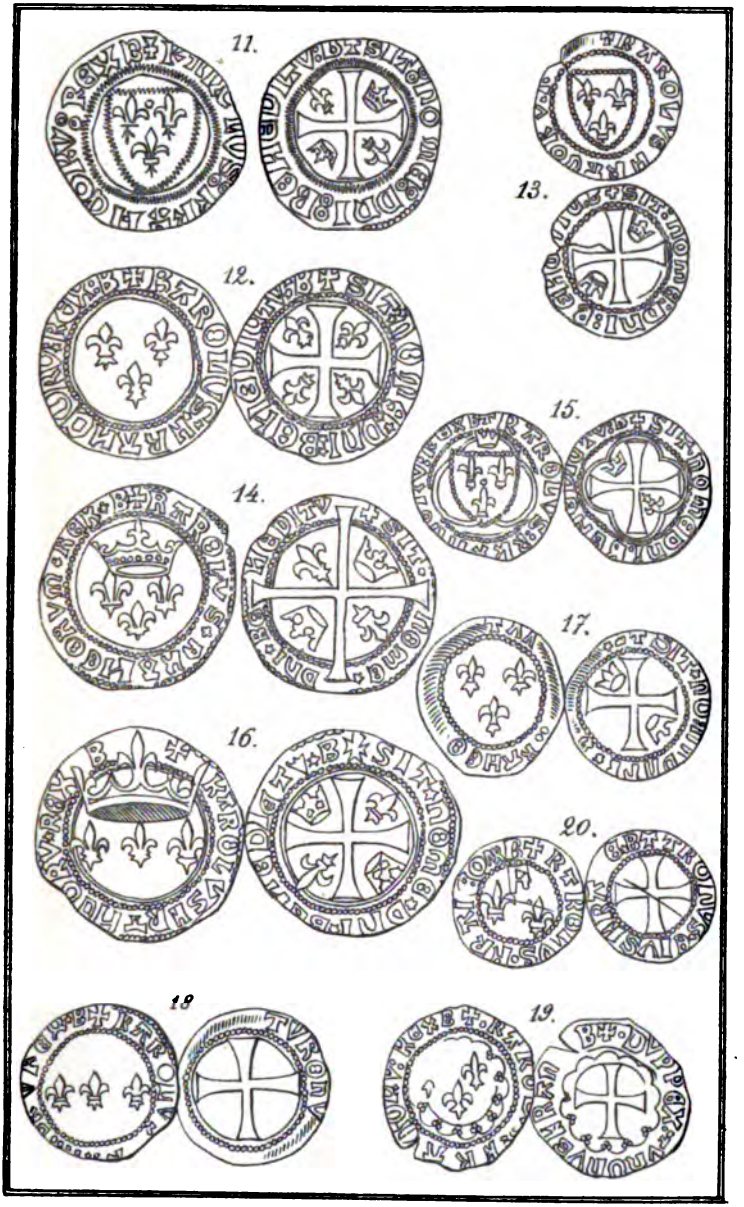

Berry. Nous n'avions pu retrouver que les spécimens des 2e, 4e, 5e, 6e, 7e, 10e, 17e, 19e, 20e, 21e émissions ; nous allons y ajouter ceux des 11e et 12e, de telle sorte qu'il ne subsistera plus maintenant que neuf lacunes dont les produits resteront à découvrir.

8. — Croisette initiale à pied fiché et tranché, KAROLVS : KRANCORV : REX B (les O longs pointés d'un petit point plein). — Trois fleurs de lis dans une couronne, un point plein sous la couronne. — ℟. Croisette initiale à pied fiché et tranché, SIT : NOME : DNI BENECTV B. Croix pattée et fleurdelisée cantonnée d'une couronnelle aux 1 et 4.

Bill. 3 gr. 7 déc. 11e émission.

Musée de Bourges.

9. — Croisette initiale à pied fiché et tranché, KAROLVS : FRANCORV REX B (les O longs pointés d'un petit point plein.) — Trois fleurs de lis, sous une couronne, dans le cercle de laquelle se trouve un annelet. — ℟. Croisette initiale à pied fiché et tranché, SIT : NOME : DNI : BENEDICTV B. Croix pattée et fleurdelisée, cantonnée d'une couronnelle aux 1 et 4, un annelet dans le cercle de la première.

Bill. 2 gr. 5 déc. — 12e émission.

Musée de Bourges.

Gros de Roi.

10. — ✠ KAROLVS : FRANCO... REX : B. Trois fleurs de lis sous une couronne. — ℟. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDICTV : B. Croix fleurdelisée.

Coll. Ponroy.
(Hof. 21.)
Ordonnance de juin 1436.

Blanc dit Guénar.

11. — ✠ KAROLVS : FRANCORV : REX ⁝ B. — Ecu de France avec un point dans le haut. — ℟. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDITV ⁝ B. — Croix pattée cantonnée d'une fleur de lys aux 1 et 4 et une couronnelle aux 2 et 3; un point à l'extrémité de la 8e branche de la croix.

Billon : 3 gr. 3 déc.
(Hoffmann. 22.)
Musée de Bourges.

Le type du blanc à l'écu commença à être en usage sous le règne de Charles VI, de telle sorte qu'il est difficile de déterminer si la monnaie que nous décrivons, a été frappée par le Dauphin réfugié à Bourges, du vivant de son père ou postérieurement à la mort de ce dernier survenue en 1422.

Comme la plupart des espèces fabriquées à cette époque, elle subit de nombreuses variations, par suite d'affaiblissements successifs. Emis d'abord à la taille de 90 au marc, à quatre deniers 12 grains de loi, le guénar devait peser 2 gram. 71 cent. Le titre fut ensuite porté à 5 deniers, la taille n'étant plus que de 80, chaque pièce pesait 57 grains, soit 3 gram. 3 cent. Plus tard, le titre fut porté à 6 deniers de loi, la taille de 90, le poids de chaque pièce étant de 51 grains 1/2 ou 2 gram. 70 cent. Enfin, par ordonnance du 16 juin 1455, la fabrication fut prescrite à 4 deniers de loi, à la taille

de 72 au marc, chaqu pièce pesant 64 grains ou 3 gram. 40 cent. [1]

Le guénar mentionné ici, qui pèse 3 gram. 3 déc., semble appartenir à la deuxième émission. On peut se demander si les points qu'il porte dans l'écu et à l'extrémité d'une des branches de la croix du revers, ne sont pas des différents destinés à reconnaître les produits de cette émission.

Grand blanc aux fleurs de lys.

12. — ✠ KAROLVS ⁘ FRANCORV ⁘ REX ⁘ B. — Trois fleurs de lys 2. 1. — ℟. ✠ SIT ⁘ NOME ⁘ DNI ⁘ BENEDICTV ⁘ B. — Croix pattée cantonnée de 4 lys.

Musée de Bourges, 2 gram. 80.

(Hof. 32.)

Petit blanc de cinq deniers tournois.

13. — ✠ KAROLVS FRACORV : R... Ecu de France. — ℟. ✠ SIT : NOME : DNI : BENEDIC : B. — Croix cantonnée d'une couronnelle aux 2 et 3.

Petit blanc. — Bill. : 1 gr. 39.

Musée de Bourges.

(Hof. 34, qui ne la donne que d'après Leblanc.)

Ordonnance du 18 octobre 1429.

Gros dit florette.

14. — ✠ KAROLVS ⁎ FRANCORV ⁎ REX ⁎ B. — Trois fleurs de lys sous une couronne. — ℟. ✠ SIT ⁎

1. Berry, *Études et recherches historiques sur les monnaies de France*, II, 229.

— NOME * — DNI · BE — NEDITV — Croix coupant la légende, cantonnée d'un lis aux 1 et 4 et d'une couronnelle aux 2 et 3.

Musée de Bourges : 2 gram. 30.

Hof. 35.

Ordonnance de janvier 1426.

Petit blanc à la couronnelle.

15. — ✠ KAROLVS : FRANCORV : REX : B. — Ecu de France dans un cercle à trois lobes, sommé d'une couronne dans le lobe supérieur ; un point dans l'écu. — ℟. SIT · NOME DNI · BENEDITV · B. — Croix pattée un point au centre, cantonnée d'une couronnelle au 1 et d'une fleur de lis au 4, le tout dans un cercle à 4 lobes.

Bill.

Musée de Bourges.

(Hof. 38.)

Ordonnance de juin 1436.

Grand blanc aux trois fleurs de lis.

16. — ✠ KAROLVS FRANCORV:REX — B. — Trois fleurs de lis rangées sur une seule ligne, sous une couronne dont les fleurons coupent la légende. — ℟. — SIT * NOME * DNI BENEDICTV * B. — Croix pattée cantonnée d'une couronnelle aux 1 et 4 et d'un lis aux 2 et 3.

Bill. : 2 gr. 5 déc.

Musée de Bourges.

(Hof. 39.)

Ordonnance de novembre 1429.

Petit blanc aux trois fleurs de lis.

17. — ✠ KA.... FRANCO.... Trois fleurs de lis, 2. 1. — ℟. ✠ SIT * NOME DNI * BEN.... * B. — Croix pattée, cantonnée d'une couronnelle aux 1 et 4.

Musée de Bourges.

(Hof. 43.)

Ordonnance de janvier 1423.

Double tournois aux trois fleurs de lis.

18. — ✠ KAROLVS RANCORV REX * B. — Trois fleurs de lis rangées sur une seule ligne. — ℟. ✠ TVRONVS.... croix pattée.

Musée de Bourges : 1 gram. 47.

(Hof. 46.)

Double tournois dentillé.

19. — ✠ KAROLVS : FRANCORV : REX. — 3 fleurs de lis dans un cercle placé dans une rosace à dix arceaux tréflés. — ℟. ✠ · DVPLEX:TVRONVS:FRAN.... B. — Croix dans un cercle semblable.

Double tournois dentillé. — Billon : 1 gram. 1/2.

Coll. Gauchery.

(Hof. 47.

Ordonnance du 4 avril 1431.

Double tournois.

20. — ✠ KAROLVS · FRAICORXB. — K, au-dessous 2 fleurs de lis, un point au milieu. — ✠ TRONVS · CIVS · FRAC · B. — Croix pattée.

Coll. Berry : 0 gr. 76.

Hof. 53. Variété inédite.

LOUIS XV.

On n'a découvert en 1906, à notre connaissance tout au moins, que deux petits dépôts de monnaies, l'un dans les environs de Bourges, l'autre à Vierzon, qui sont entrés l'un dans le médaillier du musée et l'autre dans celui de notre collègue et ami Henri Ponroy. Ces monnaies étaient toutes de Louis XV et appartenaient en majeure partie à l'atelier de Bourges, qui comptait les espèces suivantes :

TYPE VERTUGADIN :

Demi-écu. — Bourges 1716 (Hof. 26). — Coll. Ponroy : pièce de fabrication.

Quart d'écu. — Bourges 1716 (Hof. 29) — coll. Ponroy : pièce de fabrication.

TYPE WESPHALIEN :

Écu dit de Navarre. — Bourges 1718 (Hof. 34) — Musée de Bourges : pièce de conversion.

Sixième d'écu. — Bourges 1721 (Hof. 37) — Coll. Ponroy : pièce de fabrication.

Douzième d'écu. — Bourges 1721 (Hof. 44) — Coll. Ponroy : pièce de conversion.

TYPE DE L'ÉCU BLANC :

Ecu. — Bourges 1721 (Hof. 40) — Musée de Bourges : pièce de conversion.

Demi-écu. — Bourges 1721 (Hof. 41) — Musée de Bourges pièce de conversion.

On a souvent reproché à l'atelier monétaire de Bourges la mauvaise fabrication de ses produits surtout dans les derniers temps de son existence. Il faut à cet égard donner une explication et faire une distinction.

Au XVIII^e^ siècle la monnaie de Bourges fut surtout employée à frapper de nouveau des espèces d'émissions antérieures, que l'on convertissait pour bénéficier de différences de titre et de poids, qui existent toujours entre les pièces retirées de la circulation et les nouvelles. On se contentait de surfrapper les espèces converties, travail défectueux qui très souvent laissait apercevoir quelques traces du type antérieur : on doit donc reconnaître l'exactitude des reproches adressés aux produits de Bourges, pour les pièces que les états des officiers de la monnaie appelaient *pièces de conversion*. Mais dans les mêmes états il est question de *pièces de fabrication*, qui étaient des pièces frappées avec des flaons neufs, dont l'exécution parfaite ne laissait rien à désirer. Les découvertes de monnaies de Louis XV, dont il vient d'être parlé, contiennent des pièces de conversion et des pièces de fabrication qui montrent jusqu'à l'évidence combien la distinction que l'on propose d'admettre est justifiée.

II

Sigillographie.

1. — Frère Jean Niu...

Notre collègue, M. Richard-Desaix, nous communique un sceau qui lui appartient et qui vient d'être trouvé à Issoudun, dans le voisinage de la Tour Blanche. En voici la description : matrice de sceau ogival de 34 mill. de hauteur sur 21 mill. de largeur ; bélière au sommet.

✠ S. FRIS. IOHIS. NIVHV. (Sigillum fratris Johannis Ni...) Dans le champ un cerf au galop à droite.

XIV^e^ siècle. Ce sceau, très finement gravé, est d'une lecture facile, mais d'une interprétation moins commode, grâce aux deux abréviations, qui accompagnent le dernier mot, celui même qui donnait le nom de son propriétaire. Ce mot se trouve par suite si altéré, qu'il est impossible de l'identifier avec aucun nom propre en usage au moyen âge; si on avait pu le faire, peut-être aurait-il expliqué quel rapport il y avait entre le frère Jean et l'élégant animal qui fuit dans le champ du sceau.

2.

1.

3.

2. — Durant Guangat.

Matrice de sceau orbiculaire de 20 mill. de diamètre avec un appendice conique terminé par un anneau.

✠ : S : DVRANT GVANGAT. — Dans le champ un écu à un lion grimpant chargé d'un lambel à trois pendants et accosté de deux étoiles. XIV^e^ siècle.

Musée de Bourges.

3. — Guillaume Archeabaut.

Matrice de sceau orbiculaire de 20 mill. de diamètre avec appendice conique terminé par un anneau.

Etoile, S' GVILL' ARCHEABAVT. — Dans le champ, séparés par un rameau d'arbre, un marteau-pioche de maçon et un panier ou vase à anse. La présence d'un instrument à l'usage des maçons indique quelle était la profession du propriétaire du sceau. On remarquera aussi la forme du nom de ce dernier, ARCHEABAVT au lieu de ARCHENBAVDVS qui est plus habituel.

Musée de Bourges. — Don de M. Remangeon, garde forestier à Brécy. Ce scel a été trouvé près de Francheville, membre de la Commanderie des Bordes, aujourd'hui dans la commune de Brécy.

4. — Châtellenie d'Ainay-le-Vieil.

Matrice de sceau orbiculaire de 31 mill. de diamètre; appendice détruit.

CHASTELLENYE · DE · ESNAY · — Ecu de France couronné.

XVI^e^ siècle.

Musée de Bourges. — Don de Madame Jules Bonnelat.

On trouve la forme d'Esnay-le-Vieil en 1579 (Paroisse d'Esnay-le-Vieil, abbaye de Bessières. — H. BOYER, *Dictionnaire topographique du Cher*, ouvrage manuscrit, Archives du Cher.)

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DU CENTRE

BUREAU

Président honoraire :	M. Ch. de Laugardière.
Président :	M. des Méloizes.
Vice-président :	M. Mater.
Secrétaire :	M. de Goy.
Secrétaire-adjoint :	M. Henri Ponroy.
Trésorier :	M. Girard de Villesaison.
Bibliothécaire :	M. O. Roger, ✻.
Membres du Comité de rédaction :	MM. Bazenerye. C. de Boismarmin. P. Dubois de la Sablonière. Albert de Grossouvre, ✻. Ch. de Laugardière.

La réunion des membres du Bureau et du Comité de rédaction forme le Conseil d'Administration de la Société.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE

Membres bienfaiteurs

(Article 5 des Statuts)

1. M. le Marquis DE NICOLAÏ, au château de Blet (Cher).
2. Mme la Baronne Douairière DE NEUFLIZE, au château de Brinay, par Foëcy (Cher).
3. M. BUHOT DE KERSERS († 11 décembre 1897).
4. M. BERRY (Victor), († 25 novembre 1899).

Membres fondateurs et titulaires

(*Le nombre en est limité à cinquante par l'art.* 3 *des statuts.*)

MM.	Date d'admission.
1. MÉLOIZES (Marquis DES), ✤, Correspondant honoraire du ministère de l'Instruction publique, rue Jacques-Cœur, 18, à Bourges, *membre fondateur*, Président.	23 janvier 1867.
2. RAPIN DU PLAIX, au château du Plaix, par Levet (Cher), *membre fondateur*.	Id.
3. TOUBEAU DE MAISONNEUVE (Ernest), rue Moyenne, 25, à Bourges, *membre fondateur*.	Id.

4. NICOLAÏ (Marquis DE), au château de Blet (Cher), et rue Saint-Dominique, 35, à Paris, *membre fondateur*. 5 juin 1867.

5. LAUGARDIÈRE (Vicomte Charles DE), ancien conseiller à la Cour d'appel, Correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, rue Saint-Louis, 17, à Bourges, *membre fondateur*, Président honoraire. 10 janvier 1869.

6. GIRARD DE VILLESAISON (Paul), rue Moyenne, 40, à Bourges, *membre fondateur*, Trésorier. 2 février 1871.

7. ABICOT DE RAGIS (Albert), au château de Ragis, par Oizon (Cher). 14 février 1877.

8. CHÉNON (Émile), professeur d'histoire générale du droit français à la Faculté de droit de Paris, 30, rue des Écoles, à Paris. 20 juin 1877.

9. VOGUÉ (Marquis Melchior DE), C. ✠, membre de l'Académie française, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien ambassadeur, au château du Pezeau, par Boulleret (Cher), et rue Fabert, 2, à Paris. 2 janvier 1878.

10. BRIMONT (le vicomte Thierry DE), au château d'Aunay, par Essai (Orne). 6 mars 1878.

11. GOY (Pierre DE), rue de Paradis, 20, à Bourges, *membre fondateur*, Secrétaire. 17 mars 1880.

12. Ponroy (Henri), avocat, conseiller général du Cher, rue Coursarlon, 21, à Bourges, *membre fondateur*, Secrétaire-adjoint. 5 mai 1880.

13. Bengy de Puyvallée (Anatole de), avenue de Clichy, 91, à Paris, et au château de Villecomte, Ste-Solange, par les Aix (Cher). 3 juin 1880.

14. Dubois de la Sablonière (Pierre), avocat, conseiller général du Cher, rue des Arènes, 61, à Bourges. 12 janvier 1881.

15. Personnat (l'abbé), Chanoine honoraire, curé de St-Martin-d'Auxigny (Cher). 7 juin 1882.

16. Roger (Octave), ✻, ancien magistrat, rue Moyenne, 24, à Bourges. *membre fondateur*, Bibliothécaire. Id.

17. Machart (Paul), ✻, chef d'escadron d'artillerie, rue Littré, 25, à Bourges. 7 mars 1883.

18. Mater (Daniel), avocat, président de la Commission du Musée, rue St-Sulpice, 14, à Bourges, *membre fondateur*, Vice-Président. Id.

19. Toulgoët-Tréanna (Comte de), C. ✻, au château de Rozay, par Thénioux (Cher). 22 février 1884.

20. Gauchery (Paul), ingénieur-architecte, à Vierzon (Cher). Id.

21. Bazenerye (Armand), avocat, ancien magistrat, rue Fernault, 18, à Bourges. Id.

22. Chaumont-Quitry (Marquis Félix de)

*, ancien capitaine d'état-major, au château de Maubranches, par Moulins-s-Yèvre (Cher), et boulevard des Invalides, 13, à Paris. 4 novembre 1885.

23. SAINT-VENANT (Julien DE), *, inspecteur des Eaux et Forêts, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Nevers (Nièvre). 8 décembre 1885.

24. GROSSOUVRE (Albert DE), *, Ingénieur en chef des Mines, rue de la Petite-Armée, 4, à Bourges. 5 mai 1886.

25. CHÉNON DE LÉCHÉ (Abel), r. du Guichet, 3, à Bourges, *membre fondateur*. 30 mars 1887.

26. CHARLEMAGNE (Edmond), ancien magistrat, à Châteauroux (Indre), et au château de Lépinière, par St-Eloy-de-Gy (Cher). 1er août 1887.

27. ROCHE (l'abbé Auguste), Curé-Doyen de La Guerche (Cher). 4 janvier 1888.

28. MÉLOIZES (Comte Henri DES), rue Jacques-Cœur, 18, à Bourges. 7 mars 1888.

29. THABAUD DES HOULIÈRES (François), au château de l'Isle-sur-Arnon, par Lignières (Cher) et rue de la Tour, 49, à Paris. 27 février 1889.

30. BENGY DE PUYVALLÉE (Antoine DE), avenue de Clichy, 91, à Paris. 4 décembre 1889.

31. JACQUEMET (Léon), avenue Seraucourt, 18, à Bourges, et au château de l'Oizenotte, par Aubigny-sur-Nère (Cher). 16 juillet 1890.

32. GLATIGNY (le Baron LE PELLETIER DE), rue du Four, 8, à Bourges. Id.

33. Boismarmin (Christian de), docteur en médecine, rue Jacques-Cœur, 7, à Bourges. 5 novembre 1890.
34. Grossouvre (Henri de), cloître Saint-Etienne, 6, à Bourges. 2 décembre 1891.
35. Bournichon (l'abbé), Curé-Doyen d'Aigurandes (Indre). 2 mars 1892.
36. Pomyers (le comte René de), au château des Chesneaux, par Aubigny-sur-Nère (Cher). 4 janvier 1893.
37. Tardy (Gustave), imprimeur-éditeur, rue Joyeuse, 15, à Bourges. 4 mars 1896.
38. Témoin (le docteur Daniel), docteur en médecine, chirurgien-chef à l'Hôtel-Dieu, rue des Quatre-Piliers, 6, à Bourges. 17 mars 1897.
39. Kersers (Louis Buhot de), ingénieur-agronome, au château de la Chaumelle, par les Aix-d'Angillon (Cher). 2 février 1898.
40. Corvisart (Baron), ✻, Colonel de cavalerie breveté, attaché militaire au Japon. 7 décembre 1898.
41. Roger (François), avocat, rue Moyenne, 24, à Bourges. Id.
42. Toubeau de Maisonneuve (Jean), rue du Guichet, 2, à Bourges. 5 juillet 1899.
43. Guère (Marquis Henri de la), rue Carolus, 3, à Bourges et au château de Deffens, par Dun-sur-Auron (Cher). 7 février 1900.
44. Bengy de Puyvallée (Maurice de), Archiviste-paléographe, avenue de Clichy, 91, à Paris. 5 juin 1901.

45. Le Normant du Coudray (Georges), ancien notaire, rue Coursarlon, 6, à Bourges, et à Pressigny, près Nérondes (Cher). 10 juin 1903.

46. Méloizes (Louis des), rue Jacques-Cœur, 18, à Bourges. 8 mars 1905.

47. Burdel (Edouard), avocat, rue du Guichet, 4, à Bourges. Id.

48. Gandilhon (Alfred), archiviste départemental du Cher, place du Château, 1, à Bourges. 14 février 1906.

49. Siguret (l'Abbé Marcel), Docteur en théologie, vicaire à St-Bonnet, Bourges. 14 février 1906.

50. Gravet de la Buffière, Capitaine au 37e régiment d'artillerie, boulevard de l'Arsenal, 18, à Bourges. 17 avril 1907.

ASSOCIÉS LIBRES[1]

(*Le nombre n'en est pas limité par les statuts.*)

MM.

1. Arenberg (le prince Auguste d'), ✻, Membre de l'Institut, Président de la Compagnie du canal de Suez et du comité de l'Afrique française, ancien député du Cher, au château de Menetou-Salon (Cher), et rue de la Ville-Lévêque, 20, à Paris.

2. Aubeigné (Gaston d'), au château de Ciron, par Le Blanc (Indre).

3. Auclair, conducteur principal des Ponts et Chaussées en retraite, à Saint-Amand (Cher).

1. Le Conseil d'administration croit devoir rappeler que la qualification de *membre associé libre* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent. Le titre de *membre de la Société des Antiquaires du Centre* est réservé aux 50 membres fondateurs ou titulaires.

4. Baraudon (le comte Alfred), au château de Quantilly, par Saint-Martin-d'Auxigny (Cher), et boulevard de Latour-Maubourg, 18, à Paris.
5. Barbarin (Charles), bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, rue Gay-Lussac, 19, à Paris, et à Saint-Amand (Cher).
6. Bastide (le comte L. de la), capitaine de cavalerie, à Limoges (Haute-Vienne) et au château de la Cour, par Allogny (Indre).
7. Baye (le baron Joseph de), Président de la Société nationale des Antiquaires de France, avenue de la Grande-Armée, 58, à Paris.
8. Beaufranchet (le comte F. de), au château de Moisse, par Genouillat (Creuse).
9. Beauvais (A. de), conseiller à la Cour des Comptes, Boulevard Raspail, 5, à Paris.
10. Berton (Paul), Conseiller à la Cour d'appel d'Orléans.
11. Bodin (Sélim), à Vierzon (Cher).
12. Bœswillwald (Paul), O ✻, inspecteur général des Monuments historiques, boulevard St-Michel, 6, à Paris.
13. Boin (l'abbé), curé de Plaimpied (Cher), par Bourges.
14. Boissieu (de), au château du Grand-Besse, par Culan (Cher).
15. Bonneval (le comte de), O ✻, ancien colonel de cavalerie, château de Thaumiers, par Thaumiers (Cher).
16. Bonneval (le vicomte F. de) ancien député, à Issoudun (Indre).
17. Bosredont (le comte Gérald de), avenue Séraucourt 22, à Bourges.
18. Bourbon (Mademoiselle Louise de), avenue de la Gare, 26, à Bourges.
19. Bourlon, lieutenant au 131e régiment d'infanterie, rue de Patay, 59, à Orléans.
20. Bousquet (l'abbé), vice-recteur de l'Institut Catholique de Paris, rue d'Assas, 11, à Paris.
21. Brach (Raoul de), au château de Moulières, par Saint-Pompain (Deux-Sèvres).

22. Breuil (l'abbé H.), Licencié ès sciences, correspondant de l'Ecole d'Anthropologie, professeur agrégé à la Faculté des Sciences de Fribourg (Suisse).
23. Brisset (Célestin), aux Aix-d'Angillon (Cher).
24. Brunet (Fernand), O ✻, ancien directeur général des Douanes, inspecteur des Finances honoraire, rue Laurent-Pichat, 5, à Paris.
25. Burelle (Jean), juge au Tribunal civil de La Châtre (Indre).
26. Chapelard, ancien capitaine d'artillerie, à Saint-Amand (Cher).
27. Chapelard (René), avocat, docteur en droit, rue de l'Equerre, 6, à Bourges.
28. Chertier (Ferdinand), ✻, à Châteauroux (Indre).
29. Clément (l'abbé), chanoine de la Métropole, rue de la Cage-Verte, 2, à Bourges.
30. Clément (l'abbé Maurice), archiviste-paléographe, chanoine honoraire de l'Eglise métropolitaine de Paris, secrétaire particulier de Son Eminence le Cardinal Archevêque.
31. Clérambault (de), ancien conservateur des Hypothèques, rue des Minimes, 13, à Tours (Indre-et-Loire).
32. Collard, ✻, ancien capitaine d'infanterie, au château de Pesselières, par Veaugues (Cher).
33. Corbin de Grandchamp (Edme), ancien magistrat, au château de Chambon, par Savigny-en-Septaine (Cher).
34. Corbin de Mangoux (Gabriel), au château du Creuzet, par Charenton (Cher).
35. Costa de Beauregard (le comte Olivier), au château de Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
36. Deschamps (Henri), avoué, rue de Linières, 3, à Bourges.
37. Déchelette (Joseph), membre non-résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du Musée de Roanne, à Roanne (Loire).
38. Delaunay (l'abbé), professeur de sciences a l'Institution libre de Saint-Gaultier (Indre).

39. Dubois de la Sablonière (Joseph), rue Molière, 1, à Bourges.

40. Dufour, au château de Lauroy, par Clémont, (Cher).

41. Dumonteil (Alexis), avocat à la cour d'appel, rue Littré, 32, à Bourges.

42. Duroisel (l'abbé E.), chanoine honoraire, Curé-Doyen de Sancoins.

43. Duvergier de Hauranne, ✻, ancien conseiller général du Cher, au château d'Herry (Cher), et rue de Prony, 95, à Paris.

44. Flamare (Henri de), archiviste du département de la Nièvre, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique.

45. Fougères (Raymond de), ancien conseiller général, au château de Fougères, par Châteauroux (Indre), et faubourg Bannier, 35, à Orléans (Loiret).

46. Gaignault (Alphonse), imprimeur, à Issoudun (Indre).

47. Goffart, ✻, ancien conseiller général du Cher, à Vierzon (Cher).

48. Granger (l'abbé Auguste), Curé-Doyen de Lignières (Cher).

49. Grandjean, Receveur de l'Enregistrement et des Domaines, à Aubigny-sur-Nère (Cher).

50. Grenouillet (Prothade), au château de Parçay, par Saint-Maur (Indre).

51. Grillon (Paul), avenue de Déols, à Châteauroux (Indre).

52. Guidault (l'abbé Placide), chanoine-honoraire, Archiprêtre du Blanc (Indre).

53. Hache (Mademoiselle Marguerite), Le Prieuré, à Thénioux (Cher).

54. Hemery de Lazenay, au château de Lazenay, par Reuilly (Cher).

55. Hubert (Eugène), archiviste départemental de l'Indre,

correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Châteauroux.

56. JARRE (G.), rue de l'Abbaye, 10, à Paris.

57. JOUSLIN (Gaston), ancien conseiller général du Cher, avenue Séraucourt, 1, à Bourges.

58. LA CELLE (le comte Hildebert DE), ✻, au château du Breuil-Yvin, par Orsennes (Indre).

59. LARCHEVÊQUE, avocat, rue Pavée, 2, à Bourges.

60. LASSUCHETTE (Albert DE), au château de la Courcelle, par Préveranges (Cher), et Avenue d'Iéna, 88, à Paris.

61. LAUGARDIÈRE (Max DE), ancien magistrat, à Bengy-sur-Craon (Cher).

62. LAUGARDIÈRE (l'abbé Maurice DE), licencié ès lettres, professeur d'histoire à l'Institution libre de Saint-Gaultier (Indre).

63. LEBLANC DE LESPINASSE (René), ✻, archiviste-paléographe, ancien conseiller général de la Nièvre, au château de Luanges, par Guérigny (Nièvre).

64. LEDDET (Pierre), inspecteur des Forêts, rue Fabert, 38 *bis*, à Paris.

65. LEFÈVRE, pharmacien, rue Porte-Jaune, 14, à Bourges.

66. LEGRAND (Ernest), professeur de philologie et d'épigraphie grecque à la Faculté des Lettres, avenue Duquesne, 30, à Lyon.

67. LELONG (l'Abbé), Vicaire général, à Bourges.

68. LEMOINE, ancien conseiller général du Cher, à Corquoy, par Châteauneuf (Cher).

69. LIÈGE (René DU), au château des Chapelles, par Baugy (Cher).

70. MALLARD (Gustave), ancien magistrat, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Saint-Amand (Cher).

71. Maransange (Henry de), conseiller général du Cher, au Châtelet-en-Berry (Cher).

72. Marguerye (le comte de), rue de Musset, 15 *bis*, à Paris.

73. Masquelier (Valery), au château des Planches, par Saint-Maur (Indre).

74. Massé (Joseph), à Soye-en-Septaine (Cher), et rue Duguesclin, 109, à Lyon.

75. Mazières-Maulêon (le vicomte Henri de), avocat à la Cour d'appel, rue Alphonse-de-Neuville, 20, à Paris, et au château de Bonna, par Cuzion (Indre).

76. Mirpied (le docteur), ancien maire de la ville de Bourges, rue Saint-Sulpice, 59, à Bourges.

77. Montalivet (le comte de), au château de Villedieu (Indre), et rue Roquépine, 14, à Paris.

78. Montesquieu (le baron de), au château de Brécy (Cher).

79. Moreau (l'abbé), Chanoine honoraire, Curé-Doyen de Vatan (Indre).

80. Moreau, docteur-médecin, rue de la Monnaie, 3, à Bourges.

81. Moreau (René), à Sancergues (Cher), et rue Saint-Jacques, 31, Paris.

82. Mortier (Raoul), professeur à l'Ecole nationale professionnelle, à Vierzon (Cher).

83. Moulineau (Albert), ancien magistrat, avenue de la Préfecture, à Châteauroux (Indre).

84. Neuflize (la baronne douairière de), au château de Brinay, par Foëcy (Cher), et place Malesherbes, 15, à Paris.

85. Neuflize (le baron de), au château de Brinay, par Foëcy (Cher), et rue Lafayette, 31, à Paris.

86. Nollet (le docteur), à Saint-Satur (Cher).

87. Orsanne (René d'), inspecteur des contributions indirectes, au Mans (Sarthe).

88. Perrot de Preuil (Julien), place Lafayette, à Châteauroux (Indre).

89. Pigelet (Paul), imprimeur, à Orléans (Loiret).

90. Planchon (Mathieu), horloger-constructeur, rue de la Chaussée-d'Antin, 5, à Paris.

91. Ponroy (André), rue Montcenoux, 9, à Bourges, et au château des Rosiers, par Quincy (Cher).

92. Poussielgue Rusand (Georges), boulevard Maillot, 124, à Neuilly, Paris.

93. Proudhon, O. ✻, ancien préfet, au château de Gouers, par Segry (Indre).

94. Raynal (Louis de), au château du Montet, par Saint-Eloy-de-Gy (Cher).

95. Regnault (Théogène), au château des Epourneaux, par Fosse-Nouvelle (Cher).

96. Richard-Desaix (Ulric), aux Minimes, à Issoudun (Indre).

97. Rougeb (Gustave), élève à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, et au Teil, près Sainte-Sévère (Indre).

98. Sabardin (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur honoraire du petit séminaire Saint-Célestin, à Bourges.

99. Saint-Martin (de), ✻, ancien député de l'Indre, au château de Puy-d'Auzon, par Cluis (Indre) et rue de l'Arcade, 25, à Paris.

100. Saint-Sauveur (le vicomte de), au château d'Autry, par Vierzon (Cher).

101. Sallé de Chou (le baron François), rue Moyenne, 13 bis, à Bourges, et au château de Chou, par Savigny-en-Septaine (Cher).

102. Sauré (Walther), professeur au gymnase de Suhl en Thuringe (Allemagne).

103. Servois du Watelet, au château d'Aubigny, par Marseilles-les-Aubigny (Cher), et rue de la Néva, 10, à Paris.

104. Sèze (le vicomte Maurice de), au château des Tourelles, par Cour-Cheverny (Loir-et-Cher).

105. SOEHNÉE (Frédéric), archiviste aux Archives nationales, rue de Verneuil, 40, à Paris, et à Bouesse (Indre).

106. SOYER (Jacques), Archiviste départemental du Loiret, correspondant du ministère de l'Instruction publique, boulevard de Châteaudun, 99, à Orléans.

107. SUPPLISSON (Maurice), Ingénieur civil, à Sancerre (Cher), et rue Boursault, 25, à Paris.

108. TABOUET (Edmond), à Saint-Désiré, ou à La Palisse (Allier).

109. TARLIER (Henri), Architecte des Edifices diocésains et des monuments historiques, avenue Bourbonnoux, 5, à Bourges.

110. TAUSSERAT, au château de Chevilly, par Vierzon (Cher).

111. VAILLANT DE GUÉLIS (Georges), Notaire, à Sancerre (Cher).

112. VERDON (DE), avocat, ancien magistrat, rue du Puits-de Jouvence, 9, à Bourges.

113. VERNE (Charles DU), rue de Bourgogne, 42, à Paris.

114. VORYS (Jules DE), au château de la Chaume, par Saint-Gaultier (Indre), et avenue de Déols, à Châteauroux (Indre).

MEMBRES CORRESPONDANTS

1. Bonnault d'Houet (le baron X. de), archiviste paléographe, à Compiègne (Oise).
2. Chastellux (le Comte de), au château de Chastellux (Yonne).
3. Coutil (Léon), correspondant du ministère de l'Instruction publique, ancien président de la Société normande d'Études préhistoriques, aux Andelys (Eure).
4. Delisle (Léopold) C. ✻, membre de l'Institut, administrateur général honoraire de la Bibliothèque nationale, président de la section d'histoire du Comité des Travaux historiques et scientifiques rue de Lille, 21, à Paris.
5. Dumuys (Léon), conservateur des Musées historiques de l'Orléanais, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, rue de la Lionne, 61, à Orléans (Loiret).
6. Espérandieu (le commandant Emile), ✻, correspondant de l'Institut, membre non-résidant du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 59, rue de Clamart, à Vanves (Seine).
7. Guiffrey (Jules), O. ✻, membre de l'Institut, administrateur de la manufacture nationale des Gobelins, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, avenue des Gobelins, 42, à Paris.
8. R. P. Delattre, de la Société des Missionnaires d'Afrique, correspondant de l'Institut, à Carthage.
9. Héron de Villefosse (Antoine), O. ✻, membre de l'Institut, Conservateur du département des antiquités grecques et romaines au musée du Louvre, Directeur à l'École pratique des Hautes-Études, Président de la section d'archéologie du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue Washington, 16, à Paris.

10. La Bouralière (A. de), rue de la Baume, 14, à Poitiers (Vienne).
11. Lasteyrie (le Comte Robert de) ✻, membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, secrétaire du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, à Paris.
12. Lefèvre-Pontalis (Eugène), archiviste-paléographe, directeur de la société française d'Archéologie, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue de Phalsbourg, 13, à Paris.
13. Mowat (Robert) O. ✻, de la Société nationale des Antiquaires de France, rue des Feuillantines, 10, à Paris.
14. Robillard de Beaurepaire (Charles de), ✻, correspondant de l'Institut, ancien archiviste de la Seine-Inférieure, membre non résidant du Comité des Travaux historiques et scientifiques, à Rouen.
15. Thédenat (l'abbé Henry), membre de l'Institut, membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, rue de Bourgogne, 54, à Paris.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Aisne.....	1. Société académique de Laon.
—	2. Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Allier.....	3. Société d'émulation du département de l'Allier, — à Moulins.
Alpes (Hautes-).....	4. Société d'études des Hautes-Alpes, — à Gap.
Aveyron	5. Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron,— à Rodez.
Calvados.....	6. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
—	7. Société des Antiquaires de Normandie, — à Caen.
—	8. Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, — à Caen.
Charente.....	9. Société archéologique et historique de la Charente, — à Angoulême.
Charente-Inférieure..	10. Société d'archéologie de Saintes (réunie à la *Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*).
	11. Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, — à Saintes.

Cher..... 12. Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher (ancienne *Commission historique*), — à Bourges.

Corrèze..... 13. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, — à Brive.

Côte-d'Or..... 14. Société bourguignonne de géographie et d'hist., — à Dijon.

— 15. Société des sciences historiques et naturelles de Semur.

Creuse..... 16. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, — à Guéret.

Dordogne..... 17. Société historique et archéologique du Périgord, — à Périgueux.

Doubs..... 18. Société d'émulation du Doubs, — à Besançon.

Eure-et-Loir..... 19. Société archéologique d'Eure-et-Loir, — à Chartres.

— 20. Société Dunoise, — à Châteaudun.

Gard..... 21. Académie de Nimes (ancienne Académie du Gard).

Garonne (Haute-)..... 22. Société archéologique du Midi de la France, — à Toulouse.

Gironde..... 23. Société archéologique de Bordeaux.

Hérault..... 24. Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

Ille-et-Vilaine..... 25. Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, — à Rennes.

Ille-et-Vilaine..... 26. Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo, — à Saint-Malo.

Indre-et-Loire..... 27. Société archéologique de Touraine, — à Tours.

Loir-et-Cher..... 28. Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, — à Blois.

— 29. Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, — à Vendôme.

Loire..... 30. *La Diana*, société historique et archéologique du Forez, — à Montbrison.

Loire (Haute-)..... 31. Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, — au Puy.

Loire-Inférieure..... 32. Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

Loiret..... 33. Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

— 34. Société archéologique et historique de l'Orléanais, — à Orléans.

Manche..... 35. Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches.

— 36. Société nationale académique de Cherbourg.

Marne..... 37. Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

Mayenne..... 38. Commission historique et archéologique de la Mayenne, — à Laval.

Meurthe-et-Moselle... 39. Société d'archéologie lorraine, — à Nancy.

Meuse..... 40. Société des lettres, sciences et arts de Bar le-Duc.

Morbihan..... 41. Société polymathique du Morbihan, — à Vannes.

Nièvre..... 42. Société Nivernaise des sciences, lettres et arts, — à Nevers.

Nord..... 43. Commission historique du département du Nord, — à Lille.

— 44. Société d'émulation de Cambrai.

Oise..... 45. Société historique de Compiègne.

— 46. Comité archéologique de Senlis.

Orne..... 47. Société historique et archéologique de l'Orne, — à Alençon.

Pyrénées (Basses-)... 48. Société des sciences, lettres et arts de Pau.

Rhône..... 49. Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

— 50 Société Gerson d'Histoire et d'Archéologie du diocèse de Lyon.

Saône-et-Loire ..... 51. Société Éduenne, — à Autun.

Sarthe..... 52. Société historique et archéologique du Maine, — au Mans.

Savoie .... 53. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, — à Chambéry.

Seine..... 54. Société d'anthropologie, — rue de l'École de médecine, 15, à Paris.

— 55. Société nationale des Antiquaires de France, — au palais du Louvre, à Paris.

Seine..... 56. Société de Saint-Jean, — rue de Seine, 74, à Paris.

Seine-et-Marne..... 57. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, — à Melun.

Seine-et-Marne ..... 58. Société historique et archéologique du Gâtinais, — à Fontainebleau.

Seine-et-Oise..... 59. Société archéologique de Rambouillet.

Seine-Inférieure..... 60. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

— 61. Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, — à Rouen.

Somme..... 62. Société d'émulation d'Abbeville.

— 63. Société des Antiquaires de Picardie, — à Amiens.

Tarn-et-Garonne..... 64. Société archéologique de Tarn-et-Garonne, — à Montauban.

Vienne ..... 65. Société des Antiquaires de l'Ouest, — à Poitiers.

Vienne (Haute-)..... 66. Société archéologique et historique du Limousin, — à Limoges.

Yonne..... 67. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, — à Auxerre.

— 68. Société archéologique de Sens.

Algérie ..... 69. Académie d'Hippone, — à Bône.

Angleterre..... 70. Institut archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande, — à Londres.

Belgique.....	71	Société archéologique de Bruxelles.
Croatie (Autriche-Hongrie) .	72.	Société archéologique croate, — à Zagreb.
Dalmatie.....	73.	Société archéologique,—à Knin.
Etats-Unis.....	74.	Smithsonian Institution, — à Washington.
Mexique.....	75.	Muséum de Mexico.
Russie.....	76.	Société finlandaise d'archéologie, — à Helsingfors (Finlande).
Suède.....	77.	Académie royale des Belles lettres, d'Histoire et des Antiquités, — à Stockholm.
Suisse.....	78.	Société historique et archéologique, — à Bâle.
	79.	Société neufchâteloise de géographie, — à Neufchâtel.

Publications périodiques reçues par la Société.

1. *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques* (*Histoire. — Archéologie*).
2. *Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements.*
3. *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*
4. *Journal des Savants.*
5. *Bibliothèque de l'École des Chartes.*
6. *Revue des études grecques.*
7. *Bulletin monumental.*
8. *Analecta Bollandiana.*
9. *Bulletin du Musée municipal de Châteauroux.*
10. *Revue d'histoire de Lyon.*
11. *Revue Epigraphique.*
12. *Revue Mabillon.*
13. *Bulletin de la Société photographique du Centre.*
14. *Annales de la Faculté de Droit et des Lettres d'Aix.*
15. *Portugalia.*

ÉTABLISSEMENTS RECEVANT LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

1. Bibliothèque de l'Institut de France.
2. Archives du Cher.
3. Archives de l'Indre.
4. Cabinet des Médailles à la Bibliothèque nationale.
5. Commission des monuments historiques, rue de Valois, 6, à Paris.
6. Musée du Trocadéro, à Paris.
7. Bibliothèque de la Sorbonne, à Paris.
8. Bibliothèque spéciale du moyen âge à la Faculté des Lettres de Paris.
9. Bibliothèque de l'Université de Lille.
10. Cour d'appel de Bourges.
11. École normale d'instituteurs, à Bourges.
12. Bibliothèque des cours Bourdaloue, à Bourges.
13. Lycée de Bourges.
14. Musée de Bourges.
15. Musée de Châteauroux.
16. Institution libre de Saint-Gaultier (Indre).
17. Association amicale des anciens élèves des Frères, à Bourges.
18. Bibliothèque de la Ville de Bourges.
19. — Ville de Châteauroux.
20. — Ville de Saint-Amand.
21. — Ville de Sancerre.
22. — Ville d'Issoudun.

TABLE

Rapport sur la situation financière et morale de la Société, année 1906, par M. DE LAUGARDIÈRE, président..... I

Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires du Centre, pendant l'année 1906, par M. DES MÉLOIZES, secrétaire..... XI

Les Tailleries de Silex de Meusnes (Loir-et-Cher) par M. le Lieutenant BOURLON..... 1

Le Théâtre Gallo-Romain de Drevant (Cher), par M. GUSTAVE MALLARD..... 13

Les Terres de Vatan et de Graçay et Jean de France, duc de Berry (1870-1405), par M. ALFRED GANDILHON..... 55

Le Livre d'Heures des Maubruny, par M. l'Abbé MAURICE DE LAUGARDIÈRE..... 87

Un gouverneur de la province du Berry. — Le Maréchal de la Châtre (1536-1614), par M. F. DESHOULIÈRES. — 2e partie..... 119

Notice sur le chevalier Gougnon, par M. C. DE BOISMARMIN. 233

Numismatistes berruyers, par M. D. MATER..... 265

Bulletin numismatique et sigillographique n° 24, par M. D. MATER..... 309

Liste des membres de la Société et des Sociétés correspondantes..... 327

BOURGES. — TYP. TARDY-PIGELET.

La Société des Antiquaires du Centre a publié trente volumes de MÉMOIRES, illustrés de nombreuses planches, une table générale des matières contenues dans les dix premiers volumes et une seconde table générale pour les volumes XI à XX.

Les volumes I à IV, VIII à XII sont épuisés ; les suivants sont en vente au prix de 7 fr. 50, et les tables au prix de 3 francs l'une.

Le *Catalogue du Musée lapidaire* avec suppléments se vend séparément 1 fr. 25, *et le Catalogue du fonds berruyer de la Bibliothèque*, 3 francs.

Sommaire des précédents MÉMOIRES, depuis le XXIe volume.

XXIe VOLUME : Rapports (1895 et 1896) : du Président, B. DE KERSERS. — du Secrétaire, DES MÉLOIZES. — Bronzes figurés du Musée de Bourges, D. MATER. — Fouilles de Bengy-sur-Craon, capitaine GRANDJEAN. — Notes archéologiques sur le Bas-Berry, Emile CHÉNON. — Église de la Comtale, DE KERSERS, — Fers à hosties, Cte Alphonse DE LA GUÈRE. — Palais du duc Jean de Berry, à Bourges, P. GAUCHERY. — Compte des obsèques du Chancelier de Ganay (1512), DES MÉLOIZES. — Généalogie des Trousseau, Cte DE MAUSSABRÉ. — Bulletin numismatique (n° 19), DE KERSERS.

XXIIe VOLUME : Rapports (1897 et 1898) : du Président, Ch. DE LAUGARDIÈRE. — du Secrétaire, DES MÉLOIZES. — Notice biographique et bibliographique sur M. A. Buhot de Kersers, Ch. DE LAUGARDIÈRE. — OEnochoé du Musée de Bourges, DES MÉLOIZES. — Nouvelles découvertes au cimetière du Fin-Renard, D. MATER. — Deux inscriptions romaines, Ch. DE LAUGARDIÈRE. — Tumulus et fours crématoires des Valins, H. PONROY. — Classement des enceintes en terre, DE KERSERS. — Emploi des cercueils de pierre dans la construction des églises, P. GAUCHERY. — Le château de l'Isle-sur-Arnon et ses seigneurs, F. DESHOULIÈRES. — Les méreaux de Saint-Pierre-le-Moûtier, Ch. DE LAUGARDIÈRE. — L'hôtel Pucelle à Mehun-sur-Yèvre, C. DE BOISMARMIN. — Deux seigneurs berruyers à la Conciergerie (1608-1612), E. DUROISEL. — Bulletin numismatique et sigillographique (n° 20,) D. MATER.

XXIIIe VOLUME : Rapports (1899) : du Président, Ch. DE LAUGARDIÈRE. — du Secrétaire, DES MÉLOIZES. — Notes archéologiques sur le Bas-Berry (2e série , E. CHÉNON. — Eglise de Saint-Romble, P. GAUCHERY. — Chapiteau à Neuilly-en-Dun, E. DUROISEL. — Plombs et enseignes de pèlerinages, H. PONROY. — La ménagerie du duc Jean de Berry (1370-1403) J. GUIFFREY. — Hospitalières et chanoinesses du Saint-Sépulcre, E. TAUSSERAT. — Le château et la vicomté de Saint-Georges et ses seigneurs, C. DE BOISMARMIN, — Une médaille de Marie de la Châtre (1586), Comte DE MARSY. — Les billets de confiance émis dans le Cher, D. MATER.

XXIVe VOLUME : Rapports (1900) : du Président CH. DE LAUGARDIÈRE, — du Secrétaire, DES MÉLOIZES. — Objets en os et en pierre gravés et sculptés de Saint-Marcel (Indre), BENOIST. — Sépultures antiques du boulevard de l'Arsenal, H. PONROY. — Notes archéologiques et historiques sur le Bas-Berry (3e série), E CHÉNON. — L'hôtel Jacques-Cœur en 1679, F. DESHOULIÈRES. — Les recherches de noblesse en Berry, Cte DE TOULGOET. — Une victime du chancelier Maupeou à Sancoins E. DUROISEL. — Bulletin numismatique et sigillographique (n° 21), D. MATER. — Statuts et règlement intérieur de la Société.

XXV^e VOLUME : Rapports (1901) : du Président Ch. de Laugardière, — du Secrétaire des Méloizes. — Inscription votive de Sagonne, des Méloizes. — Anciens fers de chevaux, J. de Saint-Venant. — Le prieuré d'Orsan, F. Deshoulières. — Notes sur l'Abbaye de Fontmorigny, G. Le Normant du Coudray. — Documents inédits sur Jean Boucher, Jacques Soyer. — Livre-journal d'Etienne Azambourg, (1710-1758), D. Mater. — Les forges de Bélâbre au XVIII^e siècle. E. Charlemagne.

XXVI^e VOLUME : Rapports (1902) : du Président, Ch. de Laugardière, — du Secrétaire, des Méloizes. — Objets en bronze découverts en Berry, H. Ponroy. — *Fossata Romanorum*, J. Soyer. — Actes des souverains antérieurs au XVe siècle, J. Soyer. — Livre d'Heures d'Anne de Matheſelon, D. Mater. — Une inscription de l'Hôtel Lallemant, J. Soyer. — Epaves des églises de Bourges à Salbris, P. Gaucher. — L'aventure de Mathieu de Brisacier, Cte de Toulgoet. — Bulletin numismatique et sigillographique (n° 22), D. Mater.

XXVII^e VOLUME : Rapports (1903) : du Président, Ch. de Laugardière, — du Secrétaire, des Méloizes. — Catalogue du fonds berruyer de la Bibliothèque, O. Roger. — Sépulture antique de la rue de Dun, Abbé Breuil et P. de Goy. — Nouvelles découvertes au Fin-Renard (2^e série), D. Mater. — Notes arch. et hist. sur le Bas-Berry (4^e série), E. Chénon. — Séjour et demeure à Bourges de divers artistes. J. Soyer. — Anciennes tapisseries de la Cathédrale, D. Mater. — Jean Garnier (1543), premier imprimeur de Bourges, J. Soyer. — Statues et mausolées des Laube-pine et la Grange-Montigny, P. Gaucher.

XXVIII^e VOLUME : Rapports (1904) : du Président, Ch. de Laugardière, — du Secrétaire, des Méloizes. — Etude critique sur deux Oppida celtiques, J. Soyer. — Notes arch. et hist. sur le Bas-Berry (5^e série), E. Chénon. — Le *Pagus Vosagensis*, Ch. de Laugardière. — Actes des Souverains antérieurs au XV^e siècle, II. Abb. de Fontmorigny, J. Soyer. — Musée de Bourges, I. Bassin de Jaspe de la Ste-Chapelle, D. Mater. — Docum. inédits sur Jean Boucher, J. Soyer. — Vue de Sancerre de J. Duwiert, M. Supplisson. — Chapelle de la Vierge, à la Cathédrale, D. Mater. — Le château de Baugy pendant la Fronde, Dubois de la Sablonière. — Bulletin numismatique et sigillographique (n° 23), D. Mater.

XXIX^e VOLUME : Rapports (1905) : du Président, Ch. de Laugardière, — du Secrétaire, des Méloizes. — Abri solutréen à Chalais (Indre), Abbé Breuil et Jean Clément. — Notes arch. et hist. sur le Bas-Berry (6^e série), E. Chénon. — Trésor d'Huriel, François Roger. — Le duc Jean de Berry dans la Basse-Marche, R. Mortier. — Musée de Bourges, II. L'Annonciation florentine de Claude Maugis, D. Mater. — Le Maréchal de la Châtre (1536-1614), 1^re partie, F. Deshoulières. — Mausolée du maréchal de la Grange-Montigny. Marché passé entre Michel Bourdin, sculpteur, et Gabrielle de Crevant, P. Gaucher.

XXX^e VOLUME : Rapports (1906) : du Président, Ch. de Laugardière, — du Secrétaire, des Méloizes. — Tailleries de silex de Meusnes (L.-et-Ch.), L^t Bourlon. — Théâtre Gallo-Romain de Drevant (Cher), G. Mallard. — Les Terres de Vatan et de Graçay et Jean duc de Berry (1370-1405), A. Gandilhon. — Livre d'Heures des Maubruny, Abbé M. de Laugardière. — Le Maréchal de la Châtre (1536-1614), 2^e partie. — Le Chevalier Gougnon, C. de Boismarmin. — Numismatistes berruyers, D. Mater. — Bulletin numismatique et sigillographique (n° 24), D. Mater.